SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

MÉMOIRES DE FRANÇOIS-YVES BESNARD

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

Par CÉLESTIN PORT

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES BEAUX-ARTS ET DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avec deux portraits de l'auteur d'après Bodmer et David d'Angers.

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE H. CHAMPION

QUAI MALAQUAIS, 15.

ANGERS

LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU

Rue Chaussée Saint-Pierre, 13.

LE MANS

LIBRAIRIE PELLECHAT

Place St-Nicolas et rue St-Jacques.

[illegible]

SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

II

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.



Héliog. Dujardin

MEDIOCRITATE ET AMICITIA DIVES FELIX

SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

MÉMOIRES DE FRANÇOIS-YVES BESNARD

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

Par CÉLESTIN PORT

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES BEAUX-ARTS ET DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avec deux portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers.

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
QUAI MALAQUAIS, 15.

ANGERS
LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU
Rue Chaussée Saint-Pierre, 13.

LE MANS
LIBRAIRIE PELLECHAT
Place St-Nicolas et rue St-Jacques.

1880

SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

Quoique j'eusse formé depuis plusieurs années le dessein de visiter, pendant mon premier séjour à Paris, les jardins d'Ermenonville, dont j'avais entendu faire et lu les plus grands éloges, je ne l'avais pas encore exécuté. Vallée, à qui j'en avais parlé en route, consentit d'autant plus volontiers à être de la partie, qu'il profiterait de l'occasion pour revoir un de ses plus intimes amis et confrères, M. Petit, résidant alors à leur abbaye de Senlis, où il m'assura que nous serions bien reçus. Pech se joignit ensuite à nous, et quatre à cinq jours après nous partîmes pour Ermenonville, passant par Senlis, qui n'en est éloigné que de deux à trois lieues.

Nous voyagions tranquillement dans mon cabriolet, lorsque nous aperçûmes d'assez loin une troupe nombreuse d'hommes à cheval arrivant à toute

bride sur nous. Comme elle occupait la totalité de la route, je donnai ordre à mon domestique de descendre avec précaution la voiture dans un des fossés qui la bordaient et d'y attendre que cette foule de cavaliers fût passée. Montés sur de superbes chevaux, portant de larges cocardes ou écharpes ou rubans tricolores, ils escortaient une chaise de poste, dans laquelle nous distinguâmes trois individus. Nous sûmes depuis, par un des traînards de l'escorte, que c'étaient deux membres de la commune de Paris et M. Berthier, prévôt des marchands, qu'on était parvenu à découvrir et à arrêter à Compiègne, d'où on le ramenait à Paris. Nous tombâmes d'accord, que M. Berthier, avec sa contenance calme, placé entre les deux commissaires, faciles à distinguer à leurs larges écharpes, indiquait un innocent, tandis que ses deux acolytes avaient la mine de brigands[1]. Nous remarquâmes aussi, que les cavaliers étaient assez maladroits, pour se laisser facilement désarçonner par leurs chevaux, qui devaient être bien dressés, puisque la plupart avaient été pris dans les écuries du

---

[1] Ces deux brigands là étaient Étienne de la Rivière et André de la Prède, membres — non de la Commune — mais du Comité des Électeurs de Paris, envoyés avec une troupe de 240 cavaliers pour amener à l'Abbaye Berthier de Sauvigny, sur le refus de la municipalité de Compiègne de le mettre en liberté et de protéger sa vie. Durant tout le trajet, à travers les foules tumultueuses, les deux commissaires et en particulier le brave Étienne de la Rivière se prodiguèrent à tout danger pour couvrir contre les outrages et les coups leur prisonnier impassible (22 juillet 1789). V. Bailly, *Mémoires*, II, 91-92, 115-120; Louis Blanc, *Hist. de la Révol.*, II, 447-453.

roi, des princes et des grands seigneurs. Pendant le peu de temps que nous les eûmes en vue, nous fûmes témoins de la culbute de deux d'entre eux.

Nous fûmes parfaitement accueillis à l'abbaye de Senlis par le prieur et l'ami de Vallée, que nous trouvâmes néanmoins plongés dans de vives inquiétudes par les événements politiques et surtout par les bruits répandus, que nous essayâmes inutilement de dissiper, de bandes armées de brigands, qui parcouraient les campagnes et les ravageaient, pillaient et incendiaient de toutes parts. D'après cette préoccupation, M. Petit, sur lequel nous avions compté pour diriger notre marche dans les chemins de traverse de Senlis à Ermenonville, refusa de nous accompagner, lorsque nous partîmes le lendemain sur les 7 heures du matin. Il insista même beaucoup pour nous retenir, se fondant sur le danger de courir les chemins dans de pareilles circonstances; mais nous étions trop déterminés pour avoir le moindre égard à ses raisonnements.

En passant devant l'abbaye de Chailly ou Chagny, ordre de Bernardins [1], nous fûmes surpris par une pluie d'averse, et nous crûmes prudent d'y chercher un abri. M. le prieur vint nous y trouver et nous inviter à déjeuner; mais voyant que la pluie cessait déjà, nous le priâmes de recevoir nos remerciements et nos excuses, ce qu'il ne voulut faire qu'à la condition qu'au retour nous accepterions les

---

[1] Chaalis, commune de Fontaine-les-Corps-Nuds, un des monastères les plus considérables de Citeaux, dont subsiste encore, avec divers pans de mur de l'église, la charmante chapelle de l'abbé, XIIIe siècle, décorée de fresques remarquables.

rafraîchissements dont nous pourrions avoir besoin.

Nous étions descendus de voiture un peu avant d'arriver. J'étais bien aise d'herboriser dans des lieux, où je pouvais présumer, que Jean-Jacques s'était livré à semblable étude, et je m'écartais volontiers du chemin pour observer diverses plantes, que je soupçonnais m'être inconnues, lorsque j'aperçus une pauvre vieille femme, qui se baissait de temps en temps pour ramasser quelque plante dans le sac qu'elle tenait d'une main. Je lui demandai si elle avait connu M. Rousseau ; elle me dit que, n'étant venue habiter le village voisin que depuis sa mort, elle n'avait point eu occasion de le connaître, mais qu'elle avait entendu parler de lui avec les plus grands éloges, surtout à raison de sa charité pour les pauvres, avec lesquels il causait souvent et qu'il ne quittait jamais, sans leur donner quelques petites pièces de monnaie. Lui ayant demandé ce qu'elle mettait dans son sac, elle répondit que c'étaient des fleurs de molène, qu'elle faisait ensuite dessécher pour les envoyer vendre à Paris, ainsi que certaines autres qu'elle recueillait suivant la saison, ayant soin d'observer que ce travail était bien peu lucratif, puisque, quand elle s'y livrait, il lui procurait à peine 6 sols par jour. En la quittant, je crus devoir lui en donner 12, ce qui m'attira de grands remerciements. Les miens n'auraient pas été moindres, si j'avais voulu les exprimer, pour le plaisir qu'elle m'avait fait en me débitant, avec la franchise et la chaleur du sentiment, tout le bien qu'elle avait entendu dire sur le compte de Jean-Jacques.

Nous fîmes arrêter la voiture, en arrivant dans le bourg d'Ermenonville, à la porte d'un modeste cabaret, tenu alors par le nommé Antoine Maurice [1], homme entre deux âges, dont les cheveux commençaient à blanchir, mais qui paraissait jouir de la meilleure santé et dont la simplicité, la candeur nous prévinrent tout d'abord en sa faveur. Le ton d'enthousiasme, avec lequel nous lui dîmes être venus d'une extrémité du royaume pour visiter les lieux, où reposaient les cendres de Jean-Jacques, nous valut bientôt de sa part la confiance, dont il nous apprit que le célèbre philosophe l'avait honoré lui-même.

Le déjeuner d'Antoine était sur la table; nous demandâmes à le partager, et, quoique d'une grande frugalité, pain bis, beurre et cerises, il nous parut préférable à celui que nous avait offert le prieur de Chailly. Il nous procurait d'ailleurs l'avantage de ne pas perdre un seul des instants, que nous pouvions rester à Ermenonville.

Antoine Maurice fut en effet très-communicatif. Il commença par se plaindre de la légèreté et même de la fausseté, avec laquelle Mme de Staël avait imprimé [2], lui avait-on dit, que Jean-Jacques était mort empoisonné; et voici, autant que je puis me

[1] Et plus tard par son neveu.

[2] *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau*, 1788, in-12 et 1789, in-8°; — la même année en parut une critique par Champcenetz : *Réponses aux Lettres, etc.*, 1789, in-8°; — et la réplique de Mme de Staël : *Courte réplique à l'auteur d'une longue réponse* (in-8°, de 14 p.).

le rappeler, ce qu'il nous raconta sur cet événement :

« Jean-Jacques s'était promené, suivant son usage « et malgré la rosée, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures « du matin, emportant le mouron qu'il avait cueilli « pour ses oiseaux. En rentrant, il se plaignit d'un « mal de tête, qui le tourmentait plus fort qu'à l'ordi-« naire; il s'assit d'abord, mais la douleur devenue « plus insupportable l'obligea bientôt de se lever. « Il allait et venait dans sa chambre, lorsque sur les « 9 heures 1/4 il tomba sur le plancher. Sa femme, « qui était présente, cria au secours. J'arrivai le pre-« mier; M. et Mme de Girardin, suivis de quelques « domestiques, s'empressèrent d'accourir, et bien-« tôt après le chirurgien, qu'on avait envoyé cher-« cher et qui essaya en vain de le saigner. Il en « fut de même pour tous les soins qu'on put lui « prodiguer; il ne donna aucun signe de vie [1].

« On procéda le lendemain à l'ouverture du « cadavre. Le procès-verbal, qui en fut dressé [2], « constate que l'estomac et la poitrine étaient dans « le meilleur état, et que ni l'un ni l'autre n'avaient « éprouvé la moindre lésion ; mais on reconnut dans

---

[1] Jean-Jacques avait pris possession de son logement, dans un petit pavillon isolé du château, le 20 mai 1778 ; il y mourut le 2 juillet suivant, âgé de soixante-seize ans, et fut inhumé le 4, à minuit. Comparer dans la *Correspondance litt. de Grimm et Diderot*, X, 81-87, le récit de ses derniers instants, daté du 12 juillet.

[2] Et signé par le procureur fiscal et le lieutenant du bailliage, le greffier, le sergent et les chirurgiens Chenu et Bouvet. Ces deux derniers assistèrent aussi, avec les docteurs Villeron, de Senlis, et Lebègue de Presle, de Paris, à l'autopsie faite le même jour par le chirurgien Casterès, de Senlis.

« le cerveau une petite capsule remplie d'eau, ce « qui rendit à la fois raison et des maux de tête, « auxquels il était fort sujet, et de sa mort occa- « sionnée par l'hydropisie séreuse, qui s'était for- « mée au cerveau [1]. »

Il nous parla ensuite de l'indignation qu'il avait éprouvée en voyant sa veuve mettre, aussitôt après la mort de Jean-Jacques, les mains dans les poches de son mari, y chercher et en retirer les clefs de son secrétaire, l'ouvrir et en retirer l'argent qu'il contenait, à savoir une somme de 14,600 livres qu'elle se hâta de compter. Selon Antoine, l'insensibilité monstrueuse, qu'elle ne prit aucun soin de cacher, les folles dépenses, auxquelles elle se livra presqu'aussitôt après la perte de son mari, l'eurent bientôt rendue la fable d'Ermenonville, ce qui l'obligea de se retirer au Plessis-Belleville [2] où elle

---

[1] C'est un témoignage de plus qui vient s'ajouter, s'il est besoin, aux attestations qu'a données la science, — et de notre temps même M. Louis Blanc ne s'y est pas encore rendu, — pour affirmer la mort naturelle de Jean-Jacques. On peut consulter, pour le dernier mot sur cette question, la brochure *Du prétendu suicide de J.-J. Rousseau,* par S.-A. Berville (Meulan, 1868, in-8°, de 40 p.), et une série d'articles, tirés à part sous ce titre : *La vérité sur la mort de J.-J. Rousseau,* qui ont été publiés par le docteur Chéreau dans l'*Union médicale*, n°s 79-84 de 1866, et encore du même savant, *Nouvelle preuve de la mort naturelle de J.-J. Rousseau*, dans les n°s 145 et 147 de 1875 et dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1876, p. 48. — *Le Monde Illustré* avait donné d'ailleurs dès le 22 décembre 1860 un dessin du masque de Rousseau, moulé « sur le cadavre « presque encore chaud » et qui suffirait à démentir tout au moins le coup de pistolet du suicide.

[2] Tout près et dans le même canton de Nanteuil (Oise). — Elle

n'était pas connue. Ennuyée sans doute de n'avoir pas eu jusqu'alors d'argent à sa disposition et du costume simple qu'il lui était enjoint de porter, elle montra, dès qu'elle se vit en possession d'une somme aussi considérable, une avidité d'enfant pour les robes [1], les ajustements et pour satisfaire toutes les fantaisies qui lui venaient à l'idée.

On prétend même, disait-il, que dès avant la mort de son mari, elle avait eu des liaisons par trop intimes avec M. Jones, valet de chambre de M. de Girardin [2]. Elle convenait elle-même volontiers qu'il lui faisait la cour. Aussi, dès qu'elle fut veuve, le bruit fut-il général dans le bourg, qu'elle allait se marier avec lui ; et il est vraisemblable, que ce mariage aurait eu lieu, sans une circonstance qui survint et qui était bien propre à faire avorter ou au moins ajourner ce dessein [3]. Voici ce que nous rapporta le bon Antoine à ce sujet.

---

y devait mourir le 17 juillet 1801. V. au *Bulletin du Bouquiniste*, 1863, p. 4, un article tout élogieux de M. Vergniaud-Romagnési qui la fait mourir à Orléans.

[1] Musset-Pathay raconte que Thérèse, ayant un jour reconnu une de ses robes, portée par une femme de ménage, à qui l'avait donnée Jean-Jacques, s'emporta de coups et de cris et mit la robe en lambeaux. *Hist. de J.-J. Rousseau*, II, 199.

[2] C'est même une des raisons que donne Mme de Staël pour motiver le prétendu suicide de Rousseau, qui se serait, « peu de « jours avant sa mort, aperçu des viles inclinations de sa femme « pour un homme de l'état le plus bas. » — Il faut faire attention, que Rousseau ne vécut à Ermenonville que quarante-deux jours; et sa femme ne l'y était venu rejoindre qu'après son installation.

[3] Le mariage est annoncé à la date du 27 novembre 1779, dans les *Mémoires* de Bachaumont, qui donnent au mari le nom de

Le prince de Conti[1], étant à sa terre de Belleville, témoigna un jour le désir de voir Mme Rousseau et chargea un des officiers de sa maison du soin de prendre les mesures convenables pour qu'elle se trouvât le lendemain sur son passage. D'autant plus flattée de l'invitation, qui lui était faite de la part du prince, qu'elle espérait en recevoir quelques preuves de libéralité, elle promit et ne manqua pas de s'y rendre. Lorsqu'il passa devant elle, il s'arrêta en lui disant : « Tirez-moi, Madame, d'un embarras. « J'ai fait une gageure, et personne mieux que vous « ne peut dire, si j'ai perdu ou gagné. » Elle de se confondre en révérences, attendant qu'il plût au prince de s'expliquer. — « J'ai gagé, lui dit-il, que « vous étiez mariée. » — Elle de répondre en rougissant et d'une voix mal assurée : « Non, Mon- « seigneur, je ne le suis pas. — Ah ! tant mieux ; « car étant persuadé que la veuve d'un des hommes « les plus célèbres de l'Europe ne s'avilirait pas au

---

Nicolas Montretout. On voit ici que le nouvelliste est doublement mal informé sur le fait même et sur les noms. « Cette femme « respectable, » — dit plus tard Barrère dans son Rapport à l'Assemblée nationale, — « a été accusée d'avoir avili le nom « célèbre de Rousseau dans les bras d'un second mari... Non... « *Elle ne voudrait pas changer le titre de sa veuve pour une cou- « ronne.* Ce sont les propres expressions de sa sensibilité que j'ai « recueillies... J'en tiens dans les mains les témoignages authen- « tiques, qui m'ont été remis de la part de MM. les curés d'Erme- « nonville et du Plessis-Belleville, sur les paroisses desquels « elle demeure, en y donnant tous les jours l'exemple des bonnes « mœurs et de la bienfaisance. » *Moniteur*, 23 décembre 1790, p. 1472.

[1] Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, dernier du nom, mort en 1814.

« point d'épouser un de mes anciens palefreniers, « au lieu de gager que vous étiez mariée, j'avais « gagé que vous ne l'étiez pas. Ainsi, j'ai donc « gagné ? — Oui, Monseigneur », répondit-elle ; et Monseigneur passa outre, la laissant toute interdite.

Mais, ajoutait Antoine, si elle n'a pas cru devoir épouser M. Jones, elle n'en vit pas moins avec lui, et après avoir dissipé ensemble les trois quarts de sa fortune, elle a fini, tant pour en sauver les restes que pour assurer du pain à l'un et à l'autre, par placer 20,000 fr. à rente viagère sur leurs deux têtes [1].

Sur ce que je témoignai ma surprise de ce que Jean-Jacques eût relaissé un avoir aussi considérable, Antoine répondit qu'il s'élevait au moins à 80,000 fr., et qu'il provenait, — outre celui trouvé dans le secrétaire, — 1° des arrérages de la pension de milord Maréchal ; 2° de ce qui était dû par les

---

[1] « Mademoiselle Levasseur... resta encore quelque temps à « Ermenonville après la mort de J.-J. Rousseau ; mais elle s'y « conduisit si mal avec un domestique anglais, qu'avait mon « père, qu'il crut devoir l'engager à s'éloigner. Quelques jours « après mon père reçut de John (c'est le domestique anglais) « une lettre, dans laquelle, après avoir exprimé le regret de « quitter le château, il ajoutait : « Madame Rousseau voulant « bien partager sa fortune avec moi, je croirais manquer à moi- « même, si je m'y refusais. » *Mém. de S. de Girardin* (Michaud, Paris, 1834, t. I, p. 3). Thérèse, elle, écrivit au marquis pour réclamer en vrai style de cuisinière, « les papier ela musique é « les quon fesion... Jeu veu goire deu mes drois » ; — et elle signe : « ave repe etouteu la requonesanceu possibleu, fameu de « gangaque. » V. l'*Intermédiaire,* 1874, p. 47, 120, 188, 213, 282, 502, 630.

libraires de Genève, de la Haye et de France; 3º de la vente de quelques manuscrits, notamment de celui des *Confessions*[1], et enfin de quelques actes marquants de générosité exercés envers la veuve, par respect pour la mémoire du mari[2].

Nous savions qu'Antoine possédait quelques restes des dépouilles de Rousseau et nous demandâmes à les voir[3]. Il nous alla chercher une paire de sabots

---

[1] Il faut dire pourtant que le 4 vendémiaire an III Thérèse admise à la barre de la Convention, lui fit hommage d'un manuscrit de Jean-Jacques, qui décacheté se trouva être une transcription autographe des *Confessions*, portant avec quelques variantes du texte imprimé les noms des personnes mentionnées, au lieu de leurs seules initiales. *Moniteur*, an III, p. 40-42.

[2] Elle avait adressé en 1790 à l'Assemblée Nationale la demande d'une pension de 600 livres, que l'Assemblée, sur le rapport de Barrère, V. ci-dessus, p. 9, lui accorda en doublant même la somme. Le même décret, transformé sur la proposition d'Eymar, ordonnait l'érection d'une statue à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social*. A ce vote « la salle retentit d'applaudissements « unanimes et réitérés. » — Un nouveau décret, en date du 23 fructidor an II, rendu sur la pétition de ladite veuve, « accablée « sous le poids de l'âge et des infirmités », accrut la pension de 300 livres. *Moniteur*, an II, p. 1455. Thérèse fut conviée aussi par l'Assemblée à la fête solennelle de la translation des cendres de Jean-Jacques, au Panthéon, mais non sans une première protestation de Lakanal, qui, « d'après les renseignements « pris dans les lieux où Jean-Jacques a passé ses dernières « années », jugeait que la Convention avait assez fait pour elle. *Ibid.*, p. 1486.

[3] « Devant moi se présente une auberge, je lève les yeux, je « vois l'enseigne de *Rousseau*... L'aubergiste me reçoit avec une « politesse franche et cordiale. Cet homme conserve religieuse- « ment les sabots et la tabatière de Jean-Jacques ; il me les fit « voir. Ils portent le cachet de la plus grande simplicité. J'y lus « même une foule de noms français, italiens, suisses, allemands,

et une tabatière. Les sabots n'avaient rien d'extraordinaire; ils étaient garnis de cuir, doublés de laine, et le dessus était tressé en paille. On lisait sur l'un d'eux l'inscription suivante de l'abbé Brizard [1] :

« *Sabots que Jean-Jacques portait habituellement jusqu'au moment* « *de sa mort, et donnés par sa veuve au bon Antoine, habitant* « *d'Ermenonville.*

« *Gabriel Brizard a voulu honorer son nom, en le consacrant à la* « *simple chaussure de l'homme, qui ne marcha jamais que dans les* « *sentiers de la vertu.* »

Le baron de Clotz [2] avait mis sur la tabatière à l'usage de Jean-Jacques l'inscription suivante :

« *Tabatière de carton donnée par sa veuve à Antoine Maurice,* « *habitant d'Ermenonville.*

« *Mes doigts ont touché cette tabatière, mon cœur en a tressailli,* « *et mon âme en est devenue plus pure.* »

Antoine nous raconta aussi que lors de son dernier voyage en France, le roi de Suède était venu [3]

« anglais, suédois et surtout polonais. » Arsenne Thiébault, *Voyage à l'île des Peupliers*, Paris, an VII, in-12, p. 33. L'auteur donne l'inscription d'Anacharsis Clootz, — et plus loin les divers détails du pèlerinage.

[1] Gabriel B., mort dans la misère à Paris, le 23 janvier 1793, « citoyen dans le cœur et l'un de ces rares écrivains dont on ne « voudrait effacer une ligne aujourd'hui », disait de lui Dussault en 1789, *Œuvre des sept jours*, p. 69. V. la liste de ses ouvrages dans Quérard, *France litt.*, I, 521.

[2] Jean-Baptiste dit Anacharsis, baron de Cl., guillotiné le 4 germinal an II (24 mars 1794).

[3] Gustave III, dans son second voyage en juillet 1784, — comme avant lui y était venu Joseph II, en 1777, et plus tard, y vint la reine de la mode, Marie-Antoinette, avec toute la cour, en juin 1789.

à Ermenonville, était descendu et avait dîné chez lui ; — que parmi les différentes questions qu'il lui avait faites pendant ce dîner, il avait demandé s'il ne possédait pas quelque chose qui eût appartenu à Jean-Jacques, et que lui ayant parlé de ses sabots, le prince lui avait dit de les aller chercher ; — que les lui ayant apportés et placés sur la table près de laquelle il était encore assis, il les avait attentivement considérés et touchés à diverses reprises ; — qu'ensuite il aurait demandé à les acheter, mais l'hôte avait répondu, que, quoiqu'il ne fût pas riche, pour tout l'or qu'on pourrait lui offrir, il ne consentirait pas à se priver d'un gage aussi précieux de la mémoire de Jean-Jacques ; sur quoi le prince l'aurait approuvé, en lui disant : « Vous avez raison, Antoine ; « il n'y a pas de souverain en Europe qui ne voulût « posséder un tel trésor[1]. »

A l'exemple du roi de Suède, nous touchâmes et maniâmes à diverses reprises les sabots, — tout en continuant, comme lui, notre déjeuner.

---

[1] On lit dans la *Gazette nationale ou Moniteur officiel* du 15 fructidor an VI, et en première page, sous la rubrique : *Paris, 14 fructidor* : « Des voyageurs allèrent, il y a quelques années, « visiter le tombeau de J.-J. Rousseau à Ermenonville. Après « avoir satisfait leur louable curiosité, ils s'arrêtèrent dans le « village, chez un cabaretier, brave homme, dont Jean-Jacques, « pendant son séjour en cet endroit, s'était plu à fréquenter la « maison et même à cultiver l'amitié. L'un d'eux, connu par « une excellente comédie et par la fatalité de son sort, aperçoit « sur une armoire des sabots, dont le dessus était grossière- « ment tissu en paille ou en menu jonc ; un petit morceau de « papier y était attaché, portant cet écrit : *Sabots de Jean-Jacques.* « Emporté par son respect pour la mémoire du grand homme,

Nous ne nous lassions point de questionner et d'entendre Antoine, mais il fallut le quitter, quoique avec regret; car il nous tardait de voir le tombeau et même de parcourir les magnifiques jardins dont il est entouré.

La chaussée du petit lac qui forme l'*Ile des Peupliers* au milieu de laquelle se trouvait le tombeau, avait été emportée l'année précédente, et le lac n'était plus alors qu'un marécage, dont les plantes juncacées, les cressons, les berles, les cigues et autres herbes aquatiques établissaient un épais réseau sur une vase si profonde, — nous disait-on, — qu'avec une perche de 10 pieds de longueur, on en atteignait à peine le fond. Aussi, depuis cette époque, les voyageurs, que le respect ou la curiosité appelait à Ermenonville, se bornaient-ils à contempler de la rive du lac l'île et le tombeau.

Le guide, que nous avions pris, nous donnait lui-même des inquiétudes qui, fortifiées par la vue du danger, nous faisaient désespérer de pouvoir franchir le court espace qui nous séparait du but. Enfin

---

« le poète se permit de dérober un de ces sabots. On monte dans « la chaise et on se remet en route pour revenir à Paris. On « s'arrêtait à la deuxième poste, lorsqu'on vit accourir un « homme couvert de sueur et qui avait fait à cheval la plus « grande diligence. C'était cet estimable cabaretier, qui, s'étant « aperçu de l'absence de l'effet en question, venait le redemander « avec instance, offrant à la place tout, absolument tout ce qu'on « désirerait. On le lui rendit. En vain le pressait-on d'accepter « une indemnité pour sa course; il ne voulut rien accepter, et « avec son sabot, il partit comblé de joie. » — Une anecdote, comme on voit, à ajouter aussi au dossier de Fabre d'Églantine!

le courage l'emporta sur la crainte, lorsqu'on nous assura que dans le mois précédent un curieux était parvenu à passer dans l'île en marchant sur ce tapis de plantes marécageuses. Mais aussi quelle émotion, lorsque nous nous trouvâmes tout près du tombeau qui renfermait les restes d'un homme que toute l'Europe, l'univers entier reconnaissaient pour le plus puissant génie de ce siècle [1] !

C'était une simple tombe [2] de pierre blanche; mais le lieu où elle se trouvait, séparé du monde entier par la difficulté d'y aborder, ces peupliers qui l'ombrageaient, ce lac dont la surface ne présentait plus qu'une épaisse nappe de plantes marécageuses, le silence des bois dont elle était entourée, étaient des ornements bien plus dignes du philosophe de la Nature que le marbre le plus précieux et enrichi par les plus belles productions de l'art du statuaire.

---

[1] La loi du 16 avril 1794 ordonna la translation des restes de Jean-Jacques au Panthéon, malgré les protestations de M. de Girardin, et la cérémonie fut célébrée solennellement le 11 octobre. Il en existe une gravure par Abr. Girardet, une autre par Colibert. Une discussion récente, soulevée dans l'*Intermédiaire*, a démontré que le corps du grand écrivain a été enlevé de ce tombeau d'honneur en 1814 par des mains sacriléges et odieusement anéanti avec celui de Voltaire. Napoléon avait eu la pensée de restituer à M. de Girardin le corps de son ami et de lui élever un monument nouveau aux frais de l'État dans l'île des Peupliers. V. *Corresp. de Nap.*, XII, 202, lettre du 26 février 1806.

[2] Dessinée par P. Robert, sculptée par J.-P. Lesueur. Une gravure en a été donnée dès 1778 par J.-B. Moreau, une autre en 1781 par Godefroid, et depuis dans tous les Itinéraires.

Parmi les nombreuses inscriptions que je lus sur le monument, j'ai retenu celle-ci :

A la Nature.

Au-dessous de l'allégorie, qui représentait la Nature :

Ici repose l'homme de la Nature et de la Vérité.

Au-dessous de l'urne funéraire :

Vitam impendere vero.

Et une autre beaucoup plus longue, dont je ne me rappelle le texte que par à peu près :

[*Après avoir marché dans la fange d'un marais*
Pour te voir nous passons dans un simple marécage;]
Léandre de l'amour suivant la douce loi
Traversa les mers à la nage,
L'amour seul méritait de l'emporter sur toi.

Et voici celle que nous crûmes devoir y placer :

A quel autre offrir le premier hommage de sa liberté ?

Avant de quitter l'île, nous y fîmes une petite herborisation. Outre les mousses, qui végétaient sur la tombe, nous y trouvâmes le séneçon, le *jacobœa* et l'*arvensis*, l'orchis, l'épilobe, la salicaire, la centaurée cyanée, le mélilot, et nous emportâmes pour l'herbier de Mme La Réveillère celles de ces plantes qui étaient alors en fleur, ainsi qu'une poignée de mousse, dans la persuasion que cette femme incomparable, unie au seul mari peut-être digne d'elle[1], recevrait avec reconnaissance ce léger tribut de souvenir.

---

[1] Mlle Jeanne-Mélanie-Victoire Boyleau de Chandoiseau vivait à la campagne avec son père, à 6 ou 7 lieues d'Angers, dans

Nous aurions bien désiré passer le reste de la journée près de la tombe de Jean-Jacques, mais nous devions rentrer le soir à Senlis, et nous avions à parcourir des lieux où tout contribuerait à nous reproduire son image. Nous prîmes donc le parti de nous retirer après deux heures de séjour dans l'île des Peupliers, mais en éprouvant

---

une propriété dont elle portait le nom [aujourd'hui, par alliance, à M. Théobald de Soland, député]. « Douée d'un esprit distingué « et d'une instruction d'autant plus rare, qu'elle l'avait acquise « seule et en luttant contre une foule d'obstacles », elle reçut du docteur Buroleau ses premières leçons de botanique, fut mise par lui en relation avec les Botanophiles d'Angers, et un jour, en visite chez son frère, conseiller au Présidial, l'accompagna dans une promenade aux champs, du côté d'Eventard, campagne de l'évêque; la Réveillère était de la partie : « Chemin faisant », — dit ce dernier dans ses précieux *Mémoires*, — « elle ramassa « une fleur de ficaire, *ranunculus ficaria*, et l'examina avec atten- « tion. Je lui demandai ce qu'elle trouvait de particulier dans cette « fleur commune, elle m'en fit alors l'analyse. Je n'avais aucune « idée de la botanique, je n'en connaissais pas même le nom. Je n'eus « plus que la botanique en tête. Je priai Mlle de Chandoiseau de « m'en donner les éléments ; ce qu'elle fit avec beaucoup de com- « plaisance... Mon attachement pour mon charmant professeur « ne pouvait manquer de s'accroître par une connaissance plus « intime. Mon hommage fut accepté. Nous nous mariâmes « le 14 février 1781 dans la chapelle de Chandoiseau... Ma femme « possède éminemment les vertus de son sexe. Elle y joint un « esprit supérieur, propre à saisir les matières les plus abstraites, « un goût fin et délicat, une mémoire excellente et une lecture « très-étendue, ce qui rend sa conversation aussi agréable « qu'instructive; mais entièrement livrée aux devoirs d'épouse « et de mère, elle ne va point étaler son savoir dans le monde. « Elle a composé cependant des vers charmants, beaucoup de « romances pleines d'imagination et de goût. » *Mém. de la Réveillère*, I, 49-50.

toutes les angoisses de la tristesse et des regrets .

Nous avions en effet à parcourir les immenses jardins paysagers d'Ermenonville, où la nature et la liberté paraissent avoir également établi leur empire. Tout y satisfait les plaisirs de la curiosité et les désirs de l'âme sensible, qui jouit avec reconnaissance de tous ces objets, auxquels l'imagination toujours pleine de Jean-Jacques prête de nouveaux charmes.

Les groseilliers épineux et à grappes, les framboisiers et les fraisiers, plantés ou reproduits par leurs rejetons dans les bois, offrent à ceux qui les parcourent leurs fruits, dont la cueillette n'est interdite à personne. Une salle de danse sur la pelouse, accompagnée d'un large échafaud pour l'orchestre, des jeux d'escarpolette et autres sont établis à l'usage de la population des villages voisins, qui ne manque pas de venir les jours de dimanche et de fête prendre part à ces divertissements. Tous les abords sont sans barrières, sans fossés, sans clôture, de sorte que le public peut traverser en tout temps d'une extrémité à l'autre.

Les souvenirs de ce qui m'a le plus frappé à Ermenonville se sont tellement gravés dans ma mémoire, qu'au bout de plus de cinquante ans, je me les rappelle comme si j'étais encore sur les

---

[1] Quérard, dans l'article de J.-J. Rousseau de sa *France littéraire*, donne la liste des nombreux ouvrages, où se trouve reproduite la description, souvent avec gravures, de l'île et des jardins d'Ermenonville, entre lesquels on recherche surtout la *Promenade ou itinéraire*, illustré de 25 estampes, par Mérigot (1788, 1791, 1811, in-8°, avec texte par le comte Stanislas de Girardin).

lieux, et quant à leur topographie elle y est tellement présente, que j'en pourrais dresser un plan figuré. Aussi j'avouerai qu'aucun spectacle ne m'a jamais aussi fortement ému, que celui qui m'a été offert à Ermenonville [1].

Nous parcourûmes avec des jouissances nouvelles les principales parties du parc où nous pûmes lire ou observer des milliers d'inscriptions écrites dans presque toutes les langues de l'Europe, sur les arbres, les rochers, les grottes, les fûts de colonnes grossières. Je crois avoir retenu le texte littéral de l'une d'elles, qui me frappa par sa simplicité et l'enthousiasme dont il me sembla que son auteur avait dû être saisi :

Between the groany forest there studious let me sit
And hold high converse with the myghty dead [2].

J'éprouvai aussi une jouissance particulière à découvrir dans le bois une *Osmondà regalis*, belle plante que je n'avais jusqu'alors rencontrée dans aucune de mes herborisations et que je sus ensuite être commune dans cette contrée.

Nous nous rendîmes enfin à la maison dépendante du château, mais située hors de son enceinte, où Jean-Jacques avait occupé un appartement, et

---

[1] Ces sentiments de vénération et d'enthousiasme se sont maintenus inaltérés au cœur de toute la jeunesse contemporaine de Jean-Jacques ; — et il faut se rappeler que sa tombe vide suffit en 1815 à protéger contre les exactions et le séjour même des soldats prussiens toute la vallée d'Ermenonville.

[2] Ce sont deux vers de Thompson :

« *Au sein de ces murmurants ombrages, je veux m'asseoir ici*
« *studieux et engager un sublime entretien avec les illustres morts.* »

nous entrâmes dans la pièce, où il était tombé mort[1]. Inutile de dire que nous y fûmes assaillis des idées les plus tristes. Quant à moi, je me promis bien que si jamais je revenais visiter sa tombe, je ne rentrerais pas dans cette chambre.

Le soleil baissait, nous étions d'ailleurs épuisés de fatigue, et nous devions retourner à Senlis ; il n'y avait plus de temps à perdre. Il fallut donc s'arracher des jardins d'Ermenonville et aller retrouver notre voiture chez le bon Antoine, qui, nous ayant pris dans une sorte d'amitié, essaya en vain de nous retenir. Avant de partir, avant de le quitter et tandis que l'on préparait les chevaux, je consignai et lui remis ce faible témoignage de sensibilité et de reconnaissance :

A J.-J. Rousseau.

« Les grandes révolutions, que tu avais devinées, viennent de « mettre des siècles entre ta mort et le jour où nous sommes venus « visiter ta tombe. Nous sommes dès à présent la postérité pour toi, « et tu es toujours grand à nos yeux. Hélas ! puisse ton âme, comme « ton génie, vivre toujours au milieu de nous ; nous serons humains « et libres, et le peuple, au milieu duquel tu vécus, sera tout à fait « digne de posséder ta cendre [2]. »

Quoiqu'il fût déjà tard, nous fîmes halte à l'abbaye de Chailly, où le prieur, — aucun autre de ses religieux ne parut, — nous attendait avec

---

[1] Ce bâtiment n'existe plus.

[2] *O vous qui riez de mes vœux.*
Ames froides, âmes paisibles,
Fuyez ! l'air, qu'on respire en ce séjour heureux,
Est l'élément des cœurs sensibles.

Peut-être est-ce le cas d'appliquer ici ces vers qui terminent l'ode sur *la Tombe de J.-J. Rousseau* dans *l'Apothéose de Jean-*

une collation valant souper, d'une élégance et d'une propreté, qui me surprirent d'autant plus que je n'avais rien vu qui en approchât dans les trois autres maisons de son ordre, situées comme la sienne au milieu des bois. Elle était servie par une demoiselle d'environ trente ans, également distinguée par une heureuse physionomie et des manières aisées. On eût dit la femme de chambre d'une grande dame. L'affable et généreux accueil du prieur, le besoin de la faim qui se faisait sentir, — car nous n'avions rien pris depuis le modeste déjeuner chez Antoine, — la friandise des plats, tout concourait à exciter l'appétit, et il fut satisfait, de manière à convaincre l'amphitryon, que nous savions apprécier les bonnes choses.

Nous ne pûmes arriver qu'à 9 heures à Senlis, où le prieur, l'ami Petit et quelques-uns de leurs confrères nous attendaient avec une impatience d'autant plus vive, qu'elle était accompagnée des plus noires inquiétudes, toujours fondées sur la crainte que nous aurions été rencontrés par quelques bandes de brigands, à l'existence desquelles ils croyaient fermement. Nous assistâmes à leur souper, que nous ne pûmes partager ; mais le lendemain nous fîmes honneur au déjeuner, que nous avions

---

Jacques ou la Nature et le Génie vengés, almanach moral, mêlé de prose, de vers et de chansons (Paris, an X), petit opuscule in-32 de 63 pages, omis dans l'énumération de Quérard. *L'Apothéose* est célébrée sur un vaudeville de De Piis ; — et le livret se termine par *Les premiers Tu,* « chanson d'une citoyenne à son « mari au retour d'un voyage à Ermenonville, que les époux « devraient tous savoir par cœur et se rappeler » ; — puis la des cription des jardins d'Ermenonville.

promis d'accepter et que le prieur eut l'attention de rendre dînatoire.

Nous les quittâmes vers le milieu du jour, avec le regret de n'avoir pu les guérir de leurs mornes inquiétudes, et nous arrivâmes sur les 8 heures du soir à Paris, où tout était dans une extrême agitation. A peine pûmes-nous gagner notre hôtel, arrêtés que nous étions à tout instant par des hommes armés qui, présentant leurs baïonnettes au poitrail des chevaux, nous forçaient de rétrograder. On venait d'y massacrer ce M. Berthier, qui, la surveille, nous avait paru si calme au milieu d'une escorte furibonde, et son beau-père, M. de Foulon (*a*).

(*a*) M. Foulon, fils d'un lieutenant criminel de Saumur (*), avait fait rapidement une fortune énorme à l'aide d'un prêt de M. de Giseux. Il avait été pourvu (**) dès l'âge de vingt-et-un ans d'un office de commissaire des guerres, emploi dans lequel il se conduisit de manière à parvenir, avant d'avoir atteint celui de quarante, à être nommé intendant des armées, puis contrôleur général des

(*) Joseph-François F., fils de Joseph-Henri F. et d'Anne Fouyer, né à Saumur le 25 juin 1715. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, II, 188.

(**) Par le ministre d'Argenson, et il était depuis 1747 commissaire ordonnateur quand il épousa la petite-nièce du grand pensionnaire de Hollande, Isabelle-Eugénie-Joseph Van-der-Dussen, alliance qui allait donner un essor puissant à sa fortune. Il s'acquit les premières haines populaires et durables par des réquisitions impitoyables comme intendant des armées, et en Anjou par une rigueur extrême à maintenir ses droits de chasse. Le récit de sa mort horrible est partout, — mais nulle part abrégé de façon plus sinistre que dans la *Correspondance de MM. les Députés de la Province d'Anjou,* rédigée pourtant par des modérés, Pilastre et Leclerc, p. 376, n° 18. « L'*honnête* M. Foullon », — y est-il dit — « a été tellement frappé de « notre arrêté sur la responsabilité des ministres, qu'il fut à l'instant « frappé d'apoplexie et de paralysie et est mort hier. » Entre tant de pamphlets implacables, on se rappelle ici le *Convoi, service et enterrement de très-hauts et très-puissants seigneurs Foullon ... et Berthier ... morts subitement en place de Grève, à leur paroisse.*

Le séjour de Paris étant loin de procurer les agréments sur lesquels peuvent ordinairement compter les provinciaux, nous ne le prolongeâmes que le temps nécessaire pour visiter nos amis, surtout M. et Mme Denis. Celle-ci, douée d'une haute intelligence et imbue des principes d'une

finances en 1789. Vers l'année 1762, il acquit la baronnie de Doué, dont il fit d'abord restaurer le vieux château tombé en ruines, acquit quantité de fermes et les seigneuries de six à sept communes voisines, puis fit construire un magnifique château à 1 kilomètre de la ville, sur l'emplacement d'une très-modeste maison de campagne, dite Haute-Minière, qui avait été la propriété de son père et était devenue la sienne. On portait à 80,000 fr. de rente le produit des domaines qu'il avait successivement réunis à son château de Haute-Minière, et sur lesquels il fit planter une immense quantité d'arbres surtout en peupliers et ormeaux. Son pépiniériste m'a assuré qu'ils étaient au nombre de 500,000, qu'il estimait valoir au moins 10 fr. l'un, lorsqu'ils furent pillés et détruits pour la plupart au commencement de la guerre de la Vendée, ainsi que le château.

M. Foulon répandit beaucoup de bienfaits sur la ville de Doué. Sur l'emplacement de diverses bicoques, il créa un champ de foire traversé par une grande rue ouvrant à la porte Bonin et aboutissant à celle du château. Il établit aux pieds de la fontaine deux vastes bassins, l'un pour servir de lavoir, et l'autre d'abreuvoir ; il reconstruisit à neuf le couvent des Récolets, fit beaucoup en faveur de l'hôpital, etc., enfin il fut le premier en Anjou à couvrir ses domaines d'arbres champêtres et d'agrément, surtout de peupliers d'Italie, dont l'espèce y était à peine connue avant qu'il en eût multiplié les plantations (*).

(*) Sauf pour l'amélioration de ses domaines, Foulon n'intervint dans ces divers travaux que pour presser l'approbation des plans ou l'allocation par l'État et par la ville des fonds nécessaires aux entreprises, dont 60,000 livres pour l'établissement en 1767-1768 de la fameuse fontaine aux deux vastes bassins, de 44 mètres chacun de longueur, que sépare la route départementale de Saumur aux Sables-d'Olonnes. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, II, 55.

sage philosophie, voyait avec plaisir la Révolution, tout en blâmant ses écarts. Vallée et moi nous nous trouvions en parfaite harmonie avec elle, et heureusement c'était avec elle que se passait la presque totalité du temps donné à nos visites. Nous n'apercevions guère qu'à l'heure du dîner M. le Président, qui, ayant des opinions diamétralement opposées à celles de Madame, voyait tout en noir et blâmait tout. C'était ensuite Pech, charmé du voyage d'Ermenonville et qui croyait m'en avoir obligation, que nous fréquentions le plus. Nous nous rendions chez lui presque tous les matins, pour n'en sortir, — après un bon déjeuner, — que sur le midi.

Nous regagnâmes donc Versailles le plus tôt qu'il nous fut possible, où l'accueil de nos amis fut le même que le précédent. Le grand avantage qu'ils nous procuraient consistait, pour moi du moins, en ce qu'ils nous donnaient des explications satisfaisantes sur les principaux événements accomplis et nous révélaient volontiers ceux qu'ils pensaient devoir l'être prochainement[1]. C'est ainsi, par exemple, que Volney me racontait que, certain membre de la noblesse lui ayant dit, peu de jours avant l'échauffourée du prince de Lambesc[2], qu'ils avaient l'appui de l'armée, il avait riposté : « Dites des officiers ! « mais nous avons les soldats, avec lesquels nous

---

[1] J.-N. Bouilly, dans ses *Mémoires et Souvenirs*, I, 164-165, décrit aussi « une de ces réunions particulières des députés du « Tiers-État, où s'élaboraient tous les décrets, qui devaient régé- « nérer la France et préparaient cette admirable constitution « de 1791. »

[2] 12 juillet 1789.

« buvons. » — Et à un autre, qui s'appuyait sur l'union du clergé et de la noblesse : « A la bonne heure; « mais nous sommes encore cinquante contre un. » — C'est ainsi qu'en parlant de projets importants médités par ses amis et par lui-même, il me préparait à la suppression prochaine des gabelles, des aides, des droits féodaux, des dîmes et à la réunion des biens ecclésiastiques au domaine de l'État ; puis réfléchissant que je pourrais être alarmé des conséquences résultant de la dernière de ces mesures, il se hâtait d'ajouter, que je pouvais être tranquille sur mon sort, que loin d'en recevoir quelque préjudice, je gagnerais au contraire à l'emploi qui serait fait des revenus supprimés [1].

J'avoue que dès lors je ne comptai plus sur le revenu de mon bénéfice, mais aussi je peux dire en toute vérité que j'en fis cordialement le sacrifice.

Le souvenir, si bien gravé dans ma mémoire, de tout ce que j'avais éprouvé à Ermenonville, et celui des violentes agitations dont je venais d'être témoin dans la capitale, avec ce que je voyais et entendais

---

[1] C'est en effet Volney qui, dès la séance du 29 septembre 1789 et à propos d'une discussion sur le procès-verbal, proclame qu'il est temps d'enlever à la propriété monastique son voile mystérieux et de discuter la grande question de savoir à qui appartiennent les biens du clergé. *Moniteur*, p. 263-264. — Le 12 octobre, Mirabeau déposa la motion qui déclarait que les biens du Clergé appartiennent à la nation — et Volney l'appuya en y comprenant la propriété des domaines du Roi. *Ibid.*, p. 296. — Et après le décret du 2 novembre 1789, il publie encore une brochure spéciale sur le *Moyen très-simple de vendre promptement et sans dépréciation tous les biens de mainmorte* (in-8°, Paris, mai 1790). En un mois seulement, du 27 décembre 1790 au 31 janvier 1791, on en vendit dans la Sarthe pour 2,226,830 livres.

tous les jours, soit dans les entretiens avec nos amis, soit en assistant aux séances de l'Assemblée Nationale, qui s'était élevée à une hauteur dont je n'aurais jamais eu l'idée[1], et dans le sein de laquelle les Mirabeau, les Barnave, les Chapelier, les Maury, les Cazalès, etc., traitaient avec des talents divers mais si distingués les points les plus importants de la législation politique et administrative, formaient des contrastes si marqués et excitaient des sensations si vives, que toutes les facultés de l'âme se trouvaient comme anéanties[2].

Nous partîmes de Versailles le 3 août et nous

---

[1] « J'ignore quel sera le jugement de la postérité; mais ce qui « me paraît certain, c'est que tous les plus ardents détracteurs « de l'Assemblée nationale seront forcés de convenir qu'elle fut « composée de l'élite des hommes de ce temps dans tous les « genres et dans toutes les opinions. Ils avoueront que jamais « peut-être on ne vit plus de grands talents réunis, que de part « et d'autre on agitait les plus grandes questions qui puissent « intéresser les hommes, on y déploya toutes les forces de la « logique et toutes les ressources de l'éloquence. » De Ségur, *Mémoires*, III, 586.

[2] « On peut dire avec vérité que jamais la société de Paris n'a « été aussi brillante et aussi sérieuse tout ensemble, que pendant « les trois ou quatre premières années de la Révolution, à « compter de 1788 jusqu'à la fin de 1791. Les plus hautes ques- « tions que l'ordre social ait jamais fait naître étaient traitées « par les esprits les plus capables de les entendre et de les dis- « cuter... Dans aucun pays, ni dans aucun temps, l'art de parler « sous toutes ses formes n'a été aussi remarquable que dans les « premières années de la Révolution... Ceux qui ont vécu dans « ce temps ne sauront s'empêcher d'avouer qu'on n'a jamais « vu ni tant de vie ni tant d'esprit nulle part... On n'éprouvait « alors qu'une crainte, celle de ne pas mériter assez l'estime pu- « blique. » Mme de Staël, *Considér. sur la Rév. franç.*, I, 380-384.

arrivâmes, le soir à la brune, à un couvent de dames Fontevristes, appelé Haute-Bruyère [1], où nous devions nous arrêter au retour. Là je fus frappé d'une terreur, dont il eût été difficile de se défendre en pareilles circonstances. Les approches de l'intérieur de la cour d'entrée étaient remplis d'une foule nombreuse d'hommes armés de faulx, de faucilles, de fourches de fer, que je pris tout naturellement, à la vue de leurs habits déguenillés, pour une de ces bandes de brigands, dont on avait été si effrayé à Senlis; et je ne fus rassuré que lorsque le régisseur, qui vint nous recevoir, nous eut appris que c'étaient des ouvriers arrivant pour commencer le lendemain les travaux de la récolte. Les dames étaient retirées, et nous ne pûmes voir Mme la Prieure [2] que le lendemain matin. Mais l'aumônier, qui ne tarda point à le suivre, se joignit à lui, pour nous faire les honneurs du souper et de l'hospitalité, auxquels rien ne faillit, sinon un peu de gaîté.

Depuis Haute-Bruyère jusqu'à Nouans, je fus constamment sous l'empire d'une tristesse dont je

---

[1] Le château, avec ferme, qui porte encore ce nom, aujourd'hui commune de Saint-Rémy-l'Honoré, canton de Chevreuse (Seine-et-Oise), occupe les anciens bâtiments du prieuré transformé. On y visite encore avec intérêt les restes du cloître roman, le chevet de l'église, surtout une vaste grange du xve siècle, avec portail ogival, surmonté d'une Vierge, gravée en creux dans la pierre, et le pignon, d'une échauguette.

[2] Dame Marie-Anne Harel de Grandebur, dont les revenus comprenaient 34,344 l. 17 s. 11 d. en argent, 13 septiers de blé, 18 de seigle, 12 d'avoine, 8 muids de vin, 12 canards, 12 douzaines de pigeons, 57 chapons.

ne pouvais me distraire, sans pourtant m'en expliquer les causes. Elle était entretenue par l'obstination de Vallée à turluter[1] sans cesse, affectant de ne répondre que par oui ou non aux questions que je pouvais lui faire ou gardant le plus profond silence à tout sujet de conversation. Le malaise, que j'éprouvai pendant ces trois jours de taciturnité, m'indigna d'abord au point, que je fus tenté d'éclater en reproches, mais je pris un meilleur parti ; ce fut celui de garder aussi le silence et d'entreprendre de repasser dans ma mémoire tous les incidents, tous les détails de notre voyage, et je m'appliquai de préférence à tous ceux qui concernaient Ermenonville, soit pour la description des lieux, soit pour le rappel de ce que j'y avais vu, lu, entendu et écrit. C'est à cette humeur de dogue que Vallée manifesta pour lors si constamment, que j'ai dû la faculté de pouvoir maintenant me rappeler mieux que sur tout autre événement de ma longue vie, les circonstances du voyage à Ermenonville, quoique je fusse déjà, et même depuis longtemps, dans l'usage de me rappeler le soir ce qui avait pu m'arriver de particulier dans le cours de la journée ; et par cette raison, je dis, comme le vieux proverbe, qu'à quelque chose malheur est bon.

Ce fond inexplicable de tristesse reçut un nouvel accroissement à notre arrivée à Mamers, où nous apprîmes le massacre, qui venait de s'effectuer, au château de Nouans, de M. Cureau, maire du Mans,

---

[1] Expression encore usitée dans le Maine, pour : fredonner quelque *turelure* ou *turlutaine*. Littré, qui a ces deux mots, ne donne pas le verbe.

et du marquis de Montesson, son gendre[1], beau-frère et neveu de M. Butet. Je dus être d'autant plus affecté d'une aussi funeste nouvelle, que j'avais eu des rapports multipliés et même assez intimes avec ces messieurs, et de plus je ne pouvais comprendre, comment une population de mœurs aussi douces que celles des habitants de ma paroisse, avait pu se porter à commettre un aussi horrible assassinat.

Tout était en rumeur dans mon bourg, lorsque j'arrivai au presbytère, et les visages de ses habitants, jusqu'à ceux de mes domestiques, présentaient des traits si sombres, que je ne savais s'il fallait les attribuer à la tristesse ou aux remords du crime qui venait d'être commis ou même à la résolution d'en commettre un semblable sur ma personne. Enfin tout gardant autour de moi un profond silence, j'envoyai prier le vicaire de venir me parler. Il m'apprit que M. Cureau, effrayé des menaces dont il était devenu l'objet au Mans, où la populace le traitait d'accapareur de grains et l'accusait de vouloir faire périr le peuple de faim, avait cru devoir sortir de la ville avec sa fille et son gendre et chercher un lieu de refuge au château de Nouans, pour de là se rendre dans une de leurs terres en Normandie[2]. Apprenant qu'ils avaient pris

---

[1] Balthasar-Michel de M., officier au régiment du Roi, avait épousé le 1er juillet 1774 Marie-Charlotte, fille de Charles-Pierre Cureau, le marchand d'étamines, anobli par l'acquisition d'une charge de conseiller du Roi.

[2] C'est à sa terre de Roullée, qu'il se rendait, sur les confins de la Normandie mais dans le Maine. Il l'avait acquise par con-

cette route, une bande nombreuse d'artisans et d'ouvriers, considérablement grossie dans le trajet, vint les surprendre et les enlever de leur asile, et s'étant arrêtés dans la petite ville de Ballon, les y avait massacrés [1]. J'avais été fort heureux de m'être trouvé absent, car ces forcenés avaient souvent prononcé mon nom. Ce dernier trait de son rapport m'effraya surtout. Je fréquentais la maison de M. Cureau dans la plupart de mes séjours au Mans [2], et quelques-uns de la bande avaient pu s'en apercevoir.

Dès que le vicaire se fut retiré, je dis à Vallée que nous repartirions le lendemain matin pour le Mans, peut-être même pour Angers ; et je m'occupai immédiatement du soin de préparer une nouvelle malle. Cette résolution s'affermit, lorsque la nuit étant venue, j'aperçus au clair de la lune que l'on montait la garde devant ma grande porte. Je craignis de ne pouvoir fuir ; mais en allant et venant

---

trat du 11 mars 1756 avec les fiefs de Bonnebos et de Garenne. *Arch. de la Sarthe,* E 310.

[1] Les détails de cette horrible journée sont partout. V. Pesche, *Dict. de la Sarthe,* I, 100 ; — D. Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution,* I, 43, et sa Notice sur Ballon dans le *Maine* de M. de Wismes ; — Lepelletier, *Hist. du Maine,* II, 160 ; — Chardon, *La famille Cureau,* dans les *Mém. de la Soc. d'Agr. de la Sarthe,* 1874, p. 653-655 ; — Nepveu de la Manoulière, *Mémoires,* II, 197, etc.; et particulièrement *Invent. des Arch. de la Sarthe,* série E supplément, Extrait des archives communales de Montbizot.

[2] L'hôtel Cureau était situé près la Visitation, à l'angle de la place des Halles et de la rue du Port, actuellement la maison Lebert, où est morte, le 18 pluviôse an VI, Marie-Madeleine Pinceloup, veuve de l'infortuné maire.

dans ma chambre, les yeux souvent tournés vers la sentinelle, je reconnus, sur les deux heures après minuit, qu'elle avait disparu. J'allai aussitôt, après m'être assuré du fait, en ouvrant la petite porte, et avoir reconnu que le plus grand silence régnait dans le bourg, donner l'ordre au domestique de tenir les chevaux prêts pour partir sous une heure ; ce fut exécuté.

Nous trouvâmes les bons amis de Saint-Vincent dans la dernière consternation, et il en était de même dans la ville parmi ce qu'on appelait alors les honnêtes gens, tandis que la plus grande agitation régnait dans la classe ouvrière, qui hurlait dans les rues : « A bas les aristocrates. » Heureusement M. le comte de Valence[1], gendre de Mme de Genlis, colonel du régiment de dragons stationné au Mans, faisait faire bonne garde. Il vint même dès le jour de notre arrivée rendre en ma présence une visite au prieur dom Jehors, et l'assurer que lui et tous ses confrères pouvaient être tranquilles, et

---

[1] Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune, comte de Valence, né à Agen le 20 août 1757, était arrivé au Mans le 24 octobre 1788 avec Chartres-dragons, et bientôt avait acquis un renom populaire par ses allures de grand seigneur alliées à des opinions généreuses qu'il eut l'honneur de ne désavouer jamais. Il porta des premiers les enchères nationales des biens du clergé, en acquérant le château d'Yvré-l'Évêque. Il présidait en 1790 un des clubs de la ville et était membre, comme nombre d'ailleurs d'ecclésiastiques et de gentilshommes, de la Loge maçonnique de Saint-Hubert. Émigré avec Dumouriez, il rentra sous l'Empire et est mort à Paris le 4 février 1822. V. les *Mémoires* de Nepveu de la Man., II, 194, 225-229, 242, 282, etc. ; D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans pendant la Révol.*, I, 36, etc.

qu'aucun acte de violence n'aurait lieu dans la ville à l'égard de qui que ce soit. Il était en grand uniforme, accompagné de deux officiers, et j'admirais la noblesse de sa contenance, ainsi que l'affabilité de ses propos ; mais je crus démêler un certain air d'indifférence, sinon de satisfaction, lorsque l'on parlait de la fin tragique de M. Cureau.

Après être resté quatre jours au Mans, pendant lesquels je reconnus que le tumulte allait diminuant, nous partîmes pour Saint-Georges-sur-Loire[1], bien résolu, quant à moi, de ne pas rentrer à Nouans, avant d'avoir acquis la certitude que la tranquillité y était parfaitement rétablie. Six semaines s'étaient écoulées, sans que j'eusse reçu aucun avis rassurant de mon vicaire, qui avait pourtant été exact à m'écrire tous les dix jours, lorsque l'abbé Chevalier[2], vicaire de Congé-sur-Orne, paroisse limitrophe de la mienne, vint me joindre. Il débuta par dire qu'il venait me chercher, assurant que la plus grande tranquillité régnait et n'avait même jamais été troublée à Nouans que par le passage des misérables assassins de MM. Cureau et de Montesson, auxquels pas un des habitants ne s'était joint. Il ajouta, que son confrère m'avait trompé, en disant que j'avais été l'objet de leurs menaces, que tous les paroissiens attendaient mon retour avec impatience, et qu'enfin la justice informait contre les meurtriers de ces messieurs, et plusieurs individus

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers.

[2] Un des vicaires en 1791 de l'évêque constitutionnel du Mans et plus tard manufacturier, associé de Besnard.

étaient déjà arrêtés. Son rapport me parut si franc que je n'hésitai point à m'y fier.

Nous partîmes donc le surlendemain de son arrivée, et nous fûmes reçus à Nouans avec toutes les démonstrations de contentement et de joie par les habitants.

Les révélations de M. Volney relativement aux dîmes et propriétés du clergé, bientôt après confirmées par un décret de l'Assemblée Nationale[1], m'avaient ouvert un vaste champ de réflexions ; elles m'occupèrent sérieusement dès que je fus arrivé à Saint-Georges. Loin d'avoir fait des économies, j'avais des dettes. Supprimer toute espèce de dépenses superflues et les payer furent deux points adoptés immédiatement ; vendre les chevaux et la voiture, ainsi que quelques articles inutiles de mobilier, et renvoyer le domestique de service, furent les premiers moyens employés ; et peu après je vendis les vaches ; je donnai congé au charretier ainsi qu'à la fille de basse-cour ; je résolus de supprimer ou de rendre très-rares les dîners soit avec mes confrères soit avec les autres voisins, que j'avais habitude de fréquenter, de m'accoutumer à une vie frugale et dure, comme par exemple de me contenter d'un plat, de me préparer à coucher sur la paillasse, en retirant successivement les deux matelas de mon lit, en réduisant l'entretien aux vêtements les plus simples, et de vivre en ermite. Mes livres et mon écritoire devaient composer mes principales ressources contre l'ennui,

---

[1] V. ci-dessus, p. 24-25.

en y ajoutant quelques sorties, soit pour herboriser dans la belle saison, soit pour la chasse en hiver avec mes chiens courants que je conservai. Je ne m'écartai que bien peu de ce plan pendant les quatre années que je fus dans le cas de rester à Nouans.

Pendant ce long intervalle de temps, j'entrepris divers travaux littéraires, la plupart insignifiants, comme de traduire des pièces de Sophocle et d'Euripide en français et quelques-unes de Racine en grec et en anglais, — la composition d'un roman, à l'instar du *Jeune Anacharsis*, intitulé *Xénophon à Scillonte*, en entremêlant le tout de lectures des meilleurs auteurs classiques, grecs, latins et français, surtout Homère, Xénophon, Plutarque, Horace, Virgile, Racine, Rousseau, Voltaire, quelquefois *Jérusalem délivrée* et *Roland le furieux* en italien, et souvent *Gil-Blas* et le *Voyage sentimental* de Sterne. J'oubliais de citer Thucydide, et cependant c'est dans son histoire de la guerre du Péloponèse, que je relisais toujours avec un nouvel intérêt, que je crus avoir compris mieux que dans tout autre auteur ancien et moderne, l'esprit et les suites des révolutions; et cette lecture ne contribua pas peu à m'affermir dans la résolution de vivre dans la plus profonde retraite.

Ce genre de vie, qui contrastait si complétement avec celui des neuf années précédentes, ne laissa pas que d'avoir ses charmes, d'abord parce que je sentais que je pouvais me suffire à moi-même, ensuite parce que j'éprouvais souvent dans mes lectures des jouissances qui allaient jusqu'à l'extase, surtout lorsque je venais, — ce qui m'arrivait

souvent, — à réfléchir, qu'aucun individu, soit avant soit pendant le temps présent, n'avait été en situation de s'entretenir dans mon modeste presbytère, familièrement en quelque sorte, avec les plus beaux génies de la Grèce et de Rome. Excepté les jours de chasse et d'herborisation, c'est-à-dire une fois au plus par semaine, et les instants qu'il me fallait employer à remplir les devoirs du ministère, je restais dans ma chambre, où je me faisais servir, écrivant ou lisant, depuis quatre heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Je dus sans doute à la maturité de l'esprit et à la vigueur de l'âge l'avantage de pouvoir prendre goût à un tel travail et d'en supporter la fatigue.

La punition des assassins de M. Cureau, dont plusieurs furent condamnés à mort et quelques autres aux galères [1], contribua beaucoup à rétablir la tranquillité dans le canton, où rien ne troubla plus la mienne, jusqu'à la publication de la Constitution civile du clergé. Il me fallut interrompre mes études favorites, pour me livrer à celles qui pouvaient m'éclairer dans une circonstance aussi critique. Je consultai donc tout ce que j'avais d'ouvrages propres à me procurer quelques lumières, tels que l'*Histoire ecclésiastique* [2] de l'abbé

---

[1] « Le jeudi, 3 décembre 1789, il y en a eu un de roué vif, un « de pendu, un de marqué aux deux épaules et un envoyé aux « galères perpétuelles. Il y en a encore plusieurs de décrétés, « qui pourront subir le même sort, si on les prend... Celui qui « a été roué s'appelle Barbier. » Nepveu de la Man., *Mémoires*, II, 210.

[2] Paris, 1691 et suiv., 20 vol. in-4°.

Fleury[1], les catéchismes du diocèse et de Montpellier, le *Nouveau Testament*, etc. ; puis, je tâchai de me remémorer ce que j'avais remarqué dans mes cours et enseignements de théologie, dans les Pères de l'Église, dans les discussions récentes entre molinistes et jansénistes, et dans les deux derniers conciles œcuméniques, ceux de Constance et de Trente. Soit avant soit après avoir formé mon opinion, je ne demandai, il est vrai, de conseils à aucun de mes collègues, mais aussi je refusai constamment d'en donner à ceux d'entre eux qui vinrent m'en demander. Sur le parti qu'il y avait à prendre, deux doyens ruraux de mon voisinage, munis d'instructions de l'évêque, vinrent me voir, et, quand ils m'eurent expliqué les raisons par lesquelles je devais refuser de me soumettre à cette loi, je me bornai à en prouver la faiblesse, mais sans leur dire quelle était ou pouvait être ma détermination[2]. Ils se retirèrent, à ce que je crois, peu satisfaits de leur mission, et

---

[1] Claude F., élève de Bossuet, ami de Fénelon, confesseur de Louis XV, mort le 14 juillet 1723.

[2] Les doyens ruraux, dans le voisinage de Nouans, étaient en 1790 : *Paulmier,* curé et doyen rural de Ballon, *Lebleu,* curé de Montbizot, doyen de Beaumont, *Gévrouin,* curé de Saint-Aubin de Locquenay, doyen de Fresnay, *Roullois,* curé de Montigné, doyen de Linières, *Marquis du Castel,* curé et doyen de Marolles. A l'exception de ce dernier, tous prêtèrent le serment, et Lebleu et Paulmier, les plus proches voisins de Besnard, devinrent de plus vicaires de l'évêque constitutionnel Prudhomme de la Boussinière. V. aux Arch. municip. du Mans le Mss. intitulé : *Liste des membres du Clergé du Diocèse du Mans en* 1790 *et des prêtres constitutionnels en* 1792 *et* 1793, avec des annotations de Ch.-Jacq. Lequien de la Neufville.

pourtant l'un et l'autre, à ma grande surprise, prêtèrent le serment exigé le même jour que moi [1].

Cette prestation ou ces refus de serment ame-

---

[1] Le 16 janvier 1791. A la suite d'une *Adresse de la Société des Amis de la Constitution du Mans aux habitants des campagnes*, pour leur expliquer les motifs de la constitution nouvelle du Clergé, la Société a fait imprimer le discours (in-8°, de 29 p., Le Mans, Monnoyer fils, 1791) de M. Thommeret, curé de Noisy-le-Sec, et aussi celui du curé de Nouans, « prononcé le jour de la prestation de son serment civique. » Ce dernier, plus court et d'un ton plus simple, est l'œuvre, en modeste langage, d'une conscience sincère et rassérénée par une résolution réfléchie, mais qui n'avait pas prévu l'avenir.

« Messieurs et chers concitoyens, avant d'être prêtre, je fus « citoyen. Devenu ministre de la religion, je n'ai jamais oublié « que j'étais toujours enfant de la patrie. Lorsqu'après de longues « et pénibles réflexions, je me destinai au culte de l'Autel, j'ai « tâché de me pénétrer des importantes fonctions auxquelles « j'étais assujetti. Quoique suffisamment dégagé de toutes les « sortes d'ambitions, je ne vous dissimulerai point, Messieurs, « j'ai désiré cependant ma cure ; car j'étais dès lors persuadé « qu'un curé pouvait être un ministre de bonté. — Né dans la « classe utile mais enfin respectée des laboureurs, j'estimais à « grand honneur et je préférais l'avantage d'être envoyé vers un « peuple presque uniquement occupé d'agriculture, sûr que je « trouverais dans son sein cette douceur de mœurs, qui envi« ronna mon berceau, qui caractérise et récompense tout à la « fois les travaux champêtres. Mon espoir n'a point été trompé, « Messieurs, et j'acquitte ici un juste tribut de reconnaissance, « en vous protestant que mille fois vos entretiens les plus indif« férents en apparence, de simples promenades sans autre but « que de parcourir l'enceinte de cette paroisse et même le seul « spectacle de vos occupations ont été pour moi une source inta« rissable de jouissances et de consolations... Mon premier devoir « sans doute fut de vous développer les sublimes leçons de mo« rale contenues dans l'Évangile... mais je n'ai pas regardé comme « étranger à mes fonctions, celui de vous procurer ces avis, ces

nèrent promptement un vrai schisme, tant religieux que social, entre les laïques et les ecclésiastiques. Il s'étendit même aux amis les plus intimes et jus-

---

« consolations, qui ne semblent être que du ressort de l'huma-
« nité, quoique la charité évangélique les commande également.
« Je n'ai jamais cru surtout négliger les occasions de vous éclairer
« sur la nature et l'étendue de vos devoirs civils et politiques.
« Sous l'ancien régime je vous ai souvent prêché l'obéissance
« aux lois... Témoin des charges qui vous étaient imposées, des
« vexations dont vous étiez l'objet, mon zèle se trouvait souvent
« réduit à vous recommander la patience en général et à par-
« tager vos peines dans le particulier... Je n'ai cessé de vous
« recommander l'obéissance à la loi, parce que sans cette dispo-
« sition tous les efforts de l'Assemblée nationale pour la régéné-
« ration de l'empire deviendraient inutiles, et lorsque je vous
« parlais de la patience, surtout nécessaire à ceux qui souffrent
« momentanément de l'ordre actuel des choses, j'éprouvais une
« secrète satisfaction à vous offrir l'exemple des sacrifices per-
« sonnels, non qu'ils coûtassent quelque chose à mon cœur,
« mais parce qu'ils pouvaient servir à vous inspirer plus de
« confiance en mes discours... Comme votre concitoyen, j'ai
« déjà prêté le serment civique ; je vais maintenant le prêter
« comme votre pasteur. — Irrévocablement attaché à la religion
« de nos pères, je tâcherai suivant le conseil de l'Apôtre d'en
« conserver soigneusement le dépôt, *depositum custodi*. J'en
« écarterai aussi les tracasseries, les questions oiseuses, *aniles*
« *fabulas devita* ; et me gardant de confondre ce qui tient essen-
« tiellement au dogme, à la foi, avec ce qui est de pure écono-
« mie, j'espère, avec le secours du Très-Haut, vivre et mourir
« dans le sein de l'Église universelle. Je ne vois assurément rien
« dans la Constitution civile du clergé, qui tende à obscurcir
« cette perspective, dont l'anéantissement serait pour vous,
« comme pour moi, le tocsin du malheur et du désespoir. Je ne
« vois rien non plus, soit dans la doctrine des théologiens, soit
« dans les abrégés de la foi destinés à l'instruction des peuples,
« soit dans les fastes de l'Église, et surtout à ses époques les plus
« éclairées, qui puisse me causer la moindre inquiétude, lorsqu'en

qu'aux membres de la même famille; je me félicitai d'en avoir évité ou rendu très-rares les effets, par l'état d'isolement total dans lequel je m'étais placé. Je n'en citerai qu'une preuve. J'avais été jusqu'alors assez lié avec un chanoine du Mans, que la chronique scandaleuse n'épargnait pas sous le rapport de la corruption des mœurs (*a*), mais non sans que

(*a*) Ce chanoine avait été, quelques années auparavant, la cause d'une scène assez vive entre la dame du château et moi. M'étant aperçu de bonne heure qu'elle avait l'esprit caustique et paraissait même se plaire à médire, peut-être à calomnier, j'avais cru devoir la prévenir que par goût et par état, je ne pouvais écouter de tels propos, et comme malgré la promesse de s'en abstenir, elle tombait un jour dans une récidive assez grave, je l'interrompis pour la prier de cesser un tel langage et de trouver bon que, si elle s'en permettait à l'avenir un semblable, je prisse mon chapeau et me retirasse sur-le-champ. Or, voilà que, quelque temps après, elle reprend le chapitre de ce chanoine, l'abbé S.; et moi de sauter sur mon chapeau pour me retirer; mais elle se mit au travers de la porte, et comme elle était d'une taille et d'une corpulence à rendre tout à fait inutiles mes efforts pour pouvoir sortir, force me fut de rester en arrière. Après lui avoir dit qu'elle ne réussirait pas à changer ma résolution, ce qui fut suivi d'un silence de quelques minutes, elle vint à moi toute tremblante et rouge de colère ou de honte, mais enfin promettant d'éviter à l'avenir tout sujet de plaintes de ma part, et moi, après l'avoir priée de pardonner la vivacité de mes mouvements, d'oublier ce qui venait de se passer. La paix fut donc promptement faite, et je dois ajouter qu'elle fut fidèlement observée.

Gallais, à qui je racontai cette petite aventure, me dit qu'au

---

« présence de Dieu et de mon peuple, je prononce ces paroles « sacramentelles : Je jure de veiller avec soin sur la paroisse qui « m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de « maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par « l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

j'y eusse constamment refusé toute confiance. Dans un voyage que je fis au Mans peu de temps après mon acte de soumission à la loi, je l'allai voir, selon l'habitude que j'en avais contractée. Il me reçut très-froidement et sans m'offrir un siége ; il me dit que, sa religion ne lui ayant pas permis d'en faire autant, il ne pouvait plus y avoir rien de

premier voyage, qu'il ferait à Nouans, il avait et emploierait un bon moyen de la corriger. Suivant son usage de l'envoyer prier à dîner dès qu'elle le savait arrivé, — que nous lui eussions fait visite ou non, — parce qu'il lui plaisait beaucoup, elle ne manqua pas de nous inviter pour le lendemain. On fut très-gai pendant le courant du repas ; mais au dessert le voilà qui raconte l'origine de la fortune de la famille Pinceloup, de Nogent-le-Rotrou. Selon Gallais, Pinceloup (le père de M. de la Moussetière, de Mme Cureau et de Mme Butet de Nouans). était garçon d'auberge à Bonnétable, et, en cette qualité, il aidait au sortir de cette ville les conducteurs des bandes de bœufs gras, qui se rendaient de Cholet à Paris. Un jour qu'il remplissait ce service, le conducteur, apercevant, sur le bord de la route, un étron tout frais et d'un volume remarquable, s'écria : « Je donnerais le plus « beau bœuf de ma bande au premier b... qui l'avalerait tout « entier. » Pinceloup, frappé des avantages d'une telle promesse, s'approche du conducteur, la lui fait répéter, se couche ventre à terre et, sans prendre haleine, avale le tout, comme si c'eût été une friandise. Le bœuf fut livré à Pinceloup, qui le vendit 300 fr., avec lesquels il commença une petite fabrique d'étamine, objet à cette époque d'un grand commerce dans le Maine. Il la transféra ensuite à Nogent-le-Rotrou, où il se maria et où il est mort laissant à ses enfants une fortune de 700,000 fr. A ce récit, je ne savais quelle contenance faire ; celle de M. et Mme Butet devait être non moins embarrassée. « Qu'as-tu fait? — lui dis-je, « lorsque nous fûmes seuls. Ce Pinceloup était le père de « Mmes Butet et Cureau et de M. de la Moussetière ! » — « Je « le savais, répondit-il, mais j'ai voulu, pouvant passer pour « l'ignorer, humilier ton insolente dame du château et l'orgueil- « leux la Moussetière, son frère. »

commun entre nous, et, me tournant les talons, il se hâta de me congédier en fermant sa porte[1]. Je continuai cependant d'aller, mais très-rarement, voir les amis de l'abbaye de Saint-Vincent, jusqu'à l'époque de son évacuation, et j'y fus accueilli comme auparavant; de même quelques-uns d'entre eux voulurent bien venir me trouver et partager les inconvénients de ma solitude[2].

---

[1] Cet honnête et pieux personnage, qu'il faut nommer, est l'abbé Joseph-Jean Savarre, chanoine de Saint-Julien du Mans depuis 1776, précédemment aumônier de l'Évêque. Son confrère le chanoine Nepveu de la Manoulière nous a laissé sur son compte des renseignements à suffisance et de moins de réserve que n'y met notre Besnard, tout *jureur* qu'il soit. Savarre devait sa fortune même et son canonicat, acquis à beaux deniers comptants, à Mme Rosalie-Élisabeth Rameau, veuve de J.-J.-Tobie Brière, dame de Nouans avant les Butet, « terriblement laide » mais riche de 25,000 l. de rente et en mesure « de payer bien cher « pour s'attacher quelqu'un. » *Mémoires,* I, 234-235. Elle le logeait à demeure et l'institua en 1784 son héritier universel; — de là un procès scandaleux, que Savarre gagna. *Ibid.*, II, 106-109. Dans les premiers mois de la Révolution, il paraît afficher un certain zèle patriotique, émigre, puis trouve un refuge à Rouen dans « une bonne maison », où il meurt en février 1801. On avait trouvé chez lui dans une cachette cent volumes de titres et manuscrits provenant de la cathédrale. *Compte-rendu de l'an VI-VII,* p. 8.

[2] D'après les notes de mon excellent confrère et collègue Duchemin, l'abbaye Saint-Vincent du Mans comptait pour religieux au 27 avril 1790 : D. P. P. *Jehors,* prieur, âgé de 65 ans, François *Lemerle,* sous-prieur, 36 ans, Jean-Baptiste *Girou,* doyen, 71 ans, Michel *Douasteau,* 66 ans, Claude *Pelu,* 63 ans, Jacques-François *Marie,* 52 ans, Georges-Gatien *Lefebvre,* ancien cellerier presque aveugle, 47 ans, Léonard-Laurent *Hillion,* 43 ans, goutteux depuis vingt ans, Jean-Toussaint *Louason,* cellerier, 43 ans, Guill.-Marie *Blouet,* 43 ans, François *Baudet-Dubourg,*

Entièrement résigné à mon sort, je vivais tranquille et me trouvais même heureux. Je recevais le *Moniteur*, et, de temps en temps, des lettres de mes amis de Paris, surtout de Volney. A ces moyens de distraction, ma vieille gouvernante n'avait pas tardé à en joindre un autre. Se trouvant seule dans sa cuisine, pendant les soirées d'hiver, après le renvoi des autres domestiques, elle m'avait demandé la permission d'appeler une ou deux de ses amies du bourg pour veiller avec elle. Ce nombre s'accrut insensiblement jusqu'à celui de dix et douze, de manière qu'entre les chansons les petits jeux de société s'introduisirent insensiblement, et ayant entendu leurs cris de joie [1], je finis par descendre de ma chambre et me rendre témoin de la sainte et innocente gaîté qui régnait dans cette petite réunion; je m'y mêlais même quelquefois volontiers, et j'y trouvais comme le délassement nécessaire de mes dix et douze heures de travail de cabinet.

Je ne songeais en aucune manière à un changement de position, lorsque je reçus une lettre d'Angers, portant l'offre d'une place de vicaire épiscopal. L'organisation nouvelle du clergé comprenait l'établissement auprès de chaque évêque de douze vi-

---

30 ans, François-Mathurin-Louis *Boussinot*, 22 ans, Jean-Paul-Pascal *Thoreau de la Maisonneuve*, 22 ans, Raphaël-Hyacinthe *Cléret*, 22 ans, Charles-Marie *Rageot de la Touche*, 22 ans, Jean-Baptiste *de Gesnes*, 82 ans, chargé de la Bibliothèque, qui comprenait 27,000 volumes, sans manuscrits ni médailles.

[1] Sur ces « veillées » si populaires dans le Maine, V. Lepelletier, *Hist. du Maine*, II, 128-129.

caires, faisant fonctions de chanoines dans leur cathédrale et en même temps de grands vicaires, avec 2,000 francs de traitement. On m'exprimait un vif désir, au nom de mes parents et des amis que j'avais conservés dans cette ville, que je me décidasse promptement à accepter cet emploi. L'amour du pays natal, dont je m'étais éloigné avec tant de regrets et qui ne s'était, pour ainsi dire, endormi dans mon cœur, que grâce à la facilité de le visiter souvent, se réveilla tout à coup avec une telle force, que je me déterminai sur-le-champ à partir dès le lendemain.

Dès mon arrivée à Angers, j'appris avec peine qu'il ne devait plus être question pour moi d'une place de vicaire épiscopal, parce que l'évêque et l'administration centrale du Département s'étaient entendus pour m'engager à accepter la cure de Saint-Laud [1], encore occupée par l'abbé Bernier [2]. On n'avait pu s'accorder jusqu'alors sur le choix de

---

[1] Besnard fut élu le 13 mars 1791, comme l'annoncent les *Affiches* du 15.

[2] Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie B., né à Daon le 31 octobre 1762, docteur en théologie à vingt et un ans, vicaire à vingt-cinq ans de Saint-Michel-la-Palud d'Angers, nommé à la cure de Saint-Laud le 26 février 1790. Il refusa le serment, sans quitter, comme on voit, la place, et même sans suspendre son cours de théologie qu'un arrêté du 31 mars dut lui interdire. Il répandait encore sous main le bruit que l'ancien évêque, au départ, lui avait laissé des pouvoirs et par suite il s'attribuait de fait la juridiction épiscopale. Le prélat dut protester contre cette duperie par lettre du 10 vendémiaire an II. Bernier échappa à la loi qui ordonnait la transportation des prêtres insermentés et se jeta dès les premiers jours dans la Vendée. Nous le retrouverons plus loin.

son successeur et pourtant la tranquillité publique exigeait l'éloignement du titulaire actuel. Avant de me rendre au lieu des séances du Département, où j'étais appelé, et par conséquent avant d'accepter, je crus devoir faire une visite à l'abbé Bernier, le prévenir de l'offre, qui m'était faite par l'administration départementale et que je n'avais pas voulu l'accepter, sans être assuré par moi-même de sa résolution définitive. A cela il répondit d'un ton aigre et sec, qu'il n'avait rien à me dire, sinon qu'il était étonné qu'un docteur en théologie eût pu se soumettre à une loi impie, qui faisait encourir l'excommunication à ses adhérents. Sur ces douces paroles je me retirai, en lui faisant observer que je n'étais pas venu pour discuter un point de doctrine, qui mettait l'Église gallicane en péril.

Je crus devoir encore, avant toute décision, faire une visite à mon ancien curé, M. Robin, que je trouvai pensif sur le seuil de sa porte [1]. Après m'avoir fait entrer et embrassé, comme à l'ordinaire, il me dit : « Je sais que vous vous êtes soumis à la « nouvelle loi, et je crois que vous avez bien fait ; « pour moi, *solutus sum cura, non curis.* Ils m'ont « entraîné [parlant de ses confrères]! Ils m'ont « ensorcelé avec leurs grands dîners [le bonhomme « était gourmand], avec leurs promesses, leurs « flatteries, leurs menaces! Et pourtant je ne me « serais point laissé gagner, si le Département, dans « la nouvelle composition et circonscription des pa- « roisses, avait conservé la mienne, avec le titre de

---

[1] V. t. I, p. 227.

« premier curé cardinal de la ville, qui de temps « immémorial était un de ses attributs. »

J'acceptai donc, en déclarant à l'administration qu'elle n'aurait dès lors, qu'à s'occuper du choix de mon successeur, parce que je n'acceptais qu'en vue de contribuer à la tranquillité publique. Mon installation eut lieu avec une certaine solennité. M. Choudieu [1], à la tête d'un nombreux détachement de la garde nationale, vint me prendre à la maison où j'étais logé, et m'accompagna à l'église de Saint-Laud. A l'arrivée, on voulut, suivant l'usage, mettre les cloches en branle, mais les cordes en avaient été enlevées, ou du moins ne paraissaient pas, et on ne trouvait pas les clefs de la porte du clocher. Le commandant envoya quatre fusiliers chercher le sacristain, qui les apporta, et qui, étant monté avec eux au clocher, en laissa tomber les cordes, qui avaient été simplement relevées. Autre ennui : lorsque je voulus me revêtir des habits sacerdotaux, qui m'attendaient tout disposés sur le buffet de la sacristie, ils se trouvèrent étroitement cousus vers le milieu, en sorte qu'on ne pouvait les passer. Là-dessus, grand tumulte dans l'église ; le commandant indigné et furieux parlait d'envoyer prendre le curé, lorsqu'une dame, ayant examiné la chose, prit ses ciseaux et parvint à couper les fils qui avaient formé la sorte

---

[1] Pierre-René Ch., le fameux conventionnel, né à Angers le 26 novembre 1761, mort à Paris le 9 décembre 1838. Son ardeur au service de convictions généreuses en avait fait tout d'abord le chef de la jeunesse angevine. Élu en 1789 major des volontaires dont il avait le premier provoqué la formation, il était en 1791 lieutenant-colonel de la garde nationale.

d'enclouure qu'il avait cru devoir établir sur ses ornements [1].

Ayant donné ma démission quinze jours après, M. Lambert [2], ci-devant chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Georges, fut aussitôt nommé et installé à ma place. M. Bernier avait disparu, et je n'ai, depuis son remplacement, entendu parler de lui, que lorsque, passé dans la Vendée, il reparut sur la scène, comme un des principaux membres du conseil, chargé de l'administration et de la direction de la guerre, qui ne tarda pas à y éclater.

De retour à Nouans, je me renfermai plus strictement que jamais dans le cercle des occupations et distractions que je m'étais tracé. Le malheur des circonstances me fournit l'occasion de l'élargir. Quelques tisserands de la paroisse, manquant d'ouvrage, se voyaient menacés de tomber dans une profonde misère. L'un d'eux m'ayant dit que, si

---

[1] On lit dans le *Journal du Département de Maine-et-Loire, par les Amis de la Constitution*, n° 12, 30 mars 1791, p. 350 : « Nous « ne pouvons nous dispenser de rendre compte d'un miracle, « qui avait été prédit pour le jour de l'installation du nouveau « curé de Saint-Laud. Le sieur Bernier, ci-devant curé et démis- « sionnaire à raison de la non prestation de serment, en menaçant « des foudres de l'Église ceux de ses paroissiens qui assisteraient « à la messe du nouveau curé, avait annoncé que le ciel ne per- « mettrait pas qu'un *acte aussi irréligieux* fût consommé, que les « vases sacrés disparaîtraient, que les cloches ne pourraient son- « ner et que les cierges refuseraient leur lumière. — Le prodige « s'est opéré, comme il l'avait prédit. Il avait renfermé les vases « sacrés, il avait remonté les cordes des cloches et les cierges « avaient été mouillés. »

[2] Pierre-Jean L., un des quatre religieux de résidence en 1790 à l'abbaye.

je voulais lui confier le fil que je possédais, il le convertirait en toile, en se chargeant, au besoin, de la revendre, j'acceptai volontiers la proposition, et, pour ne pas le laisser manquer de travail, je donnai de la filasse à plusieurs pauvres femmes ; les autres tisserands se trouvant dans le même cas que le premier, je crus devoir leur procurer aussi du travail ; insensiblement je fus obligé de charger l'un d'eux d'acheter pour moi des fils prêts à mettre en œuvre. Si cette entreprise ne me produisit que des bénéfices illusoires, qui, à fin de compte, aboutirent à plus de cinquante pour cent de perte, par suite de la dépréciation du papier, qui allait toujours croissant, j'eus du moins la satisfaction d'avoir exercé un grand acte de charité et de reconnaître que la plupart de ceux qui en étaient l'objet m'en savaient bon gré. Ce sentiment me rappela que mes premières paroles, en apprenant la suppression du revenu de mon bénéfice, furent de dire à Vallée, que, dussé-je vivre encore quarante ans, je ne ferais pas autant d'aumônes que dans une seule année de jouissance de mes dîmes et autres biens ecclésiastiques, dont je n'y employai jamais moins du tiers.

Je continuais de jouir, dans ce complet isolement, des avantages inappréciables de la plus profonde tranquillité au milieu de circonstances aussi alarmantes, lorsque, vers la fin du printemps de 1791, je reçus la visite de M. de Volney [1], dont le but prin-

---

[1] C'est sur son initiative, appuyée par Salicetti, que la Corse avait été déclarée partie intégrante de l'Empire français, 30 novembre 1789, — *Moniteur*, p. 408, — et il y avait été nommé

cipal était de se concerter avec moi sur l'exécution d'un projet, dont il m'avait déjà entretenu par lettres. Il s'agissait de fonder un établissement agricole dans l'île de Corse, sur une propriété nationale dont nous ferions l'acquisition en commun. Toujours dominé par un goût prononcé pour l'agriculture, à laquelle je ne pouvais plus me livrer, mes réponses annonçaient les meilleures dispositions à m'associer avec lui pour ce genre d'entreprise ; il venait les affermir en me vantant les agréments et les avantages que l'on avait la certitude d'y rencontrer. C'était un sol vierge, des plaines et des vallons fertiles, qui, dans certaines localités, admettaient la culture du coton et du sucre ; des montagnes couvertes jusqu'au sommet des plus beaux arbres propres à la charpente et à la marine, et dont les parties inférieures supportaient non-seulement la vigne, mais le caféier et autres productions tropicales ; les oliviers prospéraient bien autrement qu'en Provence dans presque toute l'île, principalement dans le voisinage de la mer ; les pâturages égalaient ceux de la Suisse, et les récoltes en blé, malgré les imperfections de la culture, celles du Languedoc. Il ajoutait, qu'il était facile d'y jouir d'un printemps perpétuel, que pour cela il suffisait de se préparer trois résidences, l'une aux pieds de la colline ou de la montagne pour l'hiver,. une autre à mi-côte pour le printemps,

---

directeur général de l'agriculture et du commerce, charge dont il envoya sa démission par lettre à la séance du 29 janvier 1790, comme incompatible avec ses devoirs de député. *Ib.*, p. 112 et 116.

et la troisième en se rapprochant du sommet pour l'été. Quant aux capitaux nécessaires, il assurait que 20,000 francs pour ma part suffiraient, avec mon expérience en agriculture, pour se faire promptement un revenu de 7, 8 et 10,000 francs. Il s'appuyait aussi beaucoup sur les liaisons qu'il entretenait avec Paoli, alors tout-puissant en Corse[1]. Je lui fis observer que, n'ayant pas disponibles les capitaux nécessaires, j'allais m'occuper du soin de les réaliser, et nous nous séparâmes sans qu'il eût été question de l'époque à laquelle le départ aurait lieu.

Mon premier soin fut d'écrire à mon notaire pour qu'il eût à vendre mes petites propriétés ; mais, tout en me demandant une procuration, il m'avertit, que le prix des biens patrimoniaux se trouvait tellement abaissé dans le pays, qu'il était au-dessous de celui des domaines nationaux ; et cet état de choses ayant également lieu dans mon voisinage, ne croyant pas d'ailleurs que l'opération pressât, je crus devoir différer. Je n'avais donc pris aucune mesure, lorsqu'environ un mois après, M. de Volney m'écrivit, que la session de l'Assemblée nationale, dite alors Constituante, devant être close prochainement, il n'y avait qu'à se tenir prêt à partir les premiers jours de septembre, et qu'il

[1] Paoli avait été rappelé dans sa patrie par un décret de l'Assemblée nationale du 30 novembre 1789. Il y rentrait comme simple particulier mais avec un ascendant souverain sur ses compatriotes. La Convention le décréta d'accusation le 2 avril 1793 et le 17 juillet suivant le déclara traître à la patrie. Il se vengea en appelant les Anglais, — et mourut à Londres le 3 février 1807.

venait de donner des ordres pour l'acquisition d'un des plus beaux et meilleurs domaines nationaux de l'île, lequel produisait actuellement 2,400 francs de revenu, — ce qui était alors fort rare dans tout ce pays-là, — et susceptible de tous les genres de culture. Toutes réflexions faites, je fus dans la nécessité de lui répondre, d'après l'observation de mon notaire sur le vil prix des propriétés patrimoniales, à laquelle il avait ajouté l'exigence de termes très-longs pour les paiements, que, ne croyant pas l'époque du départ si rapprochée, j'avais remis au printemps prochain l'emploi et l'accomplissement des mesures nécessaires, et que par conséquent je ne pourrais pas, au moins pour cette année, réaliser le dessein arrêté entre nous.

Il partit donc vers la fin de l'été; mais, dès l'hiver suivant, il ne me dissimula point que les tracasseries, les chicanes et même les menaces, dont il était l'objet de la part de divers individus, — et le ci-devant ami Paoli en faisait partie, — rendaient sa position de jour en jour plus désagréable ; il se décida en effet à revendre sa propriété et à revenir en France. Il m'a dit depuis que c'était avec peine, qu'il était parvenu à s'enfuir et par là seulement à se soustraire aux poignards des assassins [1].

---

[1] Au retour, après avoir résidé un an en Corse, Volney rend compte dans le *Moniteur*, 20-21 mars 1793, et comme prélude à une étude plus importante qu'il prépare, de la situation de ce pays « participant de l'état sauvage et d'une civilisation avancée... « L'agriculture est misérable, quoique le sol soit très-fécond ; la « campagne est inhabitable, faute de sûreté habituelle ; les paysans « portent le fusil jusqu'en labourant ; les propriétés sont sans « cesse ravagées par les bestiaux vagabonds, ce qui dégoûte de

Vers la fin du printemps, j'avais reçu une lettre du citoyen Pilastre, alors membre de la Convention, proscrit, comme son intime ami la Réveillère-Lépeaux et comme Mercier[1], du *Tableau de Paris*. Il me priait de lui procurer un asile dans quelque chaumière de ma commune, et par préférence dans celle d'un artisan. Je lui avais répondu, qu'il en trouverait un à Nouans, aussi sûr qu'il était possible de l'espérer dans les circonstances. Mais, au lieu de s'y rendre, il me marqua peu de jours après, qu'il en avait trouvé et accepté un plus rapproché de la capitale. Il m'a dit depuis que ç'avait été dans

---

« toute culture » ; — et prévoyant qu'on attribuerait ce triste tableau à « son ambition mécontente », — « j'avoue », dit-il, « que je regrette de n'avoir pu trouver en Corse la paix agricole « que j'y cherchais et de n'avoir pu conserver le domaine « national, où je comptais cultiver le coton, l'indigo, le café, le « sucre et ouvrir la carrière d'une industrie et d'un commerce « nouveau sur cette mer Méditerranée, si mal connue, si négligée « et pourtant si riche, qu'elle seule pourrait nous dédommager « de l'Amérique perdue ; mais tout le peuple corse m'est témoin « que depuis trois ans personne ne jouit chez lui du bonheur « champêtre que j'ai désiré ; et l'on croira difficilement en France « que j'aie de l'humeur d'avoir été repoussé d'un pays, où les « motifs publics de ma défaveur ont été de passer pour un *héré-* « *tique*, comme auteur des *Ruines*, et pour un observateur dange- « reux, à titre de Français... » *Moniteur*, 1793, p. 360. — Sur l'état de la Corse, V. les *Mémoires* de Miot, qui y remplit une mission en l'an V, t. I, p. 129-146, — et *Souvenirs d'un officier royaliste* [M. de Romain], I, 73-171.

[1] Louis-Sébastien M., né le 6 juin 1740 et mort le 25 avril 1814 à Paris, professeur et membre de la Convention, connu surtout par son *Tableau de Paris* (Neufchâtel et Amsterdam, 1781-1790, 12 vol. in-8°) et son *Nouveau Paris* (Brunswick [Paris], 1800, 6 vol. in-12).

la boutique d'un menuisier de Versailles, duquel il avait appris à pousser la varlope [1].

Il ne m'arriva rien d'extraordinaire depuis cette missive jusque vers la fin de la même année 1793, sinon que quelques électeurs vinrent me prévenir qu'il était grandement question de me nommer député à l'Assemblée électorale, qui allait se tenir à Saint-Calais [2], pour élire les membres desti-

---

[1] Urbain-René P., né à Cheffes le 10 octobre 1751, élu avec son ami Leclerc, de Chalonnes, député suppléant aux États-Généraux de 1789 et chargé avec lui de la rédaction de la *Correspondance de MM. les Députés des communes d'Anjou* (Angers, Pavie, in-8°, 1789, août 1790). Il prit place, comme député, par la démission de l'abbé Rabin, et s'associa à toutes les décisions énergiques, sans se laisser entraîner du côté des violents. Élu maire d'Angers le 26 novembre 1791, il revint siéger à la Convention, d'où il se démit le 12 août 1793, poursuivi par un décret d'accusation. Il trouva refuge dans une famille amie, qu'il quitta bientôt, craignant de la compromettre, pour entrer à Montmorency, puis à Saint-Prix, près Paris, dans des ateliers de menuiserie sous le tablier de simple compagnon. Il avait appris le métier, par application des principes de Jean-Jacques, chez Dumarais, menuisier du Jardin des Plantes. La Réveillère, *Mémoires*, I, 162. La Terreur passée, il s'attacha à une famille d'artistes, en épousant le 19 brumaire an III (9 novembre 1794) Adélaïde-Marie Lejay, nièce du dessinateur Monnet et du peintre Geoffroy, artiste elle-même et dont on a conservé plusieurs tableaux. Exclu en mars 1802 du Corps législatif renouvelé, il reparut un instant à la Chambre de 1820 et mourut le 24 avril 1830 dans son domaine de Soudon, entouré de tous les hommages publics dus à un homme de bien de vie austère et à un patriote de cœur convaincu.

[2] Les souvenirs ici s'embrouillent. C'est le 2 septembre 1792 et en vertu d'un décret du 11 août précédent, que les électeurs se réunirent à Saint-Calais, — comme dans la Mayenne, à Mayenne, et dans le Maine-et-Loire à Saumur, c'est-à-dire au principal chef-lieu de District après celui du Département.

nés à former une Convention nationale. Je répondis que je n'accepterais pas et que je ne paraîtrais même pas à l'Assemblée ; je me trouvais en effet si bien dans ma position actuelle, que loin de penser à en sortir, je me reprochais de m'être laissé éblouir par les peintures brillantes d'un établissement agricole en Corse, et ne pouvais trop me féliciter de ce que des empêchements imprévus m'eussent forcé d'y renoncer. Je continuais de recevoir le *Moniteur*, d'entretenir des correspondances avec quelques parents et amis et de trouver de plus en plus de nouveaux charmes dans mes occupations de cabinet, lesquelles, conformément au plan que j'avais adopté, n'étaient interrompues que par les devoirs de mon état et le jour de la semaine consacré à la chasse ou à l'herborisation. Rentré à ma chambre, j'avais à qui parler ; et combien de fois ne me suis-je pas dit, qu'il y avait plus de plaisir et surtout plus de profit à converser avec les morts qu'avec les vivants !

Ayant pris des notes sur l'état où se trouvait l'agriculture en Grèce, à l'époque où elle dut être la plus florissante, c'est-à-dire à l'issue de l'administration de Périclès, environ quatre cents ans avant l'ère chrétienne, — peu d'années seulement avant le rôle brillant qu'y remplit Xénophon, que je savais avoir donné des leçons publiques de cet art à Scillonte, vaste propriété qui lui avait été donnée par Agésilas, roi de Sparte, après qu'il eut été banni d'Athènes, — je résolus d'en composer un ouvrage intitulé : *Xénophon à Scillonte*, moitié romanesque, moitié authentique, et j'étais fort avancé, lorsque la suppression du culte m'obligea de cesser

mes fonctions et par conséquent de m'arracher aux habitudes chéries que j'avais contractées, en quittant l'asile dans lequel j'avais pu les suivre en toute paix et tranquillité [1].

Dès le mois de mai précédent, j'avais vendu mon cheval et congédié le seul domestique mâle que

---

[1] « La liberté ou la mort. — A Angers, le 28 brumaire de « l'an II de la République française une et indivisible (18 novembre « 1793). — Francastel, représentant du peuple, délégué par la Con- « vention nationale près l'armée de l'Ouest, donne acte au citoyen « François-Yves Besnard, prêtre assermenté, de la déclaration « qu'il [vient] de déposer au secrétariat de la Commission et dont « le texte est ainsi conçu : « Au citoyen Francastel, représentant « du peuple près l'armée de l'Ouest. Je, soussigné, François- « Yves Besnard, prêtre assermenté, âgé de 41 ans, curé de « Nouans, district de Fresnay, département de la Sarthe, ci- « devant docteur-régent en la ci-devant Faculté de théologie « d'Angers, déclare, qu'attaché de cœur et d'esprit aux grands « principes de la Révolution française, j'abdique les titres et « fonctions de curé, renonce aux émolumens que je percevais en « cette qualité, déclare en outre être dans l'intention de m'unir « par les liens du mariage à une républicaine ; de laquelle décla- « ration je supplie Francastel de me donner acte et de m'auto- « riser à la faire enregistrer tant au District de Fresnay, où est « mon domicile actuel, que dans celuy où je pourrai me fixer « par la suite. — A Angers, le 28 brumaire de l'an II de la Répu- « blique française une et indivisible. *Signé* : F.-Y. Besnard. — « Francastel applaudit à la démarche civique du citoyen Besnard « et s'engage à en donner connaissance à la Convention nationale. » *Signé* : Francastel. — La déclaration de Besnard avait été précédée le même jour par celle d'Antoine Vallée, inscrite en tête du registre, aux applaudissements de Francastel, qui s'engage à transmettre à la Convention le nom et l'adresse de celui qui a donné « le premier cet exemple de bonne foi et de vertu dans le « département de Maine-et-Loire. » — Arch. du Dép., série L. *Registre d'abdications*.

j'eusse conservé, et je n'eus plus à m'occuper que de la vente du mobilier, dont je prévoyais n'avoir pas besoin pour l'avenir, c'est-à-dire plus des trois quarts. La solde n'en a même jamais été totalement effectuée, et encore en papier-monnaie, qui perdait du jour au lendemain, se réduisant ainsi entre mes mains au quart et peut-être à moins de sa valeur nominale (*a*). Je fis encaisser le reste, et transporter à Beaumont-le-Vicomte, après avoir pris la précaution de faire passer chez un ami, au Mans, l'argenterie et environ 1,500 francs en numéraire, ainsi que celle de brûler toutes mes correspondances, le seul titre d'abbé ou de curé qu'on m'y donnait, à une époque où on faisait indistinctement une sorte de chasse meurtrière à tous les membres du clergé, pouvant me compromettre gravement. Tous mes manuscrits eurent le même sort, sans excepter celui de *Xénophon à Scillonte*, que je savais contenir des allusions peu favorables aux gouvernements républicains. J'eus lieu de me féliciter de ces précautions; car toutes mes caisses furent ouvertes et pillées, et jusqu'à une feuillette de vin de Bourgogne, qui ne parvint à sa destination, chez M. Boullet, à Angers, qu'à moitié vide.

(*a*) Cette vente était affichée et allait s'exécuter, lorsqu'une alarme causée par le bruit répandu de l'arrivée prochaine au Mans de l'armée des Vendéens, vraisemblablement suivie de celle des républicains, détermina deux curés insermentés à fuir de leur asile et à prendre leur route par Nouans, où ils arrivèrent à la brune et logèrent dans le plus mauvais des cabarets du bourg. Informé du fait, j'envoyai ma vieille gouvernante leur offrir l'hospitalité. Ils la refusèrent en disant qu'ils ne pouvaient rien accepter d'un apostat.

L'alerte concernant l'arrivée des Vendéens au Mans ne tarda pas à être suivie de l'effet[1], et je crus devoir aussi fuir du côté d'Alençon; mais je n'avais pas fait une lieue, que la frayeur, jointe à l'incertitude de ce que j'allais devenir, me paralysa les jambes, au point que je ne pus aller plus loin. Je m'assis sur la crête d'un fossé, et je crois que j'y serais resté pendant la nuit qui s'approchait, si un paysan ne fût venu à passer. Je l'accostai et lui proposai d'acheter son cheval, ce à quoi il consentit volontiers, en disant qu'il ne le donnerait pas à moins de 50 écus; il me l'eût fait 100, que j'aurais fait marché avec lui. Ainsi, nous fûmes bientôt d'accord. L'équipage de ce petit cheval, désigné dans la contrée par le nom de bidet, consistait dans un bridon à rênes de corde et dans une bâtine rembourrée d'une toile à paillasse. Il ne cadrait pas mal avec le mien, qui consistait dans un pantalon et une veste à la carmagnole[2], et une vieille carnassière qui contenait mon denuit[3]. Je pus donc continuer ma route jusqu'à Grandchamp[4], et de là me rendre le lendemain à Alençon, où je ne tardai point à apprendre que l'armée vendéenne, poursui-

---

[1] Les Vendéens entrèrent au Mans le 20 frimaire an II (10 décembre 1793).

[2] Le collet retombant sur les épaules, les revers très-courts, dont le sommet était découpé en angle aigu et qui se renversaient sur la poitrine, les basques étroites avec des poches à l'extérieur, plusieurs rangées de boutons sur le devant. *Dict.* de Littré.

[3] Les vêtements de rechange pour la nuit. Le mot, usité encore dans le Maine, n'est pas dans Littré.

[4] A 8 kilomètres de Nouans, à 20 kilomètres d'Alençon.

vie par celle de la République, sous les ordres de Westermann, avait été mise en déroute complète avec une perte énorme en tués, blessés, prisonniers et bagages de toute espèce (*a*).

Avant de fuir, j'avais fait une malle des vêtements à mon usage personnel, avec ordre à ma gouvernante de la faire rendre le lendemain au Mans, si la tranquillité y était rétablie. N'ayant plus d'affaires, qui m'obligeassent de retourner à Nouans, et bien satisfait de me soustraire aux adieux d'habitants au milieu desquels j'avais passé des jours si heureux, alors que la presque totalité de la France était en proie à des agitations et à des alarmes sans cesse renaissantes, je pris aisément le parti de retourner

(*a*) C'est au butin relaissé par ces malheureux Vendéens, que l'on attribua dans la suite la fortune presque subite de plusieurs habitants de la ville, qui jusqu'alors avaient passé pour être dans un état au-dessous de l'aisance (*). Outre que plusieurs de ces individus, hommes et femmes, étaient riches et avaient emporté ce qu'ils avaient de plus précieux en sortant de la Vendée, leur armée avait exercé toutes sortes de pillages sur la route qu'elle avait suivie depuis le passage de la Loire jusqu'au Mans. Les églises même n'avaient pas été épargnées.

(*) « Les Vendéens laissèrent dans cette ville beaucoup d'or, « d'argent et d'effets précieux ; l'invasion de cette cité, loin d'avoir « été en résultat une calamité pour ses habitants, a été, dit-on, la « source de cette richesse commerciale, qui s'y est développée « depuis cette époque d'une manière très-prononcée. » Pesche, *Dict. de la Sarthe*, I, *Introd.*, p. 362. — Et M. Chardon ajoute : « Le peuple n'est pas aussi discret que M. Pesche ; il cite des noms ; « il montre du doigt des maisons... Le silence s'est fait comme en « vertu d'une convention tacite pour ensevelir dans l'oubli des sou- « venirs importuns. Des gens avaient peur, au nom des Vendéens, « de voir se lever des ombres venant réclamer les valises laissées en « ville et de trouver des taches de sang imprimées sur les louis d'or « des victimes royalistes », etc. *Les Vendéens dans la Sarthe*, II, 69.

directement au Mans par la grande route, avec un passeport, qui me donnait la qualité de cultivateur. Mais, quoiqu'on montât la garde dans tous les bourgs et villages, par lesquels j'eus à passer, grâce à mon costume et à l'accoutrement de ma chétive monture, on ne me le demanda en aucun endroit.

Lorsque j'arrivai au Mans, chez l'ami Chevallier, alors vicaire épiscopal, tout y était dans le trouble et l'agitation, — d'abord, dans sa maison, où une trentaine de Vendéens, qui y avaient logé, la plupart atteints de la dyssenterie, avaient couvert les planchers et l'escalier de leurs ordures, excepté sa chambre, occupée par un de leurs officiers, M. de Saint-Hilaire [1], qui, flatté de ce qu'on n'en avait rien enlevé et que même on lui avait laissé sur une table une pile de linge à son usage, avait défendu le pillage aux siens, sous peine de mort, et établi une sentinelle à la porte de la cave, dont on lui avait laissé la clef; — puis dans toutes les rues de la ville, dans laquelle on ramenait sans cesse des traînards fugitifs, que l'on entassait dans les églises avec les autres prisonniers, dont on fusillait tous les jours un assez grand nombre.

Entré dans une église qui servait de prison aux femmes, je fus frappé du spectacle le plus lamentable qui puisse être offert aux regards. Ces malheureuses, couchées à demi-nues sur un peu de paille, et surtout les dames, à qui on n'avait laissé qu'un simple jupon, n'attendant que la mort, manifestaient le désespoir dont elles étaient atteintes,

---

[1] Il y a, j'en ai peur, quelque confusion sur ce nom, que je n'ai pas rencontré parmi ceux des chefs de la Vendée.

moins peut-être par les larmes et les sanglots que par le sombre accablement sous lequel on eût dit qu'elles étaient prêtes à succomber. Cet horrible tableau n'est jamais sorti de ma mémoire [1].

Ce fut à la sortie de cette église que j'appris l'arrivée de trois commissaires envoyés d'Angers par les représentants du peuple [2]. Sans autre but que de leur parler, si j'étais admis à leur audience, de ce que je venais de voir et de m'informer de ce qui s'était passé à Angers, où j'étais dans l'intention de me rendre, je fus agréablement surpris de trouver, en les abordant, deux de mes anciennes connaissances, Allain, ci-devant procureur et mon camarade de collége à Doué [3], et Proust [4], apothicaire, frère du

---

[1] V. sur les prisons, durant cette période, Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, II, 138-153.

[2] La seconde Commission militaire et révolutionnaire d'Angers avait été créée le 15 frimaire an II (5 décembre 1793) par les conventionnels Bourbotte, Prieur, Francastel, Esnue-Lavallée et comprenait trois juges, Vacheron, Morin et Mory, un président, J. Proust, un accusateur public, Allain, et un greffier, Parquet. Elle avait fonctionné à Angers les 19, 21 et 22 frimaire. Elle arriva le 26 au Mans et n'y siégea qu'un jour, le 29.

[3] Alors capitaine de la section révolutionnaire d'Angers et précédemment, dans les premiers jours de l'insurrection, attaché en mars 1793 comme commissaire civil à l'armée de Doué. V. ci-dessus, t. I, p. 52.

[4] Joachim P., né à Angers le 26 novembre 1751, élève à Paris de Rouelle, puis pharmacien à Angers, et populaire dès avant la Révolution par sa verve entraînante et l'organisation, qu'on lui dut, d'une mascarade restée fameuse sous le titre de *La Barque à Caron* et que le programme imprimé appelle *Le Triomphe de la Philosophie*, etc. (Angers, 1789, in-12 de 15 p.) Il fut chargé en septembre 1793 de la direction des fabriques de poudre et de salpêtre et leur donna une ardente activité, « aidé d'excellents

célèbre chimiste, avec lequel il savait que j'étais intimement lié [1]; je ne me rappelle pas le nom du troisième, mais je reçus le meilleur accueil de tous et surtout l'assurance de faire cesser les fusillades à l'égard des femmes, et ils tinrent parole [2].

Un nouveau spectacle hideux m'attendait sur la route d'Angers, surtout depuis Pontlieue, au sortir du Mans, jusqu'à Arnage, où le combat avait commencé à s'engager. Je voyais de distances en distances très-rapprochées, dans les fossés qui bordaient le chemin, des cadavres à demi enterrés ou dont on apercevait distinctement quelques membres [3].

En arrivant à la Flèche, je trouvai la ville encombrée de troupes républicaines, qui allaient rejoindre

---

« artistes républicains », qu'il avait formés. Il présida ensuite la deuxième commission militaire envoyée au Mans, à Laval, à Sablé et était de retour à Angers le 25 nivôse (14 janvier 1794). Ses concitoyens ont oublié volontiers l'exaspération de certaines heures, dont les Archives rendraient tant de témoignages, pour se rappeler surtout sa nature humaine et douce et son ardeur généreuse, dont il donna une preuve en se présentant spontanément le 17 février devant le Tribunal révolutionnaire pour défendre Dieusie, Brevet de Beaujour et les autres patriotes de 1790. Il reprit peu après sa pharmacie, puis se retira à Briolay où il est mort le 26 août 1819. V. son article dans mon *Dict. de M.-et-L.*, III, 192-193.

[1] V. ci-dessus, t. I, p. 208.

[2] « Chose curieuse! », — s'écrie M. Chardon, — « cette Com-« mission montre au Mans des sentiments d'humanité. Elle fut « si clémente, cette seule journée qu'elle fonctionna dans la « ville, que, loin de prononcer une seule condamnation, elle « acquitta cinq Vendéens et quatre militaires. » *Les Vendéens dans la Sarthe*, II, 247 ; — Berriat Saint-Prix, *la Justice Révol.*, 149-160.

[3] V. Benaben, *Rapport*, p. 81.

le gros de l'armée. Elles étaient commandées par le général Marceau, avec lequel j'eus l'honneur, étant logé à la même auberge que lui, de souper, et dont je ne pouvais me lasser d'admirer les manières simples et le caractère de douceur, qui présentaient un contraste si frappant avec la guerre impitoyable qu'il avait à poursuivre[1]. Ce fut aussi dans cette soirée que je vis pour la première et dernière fois l'adjudant général Canuel[2], qui, devenu général sous Bonaparte, s'est fait si tristement remarquer en commandant une fraction d'armée vendéenne, à la tête de laquelle il vint piller, vingt ans après[3], la ville de Thouars, aux portes du lieu de sa naissance.

Je ne restai que peu de jours à Angers, dont les

---

[1] « Toutes les fois que je me réveille en songeant aux hor « reurs de la Vendée », — disait-il plus tard à un ami, — « ces « affreux souvenirs me déchirent ; il n'y a plus de sommeil pour « moi. » Bouvier-Desmortiers, *Suppl. à la Vie de Charette,* p. 53. — Et à la veille même de ces derniers combats, doutant de lui-même, de sa jeunesse, de son inexpérience, il protestait contre le choix, qu'avaient fait de lui les représentants, et écrivait à Robespierre pour réclamer sa révocation dans l'intérêt du salut de la République. V. la lettre de son beau-frère Sergent, dont l'original appartient à M. Dugast-Matifeux et qui a été publiée dans l'*Hist. de Robespierre* par Hamel, t. III, p. 276, et dans l'*Intermédiaire,* 1869, p. 525.

[2] Un des massacreurs les plus impitoyables de la première Vendée, qui devint pendant les Cent-Jours chef d'état-major de la Rochejacquelein, et en 1815 le serviteur implacable de la Terreur blanche; mort en 1841.

[3] Le 18 juin 1815. V. son *Mémoire sur la guerre de la Vendée en* 1815 (Paris, 1817, in-8°) et les répliques qu'il provoqua, notamment du général Lamarque, *Réponse à M. le lieutenant général Canuel* (Paris, 1818, in-8° de 94 p.).

habitants avaient beaucoup à souffrir de la disette des subsistances, et à peine délivrés des alarmes et des fatigues du siége que les Vendéens avaient fait de leur ville, avant de prendre la route du Mans, étaient terrifiés par la mise en permanence de la guillotine. Et en effet, pendant ce peu de jours, plus de vingt individus, — parmi lesquels j'ai retenu les noms de M. de Marcombe[1], de Mgr l'évêque *in partibus* d'Agra [2], et de Barat, professeur ci-devant en théologie, — furent condamnés et exécutés [3]. Je me rendis aux Alleuds, chez ma

---

[1] « On amena dans la soirée du 5 décembre le bossu Marcombe, « à cheval sur un caisson. On le traîna de la porte Saint-Aubin « par la rue Saint-Laud, jusqu'à l'hôtel Maquillé, chez les repré- « sentants. Son arrêt fut bientôt rendu : *à l'ambulance!* — Je le « vis entrer, je le vis sortir, et à quelques minutes de là j'en- « tendis le feu de peloton qui achevait son martyre. » Grille, *La Vendée*, III, 215.

[2] « Je t'envoie, président, des exemplaires du jugement du « trop fameux évêque d'Agra, président du Conseil supérieur « des rebelles de la Vendée à Châtillon. Il a subi hier la peine « due aux contre-révolutionnaires, aux acclamations d'un peuple « immense. Au mois de juin précédent, il avait fait son entrée « triomphante à Angers avec l'armée catholique, y avait joui « de toutes les prérogatives du pontificat jusqu'à recourir même « à la fourberie de l'apparition du Saint-Esprit (de la Vendée) « sous la forme d'un pigeon blanc, pendant la célébration d'une « messe archisolennelle. Plus modeste dans ces derniers temps « et toujours fourbe, il se faisait passer pour le secrétaire de « L'Escure et n'a déclaré sa véritable qualité que quelque temps « avant sa condamnation. » *Lettre de Francastel à la Convention*, du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), *Moniteur*, p. 443. V. dans les *Affiches d'Angers* du 18 nivôse les détails sur son interrogatoire.

[3] Francastel écrit le 16 frimaire an II à la Convention : « Parmi les brigands saisis hier les armes à la main s'est trouvée

belle-sœur, dont le mari venait de succomber, victime du moins en partie — (car on avait déjà des inquiétudes sur sa santé) — des vexations et mauvais traitements exercés contre lui par des bandes de Vendéens [1]. La tranquillité n'y était qu'apparente [2] et souvent interrompue, non plus par ceux-ci, mais par des détachements de troupes républicaines, qui s'arrêtaient volontiers en face des

---

« Mme l'abbesse de Civrac, M. Marcombe, fils du lieutenant « général de la Sénéchaussée d'Angers, ... un prêtre déguisé « en meunier, portant sur lui les instruments du fanatisme, et « un grand nombre d'autres coquins, dont la guillotine ou la « fusillade ont fait ou feront justice au peuple. »

[1] Pierre-Yves Besnard, mari de Julienne-Jeanne Gouin, était décédé à la Chouanière, le 19 août 1793, âgé de quarante-quatre ans.

[2] Besnard avait songé, ce qu'il ne dit pas, à transférer aux Alleuds sa fabrique de toile de Nouans. En voici la preuve :

Séance du Directoire du Département de Maine-et-Loire,
2 *frimaire an II* (22 novembre 1793).

« Vu la pétition du citoyen François-Yves Besnard, ci-devant curé de Nouans, district de Fresnay, en date du 30 brumaire (20 novembre) dernier, expositive qu'il faisait fabriquer des toiles à Nouans et aux environs et qu'il désirerait quitter ce pays et venir fixer son domicile aux Alleuds, son pays natal, district de Vihiers, et y continuer le genre de fabrique, dont il était occupé ; que suivant la loi relative aux accapareurs un fabriquant doit mettre en vente ses matières premières ou continuer ses travaux ; qu'il lui serait indifférent d'adopter l'un ou l'autre parti, mais que cependant il préférerait celui d'introduire dans son pays la fabrique de la sorte de toile qui paraît être de l'usage le plus général et connue dans le commerce sous le nom d'Alençon et de Mamers ; qu'il lui faut des matières appropriées à ce genre, mais que les circonstances ne lui permettent pas

maisons de quelque apparence et se faisaient donner de gré ou de force les rafraîchissements dont ils prétendaient avoir besoin. Je citerai un fait, dont je fus témoin. Une vingtaine de soldats s'étaient ainsi introduits de haute lutte chez ma belle-sœur; on leur avait donné du pain, des œufs et du vin à discrétion. Peu satisfaits de cette provende, ils demandent du jambon, et, sur le refus fondé sur

---

d'en trouver prochainement ici, soit que le genre de filature n'y soit pas favorable, soit qu'à l'issue de la guerre de la Vendée le peu qui existait ait disparu; qu'il lui paraît par conséquent essentiel d'amener avec lui les matières qu'il possède maintenant et dont il a fait déclaration, conformément à la loi, soit pour commencer sur-le-champ des travaux, soit pour servir de modèle aux fileuses qu'il emploierait, observant qu'une grande partie des fils dont il se sert est extraite en chanvre brut de ce département, et qu'après les avoir convertis en toile dans le département de la Sarthe, on les expédie à Paris, Nantes, Angers, etc.; qu'il en résulterait des avantages sensibles pour ce département pour tout établissement qui manufacturerait les matières qu'il produit et ne tarderait point à perfectionner la filature, par exemple en employant les rouets qui donnent sans contredit plus d'ouvrage que la main seule; que les toiles dont il est question sont celles de toute lèze depuis les 2/3 jusques et y compris les 4/4 pleins; qu'elles sont fortes et servent à tous les usages domestiques, depuis la serviette jusqu'aux draps, et qu'en un mot le genre en est vraiment républicain; — pourquoi il demande à être autorisé à faire transporter dudit lieu de Nouans et environs les fils, qu'il tient dans son magasin et dont il a fait déclaration, conformément à la loi, audit canton des Alleuds, district de Vihiers, et que l'Administration du département de Maine-et-Loire veuille bien intervenir auprès de celui de la Sarthe, pour lui assurer le libre transport des matières premières qu'il possède, aux offres qu'il fait de justifier de leur emploi. » — Le Directoire du Département approuve et vote selon sa demande, qu'un autre projet détourna. V. ci-après, p. 81.

ce qu'il ne s'en trouvait plus dans la maison, ils éclatent en menaces, prétendent savoir qu'il y en a, qu'ils parviendront bien à le trouver, et quelques-uns, prenant leur fusil, vont tirer dans la cheminée, pensant couper les cordes qui y tenaient des jambons suspendus. Saisi d'effroi, je me sauve et gagne la porte qui ouvrait sur la grande route, et ayant eu le bonheur d'apercevoir à quinze pas l'officier et deux sergents, je les aborde et leur dis que quelques soldats, à qui on a donné à boire et à manger, menacent de tout mettre à feu et à sang, si on ne leur accorde pas certains vivres qui n'existent pas dans la maison. Ces messieurs, qui avaient eux-mêmes entendu le bruit d'armes à feu et le tapage, voulurent bien déférer à ma prière, et interposer leur autorité, pour faire cesser ces actes de violence. Dès en entrant, l'officier leur donna l'ordre de sortir de la maison, ordre auquel ils se soumirent immédiatement, à ma grande surprise; car je craignis même un instant que plusieurs de ces soldats, à demi ivres, ne se révoltassent contre un supérieur et ne se portassent à de nouveaux excès. J'appris d'un des sergents que l'officier, à qui nous avions tant d'obligations, était le capitaine Petit, d'une demi-brigade dont j'ai oublié le nom.

Telle était l'habitude des soldats en marche sur cette route de tirer sur les volailles, que celles de ma belle-sœur, dès que quelques habits d'uniformes avaient été aperçus, se sauvaient, sur le signal donné par l'une d'elles, à peu près comme lorsqu'elles voient un épervier planer sur leur tête.

Je me rappelle aussi deux traits de légèreté,

d'étourderie, pour ne rien dire de plus, de généraux qui commandaient dans ces contrées.

Un jour, que je causais avec les paysans qui montaient la garde sur cette route, un général, accompagné de six ou sept cavaliers, étant venu à passer au galop, la sentinelle cria : *Qui vive?* et lui, sans ôter son chapeau ni s'arrêter, répondit : *Brigand de la Vendée*. J'ai su depuis que ce général s'appelait Cordelier[1].

Pendant un séjour que je fis à Doué à cette époque, je fus prié de dîner chez M. Delavau père, avec le général républicain, qui y commandait un corps de 1,500 hommes. Cet officier supérieur, dont j'ai oublié le nom, jouait, m'avait-on dit, parfaitement du fifre, et ne se faisait pas prier, dès qu'on l'engageait à faire montre de son talent. Il en fit preuve, sur ma simple réquisition, et j'avoue que je l'entendis avec grand plaisir. La nuit approchant, il nous quitta en disant qu'instruit d'un rassemblement, à Vihiers, de Vendéens, il partait le lendemain matin, à quatre heures, et qu'après l'avoir battu, il rentrerait triomphant le même jour à son quartier. Il revint en effet le lendemain, et même un des premiers de sa troupe, qui avait été mise en déroute complète. J'ai su depuis que ce général avait été engagé, comme fifre, dans un des petits théâtres des boulevards à Paris.

Le pouvoir militaire me rendit aussi à la même époque le principal personnage d'une aventure

---

[1] Il commandait une des colonnes qui opéraient en janvier-mars 1794 dans la Vendée sous les ordres de Turreau. V. Savary, t. III, qui publie de lui de nombreux rapports.

moitié alarmante, moitié comique. Un hussard à mine rébarbative, parlant à peine français, arrive un jour chez ma belle-sœur et dit qu'il vient de par ordre du commandant chercher un citoyen Besnard et l'emmener avec lui. Je le questionne en vain, je demande l'ordre écrit; il n'en a point, mais il assure qu'il répondra de moi corps pour corps. Après avoir hésité sur le parti que je prendrais, je me décidai à le suivre, et, livré aux plus cruelles inquiétudes, j'arrive presque aussi mort que vif chez le commandant, qui me tend les bras, en disant : « Vous ne reconnaissez pas le lieutenant de dragons[1], Lugan, commandant aujourd'hui « de la place des Ponts-de-Cé? Ayant appris que « vous étiez chez votre sœur, aux Alleuds, je vous « ai envoyé une ordonnance, pour vous accompagner jusqu'ici et vous prier de m'aider, avec « quelques amis, à manger une carpe de Loire de « douze livres, qui m'a été apportée hier. » Je le reconnus en effet, et lui dis que je me rappelais très-bien l'avoir vu plusieurs fois chez M. et Mme ***, tandis qu'il était employé au Mans, mais je ne lui cachai point que le mystère de son mode d'invitation m'avait fait éprouver les plus vives inquiétudes. Il s'excusa en disant qu'au moment d'écrire, il avait été obligé de conférer avec son général, ce qui l'avait retenu jusqu'après le départ de l'ordonnance.

---

[1] Nommé en 1788 sous-lieutenant porte-guidon aux dragons de Condé à Metz, il était passé en 1790 avec même titre dans les dragons de Chartres au Mans, où en 1791 il figure sur les contrôles comme le plus ancien de son grade — et en 1792 entra avec celui de lieutenant dans la gendarmerie nationale.

Il me dit ensuite que, tous les bateaux ayant été retirés de la Loire depuis Nantes jusqu'à Saumur, la pêche se trouvait suspendue, mais qu'ayant permis à un individu, en qui il avait confiance, de pêcher seulement pendant la nuit, celui-ci lui avait apporté une carpe qui méritait qu'on lui fît honneur. Le commandant avait appelé six individus, trois militaires, deux citoyens de la ville et moi, pour faire honneur à son dîner, qui, outre la belle carpe, se trouvait composé de plusieurs plats, entr'autres d'un chapon, de trois perdreaux rouges et d'un pâté de lièvre en croûte, ce qui me surprit d'autant plus que la chasse était aussi bien interdite que la pêche. L'amphytrion dut être satisfait de la manière dont chacun des convives seconda les vues qu'il pouvait avoir, car il ne resta que de faibles échantillons des divers plats ; il est vrai que le repas se prolongea fort avant dans la nuit. On s'amusa, on rit beaucoup et même de la frayeur que son messager m'avait causée ; on chanta beaucoup, surtout lorsqu'au dessert les bouteilles de vieux vin, pillées dans les caves de quelques propriétaires, émigrés ou non, de Faye [1], de Bonnezeaux, furent placées sur la table. J'ai eu au surplus occasion de remarquer à diverses reprises, dans cette contrée, pendant la durée de la guerre de la Vendée, que, tandis que tous les citoyens pouvaient à peine se procurer les subsistances les plus indispensables, les officiers supérieurs se trouvaient aussi largement

[1] Commune du canton de Thouarcé, — sur la rive droite du Layon, ainsi que Bonnezeaux.

approvisionnés que dans les circonstances les plus pacifiques.

Je ne pus partir que le lendemain, et encore après le déjeuner, que j'avais promis de prendre, en faisant mes adieux, pour retourner aux Alleuds, où je trouvai ma famille plongée dans les plus grandes inquiétudes.

Le temps s'écoulait, je m'ennuyais ; et pourtant je ne savais quel parti prendre.

D'après un arrêté des représentants du peuple, les habitants de la Vendée restés fidèles à la République avaient été contraints d'évacuer le pays et de se retirer au delà de la Loire. Pour en assurer l'exécution, un incendie général des propriétés avait été prescrit, et tous les soirs, dès que le soleil était couché, nous avions sous les yeux le spectacle d'une ligne presque continue de flammes qui semblaient terminer l'horizon. Mais dans cette effroyable mesure n'avait point été comprise la partie du département située entre le Layon et la Loire, lorsque le maire vint apporter à ma belle-sœur copie de l'arrêté, qui ordonnait qu'elle fût également évacuée[1], et lui dit que le lendemain il y

---

[1] C'est à la séance seulement du 9 ventôse an II (27 février 1794) qu'il est donné lecture au Département de l'arrêté signé à Nantes le 2 par les représentants du peuple, Garrau, Hentz et Francastel :

« Instruits que les réfugiés de la Vendée et pays révoltés, qui « se sont retirés à Nantes, Angers, Ancenis, Saumur, Chollet, « Tours et autres villes, qui environnent le théâtre de la guerre, « ne sont pas patriotes ; qu'au contraire, il est reconnu que « plusieurs correspondent avec les chefs des rebelles..... ; que ce « qui prouve que leur voisinage est préjudiciable aux intérêts

aurait à Brissac une réunion de tous les maires et principaux propriétaires de la contrée, pour aviser aux moyens de se soustraire à une obligation aussi désastreuse. Sur ce qu'elle reconnut que sa présence ne pouvait être utile, il fut convenu que j'irais à sa place[1].

Cette réunion fut plus considérable que je ne m'y attendais ; elle se trouva composée de plus de

---

« de la République, c'est que nos généraux n'ont pu trouver en « eux ni guides ni renseignements.....; que s'ils sont patriotes « et s'ils n'ont aucune correspondance avec l'intérieur de leur « pays, ils souffriront volontiers de s'en éloigner..... 1° Tous les « réfugiés des pays révoltés des départements de l'Ouest, qui se « sont retirés dans toutes les communes à six lieues au delà des « rives de la Loire et dans l'espace compris entre la Loire et la « mer, depuis Nantes jusqu'à Tours, feront sous les trois jours « de la publication du présent arrêté en leur municipalité la « déclaration de leur nom et qualité, du lieu de leur demeure « dans les pays révoltés et du département qu'ils voudront choisir, « au moins à vingt lieues du théâtre de la guerre; 2° le lende- « main ils seront tenus de se transporter au chef-lieu du dépar- « tement qu'ils auront choisi. »

On lit et l'on enregistre en même temps une lettre des mêmes représentants en date du 7, qui autorise à délivrer des secours provisoires et qui justifie cet arrêté sur la nécessité de ne plus « laisser dans les pays insurgés que les rebelles qu'on pourra « plus aisément détruire et sans confondre avec eux des inno- « cents et des bons citoyens ». — Le Département rédige en conséquence et fait afficher une proclamation, imprimée en un seul placard avec l'arrêté et la lettre des représentants. C'est surtout une phrase de cette proclamation qui avait donné lieu à la méprise de l'opinion publique. V. l'adresse du canton de Nueil, dans Savary, III, 288.

[1] Aucun historien de la Vendée, — s'il est permis de dire que la Vendée ait jusqu'à ce jour une histoire, — n'a parlé de cette réunion ni de cette ambassade.

douze cents individus, sur les visages desquels on pouvait aisément découvrir empreinte l'expression du désespoir. Un des maires, montant dans la chaire, fit les fonctions de président, et le silence le plus profond succéda aux chuchotements, aux sanglots, au tumulte. Après avoir lu l'arrêté, il engagea ceux des membres présents, qui auraient quelques observations à faire, à vouloir bien les communiquer.

Quelques-uns furent d'avis de se soumettre, vu que la résistance serait inutile ; mais d'autres, en plus grand nombre, furent d'avis contraire et prétendirent qu'il fallait s'organiser et défendre ses propriétés les armes à la main. On ne résolvait rien ; la confusion et le tumulte régnaient dans l'assemblée, lorsqu'un de mes voisins, à qui j'avais témoigné ma désapprobation des deux mesures proposées, demanda que je fusse entendu.

Après avoir exprimé l'intérêt que je prenais au pays, quoique j'eusse cessé de l'habiter, mais y tenant encore par ma famille et des propriétés, je dis qu'avant d'adopter aucune des mesures proposées, j'étais d'avis d'envoyer à Nantes, auprès des représentants du peuple qui s'y trouvaient alors, des commissaires chargés de les supplier, au nom d'une population fidèle et qui jusqu'alors avait su défendre ses foyers, de révoquer l'arrêté qu'ils avaient pris contre elle.

Cet avis ayant reçu une approbation générale, on procéda à leur nomination, et le choix tomba sur M. Adam, depuis juge à Beaupréau[1], et sur moi.

---

[1] Il figure à ce titre sur l'*Annuaire* de 1802 à 1820.

Ayant accepté, l'un et l'autre, cette mission, l'assemblée se sépara, et je me retirai avec mon collègue pour rédiger notre supplique et faire nos préparatifs pour le départ fixé au lendemain cinq heures du matin. Je restai à coucher à Brissac, chez Mme Adam, après avoir fait dire à ma belle-sœur de m'envoyer le bidet de feu mon frère, que je savais être infatigable à la marche et avoir une allure très-douce.

Toujours affublé de la salutaire carmagnole, nous partîmes en effet à l'heure dite, et, grâce à la connaissance du commandant des Ponts-de-Cé, poste qui était alors gardé avec toute la rigueur pratiquée dans les villes de guerre menacées d'un siége, nous n'éprouvâmes d'autre retard en route que celui de lui présenter nos passeports. Nous étions à neuf heures à Angers, chez le citoyen Vial[1], alors procureur général, à qui mon parent, M. Boullet, que nous vîmes en arrivant, nous avait conseillé de parler et d'exposer le but de notre voyage, avant d'aller plus loin. Nous reçûmes de lui l'accueil le plus satisfaisant; il donna pleine et

---

[1] Jean-Antoine V., né en 1742 à Cipières (Var), mort à Angers le 21 mars 1811, signalé dès les premières heures de la Révolution par son énergie et ses largesses patriotiques, maire de Chalonnes le 1er janvier 1793, membre du Comité révolutionnaire d'Angers le 20 juillet, procureur général syndic le 6 octobre et chargé à ce titre d'une responsabilité active dans la glorieuse défense d'Angers contre les Vendéens. Son nom reste surtout cité pour une série de brochures publiées aux heures de réaction et sous l'influence d'irritations et de haines personnelles qui dépassent toute violence. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, III, 704-705.

entière approbation à notre démarche, s'étendit en louanges de la population fidèle, dont nous allions défendre les intérêts, et ne nous les épargna pas à nous-mêmes sur un acte aussi utile de patriotisme.

Il avait été convenu avec M. Adam, dès avant le départ de Brissac, de faire la plus grande diligence ; et nous étions alors dans les jours les plus courts de l'hiver ; mais heureusement la température était très-douce pour la saison. Nous partîmes donc sans perdre de temps, et nous pûmes aller coucher ce jour-là même à Ancenis, où, excédé de fatigue d'une aussi longue route et des suites de la nuit précédente passée sans sommeil, je fis aisément consentir mon collègue à remettre au retour sa visite à un de ses amis, directeur de l'hôpital militaire établi dans cette ville, pour ne songer qu'à souper, nous coucher bien vite et être en état de partir le lendemain matin à quatre heures.

Nous étions ce jour-là, à neuf heures du matin, chez les représentants, qu'on nous dit être à déjeuner, mais qui ne se firent pas attendre longtemps, au nombre de trois, savoir, les citoyens Francastel[1]. Prieur[2], de la Marne ou de la Côte-d'Or, et un troisième dont j'ai oublié le nom[3]. On nous avait dit qu'il y en avait alors six ou sept réunis à Nantes[4].

---

[1] Député de l'Eure à la Convention, délégué en octobre 1793 à l'armée de l'Ouest.

[1] Ancien avocat de Châlons-sur-Marne, député à l'Assemblée Constituante, puis à la Convention, et en octobre 1793 envoyé en Vendée, où il passe pour avoir tenu tête à Carrier.

[3] P. A. Garreau, député de la Gironde.

[4] Bourbotte, Thurreau, Hentz et Bo, avec les trois déjà cités.

Après leur avoir exposé le but de notre mission en peu de mots, je remis la supplique à l'un d'eux, le citoyen Prieur, lequel l'ayant lue, prit sur-le-champ le ton de la hauteur la plus menaçante, qualifia tous les habitants de la petite contrée, pour laquelle nous intercédions, de brigands, et, saisissant une chaise qu'il éleva en l'air en la tenant au-dessus de ma tête, il s'écria qu'avec elle seule il aurait exterminé tous les Vendéens. Je crus bien, qu'il allait en fournir la preuve, en la laissant tomber sur ma tête de toute la vigueur de son bras, — et ce citoyen était grand et fort! Cependant je lui dis, ainsi qu'il était exposé dans la demande, que cette population, restée fidèle à la République, avait constamment repoussé les armes à la main toutes les invasions de ses ennemis, et que nos braves soldats, après tant de batailles perdues ou gagnées, avaient encore à lutter contre eux. De plus, ajoutai-je, les habitants qui ont fait une résistance si glorieuse, alors que leurs ennemis étaient dans toute leur force, et qui s'engagent à les repousser, si jamais ils recommencent des hostilités, ne peuvent manquer de les repousser, maintenant qu'ils sont si considérablement affaiblis [1].

---

[1] On trouve la même idée avec la signature de la veuve Besnard et de Besnard fils, au bas d'une pétition sans date, adressée par les habitants de Brissac aux représentants du peuple pour obtenir que les administrateurs de Vihiers prissent résidence à Brissac : « S'il arrivait que ces fanatiques endurcis de la Vendée « vinssent à passer le Layon, les intrépides habitants des com« munes circonvoisines accourraient en foule au premier signal « et en faisant un rempart de leurs corps à ces autorités, ils « sauveraient les dépôts précieux que la Nation leur a confiés. »

J'eus bon augure de la demande, lorsque je m'aperçus que la chaise était insensiblement retombée sur le plancher. En effet, le citoyen Prieur, après avoir interrogé des yeux ses collègues, nous dit que, moyennant les engagements pris dans la pétition, ils consentaient à rapporter leur arrêté, mais en protestant, que si on ne les tenait pas, non-seulement le canton serait évacué, mais livré aux flammes. Je les priai de prendre immédiatement leur arrêté séance tenante et de nous en donner une ampliation, attendu que quinze, vingt mille et plus d'habitants fidèles, plongés dans de mortelles angoisses, et dont plusieurs faisaient déjà les préparatifs de départ, attendaient, avec une impatience facile à comprendre, la décision qui les autorisait à rester dans leurs foyers. Les représentants voulurent bien y consentir, et une demi-heure après nous pûmes nous retirer avec l'expédition dudit arrêté[1].

En arrivant à Nantes, nous avions refusé le déjeuner offert par une demoiselle[2] de la connais-

---

[1] Il est donné lecture dans la séance du Département le 14 ventôse (4 mars 1794) d'une lettre des représentants et d'un arrêté en date du 12, qui détermine certaines exceptions parmi les réfugiés en faveur des septuagénaires et des individus qui ne peuvent être transportés sans grands inconvénients, des fonctionnaires, des enfants, même les imprimeurs, les cloutiers; mais il n'y est nulle part fait mention de l'arrêté du 13, reproduit seulement au n° 34 des *Affiches* et portant simplement interprétation des précédents : « Les habitants des communes, qui « n'ont point quitté leurs foyers, ne sont pas compris précisément « dans la classe des réfugiés. Ils peuvent seulement profiter des « avantages de l'arrêté, s'ils croient leur sûreté compromise. »

[2] Anne-Victoire Lault, née à Quincé, près Brissac, le 15 octobre 1775, morte à Brissac le 8 décembre 1829.

sance d'Adam, depuis mariée à un sieur Moreau[1], notaire à Brissac, mais avec promesse de l'accepter au retour de chez les représentants, et nous le fîmes, en effet, le cœur ivre de joie et l'estomac plein d'appétit. Nous ne nous arrêtâmes cependant que le temps nécessaire pour satisfaire notre faim, car je tenais à ce que nous pussions le même jour gagner Ancenis et nous rendre le lendemain à Brissac.

Nous étions en bonne disposition pour faire visite, à Ancenis, au directeur de l'hôpital militaire de la connaissance de mon collègue. Non-seulement cet administrateur en parut flatté, mais il nous donna un excellent souper, surtout parce que le lièvre rôti, qui en faisait le principal menu, fut copieusement arrosé d'un Bordeaux également tiré d'une cave d'émigré ou de rebelle, et du meilleur que j'aie souvenir d'avoir jamais bu.

Arrivés le lendemain sur le midi à Angers, nous ne fûmes pas peu surpris d'apprendre qu'on était agréablement étonné de nous revoir, attendu que l'ordre de nous arrêter à Nantes avait été expédié la veille par courrier extraordinaire, ce qui nous rappela qu'en effet nous en avions rencontré un ce jour-là même entre Ancenis et Nantes. Cette nouvelle ne fit que hâter notre départ pour Brissac, craignant que le même M. Vial, qui avait donné ou

---

[1] Sébastien-François M., procureur en 1790 du District de Vihiers, puis capitaine au 3e bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire, puis aux grenadiers du 78e, et gratifié après les campagnes du Rhin et d'Italie d'une charge de notaire à Brissac, qu'il exerça pendant trente-huit ans. — Mort en mars 1857.

provoqué cet ordre, ne le fît exécuter, tandis qu'il nous trouvait sous sa main. J'ai eu, depuis, en 1830 ou 1831, occasion de voir, à Paris, son fils, bibliothécaire du ministère de l'intérieur sous la Restauration, mais qui venait d'être révoqué [1]. Lorsque je sus qui il était, je fus tenté de lui raconter le tour que son père avait voulu me jouer [2], mais je m'en abstins, surtout parce qu'il était lui-même dans le chagrin de la disgrâce ; je me bornai à en faire part à M. Duboys [3], chez qui je l'avais rencontré. Inutile d'observer que nous fûmes accueillis à Brissac avec une explosion de sentiments de joie et de reconnaissance. On ne concevait pas comment nous avions pu, dans trois jours, faire sur les mêmes chevaux une route de plus de cinquante lieues, et terminer une affaire aussi importante.

[1] Jean-Victor-Augustin V., né à Paris en 1781, mort à Paris en avril 1870 et connu surtout par force chansons et petits vers.

[2] Ce n'est pas au moins ce que prétend Vial qui parle dans ses *Causes de la guerre*, p. 121, « du détestable projet..., de cette « atrocité » des représentants... « Et c'est moi, moi seul, — « dit-il, p. 129, — qui ai eu ce courage » de le dénoncer, etc. Il est certain qu'il était parti de son côté pour Paris avec mandat de protester au nom de ses compatriotes de Chalonnes contre l'arrêté d'expulsion de Hentz et de Francastel, quand il fut emprisonné à Baugé, par un ordre venu d'Angers, sans doute de la même main que celui qu'avait esquivé Besnard. On l'a trompé en l'attribuant à Vial.

[3] Jean-Jacques D., né le 17 octobre 1768 à Richelieu, mort à Savennières le 18 juillet 1845, successivement avocat à Angers, puis capitaine de Volontaires, chef de brigade, professeur de législation à l'École Centrale, député, conseiller à la Cour royale de Paris et longtemps un des représentants les plus énergiques et les plus honorés du libéralisme angevin. V. *Dict. de M.-et-L.*, II, 72.

Pendant que nous la parcourions, nous avions presque constamment sous les yeux, attendu qu'elle n'est presque toujours séparée de la Vendée que par le lit de la Loire, le spectacle de l'incendie général ordonné sur les propriétés de cette malheureuse contrée, et les flammes, tantôt continues, tantôt séparées par de faibles intervalles, me présentaient quelquefois, surtout pendant les ténèbres de la nuit, l'idée de la combustion du globe.

Ma belle-sœur, qui faisait valoir une grande propriété rurale, depuis partagée entre ses enfants, mais dans laquelle je n'avais point à m'immiscer, à mon grand regret, ne pouvait pas me procurer les agréments qui m'auraient convenu. Je faisais donc de fréquentes excursions chez les parents et amis du voisinage, surtout à Coutures, chez Saint-Hilaire[1], veuf de ma cousine Vallée-Boisrenault, avec qui j'avais été si intimement lié pendant plus de vingt ans (*a*); — à Doué, chez les parents Loiseleur

(*a*) Mlle Boisrenault également distinguée par une grande finesse d'esprit et par les charmes d'une beauté peu commune, s'était retirée, après la mort de son père, à Angers, dans une jolie petite maison, à l'extrémité de la rue Toussaint, meublée avec toute la recherche du goût de ce temps-là. Elle y était courtisée par bon nombre de jeunes gens des meilleures familles, voire même par les membres les plus distingués du clergé, l'évêque M. de Lorry compris. Elle s'était montrée peu sensible à tant d'égards et peu disposée à aliéner sa liberté, lorsque tout à coup une petite aventure la détermina à prendre un époux. Quatre jeunes

---

[1] Jean-Baptiste de Lhullier de Saint-Hilaire, âgé alors de 40 ans, au service de 1774 à 1786 et à cette date capitaine dans la gendarmerie nationale.

et Cousineau ; — à Luigné, chez les parents et amis Vaslin (*a*), avec lesquels tous je trouvais des ressources plus analogues à mes goûts. Mais un tel genre de vie était loin de les satisfaire, et je me creusais en vain l'imagination pour découvrir la position dans laquelle je pourrais m'y livrer en toute sécurité, lorsque je reçus de l'ami Chevallier

officiers avaient fait une partie de campagne au Lion-d'Angers ; l'un d'eux, M. de Saint-Hilaire, fit en revenant au galop une chute de cheval. Instruite de l'accident, M[lle] Boisrenault improvisa une chanson badine sur l'étourderie de ces messieurs et sur la mésaventure du chevalier désarçonné ; les couplets coururent dans la ville. Saint-Hilaire, feignant d'être piqué au vif, se présente chez l'auteur, lui déclare qu'ayant été grièvement insulté, il exige une réparation proportionnée à l'offense et qu'il n'en connaît pas d'autre propre à arrêter les effets de sa vengeance, que celle de lui donner la main. Le plaignant était jeune, beau garçon ; il avait cette tournure militaire qui, surtout alors, en imposait beaucoup aux dames, et la demoiselle avait l'esprit un peu romanesque. Que fallait-il de plus? La réparation fut accordée, et le mariage conclu peu de jours après.

(*a*) Vaslin, plus tard chevalier de la Légion d'honneur, servait alors dans les guides de la Vendée (*). Ses trois sœurs, plus jolies les unes que les autres, habitaient la maison des père et mère décédés. Vaslin et plusieurs de ses camarades, tels que les deux frères Lemercier, de Baugé, Duchastel, de Montreuil, venaient souvent passer quelques jours auprès d'elles, ne manquant pas de garnir leur portemanteau de viande de boucherie et quelquefois de gibier; car les militaires usaient de la chasse interdite à tous les citoyens dans la Vendée. La joie et la bombance régnaient donc dans la maison.

(*) Pierre V., de Luigné, parrain du neveu de notre Besnard le 30 novembre 1780, est dit dans l'acte de baptême, « maître en chi-« rurgie, ancien chirurgien aide-major de la seconde compagnie « des gardes suisses et aussi chirurgien de l'hôpital ambulant de la « grande armée. » *Mairie des Alleuds.*

une lettre portant invitation pressante de revenir au Mans.

J'hésitai d'abord, parce que je savais avoir encouru l'inimitié d'un jeune homme nommé Bazin [1]. Tout-puissant dans la société populaire [2], qui, comme on sait, décidait alors la mise en accusation et par conséquent la condamnation à mort des individus, il pouvait m'avoir oublié absent ; mais présent dans une ville où tout le monde se connaissait, je craignais de rappeler des souvenirs mal éteints. Cependant je me déterminai sur une deuxième lettre, dans

---

[1] Jacques-Rigomer B., né au Mans le 22 mai 1771, s'était trouvé placé dès les débuts de la Révolution à la tête de la jeunesse exaltée du Mans. Parti des premiers comme volontaire, blessé dès les premiers combats, il rentra se mêler aux luttes civiles des clubs qu'il embrasait de son ardente énergie, servie par une vive parole et les audaces d'une fine plume. Traqué sans cesse par les partis ou par les pouvoirs vainqueurs, journaliste, imprimeur, maître de pension, conspirateur avec Babeuf et Mallet, après une vie de tourmente, à l'heure où elle renaissait en plein regain d'une popularité nouvelle, il fut tué en duel le 19 janvier 1818 au Mans par M. de Voyon, officier de la Légion de la Sarthe, non sans laisser un souvenir vif encore, qui impose même à ses ennemis les plus outrageux le respect pour sa générosité, pour sa sincérité, pour son désintéressement, pour sa constance invaincue. V. Pesche, *Biogr.*, p. 47, et *Précis hist.*, p. CCCXLV ; — *Biogr. des Contemp.* (1815), II, 228 et Supplément, XX, 333 ; — Desportes, *Bibliog. du Maine* ; — D. Piolin, *Souv. de la Révolution : La Conspir. des Bazinistes* (Paris, Wilhem, 1870, in-12 de 102 p.) ; — Hamel, *Conspiration de Mallet*, p. 299-300.

[2] Elle comprenait, fusionnées depuis le 2 février 1792, sous l'influence du député Philippeaux, la *Société des Amis de la Constitution* et la *Société d'Outre-Ponts* et se réunissait dans l'église Saint-Hilaire.

laquelle il écrivait qu'il s'agissait de fonder une fabrique de mouchoirs de Cholet par le moyen d'une foule, qui se grossissait tous les jours, d'ouvriers de cette ville, que la loi obligeait de quitter leurs foyers et qui déclaraient vouloir se fixer au Mans ; le projet se présentait en société avec le citoyen Juteau[1] et lui.

Outre que j'avais acquis quelques connaissances dans la fabrication des toiles de Mamers et de Fresnay, dont j'avais étudié et suivi les procédés pendant plus de deux ans[2], je compris qu'il serait facile de faire envisager cette entreprise par le club comme un acte public de patriotisme, alors qu'il s'agissait de donner du travail et du pain à de malheureux patriotes chassés de leurs foyers, et par là de me soustraire à la rage des dénonciateurs, par conséquent de vivre et rester tranquille au milieu d'occupations philanthropiques. Je revins donc au Mans, et j'y signai l'acte de société pour trois ans avec mes deux amis, Juteau et Chevallier[3].

---

[1] Louis-Nicolas Juteau, né à Saumur le 5 octobre 1753, ancien procureur au Présidial du Mans, dont la fille épousa, le 8 juin 1802, J.-J. Duboys d'Angers. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, — et Nepveu de la Man., *Mém.*, II, 381, 382.

[2] On a vu plus haut, p. 63, note 1, qu'il pensait à établir cette industrie aux Alleuds mêmes.

[3] En germinal an II, les réfugiés du Mans recevant de la patrie 30 s. par jour pour ne rien faire, Garnier, de Saintes, prit un arrêté qui les obligea à déclarer leur état et à se tenir prêts à toute réquisition de travail (4 floréal an II-23 avril 1794) ; puis l'allocation fut réduite pour ceux qui trouvaient ailleurs à gagner leur vie. Quand s'ouvrit la manufacture, elle se recruta en toute liberté, mais bientôt les ouvriers se plaignirent qu'on eût

Tout était à créer, métiers, ustensiles, matières premières, teinturerie, blanchisserie, etc. Secondés par ces mêmes réfugiés, qui avaient hâte de gagner quelque chose par leur travail, nous en vînmes beaucoup plus tôt à bout que nous ne l'espérions. Avant la fin du troisième mois, nous avions 75 métiers battants, 4 à 500 fileuses, etc., près de 1,000 individus occupés.

Le grand but était atteint; j'étais tout à fait placé en dehors des roues du char révolutionnaire, qui écrasait journellement un si grand nombre d'individus dans le Département. Quelques débris de Vendéens étaient parvenus à y organiser un nouveau corps d'insurgés contre la République, désignés par le nom de chouans, ce qui donnait lieu à des dénonciations perpétuelles. L'abus en fut porté si loin que la Convention nationale crut devoir envoyer sur les lieux, un de ses membres les plus fervents, Garnier, de Saintes, pour en arrêter le cours.

Celui-ci, accompagné de son secrétaire, le citoyen Dupuy de Briacé[1], débuta par aller au club, qu'il

---

« employé la ruse et la menace pour les enrôler » et d'autre part qu'on réduisît outre mesure l'indemnité publique à laquelle ils avaient droit. V. Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, III, 455-464.

[1] César-Concorde D. de B., né à Saumur en 1762, officier d'infanterie avant 1789, commissaire plus tard à l'armée des côtes de Cherbourg, ici non pas secrétaire de Garnier mais bien du chef d'état-major Lacroix et un des pique-assiettes et des séides les plus éhontés, au dire des Bazinistes, de l'entourage du représentant, que ceux-ci attaquèrent avec le plus d'aigreur après leur acquittement. Au lendemain de cette scène il prononça à son tour un discours qui est imprimé sous ce titre : *Discours prononcé dans*

édifia par une allocution dans le sens du plus ardent républicanisme ; puis dans les visites que lui firent les autorités constituées, les principaux citoyens et les chefs militaires, ayant eu soin de solliciter et de recueillir des renseignements sur l'esprit public de la ville, ainsi que sur ce qui concernait la chouannerie dans le Département, il convoqua une assemblée générale des citoyens dans l'église de la Couture, à jour et heure déterminés. Elle fut très-nombreuse.

Le représentant du peuple ouvrit la séance par un discours dans lequel, comme au club, il préconisa le zèle de la Convention pour le maintien et l'application des principes qui devaient assurer la gloire et la prospérité de la République, avec le concours toutefois des bons citoyens, etc. ; et après cette espèce d'introduction, il entonne une longue série de plaintes amères contre ceux qui loin de prêcher d'exemple et de paroles l'union et la concorde entre leurs frères sèment partout les zizanies, poursuivent les meilleurs citoyens et ne paraissent être occupés que du soin de satisfaire leurs haines particulières, de puériles jalousies et peut-être des passions plus répréhensibles encore ; puis le voilà qui dénonce comme tels six des principaux meneurs du club (je me rappelle les noms de Bazin, Rouvin[1],

---

le Temple de la Raison au Mans par le citoyen Dupuy le décadi 10 germinal l'an second de la République française en présence du représentant du peuple Garnier (de Saintes), *des autorités constituées et du peuple assemblé* (Le Mans, Pivron, in-8° de 7 p.). Il était de l'an IX à 1806 membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

[1] Médecin, plus tard président de l'Administration municipale

Goyet[1], Boyer[2]); puis il déclare que ceux, qui seraient d'avis de les traduire devant le Tribunal révolutionnaire à Paris, eussent à lever la main. Le concours de mains levées ayant été presque universel, le représentant du peuple prononça le renvoi des susdits Bazin et autres au Tribunal révolutionnaire. Auparavant toutefois quelques assistants avaient demandé la parole pour motiver la nécessité de cette mesure, et le citoyen Ménard la Groie[3] la prit le premier, en raison de sa qualité de maire, pour se prononcer énergiquement en faveur de la proposition[4].

---

du Mans (1798-1799), qui en l'an VI rédigeait l'*Indicateur de la Sarthe,* en supplément à la *Chronique* de Bazin. Desportes, *Bibliog. du Maine,* p. 467.

[1] Charles-Louis-François G., âgé alors de vingt ans, mort en mars 1833, connu par de nombreuses publications politiques. *Ibid.,* p. 318.

[2] Michel B., né à Tours le 5 février 1768, organiste avant la Révolution et alors professeur au Collége du Mans et rédacteur du *Courrier politique. Ibid.,* p. 237 ; — D. Piolin, I, 340 ; II, 427 ; — Pesche, *Biogr.,* p. 113.

[3] François-Pierre-René M. la G., ancien conseiller au Présidial du Mans, député en 1790 à la Constituante, en 1798 au Conseil des Cinq-Cents, en 1800 vice-président et en 1811 premier président de la Cour d'Appel à Angers, où il est mort le 12 août 1813. V. mon *Dict. hist. de M.-et-L.,* II, 654; — Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe,* III, 84; — et Desportes, *Bibliogr. du Maine,* p. 401.

[4] C'est une des scènes les plus singulières et les plus connues de la Révolution dans le Maine, dont le *Moniteur* à lui seul fournirait tous les principaux détails. Le 14 germinal an II, il publie, p. 788, une lettre de la commune du Mans, portant dénonciation des « intrigants, qui sous un masque de patrio- « tisme cherchaient à avilir la représentation nationale ». Le même jour à la séance de la Convention est lue une lettre de Garnier, de Saintes, en date du 9, sur ce petit coup d'État. (*Ibid.,* p. 791.) Garnier en rendit compte lui-même le 15 à la tribune :

Bazin et autres [1] furent acquittés sur l'assurance qui fut donnée à Fouquier-Tinville et même à Ro-

---

« J'ai trouvé des conspirateurs, des hommes couverts d'un man-« teau hypocrite, se faisant plus patriotes que les autres, de jeunes « gens, à peine sortis de l'enfance, se nommant les vieux amis « du Peuple..... Ces patriotes exaltés en voulaient particulière-« ment à la représentation nationale ; ils disaient qu'elle était « usée, qu'il fallait la renouveler, qu'elle était incapable de sauver « la liberté. Aussi tous les députés de ce département passent-ils « pour des scélérats, excepté Philippeaux. J'ai la preuve écrite « qu'on voulait forcer le peuple à une insurrection par la famine. « La Société populaire du Mans, régénérée, a offert de me faire « un rempart de son corps », etc. (*Moniteur*, p. 800.) Le lendemain 16 il porte les mêmes détails aux Jacobins en annonçant que six des conspirateurs sont arrivés au tribunal révolutionnaire et que quatre autres arrivent : « Les ennemis de la « liberté doivent trembler, car la massue est levée. » (*Ibid.*, p. 810). Dans son Rapport, publié le 5 floréal, il réclame le jugement des détenus. Ils comparurent au Tribunal le 11 floréal an II (30 avril 1794), « accusés d'être complices d'une conspira-« tion contre la liberté et la sûreté du Peuple Français, tendant « à dissoudre la représentation nationale, à anéantir le gouverne-« ment républicain et à exciter la guerre civile », mais malgré les efforts et les prédictions de Garnier qui annonçait à cette heure même, au Mans, que les têtes de conspirateurs bazinistes étaient tombées sur l'échafaud, ils furent acquittés. (*Moniteur*, p. 926.) Une adresse à la Convention du « peuple du Mans réuni en « assemblée publique » dans les *Affiches* du Mans du 30 prairial (18 juin) s'indigne que les complices de Philippeaux aient échappé au glaive de la vengeance nationale. V. sur cette affaire, Lepelletier, *Hist. du Maine*, II, 201 ; — D. Piolin, *Conspiration des Bazinistes*, et *Hist. de l'Église du Mans pendant la Révol.*, III, 148-150 ; — Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*... M. Chardon a aussi annoncé depuis longtemps la publication d'une étude spéciale encore inédite, sous ce titre : *Garnier de Saintes et la Société populaire.*

[1] Les autres, avec Goyet et Boyer déjà nommés, étaient P. Tur-

bespierre, que le système d'alors n'avait pas de partisans plus actifs que ces citoyens, qui rentrés dans leurs foyers, crurent devoir rester [1] tranquilles (*a*). Mais aussi les habitants le furent au

(*a*) A peine étaient-ils de retour au Mans, que le citoyen Ménard la Groie profita de la première séance solennelle de l'Administration, pour rétracter l'avis, qu'il avait ouvert et appuyé d'une foule de motifs plus graves les uns que les autres, à celle de l'église de la Couture. Cette démarche excita d'autant plus de surprise que jusqu'alors il n'avait paru exister aucun point de rapprochement entre Bazin et Ménard sous le rapport des opinions politiques (*); mais elle lui valut sa nomination de député aux prochaines élections, et par la suite celle de premier président de la Cour d'Appel d'Angers.

J'observerai à ce sujet, que Bazin, avec tout son patriotisme babouvien, a toujours porté le désintéressement au point de ne jamais avoir brigué la députation, qui dans presque toutes les

(*) « Le cit. Ménard la Groie, » — a écrit plus tard Bazin, — « réunit « aux connaissances du légiste l'intégrité du magistrat, les qualités « et les mœurs du vrai républicain. » *Chronique*, 22 vendémiaire an VI.

---

bot, âgé de vingt-deux ans, secrétaire général de la commune du Mans, T. Guédon-Dubourg, âgé de trente-quatre ans, juge au tribunal du District du Mans, L. Lefaucheux, âgé de cinquante-deux ans, membre de la Société populaire, L.-F. de Sallet, âgé de vingt-cinq ans, receveur du timbre extraordinaire, P.-A.-H. Potier, âgé de trente-deux ans, commissaire des guerres, J.-A. Jourdain, âgé de trente-trois ans, sous-chef au Département, F. Delelée, âgé de vingt-cinq ans, receveur des biens nationaux, en tout dix accusés. — Rouvin ne figure pas dans le jugement.

[1] Mais non sans une protestation qu'ils publièrent le 1er fructidor, sous ce titre : *Les Membres de la Société populaire du Mans, traduits et acquittés au tribunal révolutionnaire le 11 floréal à leurs concitoyens*. Garnier de son côté a donné un *Compte-rendu sur la partie critiquée de sa mission*. (Impr. Nat., nivôse an III, in-8° de 10 p.)

point que tous les plaisirs, toutes les jouissances de la société renaquirent tout à coup, et tandis que toute la France gémissait sous le poids d'angoisses mortelles et de privations des objets les plus indispensables comme les plus innocents, rien ne manquait au Mans, soit sous le rapport de la bonne chère, soit sous celui des réunions agréables. Les fréquents voyages, que je fis cette année-là pour les affaires de la fabrique, à Paris, à Rouen, au Havre, à Calais, à Nantes, etc., me prouvèrent l'importance du service que Garnier de Saintes lui avait rendu. Je me rappelle, entre autres faits, qu'alors on ne donnait pas de pain aux repas chez les restaurateurs, et que l'on en accordait deux onces sur cartes de la commune aux voyageurs. Un jour que j'avais apporté un pain de 12 livres du Mans, m'étant aperçu que mon perruquier le dévorait des yeux : « En voulez-vous, lui dis-je, un morceau? « — Ah! oui, » répliqua-t-il. Je prends alors mon couteau, j'en fais deux parts à peu près égales et lui en présente une. Dans son transport de joie ou de reconnaissance, il s'écria : « Oh! monsieur, vous « rendez la vie à ma femme et à mes enfants! »

Une aussi bonne et agréable situation était cependant troublée de temps à autre par les chouans, dont les bandes venaient rôder jusqu'aux portes de la ville et s'y introduisaient même quelquefois, pour enlever des habitants aisés, avec avis que si

assemblées électorales depuis et y compris celle de 1791, lui eût été déférée, s'il l'eût désirée, mais que dans toutes, jusqu'au 18 brumaire, il avait constamment déterminé la plupart des nominations. Il a eu en un mot, à mes yeux, le mérite d'avoir fait les députés de la Sarthe sans avoir voulu l'être.

dans six, huit, dix jours, on ne déposait pas telle somme en tel endroit, à telle heure, l'individu enlevé serait mis à mort. Ils en vinrent même jusques à y assassiner des fonctionnaires, tels que les citoyens Maguin, commissaire du pouvoir exécutif au Département [1], et Bergue, commissaire de police [2]. Ils n'avaient besoin pour s'introduire isolément dans la ville, que de prendre un costume ordinaire et de cacher leurs pistolets ou leurs poignards. La mort de Robespierre ne modifia que bien peu cette situation, puisque depuis la mission de Garnier, nous jouissions de presque tous les avantages qu'elle procurait au reste de la France. Elle nous fut utile, surtout en ce que je pus rester plus longtemps à Paris, lorsque j'y étais appelé par les affaires de la société, étant seul chargé de leur gestion au dehors [3].

---

[1] Antoine M., ancien curé constitutionnel de la Couture, fut assassiné à la sortie du spectacle, dans la rue du Marché-aux-Bœufs, le 21 brumaire an VI (11 novembre 1797), vers 8 heures 1/2 du soir, par deux ou trois hommes apostés et qu'on ne put reconnaître. V. Lepelletier, *Hist. de la province du Maine,* II, 211. P. Renouard dans ses *Essais hist.*, II, 296, n'hésite pas à désigner le chevalier de la Bolbène, connu sous le nom de guerre de Palatouski. — V. aussi Pesche, *Introd.*, 389, — Nepveu de la Man., II, 331, — et *Chronique de la Sarthe,* 22 brumaire an VI.

[2] Louis B. fut atteint au bras d'un coup de pistolet le 1er janvier 1799 à sa sortie du théâtre et par des assassins restés de même inconnus.

[3] Au 9 thermidor les prisons du Mans ne contenaient que des terroristes et les femmes vendéennes; les aristocrates et les suspects avaient été, sauf les prêtres et les religieuses, élargis en floréal par Garnier de Saintes; l'acquittement et le retour des Bazinistes provoqua une réaction dans le sens contraire à celui de

Dans le premier voyage que j'y fis à partir de cette époque mémorable, j'eus le plaisir de retrouver d'abord M. de Volney, qui me raconta avoir dû la vie à un membre de la commune, le citoyen Froidure[1], lequel en le faisant changer souvent de prison, lui avait ainsi évité d'être envoyé au tribunal révolutionnaire, car on était venu plusieurs fois le chercher dans celle où on le croyait trouver et on en emmenait un autre à sa place, pour que le nombre des victimes du jour se trouvât le même, et il en était pour son quatrième changement à Picpus, le 9 thermidor.

Ensuite, je vis M. la Réveillère qui me raconta qu'ayant été mis hors la loi par un décret de la Convention, il avait eu, déguisé en colporteur[2], une petite malle sur le dos, le bonheur de franchir les barrières de Paris, et de se rendre d'abord chez son ami Bosc[3], alors caché dans une espèce de

---

la délivrance générale. V. Chardon, III, 345-346. De plus la chute de Robespierre coïncidait avec les débuts de la chouannerie.

[1] Nommé le 22 août administrateur au département de la police et maintenu lors de l'épurement, le 13 octobre, puis envoyé au tribunal révolutionnaire et acquitté, il reprend ses fonctions le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), est emprisonné de nouveau par arrêté du 9 germinal an II (29 mars 1794) et guillotiné le 29 prairial (17 juin), un mois avant la délivrance de son protégé.

[2] « Je n'avais sur moi, dit-il dans ses *Mémoires,* que quelques « assignats, de mauvais linge et un méchant habit. » Il n'est pas question à ce moment de la malle du colporteur.

[3] « Ce nom rappelle l'amitié la plus généreuse, le courage le « plus héroïque, le patriotisme le plus pur, l'humanité la plus « active, la probité la plus austère, la franchise la plus déterminée et en même temps les connaissances les plus étendues

petit ermitage [1], dans un endroit écarté et presque au centre de la forêt de Montmorency, et qu'ayant senti la nécessité de quitter cet asile [2], il avait pris le parti d'en aller demander un autre plus éloigné de Paris, chez son ami Debuire [3], son ancien collègue à l'Assemblée constituante, duquel il avait reçu le meilleur accueil et chez qui il était resté jusqu'après la révocation du fatal décret.

Je ne tardai pas non plus dans le même voyage à rencontrer l'ancien camarade de collège, parent et ami, Gallais, domicilié alors à Paris, rue des Gravilliers, chez ses amis, M. et Mme Langlois [4], et que

---

« dans les sciences naturelles et les diverses branches de l'administration comme dans l'économie politique, domestique et « rurale. » La Réveillère, *Mémoires*, I, 163.

[1] Il l'avait acquis, avec le député Henri Bancal et y avait déjà donné asile à Roland et autres proscrits.

[2] Ce triste exode « avec un bâton de pommier blanc dans la « main » et un passeport de petit marchand, par Vanderland, la Chapelle-en-Serval, Pont-Saint-Maxence, Cuvilly, Tillauloy, Roye, Omiécourt, pour faire épuisé, malade, 35 lieues en onze jours, forme un des récits les plus touchants de ses *Mémoires*, I, 167-179, et des plus intéressants qu'on puisse lire.

[3] Louis-Marie-Nicolas Pincepré de Buire, né à Péronne le 15 février 1730, mort à Paris le 22 avril 1816. Il était entré fort jeune au service dans un régiment d'artillerie, et plus tard riche et adoré pour sa générosité dans tout le pays dont il était seigneur, fut député aux États-Généraux.

[4] Gallais « homme de lettres, observateur difficile et froid; « Langlois, œil vif, taille courte, esprit net, cœur excellent » dit le *Dialogue des Morts* cité par Dauban, dans *les Prisons de Paris*, p. 456 et 460. La polémique injurieuse de Langlois lui valut, comme à Poncelin, plus d'une avanie, dont une du député Bellegarde dans les couloirs du Conseil des Cinq-Cents, en vendémiaire an VI.

je trouvai occupé de la fondation du journal connu sous le nom de *Censeur des Journaux*[1]. Ces trois rencontres ne purent que m'être extrêmement agréables, et en outre les deux dernières très-utiles par la suite. En attendant la publication de son propre journal, Gallais travaillait alors au *Publiciste*[2], dirigé par l'abbé Suard, membre distingué et secrétaire général de l'Académie française[3], que j'eus souvent occasion de voir au bureau du journal, et non sans éprouver une véritable surprise, Je ne pouvais concevoir qu'un écrivain connu par des ouvrages, dont plusieurs m'étaient tombés sous la main et que j'ignorais avoir débuté dans la carrière littéraire par des écrits dans ce genre, eût pu se ravaler jusqu'à se faire journaliste!

Je fis encore quelques autres rencontres telles que celles de l'abbé Besnard de la Hansaudière, mon successeur dans le vicariat de Saint-Pierre et depuis chanoine de Craon, qui me raconta que témoin des persécutions exercées dans le département de Maine-et-Loire contre les ecclésiastiques,

---

[1] Le premier numéro parut le 11 fructidor an III, le dernier le 11 fructidor an V. V. l'histoire de ses résurrections sous divers noms dans Hatin, *Bibliogr. de la Presse*, p. 249-251, et *Hist. de la Presse*, VII, 293.

[2] Transformation, après trois autres, des *Nouvelles politiques*, journal fondé en 1792 et qui prit ce quatrième et dernier titre à partir du 7 nivôse an VI.

[3] Jean-Baptiste-Antoine S., né le 16 janvier 1733 à Besançon, mort le 20 juillet 1817, secrétaire perpétuel depuis 1803 de l'Académie française où il était entré en 1774. Il avait débuté par la publication du *Journal Etranger* en 1754. V. le titre de ses œuvres dans Quérard.

il avait pris le parti vers la fin de 1792 de se réfugier à Paris, où, déguisé en laïc, il avait constamment joui de la plus grande tranquillité, ainsi qu'avait fait l'abbé Poncelin, ci-devant chanoine de Montreuil-Bellay [1]. Je savais que ce dernier, député de son Chapitre pour suivre un procès à Paris, y était resté, et qu'ayant substitué à son nom celui de Debarle [2], il avait élevé une boutique de libraire, quai des Augustins. Je l'allai voir, et je fus bien accueilli en qualité de compatriote. Il publiait alors un journal dont le titre seul était républicain [3], car il n'y dissi-

[1] Jean-Charles P., né le 15 mai 1746 à Dissais (Vienne), chanoine de Montreuil-Bellay en 1771, avait acquis à Paris une charge de conseiller à la Table de marbre, qu'il revendit dès les premiers jours de la Révolution pour se mêler aux événements comme journaliste, d'abord ardent partisan des choses nouvelles, puis diffamateur sans vergogne du parti qu'il avait servi; condamné à mort le 26 octobre 1795 (5 brumaire an IV) par le Conseil militaire (*Moniteur*, p. 169), frappé de proscription après le 18 fructidor, traqué, ruiné, multipliant sous toutes les formes et sous tous les titres le produit de ses presses, une dernière fois saccagées. La librairie qu'il avait fondée dès le début de la Révolution, était en faillite en 1805 et le directeur en fuite. Il la reprit plus tard et s'y maintint jusqu'en 1811, pour se retirer alors à sa propriété de Longsaulx, commune de Lèves, à 4 kil. de Chartres, qui lui avait déjà donné asile. Il y est mort le 1er novembre 1828, âgé de 82 ans. Quérard donne dans sa *France littéraire*, VII, 263 et XI, 491, la liste des diverses compilations littéraires, qui portent son nom et son surnom *de la Roche-Tilhac*; et toutes les biographies lui consacrent, en se recopiant, le même article, sans qu'aucune soupçonne son pseudonyme de *Debarle*.

[2] C'est le nom de sa femme, Marie-Geneviève-Béatrix Debarle, morte avant lui et que je relève sur son acte de décès, à la mairie de Lèves.

[3] « L'abbé Poncelin, propriétaire de trois ou quatre journaux

mulait point les opinions les plus royalistes. Il avait pour principaux rédacteurs les deux frères Michaud, — dont l'un[1] est devenu membre de l'Académie française, l'autre[2] est principal propriétaire de la *Quotidienne*[3], — puis un M. Beaulieu, que j'ai perdu de vue[4]. Je cultivai d'autant plus volontiers cette connaissance, que l'abbé Poncelin ne manquait pas d'instruction, qu'il était fort gai et toujours prêt à me retenir à dîner. D'ailleurs un provincial est toujours sûr d'apprendre du nouveau dans le bureau et la société d'un journaliste (*a*).

(*a*) L'abbé Poncelin, auteur d'une traduction de *Pausanias*, était d'un caractère franc, généreux, mais très-caustique. Il excita, par quelques articles de son journal, la bile du direc-

« et particulièrement du *Courrier républicain*, rédigé par Beaulieu, « lequel renferme depuis un mois quelques morceaux de poli- « tique bien frappés, pour faire oublier qu'il n'était sous le « tyran que le copiste exact de ses flagorneries et le nomen- « clateur fidèle de ses assassinats. » *Dialogue des Morts*, dans Dauban, p. 466 et Hatin, p. 251. Son journal, un des plus importants de cette époque, portait pour premier titre *Le Courrier Français*, de juin 1789 à brumaire an II, qu'il reprit plus tard. V. Hatin, p. 117-120.

[1] Joseph M., né à Albens (Savoie) en 1767, mort à Passy le 30 septembre 1839, élu de l'Académie française en 1814 en remplacement de Cailhava.

[2] Louis-Gabriel M., né à Bourg en Bresse en 1772, mort aux Ternes le 12 mars 1858, imprimeur et journaliste, dont le nom reste attaché à la grande *Biographie universelle*.

[3] Fondée le 22 septembre 1792, supprimée après maintes traverses le 17 fructidor an VII.

[4] Claude-Franç. B., né à Riom en 1754, mort en 1827, incarcéré en 1792, proscrit au 18 fructidor, auteur de nombreux ouvrages, cités par Quérard.

Le papier-monnaie allait diminuant de valeur d'un jour à l'autre [1]. Je me rappelle que vers la fin

teur Barras, qui le fit fouetter par ses valets (*). Frappé par la loi du 18 fructidor, il put se soustraire par la fuite à la déportation. Je l'avais prié quelques jours auparavant de se charger de la vente de quelques ouvrages de prix, entre autres d'un Plutarque grec et latin, 13 vol. in-8° de Henri Étienne, d'une Bible du cardinal de Richelieu, 1 vol. petit in-8°, reliée en maroquin, dorée sur tranche (**), d'un Horace latin de l'imprimerie royale, etc., dont la valeur m'avait été estimée 600 fr.; et il avait bien voulu s'en charger. Apprenant qu'il avait quitté Paris et s'était retiré à Houville ou Varville (***), village situé près de

(*) « Barras n'osait-il pas raconter en plaisantant le traitement « humiliant qu'il fit subir au journaliste Poncelin, dont il préten- « dait avoir à se plaindre! Il l'avait attiré par des moyens perfides « dans ses appartements, où il le fit fustiger par ses domestiques « d'une manière cruelle. C'est dans le palais même, où résidaient « des chefs de l'État qu'un de ces chefs commettait un acte si hon- « teux et si criminel. » La Réveillère, *Mémoires*, I, 338 — et pendant ce temps, ajoute-t-il ailleurs, « le noble Barras s'amusait de « ses cris de douleur et de colère, entouré dans un appartement « voisin d'une société digne de lui. » *Ibid.*, p. 248. — Tous les journaux du temps ont raconté la scène — et le *Moniteur* du 12 pluviôse an V reproduit p. 524 le récit de la *Gazette française* du 9, rédigé par Fiévée, sous la dictée même de Poncelin. Mais Barras se défendit publiquement de toute malice, réclama une enquête, et en fin de compte le plaignant, conduit dans tous les appartements au Luxembourg, déclara ne pas reconnaître la chambre où il avait subi « le plus cruel outrage qu'un homme âgé, un père de famille « puisse subir! » — Il retira par suite sa plainte, sous le coup, dit-on, de menaces nouvelles ou peut-être apaisé par une large indemnité. *Moniteur*, p. 554.

(**) V. ci-dessus, t. I, p. 288.

(***) Warville ou Ouarville (Eure-et-Loir), le village même dont Brissot portait le nom, y possédant, comme Poncelin, quelque domaine, où il avait été en nourrice. V. ses *Mémoires*, I, 65.

---

[1] Un arrêté du département de Maine-et-Loire, rendu après enquête le 4 fructidor an V (21 août 1795), fixe la valeur d'opi-

de l'an III, logé d'habitude à l'*Hôtel du Nord*, rue de Richelieu, je payais 100 fr. par mois, qui valaient à peine 3 fr., que je dînais chez Véry pour à peu près le même prix, que pour un petit médaillon en

Chartres, j'allai l'y trouver pour réclamer mes livres; il me dit les avoir remis à M. Michaud aîné, qui me renvoya à son frère, lequel m'avoua que cela pouvait être, quoiqu'il ne s'en souvint pas, et qu'au surplus ils devaient avoir été pillés avec les siens, lorsqu'il avait été contraint de fuir. Je ne pus en obtenir que pour une valeur de 30 à 40 francs d'ouvrages de son magasin.

Quoique prêtre marié, l'abbé Poncelin insérait quelquefois dans son journal, ainsi que Gallais l'a fait depuis, des articles en faveur du célibat des prêtres, et sur ce que je lui en témoignai un jour ma surprise, il me dit qu'il ne pouvait s'en dispenser pour peu qu'il voulût conserver ses souscripteurs.

---

nion du papier-monnaie dans ce département du 1er janvier 1791 au 29 pluviôse an V (17 février 1797). On y voit que du 1er janvier au 31 mai 1791 l'assignat de 100 livres valait 99 l. 15 s., 99 l. en juin, 97 l. en décembre, — 88 l. 8 s. en janvier 1792, 84 l. en août, 87 l. 4 s. en décembre, — 78 l. 16 s. en janvier 1793, 78 l. en mars, 76 l. en avril, 75 l. 16 s. en mai, 72 l. 4 s. en juin, 58 l. en décembre; — 56 l. en janvier 1794, 50 l. en août, 45 l. en décembre; — 34 l. en janvier 1795, 21 l. 8 s. en germinal, 20 l. dans la première décade de floréal, 12 l. dans la seconde, 10 l. dans la troisième; — les cinq jours complémentaires 3 l. 12 s.; — 1 l. 15 s. en brumaire an IV, 1 l. dans la troisième décade de frimaire, 15 s. en nivôse, 12 sous en ventôse, — et c'est la faveur qui reste fixée pour tout le temps où les assignats continuent à circuler. — « Il est incroyable », — dit Berthe, — « combien de personnes ou familles qui jouissent « encore d'une grande considération dans notre ville, qui devaient « de l'argent, même des contrats pour des sommes considérables, « ont profité du papier pour rembourser les sommes qu'ils « devaient en argent, ce qui était autorisé par la loi, mais « aussi ce qui a occasionné des dérangements notoires dans les « fortunes. » *Hist. de la Garde Nationale d'Angers*, Mss. 908, p. 33.

argent doré, je payai 200 fr. en papier, et qu'ayant un jour trouvé, sans m'y être attendu, un louis de 24 livres [1] dans un gousset de pantalon, et l'ayant vendu 6,000 francs au perron [2], je résolus de les employer dans la journée même, et que je me procurai un chapeau de castor, deux paires de bas de soie bonne qualité, six bonnets de coton, une paire de bottes et deux paires de souliers; de plus j'eus de quoi payer mon dîner chez Véry, ainsi que les menues dépenses de la journée.

Tandis que Paris et la France entière manquaient de pain et gémissaient sous le régime de la Terreur, on pouvait se livrer au Mans en toute sécurité aux plaisirs de la société; mais les chouans continuaient de rôder autour de la ville et d'y répandre de vives alarmes. Leurs bandes n'ont jamais tenu contre un bataillon ni même contre quelques compagnies de troupes républicaines; mais elles pillaient les campagnes, arrêtaient les diligences, commettaient des assassinats sur les fonctionnaires publics et les acquéreurs de domaines nationaux, et disparaissaient comme par enchantement lorsqu'elles étaient poursuivies par quelques détachements de troupes républicaines.

De 1760 à 1789, les usages, les mœurs, les

---

[1] Valeur ordinaire du louis avant le système décimal.

[2] A la Bourse, comme nous dirions aujourd'hui, — à l'étroit perron descendant de la rue Vivienne dans le Palais-Royal, où se criaient encore sous l'Empire le cours des valeurs, le tirage des loteries, les bulletins de la grande armée. V. *Mém.* de Véron, I, 139, copié par Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres*, p. 117. Le 6 juin 1796 le louis y valait 23,000 livres. De Goncourt, *Hist. de la Soc. fr. sous le Directoire*, p. 152.

modes avaient éprouvé peu de changements, le luxe avait fait peu de progrès ; dans les cinq années suivantes, l'agitation universelle des esprits, les guerres civiles et étrangères, la famine, la disparition du numéraire, la terreur avaient suffi et au delà pour arrêter, pour comprimer tout élan vers n'importe quelle branche de la civilisation. La mort de Robespierre, la Constitution de l'an III, la suppression du papier-monnaie changèrent tout à coup l'état des choses. On vit renaître le numéraire, le goût des fêtes, des modes et même une sorte de luxe.

L'Administration départementale m'avait envoyé dès les premiers mois de 1794 en qualité de commissaire vers le Directoire exécutif[1], aux fins d'ob-

[1] On trouve de lui à la date de pluviôse an IV plusieurs lettres écrites de Paris et imprimées par extraits, à la suite de l'*Adresse au Directoire exécutif présentée par les administrateurs du département de la Sarthe destitués de leurs fonctions*, 20 floréal an IV (9 mai 1796), dans le *Mémoire justificatif pour les citoyens Daguin, Théophile Leclerc, Gargam et Goupil*. On y voit en effet, comme il le dit ici, qu'il servait d'intermédiaire entre le Département et la députation pour obtenir des secours contre les chouans. — Bardou-Boisquetin aussi écrit le 6 pluviôse an IV : « J'ai vu un instant « le citoyen Besnard. Ce soir la députation s'assemble dans ma « chambre. » — Le 12 pluviôse : « J'ai remis au citoyen Besnard « les lettres qui lui étaient adressées. Je vais demain avec lui au « Directoire et chez les trois ministres de la Guerre, de l'Intérieur « et de la Police générale. On sollicite jusqu'à l'importunité. » — Le 14 la députation : « Vous êtes informés tant par notre « correspondance que par celle du citoyen Besnard, votre com- « missaire, de toutes les démarches multipliées que la députa- « tion a faites, etc. » — Le 20 pluviôse : « C'est au général en « chef Hoche que vous devez vous adresser pour obtenir les « secours qui vous sont si nécessaires. » — Besnard avait été

tenir un renfort de troupes contre les chouans, dont le nombre, l'audace et les entreprises de pillages, d'assassinats, etc., allaient toujours croissant.

---

délégué comme commissaire « pour accélérer, s'il était possible, « l'arrivée des secours promis qui ne s'effectuait pas au gré de « nos désirs et de nos besoins » par arrêté du Département du 1er pluviôse. — Il écrit de Paris le 8 pluviôse : « Avant-hier la « députation s'étant réunie chez le citoyen Bardou-Boisquetin, « je lui exposai l'urgence des besoins de notre Département et « lui communiquai la notice des divers articles que vous m'aviez « remis... Je m'occupai aussitôt de la rédaction des mémoires « relatifs à ces diverses demandes. Hier, la députation se réunit « chez le citoyen François; elle apostilla chacun d'eux et nous « allâmes ensuite... chez le ministre de la guerre. Il nous a dit « que les plus fortes mesures étaient prises et doivent en ce « moment être en activité pour terminer la guerre des chouans... « Par le surplus des objets de ma mission je ferai, d'accord avec « nos députés, tout ce que je pourrai. » — Le 12 pluviôse : « J'ai vu le citoyen la Réveillère pour les subsistances; il m'a « renvoyé au Ministre de l'Intérieur, que je verrai demain. » — Le 21 pluviôse : Avant-hier j'allai chez le ministre de la guerre; « le citoyen Lesage, un de ses secrétaires, se chargea de lui « remettre une lettre et d'en appuyer le contenu. Je lui demandai « d'inviter le général Hoche à faire ce qui dépendrait de lui « pour arrêter le progrès des chouans dans le département de « la Sarthe et de vous accorder provisoirement 1,000 à 1,200 « hommes en attendant qu'il pût vous procurer des forces plus « considérables. Hier j'allai au Directoire avec le citoyen Lehaut. « Le citoyen Carnot est entré dans la salle. Nous sommes allés « vers lui; après lui avoir rappelé les promesses obligeantes « qu'il avait faites à l'Administration et le besoin particulier « qu'elle éprouvait d'un appui de sa part, j'ai tâché de lui « peindre les maux de notre situation... Je lui ai demandé, « comme spécialement chargé des opérations militaires, d'écrire « au général Hoche de nous envoyer au moins 1,000 à 1,200 « hommes, en attendant l'exécution des grandes mesures pro- « jetées. Il m'a promis d'écrire de suite. »

Le citoyen la Réveillère, de qui je reçus l'accueil le plus amical[1], me promit d'appuyer la demande dont j'étais chargé, et me conseilla de la présenter au citoyen Carnot, son collègue, qui ce jour-là[2] donnait une audience publique, en me promettant aussi de la prendre dans la plus grande considération. Je l'avais à peine quitté, que je fus accosté par un officier, enveloppé de son manteau, qui s'était tenu assez près de moi pour entendre ce que j'avais pu dire au citoyen directeur, puisqu'il débuta par me faire des questions sur l'organisation des chouans, leur manière de se battre, leur nombre et la force des troupes que le gouvernement leur opposait. J'avais à peine répondu, qu'il me déclara être en mesure de procurer les 1,500 hommes d'augmentation, réputés alors suffire, sur quoi, après l'avoir remercié de son offre, je le priai instamment de la réaliser au plus tôt. Nous nous étions à peine séparés, que mon ami Lehaut, député de la Sarthe[3], qui se trouvait alors dans la salle d'audience, où je ne l'avais point aperçu, vint me rejoindre et me demander le sujet de mon entretien avec le général Bonaparte. Quoique je susse qu'après l'affaire du 13 vendémiaire et la création du Directoire, il avait été nommé commandant de

---

[1] « Besnard, l'un de mes amis », dit la Réveillère dans ses *Mémoires*, II, 436, qui mentionne à peine son nom une seconde fois ailleurs.

[2] La note ci-dessus p. 97-98 précise la date exacte, qui est évidemment le 20 pluviôse an IV (9 février 1796).

[3] Bernard-Pierre L., de Mamers, député suppléant à la Convention, puis député en titre par la démission de Chevalier, puis membre du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens.

sa garde, je ne l'avais jamais vu, et ce fut par Lehaut que je commençai à le connaître.

Soit par l'incapacité, soit par la mauvaise volonté des autorités constituées de la ville du Mans et de la plupart des généraux, — car nous en changions souvent, — ce secours devint inutile (*a*) et les chouans continuèrent leurs opérations, sans éprouver d'obstacles.

En formant l'entreprise de donner du travail et du pain aux ouvriers réfugiés de la Vendée, j'avais effectivement atteint mon principal but, celui de me soustraire aux dénonciations et par conséquent aux fatales conséquences, qui en étaient la suite pour tous ceux qui d'une manière ou d'autre passaient soit pour être nobles, riches ou s'être tirés

(*a*) A cette époque, le général Cambrai (*) commandait le département. Il était très-lié avec Bazin et ses amis, que je ne pouvais m'empêcher de croire ou du moins de soupçonner être d'intelligence avec les chouans. Cette idée, que je repoussais autant qu'il m'était possible et que je ne pus faire adopter par quelques amis à qui je la communiquai, se fondait sur ce que ni leurs propriétés ni leurs personnes n'avaient été le point de mire des chouans et ne l'ont même point été pendant tout le temps qu'ils ont exercé leurs brigandages, tandis que celles des patriotes attachés au gouvernement étaient si fréquemment l'objet de leurs exploits dévastateurs, incendiaires et meurtriers.

(*) Nommé général par commission du 28 novembre 1793 (Savary, III, 115), il avait remplacé dans la Sarthe le 16 messidor an V (5 juillet 1797), le général Quesnel et s'associa en effet avec Bazin, après le coup d'État de fructidor, pour l'organisation du Club constitutionnel. D. Piolin, t. III, p. 480; Pesche, *Introd.*, 386. Il fut relevé de ces fonctions le 20 germinal an VI-9 avril 1798, *Moniteur*, p. 802, envoyé à l'armée de Mayence et mourut le 6 messidor an VII-24 juin 1799, dans une charge, au combat de la Trébie. *Vict. et Conq.*, X, 349.

du pair par un peu plus ou moins de talents, d'instruction, de mérite quelconque; et j'avais craint d'être compris dans cette dernière catégorie, dans une ville où pas un seul individu ne s'était montré jusqu'ici pour l'emporter sensiblement sur ses compatriotes. Ma seule qualité d'ancien ecclésiastique, puisque dès l'ouverture de la Convention le soumis et l'insoumis aux lois étaient également regardés comme suspects, et qu'il n'en fallait pas davantage pour être dénoncé, arrêté, mis en jugement et condamné, suffisait d'ailleurs pour justifier mes inquiétudes, et j'avais de plus acquis la preuve que Bazin, qui était évidemment la cheville ouvrière de toutes les manœuvres du club, me gardait quelque rancune (*a*). Il est certain en effet que

(*a*) Je n'en ai connu d'autre origine que la suivante. Je me trouvai avec lui pour la première fois dans une réunion assez nombreuse de patriotes au Mans, peu de jours après la dissolution de l'Assemblée Constituante. Il parla beaucoup et avec une aisance qui m'étonna dans un si jeune homme, car il ne paraissait pas avoir plus de vingt ans; et il fit entre autres un grand éloge du gouvernement républicain, qu'il prétendit être le plus convenable à la France, opinion qui ne me parut partagée par aucun des auditeurs(*); mais dans l'admiration où j'étais de son talent, je l'abordai et lui en fis compliment ; puis ayant à peu près le double de son âge, je me permis de lui donner un conseil :

(*) Comme elle ne l'était alors ni par la Réveillère ni par Leclerc ni par Pilastre, qui représentaient l'opinion la plus avancée en Maine-et-Loire, ni par aucun, on peut le dire, des membres de l'Assemblée Nationale, constitutionnels sincères, serviteurs dévoués de Louis XVI, desservis par lui, trahis et conspués par la Cour. C'est Levasseur de la Sarthe, qui écrit, après la fuite de Varennes : « Nous regar-
« dâmes comme une triste et inexcusable nécessité de rompre tous
« les liens, par lesquels nous étions unis au roi, qui avait délaissé
« son trône et sa patrie. » *Mémoires,* I, 31.

dans l'intervalle du temps qui s'écoula depuis notre mise à l'œuvre, jusqu'à l'arrivée de Garnier de

« Vous êtes jeune, vous avez des moyens, mais vous manquez « de l'instruction nécessaire pour les faire valoir ; croyez-moi ; « avant de vous montrer, renfermez-vous dans le cabinet, lisez, « étudiez les auteurs anciens et modernes — (je lui en citai plu- « sieurs) — qui ont écrit sur la haute politique et sur les révolu- « tions. » Je m'aperçus bien que le conseil ne lui avait pas plu. Aussi je lui protestai que je ne l'avais donné que par l'intérêt qu'il m'avait inspiré, mais cette excuse ne parut pas le satisfaire.

Devenu membre du jury pour l'École Centrale (*), je ne fus pas d'avis de la nomination d'un fils de M. Ménard la Groie, trop jeune et dont on ne justifiait pas la capacité (**), quoique j'eusse eu l'avantage de connaître depuis longtemps le père, soit à l'abbaye de Saint-Vincent, où il venait souvent dîner les jours de grandes fêtes au salon, soit quelquefois chez moi à Nouans, où les nombreux petits domaines qu'il y possédait et aux environs du chef de sa dame, fille unique d'un aubergiste de Ballon, l'appelaient souvent. Il faisait ces petites excursions à pied, et il honorait volontiers de ses visites les curés de ses fermiers, qui de leur côté lui offraient le rafraîchissement. Bazin avait appuyé, ainsi que je l'ai su depuis, ce jeune candidat auprès de mes collègues, et il sut que, sans moi, il eût été nommé. En effet, j'avais réclamé en faveur d'un autre qui fut préféré, l'abbé Ledru (***), frère du

(*) Par arrêté du Département du 27 germinal an IV (16 avril 1796), avec Ménard la Groie, Ysambart, Chenon-Beaumont, Maulny et Maguin.

(**) Lepelletier, II, 696, lui consacre une notice biographique et en fait l'éloge comme d'un naturaliste distingué. V. ses ouvrages dans Desportes, *Bibl. du Maine*.

(***) André-Pierre L., ancien curé de Notre-Dame-du-Pré au Mans en 1791, né à Chartres le 22 janvier 1761, mort au Mans le 11 juillet 1825, a publié de nombreuses brochures historiques. V. Desportes, p. 365, et son *Voyage aux îles de Téneriffe*, etc., *exécuté de septembre 1796 à juin 1798* (Paris, 1810, 2 vol. in-8°). Il avait formé aussi une précieuse collection de documents historiques qui paraît détruite. V. Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, III, 405 ; Grille, *la Vendée en 1793*, III, 313.

Saintes, il ne fut pas fait la moindre motion au club, soit contre moi, soit contre mes associés, Juteau et Chevallier, qui avaient bien aussi leurs titres à l'attention des frères et amis. D'un autre côté, nous avions rendu un service réel à ces ouvriers en leur procurant un gain journalier double et triple en valeur du secours qui leur était accordé, et même à la ville, en prenant gratis des apprentis qui pouvaient y créer et perpétuer un genre d'industrie qui avait introduit à Cholet et dans son arrondissement un si grand nombre de fortunes considérables. Avoir vécu jusqu'alors en pleine sé-

général de ce nom, et depuis l'un des naturalistes du voyage du capitaine Baudin. Mes collègues tenaient à ne nommer que des Manceaux, quoiqu'ils convinssent qu'il y eût parmi eux disette de sujets; ainsi ils refusèrent leurs suffrages à M. Thiébault, membre de l'Académie de Berlin, où il avait été appelé par Frédéric le Grand, près duquel il était resté vingt ans, chargé d'un haut enseignement. J'avais eu l'occasion de le connaître au Directoire, où il occupait un emploi dans les bureaux (*), et il m'avait donné parole d'accepter, s'il était nommé. Il en fut de même à l'égard d'un autre candidat d'Angers, dont j'ai oublié le nom.

(*) Il avait été désigné à Besnard par le représentant Delahaye, qui l'avait connu à Berlin en 1772. Le dossier T 47 des Archives départementales de la Sarthe contient sur cette candidature une lettre de Besnard à ses collègues du jury (2 messidor an IV-20 juin 1796), et une lettre du représentant Delahaye à Besnard (4 messidor). Ce dernier du reste a gardé ici quelque confusion dans ses souvenirs. Dieudonné Thiébault, membre de l'Académie de Berlin, figure en effet pour la chaire d'histoire sur la liste de présentation du jury et l'arrêté du Département en date du 11 messidor an IV (29 juin 1796), qui élimine trois noms, accepte le sien ; cet arrêté seulement provoqua un conflit entre l'Administration et le jury, et en résultat il paraît bien, sans raison connue, que Thiébault ne prit pas possession de sa chaire.

curité dans de telles circonstances, était un point essentiel ; l'éloignement des agitateurs du club avait consolidé un si précieux avantage; un fait inattendu m'en procura un autre qui acheva de rendre ma position tout à fait agréable, celui de vivre en famille.

Mme Boullet, avec qui dès la première jeunesse et presque dès l'enfance j'avais toujours vécu dans la plus grande intimité, vint me proposer, fin de 1795, d'adjoindre à notre société, son fils aîné, marié à Mlle Laure Vallée d'Angers et père de deux enfants en bas âge [1]. Je n'eus pas de peine à obtenir le consentement de mes deux collègues, et Boullet aîné, sa femme et ses enfants, vinrent habiter avec moi à Videbourse, l'une des plus agréables maisons de la ville [2]. Leurs qualités personnelles y attirèrent bientôt une société en hommes et femmes, propre à y rendre la plupart des soirées très-intéressantes, surtout pour celui qui comme moi avait donné toutes les heures précédentes de la journée à des soins et à des occupa-

---

[1] Louis-Emery-Damas Boullet avait épousé Marie-Laure Vallée à Angers, le 18 novembre 1793.

[2] Videbourse, autrement dit Monplaisir, sur l'ancienne rue du Murier, était l'ancien logis abbatial de la Couture, affermé par les derniers abbés, de 1776 à 1790, au sieur Leriche de Vandy, directeur des Fermes. Celui-ci en devint propriétaire par vente nationale du 24 janvier 1791, sur la mise à prix de 28,000 l. pour la somme de 51,100 l. L'enclos, incliné vers l'Est en pente douce vers la ville jusqu'à la rue actuellement du Quartier, avec bassin, avenue, jardins, terrasse, formait une des plus belles propriétés du Mans. M. Leriche y mourut le 16 mars 1796. Les sœurs d'Évron le possèdent aujourd'hui par acquêt de Mme d'Hauteville.

tions plus ou moins pénibles. Mme Boullet mère venait elle-même de temps en temps passer un mois avec ses enfants, et son fils puîné, Boisrenault, alors lieutenant de dragons, 19e régiment, ne tarda point à y fixer sa résidence, en attendant sa translation dans le corps de la gendarmerie, qui eut lieu effectivement peu de temps après, à la résidence de Segré.

Dans une conversation particulière avec le citoyen la Réveillère, j'avais été informé qu'il existait à Paris un vaste dépôt de livres provenant des bibliothèques des émigrés et des communautés religieuses, dont on faisait la distribution aux bibliothèques publiques de la capitale et des Départements. De retour au Mans, je fis part du fait au citoyen Renouard[1], que nous avions nommé bibliothécaire du Département, et sur l'observation que la collection, quoique très-considérable, qui lui avait été confiée, était extrêmement pauvre en ouvrages modernes tant sur la littérature que sur les sciences, je l'engageai à dresser une liste de ceux, qu'il croirait être le plus utile de se procurer, et de s'atourner vers l'administration départementale, pour aviser aux mesures propres à obtenir du gouvernement tout ou partie des ouvrages qui lui manquaient, en un mot sa part dans la distribution générale qui se faisait des livres réunis dans un dépôt aux Cordeliers de Paris. Cette administration, ayant jugé à propos de me nommer porteur de son arrêté, qui me

[1] Pierre R., né à Laval en 1753, ancien curé d'Izé (Mayenne), auteur de plusieurs ouvrages bien connus sur le Maine, mort au Mans le 9 décembre 1825.

donnait commission de suivre auprès du ministre de l'intérieur la délivrance des ouvrages du dépôt manquant à la bibliothèque de la Sarthe et de tous autres qui lui seraient utiles, je me munis de la liste du bibliothécaire Renouard et je partis pour Paris.

J'y obtins sans peine du ministre l'autorisation demandée, et je fus très-bien accueilli, je dois même dire, servi par le citoyen Dambreville, conservateur du Dépôt, sans le secours duquel il m'eût été moralement impossible de mettre la main sur le plus grand nombre des articles de ma liste. En effet ce dépôt contenait plus de 200,000 volumes, confusément rangés sur des tablettes, et en outre accumulés en plusieurs monceaux dans l'église des Cordeliers, alors divisée en trois étages. Ma liste comprenait de 6 à 700 volumes; le citoyen Dambreville m'admit et m'aida à en choisir plus de 2,500, qui furent encaissés sous mes yeux et envoyés à leur destination. En remplissant cette mission, je fus agréablement surpris de retrouver au nombre des aides du conservateur ce respectable et digne ancien prieur de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, dom Malherbe [1], à qui je ne pus trop témoigner la joie que le plaisir de le revoir m'inspirait, tout en lui rappelant le souvenir des bontés dont il m'avait honoré dans ma jeunesse. J'y reconnus aussi dans la même qualité, mais à la longue, un ancien prieur [2] de Perseigne, abbaye de Bernardins, que je n'avais eu occasion de voir

---

[1] V. ci-dessus, t. I, p. 139.

[2] Dom Du Carroix, prieur encore en novembre 1790.

qu'une fois, mais sans avoir oublié le bon accueil que j'en avais reçu, lorsque conduit par un ami commun j'avais été invité et retenu par lui à un fort bon dîner. Le rappel de cette petite anecdote parut lui faire grand plaisir, tandis que le bon religieux m'affecta douloureusement en m'apprenant qu'il était attaqué d'une phthisie pulmonaire, à laquelle il succomba en effet quelques jours après.

Le citoyen la Réveillère m'avait offert sa table pendant le séjour que je pourrais faire à Paris, dès la première visite, avec cette cordialité si franche et si touchante qu'il manifestait naturellement à tous ceux qu'il honorait de son estime ou de son amitié. En me remettant une carte d'entrée, il me prévint qu'il était dans l'usage de donner les jours de décadi un dîner de 15 à 20 couverts, les quintidi un dîner de 6 à 8 couverts, et que les autres jours de la décade il vivait en famille pour l'ordinaire. Je profitai sans hésiter d'une offre aussi flatteuse, et surtout les décadis, ainsi qu'il m'en avait fait la recommandation. Comme il avait une affection particulière pour la famille Thouin, elle était communément appelée ou peut-être priée-née pour ces jours-là; au moins est-il certain que je l'y ai presque toujours trouvée réunie dans la majeure partie de ses membres, qui consistaient alors dans les citoyens André, Jean, quelquefois Jacques, les citoyens Guilbert et son épouse, Leclerc et son épouse, leurs beaux-frères et sœurs, le citoyen Trouvé et son épouse, cousine des Thouin[1], puis le

---

[1] « Je veux parler », — dit la Réveillère, — « de la famille « Thouin, du Jardin des Plantes de Paris, qu'André Thouin, le

citoyen Pilastre, ami intime, et son épouse, lorsque ces quatre derniers se trouvaient à Paris ; quelques ministres, généraux, hauts fonctionnaires, entre autres le citoyen Lavalette, neveu de l'ami Debuire, et qu'il avait fait nommer receveur général du département de la Seine, et enfin quelques artistes distingués, tels que Méhul[1], et le fameux violon de

---

« frère aîné, a rendue célèbre dans tout le monde éclairé par « ses vastes connaissances dans les sciences naturelles et parti- « culièrement en agriculture. Lui et sa sœur aînée, aujourd'hui « Mme Guillebert, restés seuls soutiens à l'âge de 18 à 19 ans de « trois frères et d'une jeune sœur, les élevèrent avec un soin et « un dévouement admirables. Un caractère noble, une âme « élevée, bienfaisante, une obligeance parfaite, de la modestie « et des manières simples et attrayantes distinguaient particu- « lièrement André Thouin. Tous les siens participent à ces heu- « reuses qualités. Toute cette famille, frères, sœurs, beaux-frères « et belles-sœurs, a vécu d'une manière patriarcale ; sa touchante « union et ses mœurs d'un autre âge lui ont attiré le respect de « tout Paris ou plutôt de tous les lieux où le goût des sciences « naturelles a pénétré. Elle était composée de M. André Thouin, « le professeur, de Mme Guillebert, la sœur aînée, de M. Guillebert, « ancien gouverneur du fils du célèbre Buffon, homme profon- « dément instruit et doué de toutes les qualités de la famille où « il était entré, de Jacques Thouin, chef des bureaux du Muséum « d'histoire naturelle, de sa femme, bonne et aimable mère de « famille, morte peu après sa sortie des prisons de la Terreur, « ainsi que sa fille, très-aimable enfant, de Jean Thouin, jardi- « nier en chef du Muséum, excellent homme comme tous les « autres, inépuisable en plaisanteries toujours inoffensives et « presque toujours d'une originalité très-piquante, de Louise « Thouin, qui devint plus tard la femme de mon ami Leclerc « (de Maine-et-Loire), enfin de Gabriel Thouin et de sa femme, « qui formaient un ménage séparé ; Gabriel est pépiniériste et « jardinier paysagiste. » *Mémoires*, I, 72-73.

[1] Étienne-Henri M., l'auteur du *Chant du Départ* et de nom-

l'époque, dont j'ai oublié le nom [1], Gérard, auteur de son portrait [2] et du *Bélisaire*, et Sauvage, peintre en bas-reliefs [3], complétaient souvent la réunion. Les soirées, qui ne se prolongeaient pas au delà de 10 heures, étaient vraiment agréables; elles se passaient en conversations décemment badines, d'où la politique était bannie, ainsi que tout ce qui aurait pu susciter des idées d'ambition, de jalousie, etc.; de petits contes, des mots pour rire, en faisaient les frais ordinaires, et tout le monde s'en mêlait.

C'était au Jardin des Plantes, que le citoyen la Réveillère allait ordinairement passer les soirées des autres jours de la décade, dans la maison Thouin,

---

breux chefs-d'œuvre, né le 24 juin 1763 à Givet, mort à Paris, le 18 octobre 1817.

[1] Il s'agit bien certainement de Pierre-Marie-François-de-Sales Baillot, né à Passy en 1771, mort à Paris le 15 septembre 1842.

[2] François G., né à Rome en 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837, peintre ordinaire de la famille impériale, créé baron en 1819 par Louis XVIII. Son portrait de la Réveillère figure au Musée d'Angers et le représente assis au bord d'une fontaine, après une herborisation dans la forêt de Montmorency, tenant une touffe de plantes et de fleurs, dues au pinceau de Van Spaendonck.

[3] Piat-Joseph S., né à Tournay en 1747, mort dans la même ville en 1818; d'abord vitrier comme son père, puis établi à Paris, membre de l'Académie de Saint-Luc, et le 29 mars 1783 reçu de l'Académie royale de Peinture, sur la présentation d'un tableau où figuraient une table couverte d'un tapis, un vase de bronze, un bouclier, un casque [actuellement à Fontainebleau]; il excellait à rendre le modelé du bronze, de l'agate, de l'albâtre et à décorer l'émail et la porcelaine. Son ami Van Spaendonck y ajoutait souvent des fleurs. Les Musées de province possèdent de lui de nombreuses grisailles. Son portrait de sa main est au Musée de Tournay.

qui se composait alors de tous les frères, sœurs et beaux-frères dénommés ci-dessus, auxquels se venaient joindre souvent quelques-uns des professeurs, entre autres Van Spaendonck[1], Desfontaines[2], le chevalier de la Mark[3], et Toscan[4] le bibliothécaire[5]. Elles se passaient de la même manière qu'au Luxembourg. Les unes et les autres convenaient merveilleusement pour reposer les sens et calmer les nerfs de l'homme d'État aussi constamment ébranlés que l'étaient ceux du citoyen la Réveillère, qui porta peut-être plus loin qu'aucun de ses contemporains, en position tant soit peu élevée, le

---

[1] Illustre peintre de fleurs, né à Tilbourg le 23 mars 1746, mort à Paris, le 11 mai 1822, professeur d'iconographie végétale au Jardin des Plantes depuis la reconstitution du Muséum et membre de l'Institut depuis 1795.

[2] René Louiche-D., né à Tremblay (Ille-et-Vilaine), le 14 février 1750, mort à Paris le 16 novembre 1833, ami de Laurent de Jussieu et successeur en 1786 de Lemonnier dans la chaire de botanique du Jardin des Plantes, membre de l'Académie des Sciences depuis 1783.

[3] Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, chevalier de la M., né à Bazentin (Picardie) le 1er août 1744, mort le 18 décembre 1829, membre de l'Institut, professeur du Muséum depuis 1793.

[4] Georges T., né à Grenoble en 1756, mort à Paris en 1826, conservateur du Jardin du Roi et bibliothécaire du Muséum.

[5] « Tous les dimanches, et même presque tous les soirs pen-
« dant l'Assemblée Nationale et pendant la Convention, nous
« nous réunissions chez les Thouin, l'hiver dans leur cuisine
« enfumée, et l'été sur la terrasse devant les serres. Le profes-
« seur de botanique Desfontaines, celui d'iconographie Gérard,
« Van Spaendonck, le peintre de fleurs, que ses qualités morales
« honoraient autant que son génie d'artiste, le bon, spirituel et
« silencieux Toscan, bibliothécaire du Muséum, étaient des
« habitués de ces soirées ainsi que Faujas de Saint-Fonds le

sincère et véritable amour de la patrie. Si peu que je sois, j'ai le droit de dire, que je ne sache pas m'être non plus jamais écarté de ce sentiment, auquel je dois d'avoir subi avec une complète résignation tous les sacrifices de fortune, de repos et de sécurité, qui m'ont été successivement imposés.

Je ne pouvais guère jouer qu'un rôle passif dans toutes ces réunions, dont je faisais souvent partie, soit au Luxembourg soit au Jardin des Plantes, où je me rendais avec le citoyen la Réveillère dans sa voiture attelée à l'issue du dîner; mais elles n'en étaient pas moins agréables. Quant à celles qui

---

« géologue. Ce dernier passait pour un peu hâbleur et ses con-« naissances en histoire naturelle, quoique fort étendues, n'étaient « pas toujours bien liées; il n'en jetait pas moins beaucoup « d'intérêt dans la société, où il était fort aimable. A ces habi-« tués se joignaient très-souvent d'autres professeurs du « Muséum, Bernardin de Saint-Pierre et d'autres hommes « célèbres à divers titres, les uns français, les autres étrangers. « Il faut en avoir joui comme moi pour se faire une idée de « chacune de ces réunions... » *Mémoires*, I, 74. — Sous le Directoire, « la décade passée dans l'occupation et le travail, nous ras-« semblions le décadi nos amis du Jardin des Plantes, la famille « Thouin, le bon ami Gérard, Van Spaendonck, Desfontaines et « Toscan, la respectable famille Creuzé-Latouche, nos amis « Pilastre et Leclerc et leurs respectables femmes. L'après-« dîner on faisait de la musique. Le célèbre compositeur Méhul, « qui avait été introduit chez moi, tenait souvent le piano. Ma « fille, Leclerc, Mme Leclerc, le député Poulain, bon homme et « bon patriote, les maîtres de piano et de chant de ma fille, « enfin quelquefois moi-même, nous faisions un concert de « famille, qui pouvait n'être pas merveilleux mais qui nous était « infiniment agréable. Le reste de la soirée se passait en amuse-« ments très-simples mais charmants par la cordialité et la « franche gaîté qui y régnaient. » *Mém.*, II, 412.

avaient lieu les décadis et les jours d'invitations extraordinaires, elles m'ont procuré l'avantage de me rencontrer avec un grand nombre des personnages qui alors et depuis se sont fait des réputations plus ou moins colossales, de les voir, de les entendre et d'échanger parfois quelques paroles avec eux. Dès que le cas se présentait, j'étais tout yeux, tout oreilles.

Dans les premiers mois, j'eus peu de remarques à faire, ou du moins à citer, quoique je me sois trouvé un jour à dîner avec Bonaparte, encore simple commandant de la garde du Directoire, mais qui était sur le point d'être nommé général de l'armée d'Italie. Je n'ai rien à dire de cette rencontre, car il n'arriva qu'au moment de se mettre à table, se trouva placé du même côté que moi et se retira immédiatement après le dîner. Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est qu'alors le citoyen directeur et sa dame, d'une finesse de tact si remarquable, ne parlaient qu'avec l'enthousiasme le plus vif du mérite de leur petit général; car c'est ainsi qu'ils le désignaient.

Les affaires de notre fabrique m'attirèrent souvent cette année et les deux suivantes, à Paris, où les divers séjours me retinrent à peu près la moitié de cet intervalle de temps, ce qui me fournit les moyens de multiplier les observations que mes rapports avec le citoyen la Réveillère me permirent de faire.

Il avait offert à Vallée de le prendre pour son secrétaire. Celui-ci avait accepté, comme de raison, un emploi aussi utile que gracieux, mais il ne se pressait point de se rendre à son poste, quelques

instances qui lui fussent faites à cet égard. Le directeur me parla un jour de la gêne que ce retard lui faisait éprouver, et me proposa, pour peu qu'il se prolongeât encore, de le remplacer. Aucune proposition ne pouvait me flatter davantage, et cependant je lui demandai deux jours de réflexion, puis le priai de fixer à Vallée un terme fatal pour son arrivée, passé lequel il disposerait de l'emploi qu'il lui avait destiné. Cette mesure produisit son effet; Vallée arriva, prit possession de la place et l'occupa jusqu'au 30 prairial de l'an VII [1].

[1] « Je dois faire connaître ici », — dit la Réveillère, — « cet « ami fidèle et dévoué, dont l'attachement m'a été si précieux... « Une figure charmante, une conversation aimable, spirituelle, « variée, des connaissances qui ne l'étaient pas moins, une « disposition à obliger qui le mettait toujours au service de ses « amis, le rendirent cher à tous ceux qui connaissent le prix « d'aussi agréables qualités. Il en joignait à celle-ci de plus « précieuses encore : une probité et un courage inflexibles. « Après la suppression des ordres religieux, il fit un petit com- « merce pour vivre, sans être à charge à sa famille. Pendant la « guerre civile de l'Ouest, il fut le secrétaire du général Gau- « vilier, qui ne se porta jamais au moindre excès. Quelque « temps après mon entrée au Directoire, ayant besoin d'un « secrétaire, j'écrivis à Vallée, qui était retourné dans le Maine- « et-Loire, après la dissolution de l'École normale, où il avait « été envoyé par son Département. Il accepta la place que je lui « proposais et j'eus en lui un fidèle confident et un loyal ami... « Cependant la vérité oblige de convenir qu'il a, comme tous « tant que nous sommes, son côté faible. Il ne se contente pas « d'aimer l'indépendance, il aime à régenter. D'autre part, il « affecte la singularité, manie qui ne fait que s'accroître avec « l'âge. Ces deux faibles lui ont fait quelques ennemis, lorsque « tant de rares et précieuses qualités devaient ne lui faire trouver « que des amis dans la société, dont il faisait d'ailleurs le charme « par la grâce et l'originalité de son esprit. » *Mém.*, I, 225-226.

Quoique d'humeur assez fantasque, sa position auprès du directeur, dans le cabinet duquel j'étais assuré moralement de le trouver à toute heure du jour, me procura de nouveaux agréments, et si j'eusse eu de l'ambition, j'aurais pu la satisfaire aisément, d'autant mieux que le citoyen la Réveillère m'avait déjà dit qu'il me croyait propre à tout.

Nous faisions quelquefois, Vallée et moi, de petites promenades à cheval, principalement au bois de Boulogne. Un certain jour je proposai à Vallée de passer devant le ministère de la guerre, où j'avais besoin de parler à un chef de division, le priant de m'attendre à la porte et l'assurant que ce ne serait que pour quelques minutes. Il préféra m'accompagner. Quoique j'eusse une carte d'entrée, je dis au garçon de bureau d'annoncer au chef le secrétaire du citoyen la Réveillère. Une grande pièce, occupée par une douzaine d'employés, précédait le cabinet de ce chef; lorsque le garçon en ouvrit la porte, nous pûmes les voir presque tous debout, les uns jouant au bilboquet, les autres gesticulant de diverses manières, mais à l'annonce faite à voix assez haute pour que nous pussions l'entendre, chacun reprit subitement sa place.

Lorsque nous fûmes sortis, je dis à Vallée, qui n'avait pas voulu me croire sur ces désordres des bureaux et qui se trouvait comme anéanti d'étonnement, qu'à la vérité l'abus ne m'avait pas paru avoir été porté aussi loin, mais que j'étais convaincu qu'en somme il ne s'y exécutait pas la moitié du travail qui aurait pu s'y faire sans gêner les employés. J'ai depuis fait profiter l'administration de cette expérience.

Jusque vers la fin de l'an V, j'avais persisté dans la résolution de n'accepter aucune fonction publique, et les occupations au dedans et au dehors, qui absorbaient tout mon temps, étaient des motifs plausibles pour y persévérer. Cependant, je crus pouvoir alors accepter le modeste emploi de membre de l'Administration municipale du Mans, dont je ne tardai pas même à être nommé président[1]. Je commençai dès ce moment à redevenir un point de mire[2] pour le citoyen Bazin et amis, qui depuis trois ans semblaient m'avoir complètement oublié. Les doctrines de Babeuf avaient pénétré dans notre club et y avaient trouvé de zélés prosélytes. On y en voulait beaucoup au gouvernement directorial, et comme on n'ignorait pas mes liaisons avec le citoyen la Réveillère, il n'en fallait pas davantage, quoique la rancune seulement assoupie de son principal orateur eût été suffisante pour me rendre l'objet de sorties et de déclamations plus ou moins virulentes.

J'avais été informé, dans un voyage fait à Paris à cette époque, qu'il avait été distribué des tableaux des diverses écoles italienne, flamande et française

---

[1] On le voit désigné par l'Administration municipale le 6 ventôse an IV (25 février 1796) et installé le 13 comme officier municipal en remplacement de Mesnard-Bouchetière. Il sort de charge le 14 germinal an V (3 avril 1797) et revient le 8 vendémiaire an VI (29 septembre 1797), appelé de nouveau par la municipalité, à la suite des destitutions prononcées par la loi du 19 fructidor .C'est à cette date aussi qu'il est élevé à la présidence.

[2] Dans sa *Chronique du département de la Sarthe,* dont le premier numéro date du 23 septembre 1796, — le dernier du 25 avril 1798.

à quelques Départements. Les galeries du Louvre, enrichies des nombreux chefs-d'œuvre acquis à la France en vertu de traités ou par la conquête des armées républicaines[1], se trouvaient remplies au point qu'il avait fallu en reléguer un grand nombre dans les magasins et greniers du palais; et non-seulement ils restaient ignorés et perdus pour l'instruction, mais exposés à une détérioration et même à une perte certaine. Sur la connaissance que je donnai de cette découverte à l'Administration centrale du Département, elle prit un arrêté par lequel j'étais envoyé près du Directoire exécutif, avec commission de solliciter la délivrance de quelques-uns de ces tableaux, ainsi que celle de quelques moules d'après l'antique (*a*). J'acceptai

(*a*) Ayant appris en même temps au Jardin des Plantes, qu'il s'y faisait des distributions d'articles dans les diverses branches d'histoire naturelle en faveur des Écoles Centrales des départements, j'obtins également l'autorisation d'y faire participer celle de la Sarthe, et en conséquence son Administration nomma les deux professeurs Cauvin (*) et Ledru (**), celui-ci frère du général

(*) Thomas C., né à Caen le 5 juillet 1762, ancien oratorien, professeur à l'École Centrale de la Sarthe, puis aux Lycées d'Angers et de Pontivy, auteur de nombreux travaux sur l'histoire naturelle, la statistique et la géographie historique du Maine, mort au Mans le 7 janvier 1846.

(**) V. ci-dessus, p. 102, note 3.

---

[1] V. dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 499, la récapitulation des objets d'art envoyés d'Italie par les armées françaises, *Specchio generale di tutti gli oggetti di Arti e Scienze che partono da Roma per Parigi nell' anno VI° dell' era Repubblicana*. Elle comprend six grandes pages en petit texte à deux colonnes.

cette fois seulement les frais de voyage, que j'avais refusés précédemment pour les deux missions dont j'ai été chargé. J'obtins facilement l'objet de la demande, et, de plus, le citoyen la Réveillère y fit ajouter celle d'autant de tableaux pour le Département de Maine-et-Loire [1], que j'étais également chargé de choisir et de recevoir. Mais lorsque j'eus reçu mon ordonnance et que je l'eus présentée au conservateur du Musée, qui me conduisit dans quelques-uns des magasins où ces tableaux étaient entassés pêle-mêle, je sentis qu'il me serait impossible de faire un choix, et je me retirai, en prévenant que je reviendrais le lendemain ou le jour suivant. Je m'avisai heureusement d'entrer, en quittant le conservateur, chez le citoyen Sauvage, peintre le plus célèbre alors de Paris en bas-reliefs et qui occupait, comme artiste, un appartement au

pair de France, pour faire les recherches et choix convenables, et ceux-ci ne manquèrent pas de s'acquitter avec le zèle et l'intelligence dont ils étaient pourvus, pendant les deux mois qu'ils s'en occupèrent, de la mission qui leur avait été confiée.

---

[1] Une lettre de Vallée (14 messidor an V-2 juillet 1797) mentionne la remise à Merlet-Laboulaye pour le département de Maine-et-Loire d'une collection d'histoire naturelle et invite en même temps les administrateurs à solliciter l'envoi d'une collection d'objets d'art, sur l'assurance d'être appuyés par la Réveillère. Joseph Marchand, professeur de dessin, était dans ce but en 1798 à Paris et par une lettre du 13 ventôse an VI (20 mars 1798) annonça un envoi, qui n'était pas le premier, de trois caisses, comprenant 15 tableaux. Une nouvelle caisse fut reçue à Angers le 9 prairial an VII. V. *Arch. de M.-et-L.*, série T, et Tavernier, *Le Musée d'Angers* (Angers, 1855, in-8° de 8 p.).

Louvre (*a*), et je lui fis part de mon embarras. Il l'eut bientôt fait cesser, en me disant qu'il serait prêt à m'accompagner dans les recherches et pour le choix dont il s'agissait. Nous convînmes du lendemain à dix heures, et dans la journée même, quoiqu'il eût fallu parcourir plusieurs dépôts et remuer plusieurs centaines de tableaux, les choix se trouvèrent faits tant pour le Mans que pour Angers. Ceux pour le Mans, parmi lesquels je me rappelle un beau *Moïse* de Philippe de Champagne [1], y furent assez mal placés dans les dortoirs de l'abbaye de la Couture, aujourd'hui la Préfecture; je ne sais ce qu'ils sont devenus.

(*a*) J'avais déjà eu de véritables obligations au citoyen Sauvage dont j'avais fait la connaissance chez le citoyen la Réveillère, qui lui portait beaucoup d'affection, et ce me semble par la raison que, comme lui, il joignait une modestie rare à une grande noblesse de caractère. Non-seulement il m'avait admis dans son atelier et m'avait quelquefois invité à ses dîners d'amis, mais il était venu de lui-même s'offrir à faire mon portrait. Quoiqu'il retirât à Paris les plus grands avantages de son talent particulier, il prit le parti d'accepter au commencement de ce siècle la place de directeur de l'Académie de peinture de Bruges, soit qu'étant flamand d'origine, il y fût déterminé par l'amour de sa patrie, soit que sincèrement républicain dans le sens directorial, il lui répugnât de subir le joug d'un despotisme quelconque.

Je me rappelle avoir vu chez lui des tableaux charmants que lui avait commandés sir William Buckfort, richissime anglais, depuis maire de Londres, et une magnifique pendule, dont le prix de 8,000 fr. avait été doublé par les peintures dont il l'avait enrichie pour la reine de Portugal.

---

[1] Il a été donné par le gouvernement de la Restauration, avec plusieurs autres toiles remarquables, à l'église de la Couture du Mans, où il figure encore.

Quoique le choix des moulages eût été beaucoup moins embarrassant que celui des tableaux, je crus néanmoins devoir prier le citoyen Sauvage de vouloir bien encore me prêter son aide; il eut la complaisance d'y consentir et de plus de marchander les emballages et encaissements. Je me rappelle que l'*Apollon du Belvédère* et la *Diane chasseresse* faisaient partie de cette collection. J'ai appris par la suite que les Chouans, lorsqu'ils s'emparèrent de la ville du Mans, vers la fin de l'année 1799, imitant en petit le farouche incendiaire de la bibliothèque d'Alexandrie, avaient brisé ces beaux plâtres, sous prétexte qu'ils ne pouvaient contribuer en rien à la propagation ou au maintien de la religion catholique.

J'avais eu déjà occasion de me rencontrer dans les divers dîners des décadis avec la plupart des membres qui s'étaient succédé au Directoire, avec plusieurs ministres, beaucoup de généraux, et j'avais profité de l'incognito absolu pour observer les physionomies et recueillir les paroles des grands personnages au milieu desquels je n'avais aucun rôle à jouer. Dans les jours, où la famille Thouin et les amis que j'ai cités formaient la presque totalité des convives, les choses se passaient comme dans les réunions bourgeoises les mieux assorties. On causait, on riait du commencement à la fin. Il n'en était pas de même aux réceptions des hauts fonctionnaires. Le silence n'était guère interrompu, sinon par de brèves questions, plus ou moins insignifiantes et souvent à voix trop basse pour être entendues des autres que son voisin, et des réponses par oui et par non, quelquefois même par

de simples signes de tête. Les paroles les plus distinctes étaient souvent celles des domestiques, offrant certains vins distingués, les Madère, Bordeaux, Chypre, Champagne, etc. Il n'y avait donc pas lieu à faire large moisson de paroles; je ne me rappelle guère à cet égard qu'un seul trait.

Placé un jour à côté du général d'artillerie Debelle [1], beau-frère du général Hoche [2], duquel on avait récemment vanté dans les journaux l'attaque et la prise d'une forteresse réputée imprenable, je me permis de le féliciter sur un si beau fait d'armes. Il me répondit : « Que l'on choisisse l'em-« placement le plus avantageux pour la construc-« tion d'une forteresse; qu'on la revête de toutes « les fortifications que l'art a pu inventer; et je « garantis que je m'en serai rendu maître dans « moins d'un mois. »

J'avais pu observer les visages, les physionomies, — et c'est à peu près tout, — de plusieurs personnages marquants, tels que le citoyen Rewbell, qui

---

[1] Jean-François-Joseph de Belle, né à Voreppe (Isère) le 27 mai 1767, mort à Saint-Domingue en juin 1802. Le fait d'armes ici rappelé est sans doute la prise de Dusseldorf, 14 fructidor (6 septembre 1795) qui lui avait valu le grade de général. Il commandait aussi l'artillerie à la bataille de Neuwied et fut félicité par lettre du Directoire insérée au *Moniteur* du 16 floréal an V (5 mai 1797) « pour son adresse, sa précision, « et sa célérité. »

[2] Hoche mourut dans ses bras et c'est le général qui transmit au Directoire les détails de ce triste événement par une lettre lue à la séance du 3 vendémiaire an VI. Plus tard aussi il recommanda sa veuve à la bienfaisance nationale, *Moniteur*, an VI, p. 102.

me semblait avoir la dureté d'un roc; — le citoyen Carnot, tout préoccupé de méditations; — le citoyen Merlin de Douai, indifférent à ce qui se passait autour de lui; — le citoyen Fouché, avoir des yeux d'aigle; — le citoyen Talleyrand, avoir fait vœu de ne point ouvrir la bouche; — le général Hoche, réunir l'amour de la gloire à celui du plaisir; — le général Jourdan, une grande simplicité de mœurs et de caractère; — le citoyen Barras, la figure d'un satrape oriental; — le général Masséna, être content de tout le monde et de lui-même; — François de Neufchâteau [1], associer les qualités d'homme de cabinet à celles d'homme de plaisir; — Creusé-Latouche [2], un des plus intimes amis du citoyen la Réveillère, depuis sénateur, réunir à la simplicité des mœurs antiques une vaste instruction et une profonde conviction des opinions républicaines, qu'il avait embrassées. J'en ai acquis la preuve par les divers entretiens que j'ai eus avec lui au Directoire et chez lui-même; mon goût pour l'agriculture, dont il s'occupait avec passion, avait contribué au rapprochement qui s'était fait de lui à moi.

Je me rappelle que dans un dîner solennel, qui

---

[1] Né en 1750 à Sassay en Lorraine et qui devait remplacer Carnot au Directoire, après fructidor. Mme d'Abrantès lui consacre un chapitre rempli d'insinuations perfides dans son *Hist. des Salons de Paris*, III, 244-274.

[2] Jacques-Antoine C.-L., né à Châtellerault en 1749, mort en 1800, successivement membre de la Constituante, de la Convention, des Cinq-Cents, des Anciens, inscrit, dès la fondation de l'Institut, dans la classe d'Économie politique, où le désignaient ses études et plusieurs travaux remarqués sur les subsistances et l'agriculture.

fut donné au général Augereau, apportant des nouvelles extraordinaires de l'armée d'Italie, le citoyen la Réveillère avait invité son père, ancien marchand fruitier de la rue Mouffetard [1], et lui donna la place d'honneur, à côté de la citoyenne la Réveillère. Le vieillard parut avec un habit de drap gris, qui avait été probablement celui de ses noces, ce que je crus reconnaître à sa taille très-courte, à sa forme très-carrée et à ses manches dont les parements étaient ouverts en dessous. Je me rappelle que le vieillard était tout ébahi des honneurs qu'on lui déférait.

Lorsqu'après le dîner on fut passé dans le salon, le général, qui avait beaucoup causé pendant le repas sur les campagnes de l'armée d'Italie, entreprit de nous donner une idée de la bataille de Castiglione [2], et à peine eut-il commencé que, tirant son sabre du fourreau, il en fixa la pointe sur le parquet, en disant : « L'ennemi avait telles forces « là; » — puis passant un peu plus loin, « telles « forces là; » — puis faisant deux longues enjambées, tenant toujours à la main son sabre nu, ce qui fit reculer les auditeurs jusqu'aux parois et encoignures des murs, et l'ayant de nouveau planté sur un point du salon, il détermina la position de l'armée française, figura ses mouvements ainsi que

---

[1] Il exerçait l'état de maçon; sa femme tenait boutique de fruitière. L'acte de naissance de son fils, déposé aux Archives de la guerre, qualifie le père de *domestique,* mais le mot est rayé et, comme on voit, avec raison.

[2] Où Augereau gagna le 5 août 1796 le titre de son futur duché.

ceux de l'armée ennemie, redoublant les siens propres de vitesse, à mesure que la chaleur du combat augmentait, et enfin ne s'arrêta et ne remit le sabre dans le fourreau que lorsqu'il eut gagné la bataille.

La journée du 14 fructidor et la condamnation de Babeuf avaient calmé l'effervescence du club, dont les réunions étaient devenues de plus en plus nombreuses ; mais ce temps de repos ne fut pas de longue durée. D'un autre côté, les Chouans continuaient leurs pillages, leurs assassinats, etc., jusqu'aux portes et quelquefois jusque dans les faubourgs du Mans. Le territoire du département de la Sarthe se compose, à peu près comme celui de la Vendée, de champs clos de haies, de fossés, etc., complantés d'arbres champêtres, surtout à trois et quatre lieues de rayon aux alentours de la ville, et il n'était alors percé que d'un petit nombre de grandes routes. Cette disposition des lieux favorisait singulièrement leurs opérations. Il était bien rare d'en voir un rassemblement quelconque pendant le jour, mais il était rare aussi qu'il se passât une nuit, sans qu'il s'en montrât un ou plusieurs, et lorsque ces bandes avaient fait leur expédition, elles se dispersaient et disparaissaient de manière à ne laisser d'elles aucune trace. Quoiqu'ils ne fussent maîtres d'aucune ville ou bourg, la terreur qu'ils inspiraient était telle, que non-seulement les habitants des campagnes leur fournissaient tout ce qu'il leur plaisait d'en exiger, mais que pas un n'aurait consenti à donner des renseignements, soit aux administrations soit aux chefs de la force armée, sur la direction qu'ils avaient prise, en un mot sur

les moyens de les atteindre. Je n'ai pas eu connaissance qu'ils aient soutenu un seul combat avec les détachements de troupes républicaines pendant tout le temps de ma résidence dans le Département, c'est-à-dire depuis la fin de 1793 jusqu'au mois de mai 1799; mais on eût dit qu'ils étaient partout en embuscade derrière les haies, et malheur aux militaires qui avaient l'imprudence de marcher isolés! Outre les exactions, pillages, arrestations de voitures publiques, enlèvements d'individus, assassinats des personnes des deux sexes, qu'ils regardaient comme des ennemis ou des traîtres, ils avaient imaginé un moyen plus atroce de se procurer de l'argent, c'était celui de placer l'individu, dont ils avaient envahi le domicile pendant la nuit, les pieds près d'un grand feu, et de les y tenir jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu la somme d'argent requise, si elle n'était remise volontairement. Je crois que ce Département n'a guère été moins malheureux, et il l'a été bien plus longtemps, que la Vendée elle-même.

Je ne me rappelle rien de ce qui pouvait m'être arrivé pendant le peu de temps que de simple membre de l'Administration municipale, je passai à la présidence [1], sinon que je crus devoir prévenir le retour de quelques-uns des abus qui avaient lieu dans les bureaux. Ceux dont j'avais été averti concernaient les logements militaires, le service de la garde nationale, les impositions, surtout celles des patentes et des portes et fenêtres. Certains individus se trouvaient exempts ou à peu près, tandis que

[1] V. ci-dessus, p. 115, note 1.

d'autres étaient surchargés. Pour couper court, ou du moins pour mettre des bornes à la sorte d'omnipotence qu'exerçaient les commis, je priai d'abord quelques-uns de mes collègues de se charger du soin d'examiner et de surveiller leurs besognes. Chaque bureau dut avoir son administrateur, veillant à ce que les rapports fussent conformes aux droits des réclamants comme aux lois ou aux règlements, ce qui fut accepté sans la plus légère hésitation. Je prévins ensuite que je me trouverais tous les jours, au cabinet du maire, de onze heures à midi, qui était le moment où l'Administration se réunissait, soit pour écouter les réclamations, soit pour prendre connaissance des affaires qui seraient mises en délibération ; avec ces faibles précautions, je parvins du moins à faire expédier les affaires plus promptement et en plus grande connaissance de cause.

Appelé peu de temps après à l'Administration centrale du Département, en qualité de président [1], je fus, dès le premier abord, frappé de surprise à

---

[1] A la date du 17 floréal an VI (6 mai 1798), un arrêté du Directoire, « qui ne sera pas imprimé », — dit un des articles, — destitue les membres de l'Administration départementale « comme ennemis déclarés de la Constitution par leur conduite « et leurs opinions et leurs liaisons intimes avec les chefs de la « faction anarchique qui tourmente le Département » et nomme à leur place, *Besnard*, manufacturier au Mans, *Mauboussin*, de Château-du-Loir, *Marsac*, chef des contributions du département, *Gaulthier*, ex-officier municipal. Ces nouveaux membres prêtèrent serment et furent installés le 22 floréal (11 mai) et le même jour, par trois voix sur quatre, déférèrent la présidence à Besnard. Il s'attribua, dans le partage des travaux, la direction spéciale des bureaux des Domaines et des Émigrés.

la vue de la foule d'employés qui se présentèrent lors de l'installation, et parmi eux je reconnus des notaires, des défenseurs officieux (on appelait ainsi les avocats et avoués), des marchands, des écoliers, etc., le tout, autant que je puis me le rappeler, au nombre de soixante-six. Je compris qu'il y avait ou devait y avoir abus, et pour m'en assurer, j'interrogeai successivement les divers chefs de bureau, qui n'hésitèrent pas à en convenir. Alors, après en avoir conféré avec mes collègues, qui approuvèrent la mesure d'une réforme considérable, je priai ces mêmes chefs de me donner la liste de leurs employés avec des notes sur chacun d'eux, concernant leurs capacité, assiduité, ancienneté de service, etc., sur laquelle ayant délibéré en administration, il fut décidé qu'environ la moitié de ces employés seraient renvoyés et que les appointements de ceux qui seraient conservés seraient susceptibles d'augmentation, et ceux des chefs de gratification [1]. Il fut depuis réglé que la porte d'entrée des bureaux, qui ouvrait à neuf, serait fermée à dix heures précises.

Ces mesures, surtout celle du renvoi de tant d'employés, qui, pour la plupart, sans que je le

---

[1] L'arrêté, qui réorganise les bureaux intérieurs, est pris en séance le 2 prairial (21 mai), dix jours après l'installation de l'Administration nouvelle. Il réduit le personnel à 35 employés, dont le principal touche 1,500 francs d'appointements, et trois garçons, représentant ensemble au budget un crédit de 33,900 fr. — Un arrêté du Directoire exécutif du 5 vendémiaire an VII (26 septembre 1798), porta de plus la durée des travaux de 6 heures à 7 heures, avec obligation de signer la feuille de présence à 8 heures du matin.

susse alors, avaient obtenu leurs places à la recommandation du citoyen Bazin, excitèrent de violents murmures, spécialement contre moi, comme en ayant été l'auteur principal. Aussi la colère, les machinations du club, dont il continuait d'être l'âme, ne cessèrent-elles de me poursuivre à partir de cette opération ; et cela au point qu'on ne tarda point à y organiser une insurrection d'ouvriers, dont le motif apparent était la destruction des barrières récemment établies, mais dont le but réel était de me livrer à la fureur populaire. Heureusement, le général Simon [1], qui commandait alors le Département, et le capitaine de gendarmerie Philippon la Magdelaine [2], qui se doutèrent de l'intention des perturbateurs, prirent leurs mesures de manière à les disperser en petites bandes, lorsqu'après avoir parcouru les rues en criant : « A bas « les barrières ! » ils se réunirent à ne former plus qu'une seule masse, pour pénétrer, de gré ou de force, dans la salle des séances de l'Administration (*a*).

(*a*) La pénurie des finances avait suggéré au gouvernement directorial l'idée d'établir un nouvel impôt, payable de deux en deux lieues, ou à peu près, sur toutes les grandes routes, par les voitures attelées et les cavaliers (*). Cet impôt, perçu sans diffi-

(*) Loi du 3 nivôse an VI (23 décembre 1797).

---

[1] Lepelletier, *Hist. du Maine*, II, 474.

[2] Jean-Marie P. de la M., ancien brigadier de maréchaussée à Sillé-le-Guillaume, avait à cette époque le grade de capitaine-commandant de gendarmerie. Nepveu de la Man., *Mémoires*, II, 369. Il avait remplacé en ventôse an II le commandant Clouet. Il est mort au Mans le 19 juillet 1819, laissant des notes sur cette guerre des chouans, dont Renouard s'est servi.

A peine entré dans mes nouvelles fonctions, j'eus à me tenir en garde contre les ultra-républicains et les Chouans, qui s'accordèrent en ce point qu'à tout prix il fallait se défaire de moi. Je connaissais déjà les dispositions des premiers à mon égard ; ce ne fut qu'un peu plus tard que je fus informé de celles des autres. Des renseignements presque journaliers ne tardèrent pas à me parvenir. Je n'en

culté en Angleterre, ne put prendre racine en France; il excita au contraire les plus vives réclamations, et d'ailleurs les produits en furent constamment nuls. Aussi ne tarda-t-il pas à être supprimé. Mais était-ce bien à une classe d'ouvriers, la plupart tisserands, qu'il appartenait de s'insurger pour l'abolition d'un impôt qui ne les atteignait (*) pas?

(*) « Pour satisfaire aux dispositions des lois du 24 fructidor an V, « 9 vendémiaire et 3 nivôse an VI sur le droit de passe, l'Adminis- « tration centrale, par son arrêté en date du 17 floréal, fixa le « nombre des barrières qui devaient être établies dans son arron- « dissement... Le 27 prairial suivant elle détermina l'arrondisse- « ment de chacun des inspecteurs de la taxe d'entretien des routes. « — Le 27 messidor elle nomma des receveurs pour faire le service « des barrières et arrêta leur mise en activité. Elle arrêta également « le même jour, que pour assurer la recette dudit droit, il serait « placé à chaque barrière une garde, composée de quatre hommes « et d'un caporal. L'établissement du droit de passe a éprouvé de « grandes difficultés, surtout dans la commune du Mans. Malgré « la présence des militaires près les barrières, plusieurs furent « brisées, les percepteurs furent insultés; quelques-uns, effrayés, « donnèrent leur démission. L'Administration ne fut point intimidée « par cette sorte d'insurrection, qui supposait un égarement dans « les personnes qui y prirent part et qui semblaient craindre le « retour de ces barrières, qui en 1789 tombèrent sous le hache du « peuple devenu libre. La fermeté de l'Administration fut cou- « ronnée, comme elle le sera toujours, dès qu'il s'agira de maintenir « l'exécution des lois, par le retour du calme et de l'ordre, qui « depuis n'ont point été troublés. » *Compte-rendu par l'Administration centrale*, an VI-VIII, p. 20.

citerai que deux. Un des chefs, Chapelle [1], m'écrivit un jour qu'il avait une affaire importante à me communiquer, non au Département, mais dans mon habitation, et qu'il s'y rendrait seul, au jour et à l'heure indiqués, ajoutant qu'il tenait à ce que je restasse aussi seul avec lui pendant l'entrevue. Au moment fixé pour le rendez-vous, je ne laissai pas d'être effrayé en voyant paraître un jeune homme de cinq pieds six à sept pouces, de figure assez agréable, mais dont les traits étaient visiblement atterrés. Il me rassura bientôt en me disant qu'il n'ignorait point le danger de sa démarche, tant parce que son parti ne la lui pardonnerait pas, s'il en avait connaissance, que parce qu'il était en mon pouvoir de le faire arrêter. Je me hâtai de lui dire qu'il pouvait être tranquille, qu'il sortirait de chez moi aussi libre qu'il y était entré. Alors il m'apprit que les Chouans me regardaient comme leur plus dangereux ennemi, attendu que par une surveillance inconnue jusqu'alors dans le Département leurs projets étaient maintenant ou éventés, —

---

[1] De son vrai nom, Charles Ruault, un des premiers organisateurs de la chouannerie, « scélérat connu par ses crimes et « surtout par son mariage avec la veuve Béquignon, dont il « avait assassiné le mari, dit R. Bazin dans sa *Chronique*, 2 frimaire an VI. Il fut « accusé d'user trop largement du droit de « représailles », écrit indulgemment le dernier raconteur de ces honteuses guerres, Paulouin, *La Chouannerie dans le Maine*, III, 269-270. Arrêté à la suite de l'assassinat de Maguin, V. ci-dessus, p. 88, il fut après quelques mois de détention, remis en liberté. « Cet officier, mort à Rouillon, a eu une fin « très-chrétienne », ajoute l'abbé Paulouin, qui a ignoré ou qui se garde de dire ce que l'histoire vraie ajoute ici de réellement honorable à sa triste légende.

(j'avais en effet obtenu de la police générale des fonds distribués aux commissaires près le Département et la mairie, dont le zèle m'était connu), — ou comprimés, tandis que de leur côté, ils ne pouvaient presque plus avoir de renseignements sur ce qui se projetait contre eux, sur les voitures publiques chargées d'argent, etc., et qu'ils songeaient à m'enlever la nuit dans ma maison ou à m'y assassiner; que j'eusse par conséquent à faire faire souvent des patrouilles de nuit autour d'elle; que quant à lui il avait toujours combattu ce projet; qu'il s'était même souvent approché des murs la nuit pour veiller à ma sûreté, dans le cas où elle serait menacée. Il ajouta que sa conduite à mon égard était motivée sur ce que l'on convenait dans son parti que j'étais un administrateur juste et désintéressé. Après l'avoir remercié de ces communications et l'avoir engagé à quitter un parti dont l'existence était si précaire et qui ne se soutenait que par les voies les plus atroces, je lui demandai si je pourrais lui être utile en quelque chose. Sur sa réponse qu'il serait prêt à le quitter, si on lui accordait une lieutenance ou même une sous-lieutenance dans un bataillon républicain employé en pays étranger, je lui promis d'agir. En effet, ayant pris ses noms, âge et grade, j'écrivis en sa faveur au citoyen la Réveillère, qui le fit nommer lieutenant d'infanterie.

J'avais déjà usé d'indulgence à l'égard de quelques individus arrêtés comme prévenus de chouannerie, par exemple d'un M. d'Andigné, propriétaire [1]

---

[1] De la terre de Marcé en Noyen près Sablé.

aux environs de Sablé, jeune homme de fort bonne mine, âgé de vingt-et-un à vingt-cinq ans [1], qui avait été surpris caché dans une ferme, mais dont je n'avais jamais entendu parler comme acteur parmi les Chouans, quoique à raison de sa qualité, il eût dû y exercer un commandement quelconque. Il était d'usage, à l'égard de ce genre d'arrestations, de conduire immédiatement les individus devant l'Administration départementale, qui, après les avoir interrogés, les mettait en liberté ou les envoyait en prison. M. d'Andigné fut envoyé en prison; mais après nouvelles informations prises auprès des autorités locales, dont aucune n'allégua de charges contre lui, j'allai à la prison, suivant l'usage que j'en avais contracté depuis mon entrée à la municipalité, et je l'interrogeai de nouveau. Sur ses réponses, qu'il n'avait jamais figuré dans aucune bande de Chouans et qu'il ne faisait que d'arriver dans la ferme où il avait été arrêté, en continuant sa route pour Rouen, où il voulait se rendre chez un ami, dont il me donna le nom et l'adresse, je proposai à mes collègues, qui en furent d'avis, de le mettre en liberté et de lui délivrer un passeport avec lequel il pût se rendre à cette destination.

On nous avait amené, quelque temps auparavant, un prêtre également arrêté aux environs de Sablé, que l'on supposait être un fanatique instigateur de la guerre civile. Je le reconnus au premier abord

---

[1] Louis-Joseph-Éléonore d'A., fils unique de Louis-Charles-René d'A., capitaine de vaisseau, mort au Mans le 9 avril 1797, et de Madeleine-Marguerite Murphy.

pour avoir été religieux bénédictin, procureur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Transi comme il était, il ne me reconnut pas dans les premiers moments, ainsi qu'il me l'a avoué depuis ; mais quand, en l'interrogeant, je l'eus désigné par son nom, il n'eut besoin que de lever les yeux pour y parvenir. Ainsi que je m'y attendais, ses réponses furent satisfaisantes ; il n'avait jamais exercé de fonctions ecclésiastiques depuis sa sortie du cloître; mais quoique non assujetti à prêter le serment prescrit, voyant le danger de se montrer publiquement, il avait pris le parti de se cacher chez un ami, près de Sablé, d'où il était natif, pour être à portée de recevoir des secours de sa famille. Sa mise en liberté, que je proposai à mes collègues, fut aussitôt prononcée, à la condition de rester au Mans, dans la maison qu'il indiquerait, ce qu'il accepta volontiers. Je l'allai ensuite trouver au moment où il sortait de la salle, pour lui dire que je n'avais pas oublié que, vingt-quatre et vingt-cinq ans auparavant, j'avais été pensionnaire gratuit dans son abbaye, et que j'espérais qu'il viendrait me voir, pendant le séjour qu'il ferait au Mans. Il me le promit et tint parole, mais quoiqu'il parût très-touché et reconnaissant de mes procédés à son égard, il refusa constamment de dîner chez moi, pour des raisons, disait-il, qu'il était inutile de donner ; et cependant il accepta quelques légers secours que je lui faisais passer. Ce bénédictin s'appelait Deroi [1].

---

[1] Je ne sais s'il s'agit ici de Jean-Baptiste D., frère du P. Urbain D., provincial des Cordeliers du Mans, qui est dit âgé de

Pareille conduite fut tenue par dom Girou, ancien prieur de Saint-Vincent du Mans, resté caché dans la ville. Je ne pus pas le déterminer à accepter ma soupe, quoiqu'il reçût volontiers les petits cadeaux, que par reconnaissance je croyais devoir lui faire et dont il me remerciait volontiers.

Il m'arriva dans la même année quelque chose de plus singulier encore. Un curé de mon ancien voisinage, un de ceux avec lesquels j'étais le plus lié, vint me trouver à la maison un beau matin, alors que je donnais des ordres au jardinier. Il m'exposa, sans sortir du jardin où nous continuâmes de nous promener, qu'il éprouvait des persécutions incroyables dans sa paroisse, où il était resté caché ; qu'on était sans cesse à sa poursuite ; qu'obligé de changer journellement de gîte, il ne savait plus où se réfugier ; — et il me priait de faire cesser un état de choses aussi intolérable, qui n'était entretenu que par quelques mauvais sujets de sa paroisse ; — et qu'au surplus il ne croyait pas plus à Dieu que moi [1]. A ces mots, m'étant arrêté tout court, je lui dis : « Excusez-moi, monsieur, je « crois et fermement en Dieu. » Se reprenant alors, il me dit : « Oh ! je voulais seulement dire, que je « ne croyais pas plus que vous, que ce fût un mal

---

72 ans en 1793 sur la liste des prêtres détenus à la prison du Mans. Il était de Vitré.

[1] De celui-là tout au plus peut-on croire, qu'en refusant le serment, il avait agi par point d'honneur ou, si l'on veut, comme disait l'évêque de Narbonne, « en vrai gentilhomme ; » — « car « de la plupart d'entre nous », — ajoutait le prélat, — « on ne « peut pas dire que ce fut par religion. » *Mém. de Lafayette*, III, 58.

« de prêter le serment prescrit aux ecclésias-
« tiques. » Reprenant alors, je lui dis qu'il n'était pas en mon pouvoir d'empêcher les mauvais sujets de sa paroisse de lui susciter des troubles quelque intolérables qu'ils pussent être, — que je lui conseillais de s'en éloigner pour quelque temps, — et qu'en attendant qu'il y rentrât avec sécurité, je lui offrais un refuge dans ma maison, où il serait assuré de jouir de la plus grande tranquillité. Il refusa cette offre, ainsi que celle du déjeuner, probablement pour les mêmes raisons qu'en avaient eues les deux bénédictins et qui étaient probablement celles des deux ecclésiastiques, auxquels, en 1793, j'avais envoyé offrir l'hospitalité à Nouans. Je ne m'en tins cependant pas là à l'égard de mon ancien voisin ; j'écrivis au maire de surveiller et de comprimer au besoin les troubles qui pourraient avoir lieu dans sa commune, soit contre le curé soit contre tous autres individus, sauf à déférer à l'autorité ceux qui, par leur conduite, auraient pu irriter les esprits [1].

Les membres du district de Saint-Calais nous avaient envoyé sous bonne escorte un M. la Tibergerie [2], ancien receveur des Aides, grand flandrin, qui, de frayeur sans doute, pouvait à peine se soutenir. Après avoir examiné le procès-verbal et les motifs de son arrestation, faite dans son domicile,

---

[1] « Vingt-trois prêtres réfractaires ont été arrêtés, dont treize « ont été déportés ; les autres ont été reclus à raison de leur âge « ou de leurs infirmités. » *Compte-rendu par l'Administration centrale*, p. 8.

[2] De la famille Sorin de la Thibergerie, de Saint-Calais.

et l'avoir soumis à un interrogatoire, de l'avis unanime de mes collègues j'ordonnai sa mise en surveillance dans une maison de la ville, que je le rendis maître d'indiquer, ce qui équivalait, ou à très peu près, à une mise en liberté.

Je pourrais citer quelques autres traits analogues d'indulgence, mais si nous l'employions volontiers envers ceux que l'on ne pouvait regarder comme des êtres dangereux, nous étions prêts à user de sévérité envers ceux qui pouvaient être signalés comme tels. Ainsi le maréchal-ferrant d'une commune près le Lude, connu pour avoir assassiné dans leurs domiciles plusieurs patriotes, fut impitoyablement livré aux tribunaux et condamné à mort[1]. Il fut, il est vrai, autant que je puis me le rappeler, le seul individu traité avec cette sévérité, parmi ceux qui se trouvèrent dans le cas d'être traduits devant l'Administration, c'est-à-dire comme accusés de chouannerie, mais non pris les armes à la main, ces derniers étant immédiatement livrés aux tribunaux. Il aurait cependant pu se renouveler, à l'égard d'un certain monsieur, dont le nom ne me revient pas, qui se trouvait, lors de son arrestation, fortement chargé dans l'opinion publique d'avoir pris une part active aux expéditions criminelles des Chouans. Sur la nouvelle qui

---

[1] Il s'agit de Martin dit Désiré, de Luché, près le Lude, qui fut condamné à mort par le conseil militaire, siégeant au Mans, le 18 germinal an VII (7 avril 1799). V. *Compte-rendu par l'Administration centrale de la Sarthe,* — les *Affiches du Mans* du 20 germinal an VII (9 avril 1799), — et Paulouin, *la Chouannerie,* I, 205 ; III, 256.

se répandit de sa capture, sa dame vint me prier d'user d'indulgence envers lui, s'il était coupable. Je lui répondis que l'Administration examinerait, mais que je ne pouvais rien promettre. « Je puis « seulement vous donner un conseil, qui sauvera « peut-être votre mari. Avant qu'on l'ait amené ici, « allez trouver le citoyen Bazin ; jetez-vous à ses « pieds ; suppliez-le de s'intéresser à lui, en un « mot de le sauver » (*a*). Elle prit d'abord ce conseil pour une défaite, et d'ailleurs, elle assura qu'elle n'oserait jamais se présenter devant lui. J'insistai, en lui déclarant que cette démarche pouvait seule lui donner la certitude qu'elle désirait. Elle consentit enfin à la faire, et ce fut avec le succès auquel je m'attendais. Bazin, naturellement généreux et en même temps avide de l'exercice du pouvoir par le seul ressort de son influence populaire, agit auprès du club et de l'Administration avec un zèle qui prévint tellement les esprits, que notre arrêté de mise en disponibilité de ce monsieur fut généralement approuvé.

Quelque temps après mon entrevue avec le capitaine de Chouans Chapelle, je reçus dans mon cabinet au Département la visite d'un autre chef, qui, après m'avoir déclaré être le comte de Tilly [1],

(*a*) Je lui recommandai bien expressément de ne dire soit à Bazin, soit à qui que ce fût, que ce conseil venait de moi, ce qu'elle comprit aisément, lorsque j'ajoutai que la moindre révélation à ce sujet pouvait rendre la position de son mari pire qu'elle ne l'était.

[1] Charles-René-Pierre-Antoine de T., propriétaire du château

propriétaire habitant son château, près Beaumont-le-Vicomte, et général dans l'armée royale, c'est-à-dire des Chouans, venait me prier de lui obtenir un passeport du Directoire exécutif pour l'Angleterre, où il promettait même de lui être utile. Il me peignit ensuite, avec l'accent du désespoir, la fâcheuse situation dans laquelle il se trouvait, exposé sans cesse à l'arrivée nocturne de deux à trois cents Chouans, qu'il fallait régaler, qu'il fallait suivre de gré ou de force à des expéditions qu'eux-mêmes avaient imaginées, de plus aux menaces les plus violentes, celle de la mort, s'il se refusait à n'importe quelles demandes, etc.; qu'en un mot sa position n'était plus tenable. Je lui promis d'écrire, ce que je fis en effet; mais le gouvernement ne jugea pas à propos d'acquiescer à ma demande. On m'a dit, depuis ma sortie du Mans, que ce général avait été tué dans une de ces expéditions nocturnes de la chouannerie, et, à ce que l'on croyait, par ses compagnons d'armes [1].

Dès mon arrivée au Mans, en 1794, j'avais établi des relations particulières avec les familles Leboul,

---

de la Meaulnière en Saint-Jean-d'Assé, prés Beaumont-le-Vicomte.

[1] Il faut sans doute bien plutôt croire D. Piolin, III, p. 266 et l'abbé Paulouin, III, 203, qui le font mourir en plein jour, au sortir de la mairie de Saint-Jean-d'Assé, sous les balles des gardes nationaux, mais ni l'un ni l'autre n'ont dit mot de cette démarche désespérée du chef chouan qu'atteste Besnard, et qui trouble quelque peu leur pur idéal de convention. — V. aussi dans *le Démocrate* du Mans une lettre de Dufour (26 thermidor an VII-13 août 1799).

Aubert[1], Leroux, Bardet et Loisilière[2], et conservé les anciennes avec Fortis jeune[3]. On se réunissait souvent pour la table et le jeu, deux genres de plaisirs pour lesquels seuls on semblait éprouver un goût prononcé dans la ville du Mans. Quelque peu favorables qu'eussent été les circonstances pour s'y livrer depuis cette époque jusque vers la moitié de 1799, il est certain qu'ils ne subirent pas d'interruption pour notre société habituelle. La réunion avec moi de Boullet et de son épouse agrandit la sphère du plaisir à Videbourse. Les dames de notre connaissance, qui, à la vérité, ne se seraient guère souciées de prendre place aux dîners parfois longs et bruyants des messieurs, venaient souvent passer des soirées chez nous. Une société de Messieurs, établie au Bourg-d'Anguy[4] et dont faisaient partie

---

[1] V. Nepveu de la Man., *Mémoires*, II, 341-342. Il s'agit ici surtout de Jean-Marie Aubert du Pin, homme de loi, au Mans.

[2] Payeur général au Mans, un des noms qui servent entre tous de cible aux traits envenimés de Bazin dans sa *Chronique*, V. notamment le 8 nivôse an VI — et encore le 18 : « Défen-« seurs de la patrie..., le jour des Rois, le payeur général est « en festin... Il n'était guère plus riche que nous, notre « payeur, quand son bon ange le conduisit en nos murs » — et le 20 : « On est étonné de voir à la porte du payeur général « Loisilière une guérite et dûment meublée de son factionnaire. « Ce n'est certainement pas pour empêcher les voleurs d'entrer ; « car au vu et su de tout le monde il y entre souvent un per-« sonnage qui ne s'y présenterait pas. »

[3] Greffier en l'an VII de l'Administration forestière et en même temps de la conservation des hypothèques.

[4] C'étaient en effet, comme il est dit ici, « des Messieurs, » qui formaient cette réunion de la rue du Bourg-d'Anguy, d'opinion neutre ou modérée, en butte aux attaques des radicaux Man-

tous ceux qui composaient la nôtre, nous réunissait ordinairement les jours, où il n'y avait pas de dîner chez l'un ou chez l'autre. Enfin, j'avais conservé des rapports avec les connaissances intéressantes que j'avais eu l'avantage de faire au Mans, avant d'y prendre domicile, entre autres celles de la famille Raison, dont le chef était un avocat distingué [1], et de Dagues [2], dont la bourgeoisie rivalisait avec la noblesse d'épée.

Je donnais aux affaires de la manufacture de quatre heures à neuf heures du matin, à celles de l'Administration de neuf heures et demie à quatre heures et demie du soir, et tout le reste de la journée aux amusements, plaisirs ou distractions jusqu'à neuf heures du soir. Mais quel ques fussent les plaisirs auxquels je pusse prendre part, soit chez les autres, soit chez moi, l'heure de la retraite et du coucher était toujours la même, et j'en ai conservé l'habitude jusqu'au moment où je trace ces lignes. C'est à elle que je crois devoir, au moins en grande partie, la longévité, avec conservation d'un reste de

---

ceaux. Bazin, dans une de ses nombreuses diatribes contre Besnard, lui reproche, *Chronique de la Sarthe*, 24-26 ventôse an VI, au lendemain de la fermeture du Cercle Constitutionnel ordonnée par le Directoire, de n'avoir pas interdit aussi ce club de Clichiens dont l'Administrateur du Département était membre.

[1] Pierre Raison, qui avait épousé le 28 novembre 1780 Renée-Marguerite Dagues, fille de Michel D., échevin du Mans. *Mém.* de Nepveu de la M., I, 375 ; II, 47.

[2] Une des plus anciennes familles du Mans, qu'on y trouve, dit-on, établie dès le XIIIe siècle et au premier rang plus tard de la bourgeoisie. *Ibid.*, I, 179, 375 ; II, 72, 90, etc.

facultés physiques et morales, peut-être même l'exemption de la plupart des infirmités et douleurs inséparables de l'âge de la décrépitude. Enfin, je crois lui être redevable de ne m'être presque jamais trouvé en arrière de mes besognes, dont le budget a été depuis longtemps arrêté la veille pour le lendemain. J'observerai toutefois qu'à la fin de ma quatre-vingt-sixième année, j'ai changé ces heures, en adoptant celle de dix heures pour le coucher et de cinq heures pour le lever, par la raison que la fatigue des yeux ne me permettant plus que de trois à quatre heures pour tout travail de cabinet, et encore seulement au sortir du lit, le surplus de la matinée devenait trop long, et par conséquent une cause perpétuelle d'ennui, que je puis éviter par ce léger changement. Voici comment : de huit à neuf du matin, je m'habille ; je déjeune à dix ; je sors vers onze, pour ne rentrer que sur les quatre heures du soir, et c'est seulement alors que je me retrouve en mesure de pouvoir lire ou écrire, en attendant le dîner, à cinq heures précises. Depuis plus de soixante ans, d'après le conseil exactement mis en pratique de M. Émery, je ne me permets ni lecture ni écriture, pendant toute la soirée, sauf par cas extraordinaire, et cela pour quelques minutes seulement.

Les affaires du Département, spécialement le dégrèvement de la contribution foncière, que j'avais sollicité dès le premier mois de mon entrée en fonctions [1] et que je parvins à obtenir jusqu'à con-

---

[1] La demande en dégrèvement pour l'an VII, adressée pour le Département au Conseil des Cinq-Cents, date du deuxième jour

currence de 4 à 500,000 fr., puis une demande de troupes pour détruire enfin la chouannerie, qui continuait d'exercer ses brigandages jusqu'aux portes de la ville, m'avaient appelé à Paris, à l'époque où le général Bonaparte, revenu d'Italie, après la signature du traité de Campo-Formio, s'y trouvait [1]. Il y fut accueilli avec un empressement et des éloges proportionnés à la gloire dont il s'était couvert, et aux immenses services qu'il avait rendus à la République, non-seulement par la population entière, mais par toutes les autorités [2], surtout par le Directoire exécutif, dont tous les membres lui donnèrent des fêtes particulières (*a*).

(*a*) C'est bien à tort que quelques-uns de ses biographes ont publié que le Directoire exécutif, lui avait donné des signes de mécontentement ou de jalousie. Il lui donna au contraire les

---

complémentaire an VI (18 septembre 1798) et occupe au Registre L 23 dix grandes pages in-folio. — Mais dès la fin de l'an IV et avant même de faire partie de l'Administration, Besnard s'était offert à préparer ce travail sur des renseignements à lui fournis « par un citoyen très-éclairé dans cette partie » et il avait adressé le 21 nivôse an V (10 janvier 1798) au député Mortier-Duparc ce même mémoire, qu'on n'avait fait que compléter plus tard d'arguments nouveaux en le faisant valoir pour le dégrèvement de l'an VII. *Observations*, p. 18.

[1] Le traité avait été ratifié le 5 brumaire an VI (26 octobre 1797) par le Directoire. Le général était de retour à Paris le 16 frimaire suivant (6 décembre 1787) en son petit hôtel de la rue Chantereine.

[2] Et tout d'abord la Convention Nationale, qui donna son dîner d'honneur dans la grande galerie du Muséum, bordée sur deux rangs d'un bout à l'autre par une double haie de grenadiers. V. *Mém. de Savary*, I, 16.

Je fus invité à celle que donna le citoyen la Réveillère, l'un des membres du Directoire ; quelques ministres, généraux et officiers supérieurs, entre autres les citoyens Talleyrand et Ramel, quelques députés aussi composaient la réunion. J'eus ma place

preuves les plus marquées de confiance (*), en lui communiquant le projet d'une expédition contre l'Angleterre en Irlande et le dessein de lui en donner le commandement, ainsi que la mission de parcourir, en attendant l'achèvement des préparatifs, le littoral maritime de la France. Le mécontentement, qui put lui être témoigné par quelques membres du Directoire, provint uniquement de son fait. Prêt à partir pour Toulon, où l'armement se trouvait disposé, et après s'être entendu avec quelques-uns d'entre eux, surtout avec Barras, qu'il savait avoir, comme on dit, la haute main, il vint lui proposer d'en changer la destination et de substituer l'Egypte à l'Irlande. Ce nouveau projet (**) déplut au moins à l'un d'eux, le citoyen la Réveillère, qui le combattit ouvertement, et demanda même que son opposition fût consignée sur leur registre de délibérations. Lorsqu'il fut question des nouvelles dépenses qu'exigeait la spécialité de l'entreprise, et qu'il eut été allégué que l'épuisement des finances ne permettait pas d'y pourvoir, le général se hâta d'annoncer qu'il s'en chargeait, obligation qu'il remplit effectivement.

(*) La Réveillère au contraire dans ses *Mémoires* affirme une défiance marquée contre les manœuvres nouvelles de Bonaparte et la répugnance, longtemps invincible, qu'eut le Directoire, à se laisser imposer par lui le traité de Campo-Formio. Tout un long chapitre est consacré à ces explications, t. II, p. 267-290.

(**) « L'idée n'en était jamais venue au Directoire ni à aucun de « ses membres... Lorsque le projet de l'expédition d'Egypte fut « discuté avec lui, quelques-uns de nos collègues et moi nous lui « fîmes des objections ; il trouva réponse à tout. Je n'en persistai « pas moins dans mon opinion, celle de ne pas tenter une aventure « aussi hasardeuse ; mais la majorité se laissa entraîner par l'assu- « rance, que le général donnait d'une entière réussite et par les « brillants résultats qu'on s'en promettait. L'expédition fut résolue. » La Réveillère, *Mémoires*, t. II, p. 340-345.

entre le général Lemoine [1] et le colonel Marmont, alors aide-de-camp de Bonaparte, mais malheureusement sur le même côté de la table, et de manière à ne pouvoir observer que son profil. Je remarquai seulement qu'il ne mangea ni ne but, si ce n'est qu'il approchait de temps en temps un verre d'eau de ses lèvres. Le dîner fut généralement silencieux. Pour moi, je ne pus échanger que quelques paroles insignifiantes avec mes deux voisins, qui jusqu'alors m'étaient inconnus.

Lorsqu'après le dîner les convives furent passés dans le salon de compagnie, il s'y forma divers groupes, et ne connaissant, excepté Vallée, aucun des hauts personnages qui les composaient, j'allais de l'un à l'autre, selon que je voyais à y prendre place. Bonaparte les parcourait l'un après l'autre de même ; dans l'un où je me trouvais, il demanda, en m'adressant la parole, si je croyais qu'on pût bloquer le

---

[1] Louis L., né à Saumur le 23 novembre 1764, sous-officier au régiment de Brie-infanterie en 1790, fut élu le 16 septembre 1791 commandant en second au 1er bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire et attaché plus tard par les représentants du peuple à l'armée des Pyrénées avec titre de général de brigade, sous les ordres d'Augereau. On le retrouve en l'an III sous ceux de Hoche et présidant avec une implacable rigueur les exécutions de Quiberon. Il prête une main active au 18 fructidor, et après deux années de bons services à l'armée d'Italie, reste délaissé jusqu'en 1812. Il est mort à Paris en 1842. Son portrait figure au Musée de Saumur. V. mon *Dict. hist. de M.-et-L.*, II, 498-499. La Réveillère parle de lui avec une estime médiocre : « Sans être un capitaine du premier rang, il n'était pas dépourvu « de mérite militaire ; mais c'était un petit esprit et un homme « vain. C'était aussi un de ces généraux qui ont tant spolié cette « pauvre Italie... » *Mém.*, II, 172.

port d'Hambourg. Surpris d'une telle question, je gardais le silence, mais voyant que personne ne répondait, je me hasardai de dire, que cela serait possible si les flottes anglaises n'y mettaient pas obstacle. Me trouvant ensuite dans un autre groupe, il racontait que Mme Bonaparte, qui l'était venu joindre en Italie, avait été sur le point d'être surprise et enlevée par un corps d'Autrichiens et ne s'était sauvée qu'à grand'peine et à demi-nue. Elle était arrivée transie de frayeur et éplorée, et en apprenant le sujet de ses alarmes, il lui avait dit : « Consolez-vous, Madame; Beaulieu paiera cher la « peur qu'il vous a causée[1]. » Dans un autre groupe où je me trouvais, quelqu'un lui ayant témoigné son admiration de ce qu'il était parvenu à remporter tant de victoires éclatantes sur des armées souvent plus nombreuses que les siennes, il répondit : « Comment pouvait-il être en autrement? « j'avais pour lieutenants deux généraux tels que « Masséna et Augereau! »

Il dit en ma présence dans la même soirée, qu'il lui était arrivé une fois de s'exposer au feu de l'ennemi dans une affaire extrêmement chaude, mais qu'ayant compris les suites funestes qu'aurait pu avoir pour l'armée tout entière la perte de son général, il s'était bien promis de ne jamais commettre une faute aussi grave[2].

---

[1] « Joséphine, tu pleurais quand je t'ai quittée! Tu pleurais!... « Va, calme toi; Wurmser payera cher les larmes que je t'ai vue « répandre. » Mme de Rémusat, *Mém.*, I, 143.

[2] « Il ne se croyait pas appelé à exposer « César et sa fortune » « uniquement pour faire preuve de courage. D'autres grands

J'avais eu déjà plusieurs fois occasion de voir le général Masséna au Directoire, où il faisait d'assez fréquentes apparitions, surtout l'après-dîner, les quintidis et décadis[1]. Je me rappelle que ce qui me frappait le plus en lui, c'était le plaisir qu'il paraissait prendre à caresser, à amuser l'enfant de la maison, le petit Ossian, alors au berceau[2] et qui ne faisait encore que se rouler sur son tapis. Il jouait avec lui des heures entières, en sorte qu'il me semblait n'être venu que dans ce but. De son côté l'enfant trépignait de joie, dès qu'il le voyait entrer. J'avoue que je ne pouvais pas trop comprendre un pareil goût dans un officier supérieur, qui jouissait déjà d'une grande renommée, quoique d'ailleurs il

---

« capitaines ont pensé et agi comme lui. S'il manquait de cet « aiguillon qui constitue le casse-cou, l'histoire de ses campagnes « a suffisamment prouvé qu'il était toujours à la place dangereuse « ou non, qui convenait au chef d'une grande armée. » Metternich, *Mémoires*, I, 286.

[1] Il avait été envoyé à Paris pour présenter au Directoire les drapeaux conquis sur les Autrichiens par l'armée de Sambre-et-Meuse et fut reçu en séance solennelle le 20 floréal an VI. Le récit en est au *Moniteur* du 22, p. 927.

[2] Né à Paris le 13 germinal an V (2 avril 1797), mort à son domaine du Gué-de-Berge en Thouarcé le 27 septembre 1876. Reçu licencié en droit, il fut cyniquement rebuté, lorsqu'il se présenta à la barre pour prêter son serment d'avocat en 1819, par le président Séguier, qui sur l'appel seul du prénom d'Ossian, s'écria : « Qu'est cela ? Je ne connais pas ce saint-là, moi! « A huitaine! » Et aucun ministre ni aucune raison de pudeur ou d'honnêteté ne purent prévaloir contre cette misérable et mesquine haine du grand nom de la Réveillère. C'est lui qui a préparé et surveillé l'impression des *Mémoires* de son père (Hetzel, Paris, 3 vol. in-8°), dont des scrupules de générosité politique retardent encore la publication.

me parût être d'une extrême simplicité dans toutes ses manières.

Je n'ai point oublié un autre genre de surprise, que j'avais éprouvée dès la première année de l'établissement du Directoire. Un jour je me trouvais au bas de l'escalier, qui conduisait aux appartements occupés par le citoyen Barras, lorsque je vis trois dames se présenter et en franchir les marches avec légèreté. Leur beauté, l'élégance de leur mise, qui, suivant la mode d'alors, voilait leurs charmes sans les dissimuler, me figuraient les trois Grâces de la mythologie; je croyais les voir encore alors qu'elles avaient disparu. Je sus après que c'étaient mesdames Tallien[1], Bonaparte et Récamier,

---

[2] Cette « Notre-Dame de thermidor » était la maîtresse en titre du directeur Barras qui, au témoignage de la Réveillère, *Mém.*, II, 247, la céda en partie double par marché public au financier Ouvrard. On a d'ailleurs tout dit sur ces trois dames, quoique la dernière manque d'ordinaire à ce trio des Grâces dans les tableaux des historiens du Directoire. Au dire même de ses panégyristes intimes il faudrait croire qu' « elle resta tout à fait étrangère au « monde du Directoire et n'eut de relations avec aucune des « femmes qui en furent les héroïnes : Mme Tallien et quelques « autres. Plus jeune que ces dames de plusieurs années et protégée par l'auréole de pureté qui l'a toujours environnée, pas « une de ces femmes ne vint chez elle et elle n'alla chez aucune « d'elles. » *Souvenirs et correspondance* [par Mme Lenormant], I, 14. Mais le témoignage de Besnard vaut quelque chose et il n'est pas le seul qui l'ait rencontrée aux fêtes de Barras. Elle manquait pourtant à celles du 30 floréal an VI, dont Barras apostille avec soin le menu, reproduit dans la *Néophysiologie du Goût* (1839, in-8°, p. 362-363) : « Qu'on n'oublie pas encore, — recommande-t-il à son maître-d'hôtel, — de mettre des « coussins sur les siéges pour les citoyennes Tallien, Talma, « Beauharnais, Hinguerlot et Mirande... Faites venir des glaces

et qu'elles venaient habituellement orner les salons du directeur, nouveau genre de surprise pour moi qui le prenais alors pour un républicain des plus austères.

Pendant la courte durée de mes fonctions administratives au Département [1], il n'aurait tenu qu'à moi — à ce qu'il paraît sur le petit nombre de propositions qui me furent faites, car elles m'en auraient probablement attiré d'autres, si je les avais acceptées, — d'arranger mes affaires au lieu de celles de la République (*a*).

Une dame de la maison de Vanssay, — centre de réunion très-agréable à la ville, comme aussi sa cam-

(*a*) On savait que le citoyen la Réveillère m'honorait de son amitié, et que par là je pouvais obtenir du Directoire tout ce que je pourrais demander. On prétendait même que je dominais tellement mes collègues, que seul je décidais les actes de l'Administration, dont le public me rendait volontiers responsable. Ainsi Bazin, qui me poursuivait avec tant d'acharnement, ne témoignait pas la moindre humeur contre mes collègues. Il en était de même de la part des chouans, qui d'un côté m'en voulaient à mort et de l'autre cherchaient à me séduire.

« de chez Véloni ; je n'en veux pas d'autres. » V. sur cette cour ou coterie de femmes du monde « plus que suspectes », Marmont, *Mémoires*, I, 87-88 ; — M[me] d'Abrantès, *Hist. des Salons de Paris*, III, 136-212, et 229-242.

[1] Il avait été nommé d'autorité par le Directoire le 17 floréal an VI (6 mai 1798) en place des administrateurs élus en germinal et cassés comme anarchistes. V. ci-dessus, p. 125. Il préside encore la séance du 23 floréal an VII (12 mai 1799), mais c'est la dernière où il assiste. Des élections de membres de l'Administration départementale avaient eu lieu les 26 et 27 germinal précédents.

pagne Chêne-de-Cœur [1], qui n'en était éloignée que d'une lieue, — pour les familles nobles et royalistes de la ville, vint un jour me trouver au Département dans mon cabinet, et après m'avoir entretenu d'une affaire peu importante, puis parlé avec éloge de mes vertus civiques, comme de mes qualités personnelles, d'après le rapport de mes anciennes connaissances, les Dagues et M. Ogier, qui alors était ou depuis a été l'époux d'une de ces dames — (elles étaient quatre sœurs, dont une, et c'était celle qui me parlait, était mariée à un M. de Bellemarre [2]), — elle témoigna le désir de faire ma connaissance plus particulièrement et enfin termina par assurer que toute sa famille serait flattée de me recevoir à la ville et à la campagne, en me priant

---

[1] Ou plutôt Chaîne-de-Cœurs, dans la commune de Saint-Pavace, près le Mans. Ce domaine appartenait en 1790 à Charles-Joseph-René de Vanssay, mort le 22 mai 1797 au Mans, ainsi que sa femme Denise-Françoise de Renusson le 24 pluviôse an IX (3 février 1801). *Mém. de Nepveu de la Man.*, II, 330. De ce mariage étaient nés deux fils et trois filles : Adèle-Marie-Madeleine, mariée en 1776 avec Alexandre-Louis Gaudin de la Chenardière, — Geneviève-Charlotte-Françoise, mariée le 20 mai 1783. *Ibid.*, II, 64, avec Pierre-Gaspard-François-Gabriel Carrey de Bellemare, morte à Sainte-Croix lès le Mans le 13 floréal an II (2 mai 1794), — et Renée-Gabrielle, mariée vers 1786 avec Géraud-Rosalie Ogier d'Yvry, morte le 13 septembre 1819. *Ibid.*, II, 151, 183, 330, 362, 435.

[2] Il y a double erreur : Elles n'étaient, comme on voit dans la note précédente, que trois sœurs et Mme de Bellemare n'existait plus à cette époque depuis plusieurs années, comme mon collègue M. Duchemin a pris la peine de le vérifier à mon intention sur l'acte même. — Il s'agit ici de Mme Ogier d'Yvry, dont les héritiers possèdent encore la terre de Chaîne-de-Cœurs.

d'y dîner le surlendemain ou tout autre jour que je voudrais indiquer. J'étais loin de m'attendre à une semblable invitation, je ne fus cependant embarrassé que sur la manière de m'y refuser poliment. Après m'être exhalé en remerciements de l'honneur qu'elle me faisait, il me vint à l'esprit de dire : « Madame, lorsque je ne serai plus admi-« nistrateur du Département, vous me trouverez « prêt à répondre à vos invitations, mais trouvez « bon que tandis que je le serai, je ne me le per-« mette pas. » Depuis lors, je ne l'ai pas revue (*a*).

Je dois au surplus observer que, dès mon entrée en fonctions, je m'étais imposé la règle, que j'ai constamment suivie, de ne manger chez personne autre que chez les anciens amis dont je m'étais fait une société particulière et que j'ai déjà nommés, les Aubert, Leboul, Bardet, Loisilière, Leroux et Fortis [1].

Il y avait environ un mois que j'étais revenu de Paris, lorsqu'un matin je reçus dans mon cabinet à Videbourse la visite de l'épouse du receveur général du Département, que je connaissais de vue, mais à laquelle je n'avais jamais parlé. Elle avait pour objet de me prier de faire le voyage de Paris, pour rendre un service important à elle et à son mari,

(*a*) L'opinion généralement accréditée dans le temps, avait été d'attribuer à l'ascendant que ces mêmes dames avaient su prendre sur Gàrnier de Saintes, dans les premiers moments de son arrivée au Mans, les mesures aussi inattendues qu'inexplicables, qu'il avait prises contre Bazin et ses amis.

---

[1] V. ci-dessus, p. 138

bien entendu à leurs frais; — et en disant cela elle tira de dessous son mantelet une grosse bourse de velours, dont les cordons relâchés laissaient apercevoir une masse de pièces d'or de 4 à 500 fr., qu'elle me priait d'accepter pour indemnité de mes frais et démarches. Des jaloux ou des ennemis avaient dénoncé son mari au ministre, et des amis venaient de l'informer qu'il était question de le destituer; puis elle ajouta que sachant combien j'avais déjà rendu de services par le crédit dont je jouissais auprès d'un membre du Directoire exécutif, son mari avait pensé que je pouvais mieux que personne parer le coup, dont il était menacé, et que je ne me refuserais pas à ce nouvel acte d'obligeance (*a*). J'avoue qu'elle me toucha vivement par cette éloquence naïve que les femmes savent si bien employer, quand elles veulent émouvoir et

(*a*) On savait effectivement que c'était moi qui avais fait obtenir à M. Pépin un bureau de loterie (*), à Chevallier l'emploi de garde général forestier (**), à Basse jeune (***) la place de commissaire du gouvernement près le tribunal du Mans, à Loisillon (****) celle de juge de paix, à plusieurs des emplois dans l'Enregistrement, ce qui m'était d'autant plus facile que j'avais été admis dans une sorte de familiarité avec M. Barairon, depuis seul directeur général et qui ne l'était alors que conjointement avec deux collègues, mais parmi lesquels il primait évidemment. Il avait épousé en premières noces une demoi-

(*) Receveur en l'an IX de la Loterie nationale établie par la loi du 9 vendémiaire an VI. Il demeurait place de la Réunion.

(**) L'ancien associé de Besnard; il figure en ces fonctions de l'an VII à l'an XI.

(***) Louis B., né à Roezé le 22 mai 1768, et qui devint plus tard maire du Mans et député de la Sarthe.

(****) On ne trouve pas ce nom sur la liste des juges de paix en l'an VII, mais bien celui qu'il faut sans doute lire, de Morillon.

intéresser; mais les circonstances ne me permettaient pas d'adhérer à sa demande. J'arrivais de Paris; mes propres affaires, que j'aurais pu négliger, et celles de l'Administration, plus importantes à mes yeux, exigeaient ma présence au Mans. Ce fut certainement avec regret que je prononçai un refus formel, mais je crois qu'elle en éprouva un plus vif encore, lorsque après de nouvelles et inutiles instances, elle se retira, remportant sa riche bourse, restée ouverte sur mon bureau pendant la durée de l'entrevue.

Les alarmes du receveur général n'avaient pas été vaines. Je reçus quelques jours après une lettre autographe de M. la Réveillère, par laquelle il m'annonçait que, la destitution du receveur général de la Sarthe ayant été prononcée, on avait jeté les yeux sur moi pour le remplacer et qu'on n'attendait que ma réponse d'accepter pour expédier la nomination. Je n'hésitai pas un instant à prendre le parti d'un refus, d'abord parce que je ne me connaissais pas la capacité de gérer un tel emploi, ensuite parce que je tenais à conserver dans

selle (*) de Saumur, qui après divorce fut mariée à M. Roland, directeur dans cette partie, sous le nom de qui elle a publié des romans, qu'elle me chargea de revoir et dont j'ai négocié l'édition. Mais je dus surtout l'accueil dans la maison de M. Barairon, à ce qu'il s'était aperçu, en dînant au Directoire, de l'amitié dont m'honorait M. la Réveillère, car M. Barairon était un vrai courtisan.

(*) Armande Chédanne, de Villebernier près Saumur, a publié en effet, sous le nom de Roland, au moins neuf romans, même un, *la Comtesse de Melcy* (1824, 4 vol. in-12), qui est de son amie Alida de Savignac. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, III, 299.

une sorte d'obscurité mon indépendance et à continuer la pratique que j'avais vouée à la médiocrité, enfin parce qu'il me vint à l'idée qu'on aurait pu croire que j'avais provoqué la destitution pour me faire donner l'emploi. Mais en l'annonçant à M. la Réveillère, je lui écrivis que je connaissais un individu, ancien premier commis du receveur des finances au Mans, mon collègue dans les fonctions du jury pour l'organisation de l'École Centrale, qui par ses lumières, sa probité et la bonne réputation dont il jouissait, me paraissait sous tous les rapports digne de fixer le choix du Directoire, et quoique je n'eusse eu jusqu'alors d'autres relations avec lui que celles qui résultaient des fonctions de ce jury, je me permis de l'inviter à le faire nommer par préférence à tout autre. Cet individu était M. Goupil. Avant d'écrire, je lui montrai la lettre de M. la Réveillère, je lui fis part de mon refus et de l'intention de le désigner en mon lieu et place, s'il consentait à accepter l'emploi, et sur sa réponse affirmative accompagnée des plus vifs remerciements, je fis parvenir la mienne, à laquelle on eut tout égard, et M. Goupil, auquel son fils aîné succède maintenant, fut nommé [1].

---

[1] Il y a quelque trouble dans les souvenirs en ce sens qu'il faut avancer d'un ou deux ans l'aventure, qui est antérieure à l'entrée de Besnard dans les fonctions publiques. Le receveur général du District qu'il ne nomme pas, est Guy-Jean-François Martigné, ancien notaire au Mans et issu d'une famille de notaires. V. *Mém. de Nepveu de la Man.*, II, 4,320. Le Département l'avisa de sa révocation par lettre du 17 brumaire an V (7 novembre 1796). *Arch. de la Sarthe,* L 23. Dès les premiers jours de frimaire, le citoyen Jacques-René Goupil est en fonc-

Par l'entremise des deux familles Dagues et Raison, qui avaient naturellement quelques points de contact avec plusieurs de celles qui tenaient le plus haut rang dans la ville, il me fut fait des offres avantageuses, pour obtenir soit des suspensions de vente de domaines nationaux, soit des radiations d'émigrés sur la liste fatale, — (je me rappelle entre autres pour ce dernier article, celle de 60,000 fr., si je voulais me charger de solliciter et obtenir la radiation de M. de Serrant [1], dont le fils du premier lit, âgé de douze à quatorze ans, mais tellement privé de l'usage de ses jambes, qu'on était obligé de le porter sur les bras, comme s'il n'eût fait que naître, habitait alors le Mans) (*a*),

(*a*) Cette même somme me fut offerte l'année suivante, époque à laquelle j'étais membre du cabinet particulier du ministre de la justice et chargé par le premier consul de la radiation des émigrés, par un M. Lajarriette, avoué près les tribunaux de Paris et qui se disait l'être de la famille de Serrant.

J'observerai à ce sujet, qu'ayant été prié un jour d'un grand dîner chez lui, je fus tout étonné et plutôt scandalisé de la mise immodeste de dix à douze jeunes dames, ni plus ni moins décemment accoutrées que ne m'avaient paru l'être les dames de la cour de Barras, excepté une seule, près de qui, me trouvant plus à l'aise, je pris place et que je ne quittai plus jusqu'au moment du service. Je n'en connaissais aucune et même aucun autre personnage, si ce n'est le maître et la maîtresse de la

---

tions. Son fils Jacques-Ferdinand, mari d'Eulalie-Honorine Vallée, est mort au Mans dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, le 29 juin 1858, âgé de 77 ans. *Mém. de Nepveu de la Man.*, II, 5.

[1] Aubin-Joseph-Philippe Walsh, comte de Serrant, marié en premières noces le 15 juin 1766 avec Renée de Choiseul-Beaupré, dont le fils aîné Gautier mourut en bas âge.

— et quelques autres faveurs, que je pouvais, disait-on, procurer sans me compromettre. Je crus aussi devoir refuser les offres qui me furent faites par quelques-uns de mes amis, Leroux, Aubert et Leboul, membres d'une société dite de *La Forêt-*

maison. Je sus donc bon gré à M. Lajarriette de m'avoir placé à table à côté de cette dame, dont la conversation me parut aussi intéressante que la modestie de sa mise. En causant pendant le dîner, elle me parla de l'embarras qu'elle éprouvait pour placer dans un hospice sa nourrice, vieille et infirme, et je lui offris les services que j'espérais pouvoir lui rendre à cet égard. Je comptais en effet sur les bontés de M. Lemaignan (*), ancien collègue et ami de M. la Réveillère, qui l'avait fait nommer administrateur salarié des hospices; j'avais plusieurs fois dîné avec lui au Directoire, et il m'avait déjà accordé une place pour un vieillard. Elle voulut bien les agréer, en disant qu'au sortir de table elle me donnerait son adresse, ainsi que les noms, âge et demeure de la nourrice. Il se trouva que cette adresse était celle de Mlle Colomb, une des premières danseuses de l'Opéra (**), chez laquelle j'ai depuis mangé plusieurs fois, presque toujours avec M. et Mme Gardel (***), de mœurs et tenue semblables aux siennes,

(*) Julien-Camille L., né le 24 juin 1746 à Baugé, membre de la Constituante et de la Convention, puis des Cinq-Cents jusqu'en 1798 et installé le 29 thermidor an VII (16 août 1799) membre de la Commission administrative des Hospices de Paris, fonctions qu'il occupait encore à sa mort en 1812.

(**) Je vois dans les notes que me communique mon ami M. Chouquet, que Mlle Colomb figurait en 1801 dans les *Noces de Gamache* à côté des quatre coryphées, Mmes Gardel, Chameroy, Minette et Dupont, et dans *Flaminius à Corinthe,* en 1802, dans la *Sémiramis* de Catel, avec Gardel, Chameroy, Dupont et Taglioni. Elle dut se retirer vers 1803; mais Castil Blaze ne la mentionne pas parmi les danseuses transformées en femmes du monde. *L'Acad. Imp. de Musique,* II, 336. — Quant à Tonquedec, c'est une vicomté — et non un marquisat de Bretagne, évêché de Tréguier, qui appartenait à la famille Du Quengo-Henry.

(***) Pierre-Gabriel G., né à Nancy le 4 février 1754, mort le 18 octobre 1840, célèbre danseur et compositeur de ballets. — Il avait épousé en décembre 1795, Marie-Anne-Élisabeth Houbert dite

Noire, laquelle avait pour objet d'acheter en masse des propriétés considérables, soit nationales [1] soit patrimoniales, pour les revendre en détail, après avoir démoli les édifices et abattu les arbres de futaie [2]. Il s'agissait de former avec eux une nouvelle entreprise dont le but aurait été de soumissionner quelques-unes des fournitures des armées de terre ou de mer, et sans que j'eusse à apporter d'autre mise que l'emploi de mon crédit auprès du citoyen la Réveillère et du ministre compétent, j'aurais eu part aux bénéfices.

Tandis que je laissais échapper tant d'occasions d'arranger mes affaires, celles de mon établissement

le marquis de Tonquedec, noble breton, émigré, qu'elle ne tarda pas à épouser, mon ami Sauvage et un vieux médecin. Inutile d'observer que j'avais obtenu la place demandée.

Miller, née à Auxonne le 8 avril 1770, fille d'un compositeur polonais, qui débuta en 1786 à l'Opéra et y surpassa bientôt comme danseuse de demi-caractère la Guimard, par « l'élégante précision, « la décence, le fini précieux » de son talent. *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, IV, 45. Elle prit sa retraite en 1816, avec une réputation de mœurs irréprochables, à laquelle rendent hommage tous les témoignages contemporains. Elle est morte à Paris le 18 avril 1833.

---

[1] On trouve les citoyens Bardet, Loisilière, Leboul et Leroux associés pour soumissionner en date du 29 fructidor an IV (15 septembre 1796) l'achat de la grande prairie de la Mission au Mans ; — de nouveau, mais isolément, figurent sur les listes d'acquéreurs de biens nationaux, Michel-Jean Leboul, géomètre, René-François Leroux, négociant, Louis-Jean Bardet, Charles-Louis Loisilière.

[2] La *Chronique* de Bazin poursuit à plusieurs reprises « cette « honteuse association connue au Mans sous le nom de *Forêt-* « *Noire,* » — « cette compagnie d'agioteurs », où, selon lui, le citoyen Loisilière emploie ses fonds. 20 vendémiaire-25 nivôse an VI.

manufacturier allaient au plus mal. Des faillites nombreuses (*a*), la mauvaise foi de tous ceux à qui nous avions confié des dépôts de marchandises à Paris et au Mans, enfin le défaut de surveillance (*b*) avaient causé des pertes si considérables que je crus devoir l'abandonner tout à fait, ainsi que le séjour du Mans. Je le déclarai à Boullet, qui se rendit facilement à mon idée, et je fus chargé de la liquidation, qui fut effectuée dans moins de deux mois, avec la plus grande ponctualité. Mais cette célérité ne put qu'être fort préjudiciable à nos intérêts. Au surplus, toute dette, jusqu'à la plus mince, fut soldée.

(*a*) Je me rappelle que n'ayant pu arriver à temps pour prendre connaissance de l'arrangement de l'affaire d'un M. Dumont, marchand, rue Saint-Denis, je trouvai sa boutique dans l'état où je l'avais vu quelques mois auparavant, lorsque je me présentai chez lui, et venant à moi, il m'invita du ton le plus amical à entrer et même à lui faire le plaisir de dîner. Avant de lui répondre, je crus devoir parler de ma créance. « Tout est fini, « me dit-il, vous pouvez passer chez mon notaire; votre argent « est prêt. » — « Mais c'est à vous que j'ai affaire. » — « Point « du tout, cela ne me regarde plus. » — « Et qu'a-t-il à me « donner ? » — « Comme à tous les autres créanciers, le tiers. » — « Mais je veux le tout. » — « Faites ce qu'il vous plaira; mais « si vous n'en voulez pas, vous n'aurez rien. » Je me retirai très-mécontent, et force me fut, après avoir consulté, d'aller toucher 750 fr. au lieu de 2,275 qui m'étaient dus, non sans admirer et maudire le ton d'arrogante aisance, avec lequel j'avais été reçu par un banqueroutier.

(*b*) Juteau et Chevallier s'étaient retirés depuis trois ans de la société avec 80 0/0 de bénéfice sur leur mise. Ainsi j'étais resté seul avec Boullet, mais celui-ci, nommé inspecteur de loterie à Chartres, ne pouvait faire que de courtes apparitions à la fabrique, tandis que de 9 heures du matin à 4 heures du soir, je ne bougeais du Département.

Nous avions été obligés d'organiser : 1° deux blanchisseries, l'une dans le local de Videbourse, pour les mouchoirs et autres tissus fins, en y construisant des fourneaux, un vaste bassin avec pompe, etc., et une autre à Pontlieue, pour les toiles communes; 2° une filature de coton à la mécanique, pour 12 jenny de 100 à 120 broches l'une, de machines à carder, etc.; 3° une teinturerie avec tous ses ustensiles et ingrédients; 4° cent et quelques métiers à tisser et les accessoires. Nous retirâmes à peine 20 0/0 du matériel, qui avait coûté plus de 30,000 fr.

Le fonds de magasin fut vendu à près de 30 0/0 au-dessous du revient.

Il n'y eut pas jusqu'à un bel immeuble, l'enclos de la Visitation, qu'il fallut aliéner à plus de moitié perte [1].

Enfin les produits de ces diverses ressources n'aboutirent qu'à remplir et solder au comptant

---

[1] L'enclos, qu'il ne faut pas confondre avec la maison et chapelle de la Visitation, comprenait un vaste terrain avec maison, étables et écuries, et avait été soumissionné le 26 prairial an IV (14 juin 1796) par Gervais Chevallier et Cie, fabricants au Mans. Il fut acquis par cette société, dont faisait partie Besnard, le 2 thermidor suivant (20 juillet) pour la somme de 19,500 fr. — La maison même de la Visitation avec les jardins, bâtiments, basse-cour et autres dépendances avait été prise à loyer par les mêmes associés, qui y logeaient 80 métiers. Ils déposèrent le 6 fructidor an IV (23 août 1796), une soumission pour l'acquérir, que le Département refusa d'admettre, y comptant placer les tribunaux. La requête des négociants, adressée au ministre des finances, déclarait d'ailleurs qu'ils ne tenaient en fait qu'à prolonger leur location pour ne pas déplacer leur industrie. Le Département obtint gain de cause contre eux ; mais quand l'Administration

tous les engagements que nous avions contractés, et cela jusqu'au dernier sol; et il ne nous restait à très-peu près en reprise, que le produit des faillites, montant à plus de 32,000 fr., sur lesquels nous avons, plus ou moins tard, recouvré environ 3,700 fr. Ainsi tout mon avoir se trouva fondu dans une entreprise formée par philanthropie; mais brûlé de travail, dévoré des plus graves et sans cesse renaissantes inquiétudes suscitées par la chouannerie et le club, dont je ne pouvais ignorer être le principal point de mire, je quittai le Mans avec empressement, le 10 prairial an VII (29 mai 1799), et avec l'espoir bien fondé d'être pourvu d'un emploi à Paris, où je me rendais.

Chevallier, mon ci-devant associé, avait appelé près de nous Mlle la Ferté, en qualité de gardienne de nos magasins, fonctions qu'elle continuait d'exercer. Apprenant qu'elles allaient cesser, elle forma le dessein de se rendre aussi à Paris près de sa mère et d'une sœur, qui y étaient établies, et me

---

fut plus tard destituée, elle se plut à attribuer son renvoi aux intrigues engagées dans cette affaire. Les insinuations perfides de Nepveu de la Crochardière dans ses *Mém. sur le Mans*, manuscrit de la Bibliothèque du Mans, II, 194, ont été depuis reproduites injurieusement, V. D. Piolin, IX, 391-392, et amplifiées contre Besnard, qui pourtant même dans cette entreprise était soutenu par une partie de la députation, notamment par son diffamateur du lendemain, Mortier-Duparc, et qui du reste, comme il le dit lui-même dans ses *Observations*, une fois la soumission rejetée et l'affaire réglée contre lui, « n'y avait plus même pensé. » — « Il avait juré, dit-on, la destruction complète « des édifices religieux de la ville », quand, au contraire, c'est lui qui prit la défense de la Couture! Ce n'était pas l'homme de ces passions de sectaire.

pria de lui permettre de partir avec moi. J'y consentis volontiers ; puis, réfléchissant sur l'esprit d'ordre que j'avais eu tout moyen de reconnaître en elle, ainsi que sur sa probité poussée jusqu'à la délicatesse, tandis que je savais n'avoir aucune idée d'économie domestique, je hasardai la proposition de demeurer avec moi, sans lui dissimuler que ruiné, comme je l'étais, je n'avais à compter que sur un emploi pour frayer à ma subsistance. Elle me dit, après y avoir réfléchi quelque temps, qu'elle y consentait et qu'elle me remettrait son petit pécule (environ 1,500 fr.), avec son mobilier qui pouvait valoir la moitié de cette somme. Rien ne pouvait, dans la détresse où je me trouvais, réduit à la possession d'un sac de 600 fr., m'arriver plus à propos que cette offre. Elle fut donc acceptée, et je n'ai eu depuis lors jusqu'à ce jour, qu'à me féliciter de cet arrangement. Elle partit quelques jours avant moi, pour recevoir nos effets à Chaillot dans l'appartement d'un ancien voisin et ami, l'abbé de Lusigny, ex-prieur de Saint-Symphorien [1], que celui-ci m'avait offert pour jusqu'à la fin de l'automne.

Avant de quitter le Mans, je dis à quelques amis et surtout aux capitaine et lieutenant de gendarmerie, Philippon et Jobé, qui voulurent bien m'accompagner jusqu'à Saint-Mars (*a*), que si l'adminis-

(*a*) Depuis plus d'un an, je ne pouvais sortir de la ville, soit dans ma voiture (tous mes voyages à Paris se faisant en poste),

---

[1] Prieuré de la Couture, à Marolles-les-Braults, près Nouans. L'abbé Isidore-Alexandre de L. en était prieur commendataire dès 1779.

tration qui me remplaçait n'exerçait pas la surveillance la plus soutenue sur les chouans, je ne serais pas surpris d'apprendre qu'ils se seraient

soit dans les diligences, sans une escorte de gendarmerie, et les officiers dont je parle voulurent de leur propre mouvement faire eux-mêmes ce service, lorsque j'eus cessé mes fonctions administratives. Les routes de Laval, d'Alençon et de la Flèche étaient alors les plus dangereuses à parcourir, et cependant les chouans se montraient quelquefois sur celle de Paris, jusqu'à Nogent-le-Rotrou, sous la direction d'un M. Pardessus, de Blois (*). On nous l'avait signalé comme le principal auteur des mouvements insurrectionnels, qui se manifestaient dans l'arrondissement de Saint-Calais, de Vendôme et cantons voisins. Le hasard a voulu que, en 1814, revenant de Paris à Fontevrault, où je demeurais alors, je me trouvai dans la diligence, depuis Blois jusqu'à Tours, avec un monsieur qui nous parla longuement de ses exploits de chouannerie, mises à contribution, assassinats et autres brigandages, dont il se faisait autant de trophées. Je frémissais d'indignation en entendant ces récits; mais lorsque je sus qu'il se nommait Pardessus, je me rappelai des ordres donnés pour la recherche et saisie de ce personnage ou de son homonyme, et ne pus m'empêcher de penser que si celui qui se vantait ainsi, avait été arrêté, il aurait certainement payé ses prouesses de sa tête. Pareils ordres avaient été donnés à l'égard de M. le comte de Bourmont, que l'on nous avait indiqué comme commandant supérieur des Chouans dans l'ouest du département de la Sarthe et partie de Maine-et-Loire; car mes collègues et moi étions persuadés que c'était spécialement à la poursuite des chefs, que la police et la force armée devaient s'attacher.

Je pus cependant me passer d'escorte, mais une fois seule-

(*) Ou plutôt des environs de Blois, car ce nom pullule surtout en certain coin du Vendômois. Il manque pourtant et je le signale au grand Livre d'or de la Chouanerie ; il a été d'ailleurs autrement illustré par Jean-Marie Pardessus, membre de l'Institut, mort le 26 mai 1853, auteur du *Cours du droit commercial* et de la *Collection des lois maritimes*, royaliste, fils et frère de royalistes, mais nullement homme de coup de main et dès cette date ayant conquis une situation d'honneur au barreau de Blois.

emparés de la ville avant l'hiver, parce que je savais que leur grand but était d'y entrer, tant pour la piller que pour y exercer des vengeances particulières, dont je n'eusse pas manqué d'être une des victimes, s'ils eussent pu m'y rencontrer (*a*).

ment. Ce fut lors de la visite d'un ancien ami, M. Boullet-Lacroix, de Fontevrault, qui m'arriva un jour avec sa meute de chiens. conduite par un garde forestier. Je crus devoir lui faire les honneurs de nos trois principales forêts : Perseigne, Sillé et la Charnie (*). La route de traverse par Ballon, Marolles et Mamers n'ayant jamais été inquiétée par les chouans, nous ne prîmes pas d'escorte pour nous rendre à celle de Perseigne, mais il en fallut une pour aller à Sillé. Pour que les chiens ne fussent pas fatigués, je les fis placer sur mon chariot, et nous offrîmes, surtout dans cette dernière marche, un singulier spectacle aux habitants : des chasseurs à cheval et une voiture de chiens escortés par la gendarmerie. Je revins seul au Mans le lendemain matin de la chasse dans la forêt de Sillé, par crainte qu'un plus long séjour dans le canton ne donnât l'éveil aux chouans; mais Boullet-Lacroix resta pour celle de la Charnie. Il ne rentra au Mans que le surlendemain, tout triomphant d'avoir procuré par son habileté la mort d'un sanglier, dont il apportait la hure, et de plus, d'avoir vendu à prix très-avantageux son vin des coteaux de Saumur.

(*a*) Cette prévision ne se réalisa que trop tôt et trop exactement. Les administrateurs qui nous succédèrent, nommés parmi

(*) Alors toutes trois biens nationaux. La forêt de Perseigne, aujourd'hui encore domaniale, faisait partie de l'apanage de Monsieur, comme duc d'Alençon et comte du Perche. La forêt de Sillé dépendait de la baronnie de Sillé-le-Guillaume et appartenait en 1789 à Adrienne-Félicité de la Baume Leblanc de la Vallière, veuve de Louis Gaucher, duc de Châtillon. Elle fut rendue, par arrêté préfectoral du 2 août 1813, à Émilie de Châtillon, duchesse d'Uzès, et est encore dans la famille. La forêt de la Grande-Charnie, dont il s'agit ici, séquestrée pour cause d'émigration sur Louise-Aglaé de Conflans, femme de Charles-Allain-Gabriel, prince de Rohan, lui fut rendue par arrêté préfectoral du 9 janvier 1815 et a été revendue peu après par elle.

Un arrêté du Directoire exécutif enjoignait aux administrations centrales de Département de rendre annuellement compte de leurs opérations. Celle de la Sarthe ne s'y était jamais conformée. Je crus que pour le bon exemple, il convenait que la nôtre, privée de la moitié de ses employés, s'acquittât de cette obligation. Mes collègues se rangèrent aisé-

les amis de Bazin et sous son influence, se conduisirent de manière que deux mois étaient à peine écoulés lorsque les chouans se rendirent maîtres du Mans (*), pillèrent la ville, les archives publiques, brisèrent les plâtres, assassinèrent plusieurs citoyens, entre autres le beau-frère du colonel d'aérostiers Coutelle (**), mon ami intime, blessèrent et laissèrent comme mort sur le pavé de la rue le général Simon, duquel la conduite loyale et ferme avait également provoqué la haine des deux partis en guerre avec le gouvernement directorial, commirent une foule de désordres, et joignant la raillerie à la cruauté, affublèrent quelques-uns des leurs du costume des administrateurs du Département qu'ils promenèrent processionnellement dans la ville. Il ne fut pas question, dans les divers récits qui me furent faits, dans le temps même, des diverses calamités qui affligèrent les habitants, qu'il fut arrivé quelque chose de sinistre au citoyen Bazin ni à ses amis (***).

(*) 14-16 octobre 1799.

(**) Jean-Joseph C., né au Mans le 3 janvier 1748, mort à Paris le 20 mars 1835, chargé d'organiser aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin le service des aérostats. — Son beau-frère Boulangier était employé au bureau de police militaire du Département. Entendant entre quatre et cinq heures du matin, le 23 vendémiaire an VIII (14 octobre 1799), la fusillade, il sortit armé et tomba, à l'entrée de la rue des Minimes, dans une bande de Chouans, qui, sur son refus de se rendre, le massacrèrent. V. l'enquête du juge de paix Morillon aux Archives de la Sarthe, L 12.

(***) Sur l'occupation du Mans par Bourmont, V. les *Mém. de Nepveu de la Man.*, II, 353; — Renouard, *Essai hist. sur le Maine*, I, 283; — Lepelletier, *Hist. du Maine*; — Levasseur, *Mémoires*; — Paulouin, I, 223-231; etc.

ment à la proposition que j'en fis, et il résulta de ce compte, qui se trouva prêt et imprimé à la fin de notre session, que plusieurs milliers d'affaires, dont un grand nombre depuis longtemps arriérées, avaient été expédiées, tandis que nous laissions à nos successeurs les cartons à peu près vides, c'est-à-dire ne contenant que celles dont la remise était tout à fait récente ou attendaient les renseignements demandés et non parvenus [1].

Environ trois semaines avant la réunion des prochaines assemblées électorales, le Département se trouva inondé d'une brochure [2] du citoyen Mortier du Parc, l'un de ses députés [3]. Elle était dirigée contre moi; elle m'accusait d'ambition, de despotisme, de négligence, etc. Je fus d'autant plus

---

[1] *Compte rendu par l'Administration centrale de la Sarthe depuis le 12 floréal an VI jusqu'au 15 floréal an VII* (Le Mans, Merruau, in-4° de 83 p.). *Signé* Besnard, président, Marsac, Gautier, Théophile Leclerc, administrateurs; Baudet-Dubourg, commissaire du Directoire exécutif, Housseau, secrétaire général. Je dois la communication de cet opuscule, comme de plusieurs autres, à l'obligeance affectueuse de M. l'abbé Esnault.

[2] Ainsi tirée à grand nombre et qui plus est, comme on le voit plus loin, réimprimée par Besnard, elle est devenue aujourd'hui des plus rares. Un exemplaire en existe dans les Archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe; un autre dans les précieuses collections de M. Brière. La brochure a pour titre : *Mortier-Duparc, représentant du peuple, député de la Sarthe, à ses collègues du même Département, sur l'une des calamités qui affligent le département de la Sarthe et le désir d'y voir apporter remède.* (1er ventôse an VII, 21 p. in-8°.)

[3] Ancien avocat au Présidial du Mans, né à la Suze en 1748, mort à la Suze le 22 avril 1833.

surpris de cette sortie vraiment furibonde, que jusqu'alors, — et cela datait d'avant 1789, — j'avais été très-lié avec lui, et surtout plus encore avec lui, qu'avec aucun autre député du Département, depuis cette dernière époque. Je possédais alors plus de trente lettres de lui, qui attestaient l'intimité de nos relations et la réciprocité de la confiance ; à mon dernier voyage de Paris, j'avais dîné chez lui, comme à l'ordinaire dans tous mes précédents voyages. Je l'obligeais sur les lieux, autant que cela se pouvait. Ainsi, par exemple, étant membre du jury pour l'organisation de l'École Centrale, je l'avais fait nommer, sur la demande qu'il m'en avait adressée, professeur de Belles-lettres, et pour remplaçant, jusqu'à ce qu'il put exercer lui-même, son parent et ami, le citoyen Simier [1].

Je trouvai l'attaque si absurde, si notoirement ridicule, que je pris aisément le parti du silence. Mais tous mes collègues, dont pourtant il n'avait parlé qu'avec les plus grands éloges, ne furent pas de cet avis. Ils exigèrent que je lui répondisse, et ils motivèrent le leur sur ce qu'il leur paraissait évident, que le citoyen Mortier n'avait pu agir ainsi que sous l'influence des citoyens Ménard la Groie, Ysambart [2], etc., ses collègues, amis de Bazin, et peut-être de Bazin lui-même, dont ils croyaient reconnaître le style dans plusieurs passages de la brochure. Le plus étonnant à mes yeux était le

---

[1] Parent du célèbre relieur, qu'on rencontre de séjour au Mans à plusieurs reprises avant la Révolution.

[2] Jacques-Marie Y., mort en 1816, conseiller à la Cour royale d'Angers.

reproche d'ambition, attendu que le citoyen Mortier savait que par deux fois j'aurais pu être nommé à la députation, — lui-même ayant proposé d'appuyer ma candidature, qu'il regardait comme de réussite certaine, — et qu'il savait enfin que j'avais refusé depuis peu le très-lucratif emploi de receveur général du Département. Je cédai donc à leurs raisons et je publiai une réponse, mais à condition quen même temps je ferais réimprimer la diatribe qui l'avait provoquée, — ce qui fut immédiatement exécuté, — sans me permettre de violer le secret de ses lettres, dont une seule, la dernière surtout, aurait suffi pour le confondre. C'est la première et seule fois que j'ai répondu aux imputations calomnieuses dont j'ai été l'objet [1].

---

[1] *Observations sur un écrit, ayant pour titre : Rapport du citoyen Mortier-Duparc, représentant du peuple, député de la Sarthe, à ses collègues du même Département, sur l'une des calamités, etc.* (Au Mans, chez Merruau, imprimeur du Département, germinal an VII, in-8° de 20 p., — avec cette épigraphe : *La farina del diavolo va tutto in crusca*). — C'est un citoyen, un propriétaire, un fabricant, un magistrat qui est réduit à se défendre contre un libelle, lancé à la veille des élections par un compagnon de lutte, avec qui il a combattu les ennemis de la République, les anarchistes et les royalistes, lui, patriote de 89, républicain d'avant 92 et qui n'a jamais varié. Comment son séjour dans la Sarthe y serait-il devenu une calamité? Comme fabricant, il a créé une industrie nouvelle ; comme magistrat il a maintenu une police ferme et vigilante. « Si les besoins de son com- « merce ont exigé de lui quelques lacunes dans l'exercice des « fonctions municipales, il a fait comme tout le monde. » Il n'est pas allé une seule fois en Anjou; et depuis qu'il est administrateur, la seule absence qu'il se soit permise a été, avec une permission formelle, pour aller solliciter du ministre des objets d'art et d'instruction. Il y est resté un mois et trois

J'avais éprouvé peu auparavant une scène assez désagréable avec l'ingénieur en chef du Départe-

---

jours! C'est dans la Sarthe qu'il a passé les plus belles années de sa vie, qu'il a propagé quelques idées philosophiques dans les cantons peu préparés à les recevoir, salué la révolution dès son aurore, la liberté à sa glorieuse avenue, proclamé à sa naissance, défendu à son berceau la République. Il y a peu de générosité à un législateur de soulever des blâmes, que ne justifieraient pas, avec des moyens d'action plus sérieux, des temps bien autrement prospères. — « Aux yeux du citoyen « Mortier » — s'écrie-t-il en terminant — « Besnard est un *intri-* « *gant, despote, ambitieux, négligent, occupé de ses propres inté-* « *rêts*, etc. — *Un intrigant!* mais qu'on interroge le portier de « la maison qu'il habite, tous ceux avec qui les affaires publiques « ou privées l'ont mis en relations; qu'on retourne sur toutes les « traces de sa vie passée; qu'on s'informe dans tous les lieux « où il a vécu, dans le petit nombre de sociétés qu'il fréquente, « et on verra si ce reproche est fondé! — *Un despote!* mais en « quoi? comment? sur qui?... comme administrateur ou comme « particulier, il ne connaît d'autre despotisme que celui de la loi... « — *Un ambitieux!* mais exerçant un pouvoir despotique, jouissant « d'un grand crédit, c'est seulement depuis dix mois qu'il occupe « une place salariée! — *Un négligent!* mais il se lève à cinq heures « du matin; il en passe sept chaque jour au Département, et le « citoyen Mortier sçait qu'il ne les consomme pas en conversa- « tions oisives et en lectures de gazettes! — *Uniquement occupé* « *de ses intérêts!* mais il est donc bien maladroit? car, avec les « encouragements qu'il a reçus, avec les crédits que lui a ouverts « la confiance de ses correspondants, sa fortune, au lieu de s'ac- « croître, a diminué depuis germinal an II, époque à laquelle il « a formé un établissement de manufacture! — *Il n'a fait aucun* « *bien au Département!* mais il revendique sa part dans les tra- « vaux de l'Administration centrale, qui, pour la première fois « depuis son existence, va rendre compte de sa gestion. Sans « doute en remplissant cette tâche, il éprouvera le regret de « n'avoir pas mieux fait et ce sentiment ajoutera au désir qu'il « a de voir occuper sa place par quelqu'un plus capable! — *Il*

ment, M. Chaubry[1] ; voici à quelle occasion. Le maire de Saint-Denis-d'Orques étant venu nous prévenir de la rupture d'un ponceau dans sa commune, sur la route du Mans à Laval, nous en donnâmes aussitôt connaissance à l'ingénieur, avec invitation de préparer au plus tôt un devis d'adjudication. Il mit dans ce travail préparatoire une grande lenteur, qui du moins parut telle au maire, car il nous revint, un mois après, se plaindre de ce que l'on ne s'était pas encore occupé de la réparation de ce petit pont, retard qu'il prétendait être très-préjudiciable tant au commerce de roulage qu'aux cultivateurs riverains, dont les ensemencés étaient journellement traversés et abimés par les voitures. Je lui dis, — car il s'était adressé à moi dans mon cabinet, — qu'il allait avoir toute satisfaction, attendu qu'étant passé au secrétariat, j'avais vu le devis de réparation de son pont, et que nous allions ce jour-

---

« *sçait bien masquer ses passions!* En effet, le citoyen Mortier ne « les a pas pénétrées jusqu'ici!... Quant aux forces que rallie le « citoyen Mortier pour combattre au besoin Besnard, soit dans « les assemblées populaires et électorales du Département de la « Sarthe, soit autre part, il prend une précaution superflue. « Besnard n'a pas l'ambition de concourir avec lui aux nomina- « tions prochaines. Les dépositaires de ses plus secrètes pensées « diraient au besoin, que ses vues se bornent à parcourir une « carrière dans laquelle il est bien sûr de n'être ni traversé ni « suivi par le citoyen Mortier. »

Et il signe simplement de son nom cette courte et digne réponse à de vagues allégations. Le ton ne vise pas à la grande éloquence, mais l'accent en est simple et modeste et n'en donne que mieux l'idée d'un honnête homme.

[1] On le trouve de service comme ingénieur des ponts et chaussées au Mans dès au moins 1774.

là même prendre un arrêté pour le mettre en adjudication; dans une quinzaine de jours on pourrait suivant toute apparence commencer les travaux. Ce délai lui parut bien long, mais lorsqu'après s'en être vivement plaint, il m'eût demandé à quelle somme se montait le devis, et que je lui eus répondu : à 6,000 fr., il éclata dans une sorte de fureur, en répétant ce chiffre de 6,000 fr. « Mais « si on voulait me donner 120 fr., ajouta-t-il, je me « chargerais de la réparation. » Sur la déclaration que je lui fis réitérer, que son offre était sérieuse, je lui dis de se présenter dans une heure au lieu des séances de l'Administration, où il se rendit en effet et où il la renouvela, avec l'engagement de souscrire sa promesse et de ne recevoir ladite somme de 120 fr. qu'après réception de son travail. Mes collègues et moi, après avoir délibéré hors sa présence, fûmes d'avis de traiter avec lui et par conséquent de payer les 120 fr. Il signa ce marché et parut très-satisfait en se retirant.

L'ingénieur ne tarda pas beaucoup à venir s'informer, si nous avions pris un arrêté pour la mise en adjudication, et sur la réponse négative, attendu que nous avions trouvé et saisi l'occasion de faire réparer ce pont par économie, il s'écria tout en colère, que nous n'avions pas eu le droit de prendre une pareille mesure, qu'il la ferait annuler, et il en vint jusqu'à nous menacer de destitution, pour avoir ainsi excédé nos pouvoirs. Nous le laissâmes dire, et en ayant délibéré, après qu'il se fut retiré, nous persistâmes dans la résolution que nous avions prise. A peine quelques jours écoulés, nous reçûmes avis du maire, que, le travail étant terminé, nous

pouvions envoyer l'architecte, qu'il nous plairait de nommer pour sa réception; et celui-ci nous ayant fait un rapport favorable, les 120 fr. promis et soldés acquittèrent au profit du trésor public une charge, qui n'eût pas été pour lui moindre de 5,000 fr. et peut-être plus.

Ni mes collègues ni moi ne tenions à conserver nos emplois; aussi n'avions-nous pas été effrayés de la menace de destitution, mais M. l'Ingénieur ne la provoqua point, et cela sur l'observation qui lui fut faite, m'a-t-on dit, par un de ses amis, que moi, à qui il attribuait tout le méfait (*a*), ayant des

(*a*) J'avais déjà eu plusieurs fois sujet de soupçonner de la connivence entre l'ingénieur et les adjudicataires, notamment lors de l'adjudication des travaux à faire sur le pont de Piacé (*), route du Mans à Alençon, faite à un prix triple de la véritable dépense, d'après les dires d'un propriétaire voisin. J'ai depuis acquis assez singulièrement une preuve que ma défiance n'était pas sans fondement; la voici. Un de mes anciens amis, M. ***, vint sur la fin de l'année suivante me trouver à Paris, alors que j'étais employé dans le cabinet particulier du ministre de la justice, et me dit dans tout l'enthousiasme de la plus vive joie : « J'étais ruiné, mon ami; me voilà remis sur les pieds. J'ai « obtenu l'adjudication des barrières dans le département de « l'Orne; — je ne sais pas encore ce qu'elle me vaudra, mais « j'aurai toujours du bénéfice; — puis celle des réparations de « la grande route de Paris à Nantes, dans toute sa longueur « dans le département de la Sarthe. Pour celle-ci, qui m'a été « faite à raison de 92,000 fr., mon affaire est sûre; j'ai donné « 12,000 fr. an ....., 6,000 fr. à .....; j'ai dépensé 12,000 fr. en « travaux; mon travail est reçu, j'ai 62,000 fr. de profit! « Amène-moi tel jour, chez le restaurateur de Tivoli, cinq de tes « amis; j'y en conduirai autant des miens, je veux vous régaler. » La réunion eut lieu, et le banquet fut des plus splendides.

(*) Canton de Beaumont-sur-Sarthe.

rapports directs avec un des membres du Directoire exécutif, je pourrais, tout en justifiant la conduite de l'Administration, provoquer sa propre destitution. Il y a plus, c'est que loin de nous témoigner dans la suite la moindre humeur de ce qui s'était passé, il agit constamment avec une déférence et des égards qu'il n'avait pas manifestés jusqu'alors. C'est ainsi qu'ayant été dans le cas de procéder aux réparations d'un petit pont sur la route du Mans à la Ferté-Bernard, il exprima le désir que je voulusse bien l'accompagner dans son transport sur les lieux avant de s'occuper du devis, et que, dans ce petit voyage, je fus constamment l'objet des prévenances les plus attentives de sa part. Il a été depuis, m'a-t-on dit, promu au grade d'inspecteur général[1].

Je n'avais eu que des relations administratives avec le citoyen Chaubry, qui fréquentait habituellement la noblesse; mais j'en avais eu de particulières avec le citoyen Castain, inspecteur des forêts du département de la Sarthe[2], depuis inspecteur général, lequel se montrait très-attaché au gouvernement qui l'employait. Il vint un jour me trouver au Département et me demander une signature au bas d'un long mémoire de ses transports, vacations, etc. tous frais extraordinaires, qui devaient lui être remboursés par son administration, sur le vu et approbation de celle du Département, ajoutant

---

[1] Il avait quitté le Mans dès l'an XIII, nommé à cette date inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées.

[2] Membre de la Convention pour le département de l'Orne, mort vers 1847.

qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité. Ayant reconnu dans un léger coup d'œil jeté sur la dernière feuille de ce mémoire, que le montant des indemnités réclamées était de plus de 4,000 fr., je lui dis que je présenterais sa demande à la séance du jour de l'Administration, n'étant pas dans l'usage de donner des signatures sur n'importe quelle affaire, avant qu'elle en eût délibéré. Je m'aperçus bien, que cette réponse ne le satisfaisait pas, et celle de mes collègues le satisfit encore moins, car ce fut un refus formel d'approuver ledit mémoire, qui leur parut, et surtout à celui dans les attributions duquel se trouvait le bureau où cette sorte d'affaire était traitée, tout à fait obreptice. Quoique je n'eusse participé que par mon suffrage à la décision, le citoyen Castain en rejeta tout le blâme sur moi.

Si je partais, quittant le Département de la Sarthe, dépouillé du peu de fortune relaissée par mes pères et de celle que j'avais pu acquérir par l'économie pratiquée seulement depuis la suppression du revenu de mon bénéfice, brûlé de travail, accablé sous le poids des trois dernières années, surtout des plus vives et sans cesse renaissantes inquiétudes, j'en eus à peine franchi les limites, en me rendant à Paris, que me considérant comme délivré de tous ces tourments dont j'avais été si longtemps la proie, je ne songeai plus qu'à me féliciter d'avoir passé dans la plus grande sécurité l'époque la plus redoutable du règne de la Terreur, d'y avoir exercé, à mon détriment, il est vrai, des actes de vraie philanthropie, d'être parvenu par des recherches longues et pénibles à lui procurer un dé-

grèvement de plus de 400,000 fr. sur la contribution foncière (*a*), d'avoir obtenu pour lui plus de 2,500 volumes de littérature, sciences et arts, la plupart modernes et qui manquaient à sa bibliothèque, une douzaine de tableaux de nos grands maîtres, quelques moules de statues antiques et une collection importante d'objets d'histoire naturelle, et ce qui était beaucoup plus satisfaisant pour moi, de me rappeler les divers moyens de séduction auxquels j'avais résisté, les nombreuses preuves de désintéressement que j'avais données, la constance des efforts dans lesquels je fus si mal secondé par les chefs militaires (*b*) à comprimer

(*a*) Elles avaient exigé la recherche et l'étude de l'état statistique dans tous ses rapports des départements environnants, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Orne, Mayenne et Maine-et-Loire.

(*b*) Tels que l'adjudant générai d'Hallencourt, commandant le Département (*), presque toujours ivre, — le colonel de la demi-brigade, disséminée sur les points principaux du Département, le citoyen Auvray, plus occupé de ses intérêts et de ses plaisirs, que des mesures prises ou à prendre contre les chouans (**). Ce

(*) Il prend le titre dans sa correspondance de commandant de la subdivision de la Sarthe et du Loir-et-Cher et paraît avoir succédé immédiatement au général Cambray. Il fit place au chef de brigade Férey, commandant de la 24e d'infanterie légère, remplacé dès les derniers jours de l'an VI par le général Simon. D'Hallencourt en l'an VII commandait dans la Mayenne.

(**) Louis-Marie Auvray, né à Poitiers le 12 octobre 1762, entré au service en 1780 dans la gendarmerie de la Reine, capitaine en 1790 de la garde nationale parisienne soldée, chef de bataillon le 8 février 1794, chef de brigade le 5 janvier 1795, commandant de place au Mans en 1798, installé préfet de la Sarthe le 6 mai 1800 jusqu'en juin 1814, baron de l'Empire du 15 août 1809, maréchal de camp en 1814; — mort à Fondettes le 8 novembre 1833. *Nobiliaire de Touraine;* — Courcelles, *Hist. des Gén. fr.;* — *Mém. de Nepveu de la Man.*, note, II, 354.

la chouannerie, enfin l'équité, la probité, le zèle infatigables avec lequel j'avais rempli les fonctions qui m'avaient été confiées. D'autre part, j'avais la certitude d'être pourvu d'un emploi à mon arrivée dans la capitale. Ainsi tout concourait à satisfaire et égayer mon imagination, tout jusqu'au spectacle de la nature, qui ne m'avait jamais paru plus belle que lorsque j'entrai dans le Département d'Eure-et-Loir.

L'appartement que j'allais occuper était petit, mais on ne peut plus agréable. Il faisait partie au deuxième étage d'une maison, située à Chaillot, à côté et au-dessus du jardin Marbeuf [1], sur lequel la vue plongeait avec la plus grande facilité, ainsi que sur la Seine et les riants coteaux de sa rive gauche, depuis les Invalides jusqu'à Bellevue. La tranquillité, dont j'étais sûr d'y jouir, en redoublait les charmes.

fut cependant lui, qui quelques mois après leur invasion dans la ville à sa barbe, fut nommé préfet de la Sarthe, par l'entremise d'un M. Desportes (*), de Linières (dit le marquis de fer, parce qu'il avait épousé une vieille marquise) (**), riche entrepreneur de fournitures avec le consul Lebrun.

(*) Charles-Henri-Jean D. de L., âgé de quarante-huit ans, épousa en 1792 Abdonne-Maximilienne-Marie-Charlotte de Laubespine, non pas vieille, mais alors âgée seulement de trente ans. Il n'est pas galant, mon Besnard!

(**) Et de plus, parce qu'il appartenait à une famille de maîtres de forges. Il mourut à Paris le 10 mars 1803. V. *Mém. de Nepveu de la M.*, II, 396.

---

[1] Créé par un anglais du nom de Jensen et acquis par la comtesse de Marbeuf. Il dépendait de la maison attenant à la barrière même du Grand-Cours.

J'allai dès le lendemain matin voir le citoyen la Réveillère. Son accueil surpassa celui dont je m'étais flatté, car il n'attendit pas la demande que j'aurais pu lui faire, aussitôt après le premier bonjour souhaité. Ses propres paroles furent : « Quel « emploi désirez-vous? car je vous crois propre à « tout. » Qu'on me pardonne cette citation. Qui ne serait fier d'en avoir entendu de semblables et proférées par un tel homme, au-dessus duquel je n'ai connu personne en fait de vertus morales et politiques, pendant tout le cours de nos révolutions? Je lui répondis que j'avais toujours compté sur sa bienveillance, dont je ne tarderais pas à lui demander de nouvelles preuves, mais que pour l'instant mon premier besoin était celui du repos, et que je le priais de les ajourner à un mois. « Comme il vous plaira, me dit-il; et vous n'oublie- « rez pas que ma table vous est ouverte. »

La lecture des journaux, à laquelle j'étais resté depuis longtemps étranger, excepté celle du *Moniteur*, était devenue pour moi une ressource et une distraction, surtout en traversant tous les jours les Champs-Élysées et le jardin des Tuileries, où souvent j'étais obligé de m'arrêter pour prendre un peu de repos. Je ne tardai point à y découvrir des articles d'une grande virulence contre le gouvernement directorial et à reconnaître qu'elle semblait augmenter d'un jour à l'autre. J'y appris, ce dont je n'avais pas idée, que le club des Jacobins était rouvert, très-fréquenté, et qu'on y faisait les motions les plus incendiaires ; j'y lus, ce qui me surprit encore davantage, des articles de deux et trois colonnes dirigés contre moi dans le *Journal des Hommes*

libres [1], et cela dans plusieurs numéros, dans lesquels sans me désigner nominalement, mais suffisamment par la qualité de ci-devant administrateur de la Sarthe, on répétait avec amplification dans les détails, ainsi que de nouveaux griefs, toutes les inculpations consignées dans le pamphlet du citoyen Mortier. J'en conclus, ce qui se trouva vrai, que Bazin m'avait précédé ou suivi à Paris, car je reconnus aisément son style. Mais, ce que je ne pouvais ni n'ai pu comprendre depuis, comment se faisait-il, que hors de toutes fonctions, hors du Département où j'avais pu lui déplaire, le choquer, provoquer même sa haine, et où il avait tramé contre moi, qui n'avais eu d'autre tort que de le gêner dans l'exécution de ses plans, il me poursuivait encore dans la capitale, où j'étais totalement perdu dans la foule et à peine connu d'une vingtaine d'individus? Quoi qu'il en soit, cette découverte me détourna du dessein d'assister à quelques séances de ce fameux club, où je craignis de rencontrer Bazin et où Garnier, de Saintes, en parlant contre le modérantisme qui triomphait alors, venait de s'écrier : « Le lion n'est qu'endormi, il se ré- « veillera. »

J'allais presque tous les jours au Directoire, où

---

[1] Fondé en juin 1793 sous ce titre, qu'il reprend de messidor à fructidor an VII et encore de frimaire à fructidor an VIII, après avoir vécu par intervalles sous divers masques. On disait souvent le *Journal des Tigres* en parlant de cette feuille, qui sut s'adoucir à propos sous le Consulat. V. E. Hatin, *Hist. de la Presse*, VII, 375 et *Bibliogr. de la Presse*, p. 235. — Il avait pour principal rédacteur à cette date Duval, secrétaire, puis président des Jacobins.

je faisais part soit au citoyen la Réveillère, soit à Vallée de ce que j'avais lu dans les journaux, entendu dans les groupes, qui se formaient de tous côtés, ou appris de mes amis. Tous les renseignements, puisés dans ces différentes sources, s'accordaient à démontrer, qu'il se tramait quelque conspiration contre le gouvernement, sans en laisser pénétrer la nature et l'objet; mais un jour qu'étant allé avec le citoyen la Réveillère à sa campagne d'Andilly, je raisonnais avec lui au retour dans sa voiture, frappé du ton respectueux avec lequel on avait récemment parlé dans plusieurs feuilles publiques du citoyen Barras, je lui dis qu'il y avait lieu de croire qu'il trahissait ses collègues. Il m'interrompit sur-le-champ, pour me répondre avec l'énergie de la conviction : « Non, non! Barras « est trop honnête homme pour cela [1]. » Huit jours plus tard, le 30 prairial, le citoyen la Réveillère et je ne sais plus quel autre directeur furent obligés de donner leur démission [2].

---

[1] C'est le cri d'un honnête homme, dont les habiles avaient exploité jusqu'au bout les répugnances et l'incrédulité à tout mensonge; mais la Réveillère désabusé a jugé autrement Barras dans ses *Mémoires,* sans trop avouer qu'il en ait été si longtemps la dupe : « Le mensonge ne lui coûte rien, — dit-il; — la « calomnie n'est qu'un jeu pour lui. Il est sans foi comme sans « mœurs; il vous caresse au moment où il vous trahit; il vous « fête, avec les complices des trames odieuses qu'il ourdit « contre vous, dans le jour même où vous devez en être la « victime. Aucun frein ne le retient; il est sans pudeur. Heu- « reusement, quoique brave comme soldat, il n'a aucun courage « moral, etc. » *Mémoires,* I, 340.

[2] Le 30 prairial an VII (18 juin 1799), avec Treilhard et Merlin

Ce coup d'État détruisait toutes mes espérances relatives à un emploi. Heureusement je ne fus pas frappé alors, comme j'aurais dû l'être, de la position critique dans laquelle j'allais me trouver. Je me repentis bien dans les premiers moments de n'avoir pas profité sur-le-champ des offres si obligeantes du citoyen la Réveillère; mais je compris bientôt, que je n'aurais probablement pu conserver l'emploi dont j'aurais été alors pourvu, ce qui en effet n'eût pas manqué d'arriver si ce fait fût parvenu à la connaissance de Bazin ou de quelque ennemi acharné de mon protecteur. Je me consolai donc d'une perte inévitable par cette raison, puis encore parce que mon plus pressant besoin était encore celui du repos.

Les séances du club des Jacobins devinrent à partir de cette époque de plus en plus démagogiques, et les journaux de plus en plus incendiaires. On ne se borna plus alors à en offrir la lecture dans les cabinets, qui leur étaient ouverts et autres lieux publics; on les colportait dans les rues, où des crieurs à voix de stentor, — telles que je n'en ai entendu aucune de 1830 à 1834, — proclamaient l'indication des principaux articles qu'ils contenaient. Pour en donner une idée, je citerai ce cri qui retentit plusieurs jours de suite à mes oreilles dans l'appartement de Chaillot : « la fuite du scé-« lérat la Réveillère-Lépeaux avec les sept millions « qu'il a précédemment placés à Hambourg. »

Le ministère Bernadotte, qui fut alors installé

---

de Douai, sur les instances pressantes et réitérées surtout de Barras. *Ibid.*, II.

semblait protéger en même temps et le dévergondage de la presse et la rage du club. C'est dire assez que partout régnait l'anarchie la plus complète. Je ne me rappelle pas l'avoir observée plus hideuse dans n'importe quelle autre circonstance de nos crises révolutionnaires depuis 1789 jusqu'à ce jour. Elle était à son comble, lorsque Bonaparte arriva d'Egypte. J'avoue que cette arrivée, dont j'étais loin de prévoir les suites, me fit un singulier plaisir; aussi fut-ce avec l'expression de la joie répandue sur le visage, que m'étant trouvé sur le passage de sa voiture, lors de son départ des Tuileries pour Saint-Cloud, où il était accompagné du général Murat, je me permis de le saluer, ce à quoi il voulut bien répondre, quoiqu'il parût être livré à de profondes rêveries.

J'avais quitté vers la mi-octobre l'appartement de Chaillot, pour en occuper un meublé dans la rue du Battoir-Saint-Germain, afin de me rapprocher de mes amis. La plupart logeaient dans le voisinage, le citoyen la Réveillère rue de l'Université, mon parent Boullet, alors juge à la Cour de Cassation, rue du Jardinet, la famille Thouin au Jardin des Plantes; et d'ailleurs j'avais reconnu déjà l'inconvénient d'une traversée aussi longue, qu'il m'eût fallu franchir chaque jour pendant la mauvaise saison.

Peu de jours après l'événement du 18 brumaire, je me rencontrai avec les citoyens la Réveillère et Trouvé à déjeuner dans la maison Thouin, au Jardin des Plantes.

Je connaissais les principes du célèbre professeur et de l'ex-directeur; aussi je ne fus pas sur-

pris de l'opinion, qu'ils manifestèrent sur le coup d'État du fameux général. Chacun d'eux le regarda comme un attentat à la liberté (*a*) et en même temps comme la preuve certaine que Bonaparte aspirait au pouvoir suprême. Or, d'après leurs principes, rien ne pouvait leur paraître plus odieux. Non-seulement Trouvé approuvait tous leurs dires,

(*a*) André Thouin n'était pas moins attaché de cœur et d'esprit au gouvernement républicain (Constitution de l'an III) que le citoyen la Réveillère. Il refusa une place de sénateur, comme celui-ci refusa non-seulement celle de sénateur mais tout autre qu'il aurait désignée, avec offres de la part du Premier Consul de la créer, si elle n'existait pas (*). Enfin, il ne laissa aucun doute sur la sincérité de ses principes, lorsqu'il aima mieux renoncer à celles de membre de l'Institut, section des sciences morales et politiques, et de la Société centrale d'Agriculture, que d'y déroger par un acte d'approbation ou de reconnaissance (**) du pouvoir de Bonaparte, qui pour cela ne lui retira pas son estime. Entre autres preuves, je citerai celle-ci. Lorsqu'à son passage à Angers plusieurs années après, il reçut le clergé, auquel il demanda s'il n'avait pas quelques plaintes ou réclamations à former, relativement à l'exercice du culte, l'évêque et ses grands vicaires gardant le silence, l'abbé Saillant, chanoine de la cathédrale, surnommé *Pisse-Perrine,* s'avisa de le rompre, en disant qu'un homme ne laissait pas que de faire beaucoup de mal dans le Département, le théophilanthrope la Réveillère-Lépeaux. A ce

(*) C'est Volney qui fut chargé de la part de Bonaparte d'offrir les tentations, et Besnard, qui reçut mandat de la Réveillère, *Mém.,* II, 436, 445, de faire taire les vilains propos de Volney.

(**) « Plutôt que de reconnaître sa puissance, — dit-il lui-même, « — j'ai fait le sacrifice d'une place honorable, celle de membre de « l'Institut, dont le traitement faisait une partie notable de mon « médiocre revenu ; depuis j'ai refusé l'offre d'une pension dont je « restais maître de fixer la quotité ; je l'ai refusée en déclarant que « n'ayant jamais servi le gouvernement impérial et étant dans « l'intention de ne le servir jamais, je n'entendais pas accepter « ses bienfaits. » *Mém.,* I, 302.

mais il l'emportait sur eux dans les termes dont il se servait pour flétrir la conduite de l'usurpateur, et il poussa les choses au point que son indignation me devint suspecte.

Sous prétexte d'affaires pressées, Trouvé nous quitta au sortir de table. Après avoir fait quelques tours d'allées dans le jardin, je m'en revins avec

mot, Bonaparte l'interrompant : « Oh! Monsieur, celui-là, je le « connais mieux que vous, c'est un honnête homme (*). »

Ce fut au retour de ce déjeuner, à l'entrée de la rue Copeau, que le citoyen la Réveillère me dit : « Vous verrez que ce misé- « rable [en parlant de Bonaparte] nous ramènera les Bourbons! »

(*) Voici le fait raconté par la Réveillère lui-même : « Sous « l'Empire, Bonaparte, en revenant d'Espagne, passa par Angers. « Le clergé, comme tous les autres corps, vint le complimenter. « Il y avait parmi ses membres un certain Du Saillant [1], l'un de ces « empressés, qui se mettent toujours en avant... et parviennent « souvent, malgré le peu de cas qu'on fait d'eux, pour acquérir de « l'importance et jouer un rôle... Du Saillant fut laissé à la queue « et ne put parvenir à se placer en tête. Bonaparte interrogea « l'évêque sur l'état de son diocèse.....? « Avez-vous des protes- « tants? demanda l'Empereur. — Non Sire, répliqua l'évêque, à « moins que ce ne soient quelques individus isolés. Je n'en con- « nais pas de familles. » Pendant cette réponse Du Saillant perce « la colonne de toute sa longueur, paraît tout à coup en face de « Bonaparte et coupe la parole à l'évêque, en continuant : « Non, « Sire, il n'y a pas en effet de protestants dans le diocèse ; mais « il y a ici tout près, M. la Réveillère-Lépeaux, le chef des Théophi- « lanthropes ; il vient tous les ans faire ses vendanges, à quatre « lieues d'Angers, et *j'ai l'honneur de prévenir votre Majesté qu'il y* « *est en ce moment.* » — Bonaparte, qui ne s'attendait pas à cette « observation saugrenue, fut un moment avant de répondre ; puis « il reprit : « Ah! la Réveillère-Lépeaux, oui ; je le connais! C'est « un honnête homme ; mais... »; puis il fit un geste avec la main, « comme pour ajouter : « C'est une tête singulière! » L'évêque se « hâta de demander à l'empereur ses ordres et de se retirer. » *Mém.*, I, 458-459.

[1] C'est Jacques Saillant — et non Du Saillant — ancien curé de Vivy, mort le 9 mars 1831 à Angers. V. *Dict. hist. de M.-et-L.*, III, 745.

le citoyen la Réveillère et je ne pus m'empêcher de lui dire, que les exagérations de Trouvé m'avaient mis en défiance et que je ne serais point étonné d'apprendre, que tandis qu'il avait ainsi déblatéré en notre présence, il tenait ses batteries dressées auprès de Bonaparte, pour avoir part à ses faveurs. Cette opinion lui parut sinon injurieuse, du moins mal fondée, et pourtant elle ne tarda point à être réalisée; car Trouvé fut un des premiers nommé membre du Tribunat, et, à la suppression arbitraire de cette chambre, où il s'était montré plat courtisan du Premier Consul, préfet de l'Aude [1].

---

[1] Claude-Joseph T., fils d'un aubergiste, né à Chalonnes-sur-Loire le 24 septembre 1768, était dès 1791 attaché à la rédaction du *Moniteur*. Son mariage avec une cousine des frères Thouin et ses rapports avec son compatriote Leclerc le mirent en relations affectueuses avec la Réveillère, qui dès les premiers jours se l'attacha comme secrétaire général du Directoire, 11 brumaire an IV (2 novembre 1795), puis en prairial an V l'adressa à Canclaux, alors chargé d'affaires près la cour de Naples, qu'il remplaça en frimaire an VI. Ses lettres de cette époque sont imprimées et l'on y voit de quelle affection il entourait son protecteur, qu'il appelle « son bon père, son vénérable père », en lui envoyant pêle-mêle, avec les renseignements politiques, ses élucubrations poétiques et dès lors une *Ode au général Bonaparte*. En ventôse an VI il fut élevé au rang d'ambassadeur près la république Cisalpine, où une intrigue du général Brune le força à résigner ses fonctions (27 vendémiaire an VII, 18 octobre 1798). Dans une brochure qu'il publia au retour, il s'honorait encore courageusement de l'amitié de la Réveillère, alors en butte à tous les outrages des partis; — mais au dire même de ce juge intègre, qui lui avait ouvert la voie des honneurs publics, « le goût de la dépense, le défaut d'ordre, l'entraînement à « toutes les jouissances de luxe et de vanité, des plaisirs, des

Dès en arrivant à Paris, j'avais rencontré au Jardin des Tuileries l'ancien ami Gallais, qui, quoique la loi du 18 fructidor ne fût pas encore rapportée, avait cru pouvoir y rentrer, car il l'avait regardée comme tombée en désuétude, depuis le 30 prairial. Il me dit qu'au surplus il n'avait pas quitté la France et qu'il s'était seulement caché. Quant à la situation politique du moment, ce fut lui qui m'apprit positivement, que d'après des com-

---

« liaisons que la morale domestique et la morale publique dé-
« savouent l'une et l'autre, enfin la séduction du plus corrup-
« teur des despotes » allaient le rendre « aussi digne de mépris « qu'il avait été jusque-là digne d'estime. » Le 26 décembre 1799 il entre au Tribunat et le 22 juin 1803 est appelé à la préfecture de l'Aude. Après avoir témoigné d'une fièvre de dévouement sans égale à l'Empire, il vient des derniers prêter serment à la Restauration (20 avril 1814), mais avec des protestations d'un beau zèle qui le font maintenir en ses fonctions, s'y ruine en des fêtes pour la réception du duc d'Angoulême et en fin de compte est destitué le 26 septembre 1816. Il végète dix et quinze ans à Paris dans les trafics infimes du journalisme et de l'imprimerie, d'où le ministère Polignac le relève un instant pour l'installer, en février 1830, chef de la division des Beaux-Arts. Il disparaît de lui-même sans prendre congé de la Révolution nouvelle et meurt à Paris le 18 octobre 1860. Il a publié quelques livres insignifiants, dont j'ai ailleurs donné les titres, et sollicitait en ces derniers temps des souscriptions pour l'édition, projetée en 6 volumes in-8°, des *Souvenirs d'un Octogénaire ou Mémoires littéraires, diplomatiques et administratifs*, à laquelle il ne fut pas donné suite. J'ai vainement cherché à connaître en quelles mains étaient passés ses manuscrits et la chance ne m'a pas servi ici aussi bien que pour Besnard. Elle n'est pourtant peut-être pas encore épuisée. V. mon *Dict. de M.-et-L.*, III, 636-638; — la Réveillère, *Mémoires*, I, 346-347; II, 295-296; et dans le t. III, 53 de ses lettres; — Miot, *Mémoires*, I, 212 — et les *Biogr. contemporaines*.

binaisons qui ne pouvaient manquer de produire leur effet, le gouvernement directorial allait être renversé, qu'il s'en réjouissait d'avance, parce qu'il avait toujours été partisan de celui d'un seul, et que d'ailleurs il avait trop à se plaindre de l'autre, qui, non content de l'avoir proscrit, avait fait briser ses presses.

M. de Volney, de retour de son voyage aux États-Unis d'Amérique, avait débarqué à Bordeaux en même temps[1] que Bonaparte à Fréjus. Je me hâtai de l'aller voir dès que j'eus été informé de son arrivée, et je reçus de lui le meilleur accueil, car en parlant de celui tout à fait flatteur que lui avait fait le Premier Consul, il me dit : « Comptez sur « moi », — je lui avais dit avoir besoin d'un emploi, — « je n'en userai pas avec vous, comme le citoyen « la Réveillère. » — « Pardon, dis-je en l'interrom- « pant; c'est ma faute et non la sienne, si je n'en

---

[1] Non pas, mais 15 mois plus tôt, en juin 1798 (prairial an VI). En ce temps-là même les nouvelles étaient rares de l'expédition d'Egypte et l'opinion en détresse interrogeait tous les oracles pour se renseigner. Volney, qui venait de loin et qui connaissait mieux que personne l'Orient, publia dans le *Moniteur* (26-27 brumaire, 1 frimaire an VII) une série de curieux articles sur Bonaparte, où, « puisque chacun fait son roman, dit-il, de l'armée « d'Egypte », il expose le sien, « fondé sur des autorités qui « valent bien celles d'Italie et d'Allemagne », et avec ces données certaines du voyageur et du politique il décrit, comme un voyant, prédit, développe la vraie situation, la tactique probable, les idées, l'administration, la fortune de Bonaparte. « Il n'ira pas dans l'Inde... il s'établira à Constantinople », etc. Cet opuscule singulier et que je n'ai trouvé nulle part cité, manque aux œuvres complètes de l'auteur et mériterait d'être recueilli.

« tiens pas un de lui, puisqu'à mon retour ici en juin « dernier, quinze jours avant son expulsion du « Directoire, son premier mot, après le bonjour, « fut de me demander quel serait celui qui pour- « rait m'être le plus agréable, et que j'avais remis « à un mois l'effet de son obligeance. »

Je ne tardai cependant pas à être pourvu d'un emploi aussi lucratif qu'analogue à mes facultés et à mes goûts. Un des premiers actes de Bonaparte fut de nommer une Commission chargée de procéder à la radiation des émigrés sous l'autorité du ministre de la justice, le citoyen Abrial [1], qui voulut bien m'appeler dans son cabinet particulier pour en faire partie. Je dus principalement cette faveur à la prédilection singulière qu'il avait conservée pour l'Anjou. Il y avait été amené dès le plus bas âge des montagnes du Vivarais et confié aux soins d'un oncle (*a*), curé de la paroisse de Seiches [2], qui

(*a*) Le curé Abrial, originaire d'Annonay et élève de la Sorbonne, avait été envoyé par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, pour professer la philosophie dans celui d'Angers, alors qu'il n'était pas encore dans les ordres. Il les prit dans cette ville, où il crut devoir rester, après avoir rempli ses fonctions d'une manière distinguée. Reçu docteur en théologie, il fut, après quelques années de vicariat, nommé à la cure de Seiches, bénéfice qui passait alors pour valoir de 4 à 5,000 fr. Il y est mort

---

[1] André-Joseph A., né à Annonay le 17 mars 1750, mort à Paris le 14 novembre 1828, chargé par Bonaparte de l'organisation de la République Parthénopéenne, au retour ministre de la justice, puis le 27 fructidor an X sénateur, plus tard comte d'Empire.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Baugé.

se chargea de diriger ses premières études. Je ne pus conserver cet emploi que pendant la durée de son ministère. Mais il ne tint pas à lui que son successeur, le citoyen Régnier, ne me retînt dans ses bureaux. Quoi qu'il en soit, je ne perdrai jamais le souvenir des immenses obligations que je lui dois, tant pour m'avoir tiré de l'état de détresse dans lequel je me trouvais alors, que pour n'avoir cessé de m'honorer de ses bontés et de sa confiance, non-seulement pendant le temps qu'il a pu m'employer, mais même après que sorti du ministère, il alla occuper son hôtel, rue Plumet.

Je ne puis m'empêcher de citer quelques traits de cette extrême bienveillance. Il m'invitait souvent à l'accompagner après la fermeture des bureaux, soit pour aller à son appartement, rue des Saints-Pères, soit pour faire une promenade aux Champs-Élysées, aux Tuileries, etc.; il s'affublait alors d'une redingote brune, et nous sortions pour l'ordinaire à pied par la porte du jardin, ouvrant sur la rue neuve du Luxembourg. Il était rarement reconnu sous un costume aussi simple, et cependant que de fois ne nous est-il pas arrivé de croiser des personnes, qui,

quelques années avant la Révolution (*). Un de ses neveux du même nom lui succéda et est mort à Paris, deux ans après avoir été nommé, par le crédit de son cousin le ministre, chanoine et grand vicaire de la cathédrale, lorsqu'à l'époque du concordat, le clergé reçut son organisation actuelle. J'ai connu l'un et l'autre.

(*) Abrial de Bourville, installé dans la cure de Seiches en août 1767, y mourut le 2 février 1787, âgé de 52 ans. Il avait pour vicaire son frère, je crois, et non son neveu, qui signe Abrial du Ruot et qui ne lui succéda pas. La cure est occupée immédiatement après sa mort et jusqu'en 1791 par Pierre-René Lhéritier.

disait-il, n'auraient pas été fâchées de le saluer et de lui parler, si elles se fussent aperçues que c'était lui qui passait si près d'elles ! Nos entretiens ne roulaient ni sur la politique ni sur les affaires des bureaux, mais comme il possédait un grand fonds de littérature, il aimait à citer des passages de nos meilleurs auteurs classiques, latins et français, surtout d'Horace et de la Fontaine. Ainsi lui ayant parlé de mes goûts pour l'agriculture, il me disait : *Beatus ille qui procul negotiis, paterna rura bobus exercet suis, solutus omni fenore.* Parlais-je des peines, des tourments éprouvés dans certaines situations très-critiques, il répondait : *Æquam memento rebus in arduis servare mentem.* S'agissait-il du regret d'avoir manqué le but par trop de précipitation, il opposait : *Patience et longueur de temps font plus que rage ni que force ;* ou bien des dangers de l'ambition, il interrompait volontiers par ces mots : *Un tiens bien vaut mieux que deux tu l'auras*, etc. Une philosophie extrêmement douce m'a toujours paru dominer en lui dans ses paroles comme dans ses actions.

Un jour, après lui avoir raconté les bons résultats que nous avions obtenus, mes collègues et moi, en supprimant près de la moitié des employés dans l'Administration centrale du département de la Sarthe, je me permis de lui dire que pareille mesure pourrait en produire de semblables dans son ministère ; puis j'ajoutai que je me chargerais volontiers de tout le travail des bureaux avec garantie d'une prompte expédition des affaires, pour la moitié du montant de la dépense actuelle, à la seule condition qu'il me fût accordé un an pour

méditer et exécuter mon plan de réforme. Tout en riant du projet, il me dit : « Je sais qu'il y a de « grands abus, mais la répression, qui a pu être « facilement effectuée dans une Administration de « département, ne pourrait l'être ici, par une foule « de raisons, dont une seule suffirait pour la faire « avorter : c'est que la plupart des employés, que « vous voudriez renvoyer ou dont vous voudriez « diminuer le traitement, sont précisément ceux « qui ont les plus puissants protecteurs. »

Une des jouissances les plus douces que j'aie éprouvées dans mon emploi près du ministre fut sans contredit l'avantage de me rencontrer avec Mmes de Marmier et de Contades-Giseux, toutes deux filles de feu M. de la Lorie [1]. Si je fus bien aise de parler de la haute estime et de la profonde reconnaissance dont j'étais pénétré pour monsieur leur père, je dus être très-flatté de l'accueil qu'elles voulurent bien me faire; car il fut tel, et non-seulement à l'instant de notre rencontre, mais pendant tout le temps que je continuai de rester à Paris, qu'il semblait qu'elles eussent hérité de toute la bienveillance dont il m'avait honoré. J'eus bientôt mon couvert mis chez Mme de Marmier à son hôtel, rue du Pot-de-Fer, et chez Mme de Contades, à l'hôtel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, de l'aïeul de son mari, le feu maréchal de Contades (*a*).

(*a*) Celui-là même qui, dînant chez M. de la Lorie un jour de la procession de la Fête-Dieu, à laquelle il avait assisté, disait : « Si je n'étais maréchal de France, je voudrais être évêque. »

---

[1] V. t. I, p. 231.

Mes liaisons avec le parent et ami Gallais devinrent alors plus étroites que jamais. Il vivait avec ses anciens amis M. et Mme Langlois, qui à ce titre me traitaient sur le pied d'une bonne et ancienne connaissance. De plus, il m'engagea à former une société, qui se réunirait une fois par décade pour dîner chez le restaurateur, ce à quoi je consentis volontiers. Elle se trouva bientôt composée de six membres, lui, Mercier, du *Tableau de Paris*, Révellière [1], de Cholet, depuis député et directeur des subsistances de la marine sous la Restauration, et par conséquent parvenu à l'opulence, Pech, Dambreville, conservateur du Dépôt de livres aux Cordeliers, et moi; mais bientôt s'adjoignirent quelques autres individus, tels que Saladin [2], ancien député fructidorisé, etc., sans pourtant que nous ayons jamais dépassé le nombre de neuf. Il fut réglé que la dépense du dîner n'excéderait pas 5 fr. par tête, et que le rendez-vous pour 4 heures 1/2 pré-

---

[1] Louis R., né le 3 avril 1775 à Cholet, — ou suivant Grille, *La Vendée en* 1793, t. III, p. 78, à Angers, quoique je l'y ai vainement cherché sur les registres, — volontaire en 1792, puis entré dans l'administration de la marine, commissaire général à Nantes en 1821, à Lorient en 1824, à Rochefort en 1826, député réactionnaire de la Loire-Inférieure de 1820 à 1828, administrateur des subsistances de la marine de 1827 à 1835, mis à la retraite par ordonnance du 27 décembre 1835, mort à Paris vers 1865, et nonobstant la politique et des fonctions sérieuses, membre du Caveau et auteur de pièces de théâtre, — comme son fils connu sous le pseudonyme de Max Révei, — et d'une *Histoire* inédite *de la Restauration.*

[2] Jean-Baptiste-Michel S., député de la Somme à l'Assemblée législative et à la Convention, puis aux Cinq-Cents, mort à Paris en juillet 1812, avocat à la Cour de Cassation.

cises aurait lieu le jour fixé, soit au Palais-Royal, colonnade à gauche, soit aux Tuileries, allée des Feuillants.

Mercier, quoique franc républicain, était gourmand. Il fut chargé du choix d'un restaurateur et de la commande du dîner. L'instruction, l'esprit, le laisser aller et le bon appétit concouraient à rendre ces réunions vraiment agréables.

Mercier parlait peu [1], mais il aimait à nous lire quelques fragments de ses vers inédits, qui généralement peu harmonieux perdaient encore de cette qualité par son genre de déclamation. Je me rappelle qu'il nous lut un jour une longue tirade ou satire contre M. Fontanes, dont j'ai retenu ce vers :

Et mon bonnet de nuit serait ton diadème,
O Fontane infécond !

Républicain, il détestait Bonaparte, et il ne manquait guère à l'issue de chaque dîner, de prononcer d'un ton grave : « Mes amis, vivons pour voir ce « que *l'homme* deviendra. » C'est par ce mot qu'il se plaisait à le désigner. Il m'a semblé depuis que le général Bertrand, qui finissait tous ses discours à la tribune par demander la liberté de la presse,

---

[1] Ch. Nodier, en ce temps-là qui fut son jeune temps, l'a connu et nous peint « le vieux Mercier, plus original encore « dans son langage que dans son style, phrasier sentencieux et « ampoulé et piquant...., avec son grand chapeau d'un noir « équivoque et fatigué, son habit gris de perle un peu étriqué, sa « longue veste antique, chamarrée d'une broderie aux paillettes « ternies relevées de quelques petits grains de verroterie de cou- « leur, son jabot d'une semaine, et son lorgnon en sautoir..... » (*Souven. et portr. de la Révolution* (Charpentier, 1841, p. 324).

ne faisait que parodier la recommandation habituelle de Mercier. Gourmand, il s'informait et allait lui-même à la recherche des nouveaux restaurateurs, chez qui, disait-il, on est sûr de faire bonne chère et à bon marché pendant un mois ou à peu près.

M. Véry [1], ayant obtenu la permission d'établir une succursale de son restaurant dans le local attenant encore aujourd'hui à la terrasse des Feuillants, en fit l'inauguration par un dîner splendide, auquel Gallais fut invité, comme journaliste qui avait inséré dans ses feuilles quelques petits articles de faveur pour l'amphytrion du jour, et moi comme ancien habitué de celui du Palais-Royal. Au sortir du restaurant, M. Vigier [2], des Bains, un des convives,

---

[1] Simple garçon de cuisine, originaire de la Meuse, parvenu de fourneau en fourneau aux fonctions de chef, puis fondateur au Palais-Royal d'une maison réputée dès 1805, qu'il dédoubla en se transférant aux Tuileries : « S'agit-il d'un dîner d'étran- « gers ou de provinciaux, à qui l'on veut donner une haute « idée de la capitale, c'est aux Tuileries, chez Véry, qu'il faut « les conduire... Ces tables de granit, ces candélabres de bronze « doré, ces vases de fleurs, que multiplient, en les réfléchissant, « les panneaux de glace dont les murs sont couverts, com- « mencent un enchantement, que l'art du cuisinier soutient « pendant tout le repas, mais que détruit pour l'ordinaire le « moment où l'on apporte la carte payante. » *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, t. III, p. 90. — Il avait pour voisin et pour rival le restaurant Legacque. La maison de la terrasse des Feuillants fut démolie en 1817. Véry était alors millionnaire.

[2] Ancien procureur au Parlement, qui eut l'idée en 1801 de faire construire par l'architecte Bellanger des bains publics sur des bateaux longs. Le premier fut installé près les Tuileries, et d'autres successivement sur le quai d'Orsay, au bas du Pont-Neuf et du Pont-Marie, et encore en 1840 sur le quai de l'École.

nous demanda s'il ne nous conviendrait pas, en revanche du grand régal qui venait de nous être donné, d'offrir à M. Véry un dîner, moins magnifique sans doute, mais enfin propre à lui exprimer notre reconnaissance. La proposition fut adoptée unanimement, et le jour fixé, on convint que le rendez-vous général aurait lieu à 5 heures, grande allée du milieu du jardin des Tuileries, qu'il indiquerait alors le restaurant, où serait donnée notre petite fête, et qu'il resterait chargé de faire l'invitation à son ami Véry.

M. Vigier (*a*) arriva le dernier au rendez-vous, et nous dit, après s'être assuré qu'il n'y manquait personne, excepté M. Véry, que nous pouvions marcher, attendu qu'il l'avait vu le matin et qu'il lui avait promis de s'y trouver plutôt avant qu'après l'heure indiquée. S'étant aperçu de la surprise que nous éprouvions en le suivant du côté du Pont-Royal, il se hâta de nous tranquilliser, en assurant

(*a*) Il nous invita depuis, Gallais et moi, à aller passer quelques jours à une magnifique maison de campagne, dont je n'ai pas retenu le nom (*), qu'il venait d'acquérir, vraisemblablement celle dans laquelle son fils donna depuis une grande fête aux principaux personnages de l'État, parmi lesquels figura M. Thiers, alors ministre, et qui, à raison du rôle indécent qu'on lui aurait fait jouer, fut si vivement et opiniâtrement bafoué par les journaux de l'opposition (**). Gallais répondit à l'invitation, mais je ne sais quel obstacle m'empêcha de l'accompagner.

(*) Grand-Vaux, château, commune de Savigny-sur-Orne (Seine-et-Oise), qu'on aperçoit à droite sur la ligne d'Etampes, avant de franchir le viaduc de l'Yvette.

(**) On trouve naturellement le récit le plus effronté des journaux du temps, celui de *la Quotidienne*, reproduit dans la *Biographie de Thiers*, par E. de Mirecourt, p. 49-52.

qu'il y avait quelques bons restaurateurs dans le faubourg Saint-Germain. Elle augmenta, lorsque arrivés sur le quai Voltaire, il nous introduisit dans le salon au premier étage d'un fort bel hôtel, où le couvert était dressé, et où on ne tarda point à servir, sans attendre Véry, qu'il n'aurait pas cru capable, disait-il, de manquer à sa promesse. On se mit donc à table, et le premier service n'était pas fini, que M. Vigier, qui nous entendait en faire les plus grands éloges, dit en élevant la voix qu'il avait une grâce à nous demander, celle de permettre que son cuisinier prît place et fût admis au rang des convives ; ce qui ayant été accordé, il se leva et rentra un moment après dans le salon, accompagné du cuisinier en costume, tablier, bonnet blanc, etc., que chacun de nous reconnut aisément pour être Véry lui-même. Inutile de dire que cette apparition fut un coup de théâtre aussi agréable qu'inattendu, et dans lequel MM. Véry et Vigier jouèrent parfaitement leur rôle. Celui-ci dit, lorsque les grands éclats de joie et d'applaudissements furent apaisés, qu'il ne savait comment remercier le premier cuisinier de l'Europe d'avoir bien voulu prêter son ministère à la direction et à la composition du repas qu'il avait le plaisir d'offrir à ses amis [1].

Gallais était alors, si j'ai bonne mémoire, rédacteur en chef du *Journal de Paris*, qu'il m'adressait, et dans lequel se trouvaient assez souvent des

---

[1] Sur ces relations des gens de lettres et des cuisiniers, continuées jusque sous la Restauration. V. deux anecdotes dans Béranger, *Autobiogr.*, p. 133.

articles très-chauds en faveur du célibat des prêtres et des anathèmes prononcés contre les prêtres mariés ou même simplement assermentés. Ayant vu dans d'autres journaux qu'on les lui attribuait, je voulus un jour savoir de lui-même ce qu'il en était. Sur ce qu'il convint d'en être l'auteur, je lui témoignai ma surprise de ce que, prêtre marié, il prêchait une pareille doctrine, et il me répondit qu'elle était dans les principes de son journal, et que connu de ses chefs pour avoir autrefois professé la théologie, ils l'avaient chargé de faire de temps en temps des articles dans le genre de ceux dont je lui parlais; qu'au surplus on savait bien dans les journaux opposés au sien, qu'il avait été moine bénédictin, mais qu'on ignorait qu'il fût prêtre marié. Cet aveu me rappela celui que m'avait fait précédemment l'abbé Poncelin, auquel on ne reprocha jamais sa qualité de prêtre, grâce à la précaution qu'il avait prise de changer son nom pour celui de Debarle.

Pendant les quatre ans (1800-1803) que dura mon séjour dans la capitale à cette époque, je m'étais abonné au Lycée républicain, rue de Valois, aujourd'hui l'Athénée des Arts[1]. Nous y avions alors au moins dans les premières de ces années pour professeurs — d'histoire naturelle M. Cuvier, — de littérature M. de la Harpe, — de chimie M. Fourcroi, puis M. Thénard, — de botanique

[1] Société d'enseignement libre fondée en 1786 par Pilastre du Rosier, qui prit le nom d'*Athénée* en 1803. Les femmes et les élégantes en formaient la clientèle assidue. V. de Goncourt, *La Soc. franç. sous le Directoire*, p. 246-247.

M. Mirbel, — d'anatomie M. Sue, etc., — et je suivais exactement les cours, qui heureusement se faisaient l'après-dîner. Outre une assez bonne bibliothèque, on y trouvait la plupart des journaux français, soit de littérature soit de politique, et deux journaux anglais, que j'allais lire de préférence le matin à 8 heures ou le soir avant l'ouverture des cours. Il y avait, outre les salles de cours et de lecture, une salle des conversations dans laquelle je m'arrêtais quelquefois. C'est là que j'ai entendu un officier supérieur autrichien raconter, que rien ne l'avait plus étonné dans ses campagnes, que d'avoir été chargé au sabre et fait prisonnier par un général de division français. Il ajouta que des armées, dans lesquelles les généraux remplissaient volontiers au besoin les fonctions du simple soldat, pouvaient compter sur la victoire.

L'intérêt de l'argent dans le petit commerce était alors au taux excessif de 15 et 20 %; j'en ai eu plusieurs fois la preuve, et cependant malgré la pauvreté réelle, le luxe commençait à s'introduire dans les familles.

Je profitai des courtes vacances, qui me furent accordées en 1801, pour aller voir, fin de mai, à Cherré près la Ferté-Bernard, mon ancien ami Chevallier, qui s'y était fixé dans une très-jolie maison de campagne, qu'il y avait fait construire avec beaucoup de goût. J'étais d'ailleurs curieux de voir le rucher, qu'il avait établi dans son jardin, propre à contenir de 80 à 100 ruches d'abeilles et qui en contenait déjà 40. J'avais toujours regardé cette branche de l'industrie agricole, comme réunissant l'utile à l'agréable, surtout alors que la

France, qui consommait beaucoup de cire, n'avait pas trouvé le secret, découvert plus tard par mon compatriote, le professeur Chevreul, de fabriquer les cierges et la bougie avec le suif et les graisses solides. Me souvenant de l'aisance de trois familles de paysans journaliers aux Alleuds, que j'avais vu attribuer dans ma première jeunesse à l'entretien d'une douzaine de ruches, je l'avais encouragé à exploiter ce genre d'industrie d'après les principes des Lombard [1], des Hubert [2] et autres savants naturalistes. A peine arrivé, je fus témoin d'un événement aussi funeste qu'inattendu, celui d'une bataille acharnée, à laquelle parurent prendre part tous les habitants ailés de ces petites cases. Leurs bataillons formaient autour du rucher un nuage assez épais pour intercepter la vue du soleil, et bientôt la terre se trouva jonchée de leurs cadavres, sans que les divers moyens employés, le son des chaudières de cuivre, le sable jeté dans la mêlée, parussent calmer leur furie guerrière. Le carnage fut tel que le lendemain et jours suivants, à peine le tiers des ruches se trouva suffisamment garni.

Il paraît que le Premier Consul avait conçu un haut degré d'estime pour Volney, puisqu'il fut le premier à qui il offrit le ministère de l'intérieur. Volney le refusa après les vingt-quatre heures de réflexion qu'il avait demandées pour se décider. Ce refus n'altéra point pour lors ni la considéra-

---

[1] C.-P. Lombard, mort en 1824, auteur du *Manuel nécessaire aux villageois pour soigner les Abeilles* (1802), souvent réimprimé.

[2] François H., auteur des *Nouvelles observations sur les Abeilles* (Paris, 1796, in-8°), mort à Lausanne en 1831.

tion de l'un ni le dévouement de l'autre, qui fut aussitôt nommé sénateur; car pendant plus d'un an, Volney fréquentait habituellement les Tuileries et la Malmaison, dînant même assez souvent dans les deux résidences[1]. Le fameux Bernier, l'homme de la Vendée, avait alors aussi ses entrées libres (*a*), ce qui ne laissait pas de scandaliser Volney, qui

(*a*) Allant alors souvent à Rueil chez Mme Denis, et connaissant le lampiste de la Malmaison, je me promenais quelquefois dans le parc et jusqu'aux abords du château. J'ai entendu des officiers se plaindre de la consigne de laisser passer M. l'abbé Bernier, lorsqu'il se présenterait. C'est ainsi que sous la Restauration, un Sulpicien, nommé Tavenay, mandataire de la communauté extrêmement riche des Ursulines de Québec (puisque il m'a dit gérer pour elles à Paris un capital de près de 1,500,000 fr.), avait ses entrées libres chez les ministres et même chez le roi. Il m'a raconté, entre autres faits, que s'étant présenté un jour de très-grand matin chez M. de Villette, alors ministre, et l'huissier lui ayant dit qu'il n'était pas levé, il avait exigé qu'il l'annonçât, ce qu'il fit ensuite après longue résistance, et le ministre sortant aussitôt du lit, n'ayant pour vêtement qu'une robe de chambre, vint le recevoir. Il faisait volontiers trophée de son crédit et m'a souvent pressé d'en profiter. Il était au surplus extrêmement curieux. Je me rappelle qu'un jour, m'ayant aperçu entrer chez un libraire de sa connaissance, l'un des frères Bossange (*), il descendit de

(*) Adolphe et Hector B., fils de Martin B., qui venu de Bordeaux en 1787 avait fondé la maison parisienne. Elle n'était plus dirigée

---

[1] Volney l'avait connu dans son séjour en Corse et plus tard le retrouvant découragé, l'avait présenté à la Réveillère et par celui-ci à Barras. Il était resté entre eux un courant de relations familières qui permettait alors à Volney de lui parler et même de lui écrire à titre de « conseiller intime », titre qu'il réclame dans ses lettres, sur le régime de vie, le ménage et les particularités les plus secrètes de la santé du Premier Consul.

ne put s'empêcher de témoigner la surprise qu'il en éprouvait à Bonaparte, qui lui répondit : *Je sais que c'est un scélérat, mais j'en ai besoin* (*a*).

Bonaparte en s'entretenant avec Volney du Concordat de 1801, lui ayant dit qu'il était dans l'intention de rétablir le culte et de salarier le clergé, celui-ci blâma hautement ce dessein, alléguant qu'il suffisait de rétablir la liberté des cultes et de laisser à chacun le soin et la charge d'entretenir, de payer les ministres de celui qu'il professe. « Mais, dit Bonaparte, la France me demande l'un « et l'autre. — Eh bien! répliqua Volney (peut-être « avec cette morgue qui lui était familière), si la « France vous redemandait les Bourbons, les lui

son cabriolet, me demanda quelle affaire m'appelait chez lui, me suivit dans son cabinet et n'en sortit avec moi qu'après avoir entendu et connu le sujet qui m'y avait appelé Je le savais d'ailleurs obligeant, car le même Bossange m'a depuis raconté, que l'abbé Tavenay s'étant trouvé chez lui un jour qu'il refusait une affaire. — « Est-elle bonne? dit l'abbé. — Oui. — Et pour« quoi ne la faites-vous pas? — Parce que je n'ai pas les fonds « nécessaires. — Et que vous faudrait-il? — Une très-forte « somme. — Quelle? — 60,000 francs. — Oh! oh! c'est malheu« reux! Et l'affaire est bonne? — Oui et sûre. » — Il le quitta alors, et une demi-heure après, il revint, déposa sur le bureau 60,000 francs, n'exigeant qu'une simple reconnaissance de la lui rendre dès qu'il le pourrait. Cet abbé m'a aussi avoué qu'il avait perdu gros avec la maison Lemasson, libraire, à qui il avait prêté 300,000 francs.

(*a*) Ce sont les propres expressions, dont s'est servi Volney en me racontant le fait.

en ce temps-là que par Hector. Adolphe, d'esprit plus vif et plus lettré, s'était lancé dans la vie littéraire. On lui doit notamment la notice en tête des *Œuvres* de Volney. V. la *Biogr. des Imp. et des Libr.*, par A. I. (Paris, in-32, 1826, p. 34-35).

« accorderiez-vous ? » A ces mots, Bonaparte ne se possédant plus et livré à un de ces accès de colère, auxquels il se laissait, dit-on, aller assez fréquemment, frappa du pied le ventre de Volney assez rudement pour le renverser; puis ayant sonné pour qu'on le relevât, il donna froidement l'ordre de le conduire à sa voiture [1].

Volney envoya le lendemain sa démission de sénateur au Premier Consul, qui eut le bon esprit de ne pas l'admettre, mais il n'y a pas eu de rapprochement entre eux depuis cette époque. La philosophie de Volney le portait vers les idées libérales et il prit en dégoût complet la marche du gouvernement consulaire, qu'il voyait s'en écarter de plus en plus « Que penser d'un homme, me « disait-il un jour, qui prétend qu'avec de l'argent « on a des hommes, et qu'avec des hommes on a « de l'argent ! » Quoiqu'il assistât aux séances du Sénat, il prenait peu de part à ce qui s'y passait et ne paraissait occupé que de ses recherches sur les langues orientales, en faveur desquelles il a fondé un prix de 1,200 fr. à l'Institut. Il les interrompait quelquefois par d'autres d'un genre tout

---

[1] C'est raide ; mais il agissait ainsi en famille, et quand son frère Louis se permit un jour de le contredire, « il le saisit, — « dit Miot, — par le milieu du corps et le jeta avec la plus grande « violence hors de l'appartement. » *Mémoires*, II, 243. — Bodin, *Recherches sur Angers*, II, p. 410, raconte la scène, comme tout ce qu'il rapporte sur Volney, d'après le témoignage évidemment de Besnard, qui lui a même communiqué la correspondance de Volney. Sainte-Beuve, qui se réfère à Bodin, *Causeries du lundi*, VII, p. 341, prétend que Volney s'évanouit et dut être recueilli durant plusieurs jours chez son ami la Métherie.

opposé, telle que la confection de machines hydrauliques, applicables à l'ascension de l'eau par des moyens simples et faciles, dont il m'a souvent montré des dessins et même des essais sur son puits, alors qu'il habitait son petit hôtel de la rue de la Rochefoucault. Ce fut là aussi, qu'en me remettant les deux premiers volumes de son *Voyage d'Amérique*, il me dit, sur mon observation que j'attendrais avec impatience la suite de la publication, — elle devait rouler sur le moral, la politique et la législation des États-Unis, — qu'elle n'aurait pas lieu, attendu qu'elle ne manquerait pas de lui susciter les haines et les persécutions non-seulement du gouvernement du pays, mais encore du Premier Consul [1]. Lorsque je fis part de la connaissance que j'avais eue de ce manuscrit à Bossange, qui venait de traiter avec les héritiers de Volney pour l'édition complète de ses œuvres [2], il se hâta d'employer les moyens de le retrouver, mais toutes ses recherches furent inutiles.

---

[1] Volney lui-même, en publiant son *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°), a donné dans sa préface le plan détaillé du livre « dont il avait tracé « l'esquisse et dont quelques parties étaient assez avancées. » — « Mais entraîné, — ajoute-t-il, — par les affaires tantôt « privées et tantôt publiques, arriéré surtout depuis un an par « de graves incommodités, j'ai senti que le temps et les forces « me manqueraient pour porter le travail à son terme, et je « me suis décidé à publier ce qui, sans nuire au reste, peut en « être séparé. » On voit qu'il garde en réserve sa pensée intime.

[2] Paris, 1821, en 8 vol. in-8° avec portrait et 20 gravures et une notice biographique par Adolphe Bossange, reproduite depuis plusieurs fois notamment dans l'édition du *Panthéon littéraire*.

Quoique Bonaparte ne lui eût témoigné aucune espèce de ressentiment pendant les douze ou treize années qui s'étaient écoulées depuis l'événement qui les avait brouillés l'un et l'autre, il paraît que Volney n'était pas sans inquiétude à cet égard, puisqu'ayant appris le retour triomphant de l'île d'Elbe, il m'écrivit qu'il quittait Paris à l'instant avec l'intention de se rendre à petites journées chez moi à Raslay, près Loudun, où j'habitais alors. Je l'attendais d'un jour à l'autre, lorsque je reçus une lettre d'Orléans, dans laquelle il me marquait qu'il ne pousserait pas plus loin son voyage et qu'il rentrerait prochainement à Paris. Il m'annonça quelque temps après la déchéance de l'Empereur prononcée par le Sénat, et qu'il n'avait pas hésité à signer.

L'organisation du Concordat fut aussi pour moi l'époque d'un événement trop remarquable pour en avoir pu perdre le souvenir.

Je reçus un jour du consul Lebrun, l'un des trois commissaires nommés avec Joseph Bonaparte et Bernier par le Premier Consul pour procéder avec le cardinal légat du pape à la confection du Concordat, l'invitation de passer chez lui, à tel jour, à telle heure. Six individus, marquants par leurs broderies ou par leur tenue, étaient arrivés avant moi aux jour et heure indiqués. A peine fus-je entré dans l'antichambre du cabinet que l'huissier en ouvrit la porte et m'appela. N'ayant jamais écrit ni parlé au troisième consul, j'ignorais complètement ce qu'il pouvait avoir à me dire. Je reçus de lui un accueil flatteur, et après m'avoir prévenu qu'il avait été informé par des amis respectables, que j'avais

obtenu après sept ans d'études le grade de docteur en théologie, que je m'étais toujours montré tolérant et ennemi des partis extrêmes en politique, et qu'enfin ma conduite avait été jusqu'ici irréprochable, il m'apprit que le gouvernemeut était dans le dessein de clore la Révolution par le rétablissement du culte; puis après une légère pause, il ajouta qu'il était juste que les anciens ecclésiastiques, qui par leurs vertus et leurs lumières pouvaient le seconder dans des circonstances aussi critiques, n'hésitassent pas à lui prêter leur concours; enfin, tandis que je cherchais à deviner le but auquel il en voulait venir, il se rapprocha de moi, et saisissant un bouton de mon habit, il me dit que l'on comptait sur moi et que l'on me destinait un siége épiscopal [1]. J'abrége autant que possible. La surprise, une sorte de frayeur, m'avaient rendu muet. Il s'en aperçut sans doute, et après quelques paroles propres à me faire entrer dans ses vues, il demanda positivement si j'acceptais oui ou non. Je balbutiai quelques mots de remerciement, puis je répondis qu'une infirmité ne me permettait plus d'exercer les fonctions ecclésiastiques. — « Quelle est-elle ? » — Je répondis que depuis plusieurs années j'étais obligé à la sortie du lit de prendre quelque aliment. Je disais vrai jusqu'à un certain point, étant alors dans l'habitude de prendre dans ce moment-là une tasse de café. Il prit évidemment cette réponse pour une défaite,

---

[1] Celui de Malines, à ce que j'ai entendu dire à M. Guionis-Vaslin, de Doué, qui a très-particulièrement connu « tonton « Besnard », comme il l'appelait.

car lâchant le bouton de mon habit, il me dit sèchement : « Vous m'en imposez », — et me tourna les talons. J'eus beau lui dire que, s'il voulait me prendre pour son bibliothécaire ou pour un de ses secrétaires, j'étais à lui, ajoutant pour le désarmer que je possédais à fond la langue grecque, il ne m'écouta pas et donna l'ordre de faire entrer le général .....

Lorsque je sortis de cette audience, qui avait duré près d'une demi-heure, les personnages qui à mon entrée n'avaient paru faire aucune attention à un aussi chétif individu, se levèrent comme par honneur, et l'un d'eux, que je pris pour un financier, s'approcha de moi, et m'adressant la parole, me dit qu'il paraissait que j'étais particulièrement connu du consul. Je l'interrompis et lui fis observer que je n'avais été appelé que pour donner des renseignements sur une affaire d'administration; il me laissa sortir, mais j'eus le temps de reconnaître que tous les autres me regardaient avec de grands yeux (*a*).

(*a*) Je n'ai pu savoir qui m'avait procuré l'honneur de cet appel dans le cabinet du consul Lebrun. Je ne pouvais soupçonner que M[me] Denis, qui lui prêtait *gratis* ses écuries et remise, lorsqu'il se rendait auprès de Bonaparte à la Malmaison, ou M[me] Pigeon, veuve du dernier président du tribunal de la Table de marbre. Etant demoiselle, elle avait été demandée en mariage par Lebrun, alors qu'il était secrétaire du chancelier Maupeou. Il avait conservé pour elle une véritable affection et lui avait accordé, après son veuvage, un appartement et sa table dans l'hôtel, qu'il occupa depuis, comme troisième consul, rue Saint-Honoré, où j'ai été la voir plusieurs fois. J'avais fait la connaissance de cette dame chez M[me] Denis, dont elle était la plus intime amie. Je pensai aussi à M[me] de Raigecourt, amie de M[me] de

Je dînais ordinairement le jour de la décade chez M. Defaucompret[1], aujourd'hui traducteur de Walter Scott, etc., alors notaire à Paris, dont j'avais fait la connaissance par l'entremise de son oncle, grand amateur de tulipes, — il avait sa collection à Pierrefitte dans sa belle maison de campagne, depuis vendue au général Moulin, ex-membre du Directoire exécutif, — et de mon ami M. Borel, amateur distingué en peinture. M. Geoffroi, célèbre rédacteur du feuilleton du journal dit aujourd'hui des

Marmier, chez laquelle j'étais admis sur le même pied que chez son amie et que je savais être en grande relation avec le consul; — ou enfin au ministre Abrial, dans le cabinet duquel j'étais employé, à qui je n'avais pas laissé ignorer soit ma qualité d'ancien ecclésiastique soit quelques détails sur mes études et la conduite que j'avais pu tenir, avant et depuis la Révolution. Je les priai successivement tous de me dire franchement ce qu'ils avaient pu faire auprès du consul, et tous me répondirent qu'ils n'avaient pris aucune part à cette affaire. Ce ne fut que plusieurs années après, qu'il me revint en mémoire, que Mme de Raigecourt m'avait raconté un jour, que l'abbé Bernier lui avait parlé de moi avec éloge, et même témoigné qu'il me reverrait avec plaisir, puis qu'elle m'avait invité à l'aller voir, offrant de m'accompagner chez lui, ce à quoi je m'étais refusé, au moins pour le moment. J'avoue que je me persuade volontiers aujourd'hui, que c'est en effet lui qui avait ainsi prévenu le consul et je m'affermis dans cette opinion en réfléchissant qu'aucun évêque, nommé par le concordat, ne s'est montré plus libéral que lui dans l'exercice de ses fonctions.

---

[1] Auguste-Jean-Baptiste D., né à Lille, le 12 juillet 1767, mort le 11 mars 1843, après un séjour de vingt-cinq années à Londres, où il s'était réfugié à la suite du désastre complet de ses affaires. De 1815 seulement à 1828 il a publié plus de 420 volumes de traductions plus ou moins estimées.

Débats [1], y dînait aussi quelquefois. Un jour qu'il venait de publier un article sanglant contre une actrice, qui paraissait être chérie du public, je me permis de lui adresser quelques reproches : « Que « voulez-vous ! ce n'est pas ma faute, c'est celle de « la mission que j'ai à remplir dans ce journal. Il « faut être piquant pour le rendre agréable aux « souscripteurs ; mais soyez sûr que je saisirai la « première occasion de guérir la blessure, que j'ai « pu faire à cette actrice, en qui je reconnais un « vrai mérite et contre laquelle je n'ai aucun sujet « de haine ou de rancune. Je crois d'ailleurs, qu'il « est bon de réveiller quelquefois par des critiques « plus ou moins sévères les artistes des théâtres, « surtout les femmes trop promptes à s'endormir « au bruit des éloges [2]. »

M. Geoffroi, de taille ordinaire mais corpulente, vêtu assez simplement pour être pris sur l'apparence plutôt pour un bon campagnard que pour un habitant aisé de la capitale, du reste grand mangeur, se trouvait à un de ces dîners avec deux jeunes merveilleux, parents de M. Defaucompret, qui venaient d'arriver de la province. Placés vis-à-vis de notre Aris-

---

[1] Julien-Louis G., né à Rennes en 1743, mort à Paris le 26 février 1814, était entré en 1800 aux *Débats* pour rendre compte des théâtres. Un choix de ses feuilletons a été publié sous ce titre : *Cours de littérature dramatique ou Recueil par ordre de matières des feuilletons de Geoffroy* (Paris, 1819-1820, 5 vol. in-8° et 2e édition, 1825, 6 vol.).

[2] Outre qu'on l'a dit accessible au trafic et à toute intrigue, il avait ses raisons pour se tenir à certaine distance des hommes, ayant été souffleté publiquement par Talma, qu'il se plaisait à sacrifier à Lafon.

tarque, ils furent sans doute frappés de l'ardeur avec laquelle il faisait silencieusement honneur aux mets qui lui étaient présentés, peut-être aussi de la modestie de son accoutrement. Quoi qu'il en soit, ces messieurs, jasant comme des pies, s'avisèrent de le railler d'abord sur son appétit, puis sur sa toilette, et se donnaient d'autant plus carrière, que M. Geoffroi ne ripostait pas d'un seul mot. En les voyant ainsi en prendre à gorge déployée, je dis à l'oncle, auprès duquel j'étais placé : « Que je plains « vos jeunes parents ! car je crains bien que celui, « qui leur sert maintenant de plastron, ne prenne « contre eux sa revanche, lorsqu'il aura satisfait « son appétit » ; ce qui ne manqua pas d'arriver. Après les avoir fixés d'un œil de curiosité, il leur adressa quelques questions d'un air d'intérêt, — de quel département ils étaient, — dans quel collège ils avaient étudié, — ce qu'on y enseignait, etc. ; puis changeant de ton, il releva leur sottise, leurs impertinences, et les bafoua si bel et bien, que n'y pouvant plus tenir, ils disparurent en sortant de table.

Nous allions très-souvent, Vallée et moi, dans la belle saison, passer le dimanche à Rueil chez M. et Mme Denis (*a*), qui y possédaient une très-belle maison de campagne, dans le proche voisinage de la Malmaison et du château possédé autrefois par le cardinal de Richelieu, qui d'après la

(*a*) Nous faisions ordinairement le trajet à pied, aller et retour, car il n'y avait alors d'autres voitures sur la route de Saint-Germain, que de mauvais *coucous*, dont le service, surtout les dimanches, était tout à fait désagréable.

tradition conservée dans la commune y entretenait de terribles oubliettes (*a*). On m'y a même cité une des victimes, qu'il avait invitée et accueillie avec tous les dehors de l'amitié, et qu'en promenant avec lui dans le parc, il avait amenée à passer sur la fatale trappe et fait disparaître pour jamais. Nous profitions quelquefois de l'occasion pour nous promener dans ces deux magnifiques résidences. Un jour nous rencontrâmes le général Masséna dans une des avenues du château de Rueil, dont il était devenu propriétaire. Il connaissait parfaitement Vallée et se souvenait de m'avoir vu au Directoire. Nous n'hésitâmes point à l'aborder, et il resta pendant une demi-heure avec nous, faisant remarquer les principales beautés du parc, les eaux, les points de vue, etc. Il me parut qu'à cette époque, il était mécontent de Bonaparte, car je me rappelle qu'entre autres propos, il nous dit qu'il lui avait fait faire les propositions les plus avantageuses, pour qu'il lui cédât le château de Rueil, mais qu'il ne l'obtiendrait jamais de lui ; que les eaux de la Malmaison provenaient principalement d'une source située dans son parc, mais qu'il ne lui en laissait aller que le moins qu'il pouvait, et enfin, arrivé sur un plateau élevé et voisin du mur qui séparait les

(*a*) On appelait ainsi une cave très-profonde, dont le plancher était garni de cailloux pointus, de lames tranchantes d'acier disposées de manière que les individus, qui s'y trouvaient précipités, étaient aussitôt brisés et moulus. On prétend que la plupart des grands seigneurs féodaux en possédaient de semblables, et on m'a montré l'ouverture de celle établie sur la terre de Milly en Anjou, possédée autrefois par un neveu du cardinal de Richelieu, le maréchal de Maillé-Brézé.

deux propriétés, il nous dit en riant : « Je pisse « sur lui quand je veux[1]. »

J'avais eu occasion de rendre quelques services, pendant le temps que je fus honoré de la confiance du ministre de la justice. Je me rappelle, par exemple, que lors de l'organisation des tribunaux sous le Consulat, je lui indiquai pour un des juges

---

[1] « Dans la seconde année du Consulat, le général Masséna, « qui n'avait point approuvé l'établissement de ce gouvernement « et qui s'était permis quelques propos contre le Premier « Consul, fut consigné dans sa belle maison de Rueil. Mécontent « de tout ce qui se passait à la Malmaison, dont il était très- « voisin, il affectait de vivre retiré du monde et ne paraissait « s'occuper d'autre chose que de donner lui-même à manger à « 500 volailles, qu'il avait dans sa basse-cour, et à tuer des « lapins dans son parc. Ayant servi sous ses ordres à l'armée « d'Helvétie et lui devant de la reconnaissance, je fus le voir « dans mon nouveau costume d'officier d'infanterie de la garde « des consuls. Il me reçut assez froidement au premier abord, « parce qu'il s'imagina que je venais chez lui pour tout autre « motif que celui qui m'y conduisait ; mais une fois qu'il fut « revenu du premier mouvement d'humeur, il me demanda « ironiquement depuis quand j'étais entré aux janissaires et ce « que faisait le sultan Bonaparte !

« Le général Masséna, propriétaire de la belle campagne du « cardinal Mazarin, possédait des eaux vives, dont la Malmaison « manquait totalement. On avait tenté auprès de lui des négo- « ciations qui n'avaient pas réussi. Bourrienne, qui fut employé « à cette affaire, avait tellement envenimé le refus de Masséna « de se prêter au désir, qu'avait Mme Bonaparte, d'arroser son « jardin avec les eaux qui s'échappaient des bassins du général, « qu'il parvint à le noircir tout à fait dans l'esprit du Premier « Consul. Ce Bourrienne était l'effroi de tous les propriétaires « environnant le château et le parc de la Malmaison... Il circon- « venait les uns... et menaçait les autres.

« J'eus l'honneur de dîner avec le général Masséna le jour

quelqu'un dont je connaissais la capacité et qui fut en effet nommé [1]. Comme il était connu pour un des chauds partisans de Bazin, il n'avait osé faire de démarches pour obtenir cet emploi, attendu qu'elles auraient été contrariées par les autorités locales. Sur ce que, dans la surprise qu'il éprouvait en apprenant sa nomination, il s'inquiétait et désirait savoir à qui il pouvait en avoir l'obligation, quelqu'un lui dit que ce pouvait être à moi. « Oh! « cela n'est pas possible, répliqua-t-il ; je lui ai fait « trop de mal pendant tout le temps de son admi- « nistration dans cette ville. »

Je citerai encore un autre fait à cause de sa sin-

« même qu'il venait d'apprendre par son aide-de-camp, Fran- « ceschi, au moment de se mettre à table, que Bourrienne avait « persécuté deux vieilles demoiselles pour les obliger à vendre « au Premier Consul une jolie propriété, qu'elles avaient sur le « chemin qui conduit directement de Rueil à la Malmaison, et « cela l'avait mis d'une humeur de tous les diables! Pendant tout « le premier service il ne dit pas une seule parole à sa femme « ni à personne, tant il était agité! Quand le second service fut « fait, il s'empara d'un canard rôti, qu'il voulut découper, mais « il le trouva si dur et si saignant, qu'il fit appeler son cuisinier « pour lui faire des reproches Celui-ci arriva dans la salle à « manger avec son bonnet de coton à la main. Le général le lui « jeta à la tête et cassa une magnifique gravure qui se trouvait « en face de lui, parce que le cuisinier fit le plongeon. Cette « scène de vivacité une fois passée, le général devint aussi « aimable qu'il avait été maussade. Ce qui ne contribua pas peu « à le ramener à la gaîté, c'est que le cuisinier, dans sa fuite, « heurta un valet de pied, qui portait une corbeille pleine de « verres à patte, et qu'il le culbuta sans autre mal que tous les « verres cassés. » — *Mémoires* inédits du lieutenant général Bigarré, IIe partie, p. 59-62. Bibl. d'Angers, Mss. 1063.

[1] Très-probablement Ménard la Groie.

gularité. Un ami, M. Chevallier-Mauricet, de Montsoreau, colonel retraité, ayant une affaire au ministère de l'intérieur, dont la décision se faisait attendre depuis longtemps, me pria, dans l'obligation où il était de se rendre chez lui, de tâcher de l'obtenir, en observant qu'elle dépendait de M....., chef de division[1]. Avant de me présenter à son cabinet, je crus devoir demander à quelques chefs et sous-chefs, dans nos bureaux, s'ils le connaissaient. L'un d'eux, M. Ysabeau, ancien secrétaire de M. Héraut de Séchelles, ex-ambassadeur à Venise et frère d'un célèbre conventionnel, qui lui avait procuré cet emploi, alors qu'il était en faveur, me répondit qu'il le connaissait particulièrement et offrit de m'accompagner, quand je voudrais lui parler. Nous nous présentâmes en effet peu de jours après au ministère, mais lorsqu'il se fut fait annoncer, le garçon de bureau rapporta la réponse : « M... n'y est pas. » M. Ysabeau, la prenant pour un refus, éclata en violents reproches, le traita de j..... f....., attendu qu'il lui devait son emploi, et déclara que de sa vie il ne parlerait à cet ingrat. Je racontai quelques jours après cette petite aventure à Mlle Tiberge, vieille demoiselle originaire de Fontevrault[2], qui devait l'aisance dont elle jouissait à

---

[1] Le ministère de l'Intérieur comptait à cette date cinq divisions, qui avaient pour titulaires les citoyens Benoist, Lancel, Barbier-Neuville, Bohain et Mourgues. Je ne sais s'il ne s'agit pas de Barbier-Neuville, que Bodin cite parmi les amis de Mlle Tiberge, *Rech. sur Saumur*, II, 491.

[2] Louise-Rosalie T., née à Fontevrault le 19 juin 1721 et employée à l'abbaye comme simple journalière, avait été emmenée à Paris par Mme Doudeauville comme demoiselle de compagnie

l'affection de Mme la duchesse de Doudeauville, et chez laquelle, comme ancienne compatriote et amie, je dînais quelquefois aux Filles Saint-Thomas, rue de Sèvres, où elle occupait un appartement. Elle m'interrompit pour demander si j'avais réellement affaire à M..., — j'ai oublié ce nom, — et sur ma réponse affirmative, elle sonna sa bonne et écrivit sur un chiffon de papier le billet suivant : « Je prie « M... de recevoir mon bon et ancien ami, M. Bes-« nard, comme venant de ma part. » Je ne sais si j'en aurais osé faire usage, car la bonne amie, alors âgée de quatre-vingt dix ans[1], commençait à radoter, mais je me rassurai lorsqu'elle m'eut raconté que M... était le mari d'une célèbre chanteuse de l'Opéra, qui lui devait en quelque sorte sa haute fortune : « Car, dit-elle, je l'ai retirée, à « l'âge de neuf ans, des Enfants-trouvés ; je lui ai « donné des maîtres non-seulement de lecture et « d'écriture mais de musique, et secondée par « une belle voix, elle a fait les progrès, qui, au « sortir de chez moi, lui ont ouvert les portes de « l'Opéra. Elle n'a point oublié les services que je « lui ai rendus, car elle continue de me regarder « comme sa mère. »

Ma confiance dans ce chiffon de billet ne fut pas trompée, car lorsque je l'eus fait passer à M...,

---

et bientôt par son enjouement, ses grâces naturelles et une instruction promptement acquise s'était fait une situation considérable dans la plus haute société et des amitiés telles que celle de Condillac, de l'abbé Millot, de Mme Hersan-Destouches. Elle mourut à Paris en 1812.

[1] Non, mais quatre-vingts ans.

non-seulement il donna l'ordre de faire entrer, mais il vint au-devant de moi, dit que la porte de son cabinet me serait toujours ouverte ; et après avoir entendu l'exposé de l'affaire qui m'amenait, me promit d'en faire un prompt rapport; puis, lorsque je me levais pour sortir, il me dit : « Voici « une carte d'admission pour le ministère et une « de ma demeure, où vous pourrez vous présenter « les après-dîners et revenir me voir à la hui- « taine. » Lorsque j'y retournai, le rapport était fait dans le sens le plus favorable pour M. Chevallier. Après l'avoir lu, il me réitéra l'offre de ses services et ajouta, en me quittant, qu'il s'estimerait toujours heureux de faire quelque chose qui pût être agréable à Mlle Tiberge. Je m'empressai de l'aller remercier, mais je me donnai bien de garde d'informer Ysabeau du succès que j'avais obtenu.

L'attachement à ma famille et l'amour du pays natal m'y rappelaient souvent. Je ne crois pas exagérer en disant que j'y ai fait plus de trente voyages depuis 1780 jusqu'en 1829, et j'en aurais fait depuis au moins deux autres, sans les circonstances politiques et l'invasion du choléra. Jamais je n'ai été arrêté par la dépense qu'ils m'occasionnaient, tandis qu'autrement, je me suis constamment soumis aux privations les plus sensibles de tout genre. Mon ameublement est ce qu'il était en 1800; un seul plat a suffi pour mon ordinaire ; ma mise a été assez simple pour qu'elle ne m'ait pas coûté annuellement plus de 200 fr. Une des plus pénibles gênes a été de m'interdire presque tout achat de livres, même de ceux qui m'auraient été les plus nécessaires pour vaquer aux travaux de cabinet, que j'ai pu

entreprendre, ayant été obligé de vendre, pour vivre, ma bibliothèque peu nombreuse (583 volumes), mais entièrement composée de bons et utiles articles de littérature ancienne et moderne, française, anglaise, italienne, latine et grecque. Une autre plus pénible peut-être encore a été de ne me permettre que d'extrêmement faibles actes de charité, ce qui m'a souvent rappelé ma première pensée, en 1789, lorsqu'en apprenant la suppression de mon revenu ecclésiastique, je dis que dussè-je vivre encore cinquante ans, je ne ferais peut-être pas autant d'aumônes que j'en pouvais alors faire dans une seule année. Les cinquante ans sont expirés, et je ne sache pas qu'elles aient pu en totalité s'élever aux 1,800 et 2,000 fr. de prélèvement ordinaire sur mes secours de ce temps-là. Il ne m'en a pas plus coûté, à la vérité, qu'à mes respectables amis, M. et Mme la Réveillère-Lépeaux, pour ne donner dans aucun des genres du luxe qui s'est si prodigieusement développé et introduit jusque dans les familles d'artisans, depuis une vingtaine d'années. *Habentes victum et vestitum, quid solliciti estis?*

Je ne manquais pas de voir Milscent dans tous ces voyages; je le trouvai extrêmement affecté dans celui que je fis en 1802. Il logeait alors dans le cloître Saint-Laud. Il avait été nommé député en 1800; il ne l'était plus alors. L'ayant questionné sur les causes du chagrin dans lequel je le voyais plongé, voici à peu près ce qu'il me raconta.

« Quand j'étais député, le ministre de la police gé-
« nérale, M. Fouché, me demanda un jour ce que je
« pensais de l'abbé Bernier; mon opinion sur son

« compte ne lui était pas favorable et je ne la lui
« dissimulai point. En effet, je lui déclarai tout
« franchement qu'il avait séduit Mme de ***. Tu sais
« que mon oncle le chanoine avait été le tuteur de
« son mari et qu'en qualité d'avocat j'avais la
« confiance de la famille. Ainsi que son mari, pro-
« priétaire dans l'arrondissement de Beaupréau,
« elle s'était attachée aux armées vendéennes et
« suivait leurs mouvements, tout en se tenant au
« quartier de réserve, où l'abbé Bernier, comme
« président du conseil, avait naturellement sa
« place. Quant au mari, la sienne était parmi les
« combattants. Il vint un jour me trouver, — les
« Vendéens, moyennant des déguisements, s'intro-
« duisaient facilement à Angers, — et me fit part de
« ses soupçons. Je lui conseillai d'agir avec pru-
« dence et toutefois d'employer les moyens propres
« à éloigner sans affectation sa dame des lieux où
« se trouverait l'abbé Bernier. Celui-ci parut
« s'apercevoir des motifs de cette mesure, car il
« eut à ce sujet quelques explications avec M. de ***,
« et il les terminait en faisant observer que Madame,
« ne pouvant, sous tous les rapports, être plus
« sûrement et plus agréablement qu'auprès de
« l'administration générale, c'était là qu'elle devait
« se fixer ; — et moi de lui recommander de tenir
« ferme. Enfin, lorsque j'appris quelques mois
« après que M. de *** avait été surpris et fusillé
« par un détachement de républicains, il me vint
« cette idée, qui depuis a été confirmée par divers
« indices, que c'était l'abbé Bernier qui leur avait
« livré l'infortuné mari. Je lui dis aussi que j'avais
« de fortes raisons de croire, qu'il en avait usé de

« même à l'égard du général Stofflet, qui, pensant « comme quelques-uns des chefs des armées « royales plus réservés que lui dans ses propos, « avait franchement déclaré qu'il était las de son « despotisme. Stofflet fut effectivement surpris par « un parti de républicains et conduit à Angers, où « il fut passé par les armes. Fouché m'avait écouté « avec attention et me pria de rédiger mes dires « par écrit; ce que je fis en effet.

« Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que « Bernier, nommé et sacré évêque d'Orléans, se « rendit à Angers, où il officia pontificalement et « reçut les visites de la noblesse, des royalistes et « des dévotes. Tu sais que ma femme, ma belle- « mère et ma sœur la Visitandine, que j'ai recueillie « chez moi depuis la suppression de son monas- « tère, font depuis longtemps profession d'être « de ce monde-là. Elles furent des premières à se « présenter chez le prélat et reçurent de lui le « meilleur accueil; puis en leur parlant de moi, il « leur montra un papier dont il leur donna lecture, « et en finissant, il leur dit de voir, si elles recon- « naîtraient mon écriture. Or, ce papier était l'original « de la note écrite, que j'avais fournie à Fouché et « que Bernier était parvenu à se procurer probable- « ment par quelque commis des bureaux de la police. « Si leur surprise fut extrême, si elles se confon- « dirent en excuses auprès du prélat, dès en rentrant « à la maison elles m'accablèrent de reproches et « d'injures, me traitèrent non-seulement de calom- « niateur, mais d'impie, au point que ma sœur « déclara qu'elle ne pouvait plus manger à la même « table. Enfin, depuis lors je suis regardé comme

« la bête noire de la maison ; c'est à peine si on « daigne me parler ou me répondre ! »

Milscent, éloquent orateur au barreau et habile magistrat sur le siège, était du caractère le plus doux, le plus pacifique ; il aimait mieux souffrir que se fâcher. « Cependant, lui dis-je, il n'y a qu'un « parti à prendre, c'est d'agir en maître avec ces « folles, avec de pareilles furies. » Je n'ai point su quel parti il prit, mais j'appris peu de temps après qu'il avait été frappé d'une paralysie qui, fixée sur le côté droit, lui avait enlevé la faculté de marcher, d'écrire et de parler, la mémoire et même la raison. Le récit de cette déplorable scène me rappela la réponse de Bonaparte à Volney, et je ne doutai point qu'elle ne fût due à la communication de cette note.

Les personnages connus que j'ai le plus souvent rencontrés chez Volney dans les premiers mois de son retour à Paris, furent M. de Sémonville[1], qui me semblait lui faire une sorte de cour, — il est vrai qu'alors il jouissait de la plus haute faveur auprès du Premier Consul — et M. Denon, auteur d'un ouvrage sur l'Égypte[2], qui fixa principalement mon attention par l'intérêt qu'il paraissait prendre à

---

[1] Charles-Louis Huguet de S., né à Paris en 1754, successivement ambassadeur à Gênes, à Constantinople, en Hollande, sénateur en 1805, comte de l'Empire en 1808, marquis en 1819, mort à Paris en 1839.

[2] Dominique-Vivant D., né à Châlons-sur-Saône le 4 janvier 1747, mort à Paris le 27 avril 1825, membre de l'Institut, directeur général des Musées et de la Monnaie, auteur de plusieurs ouvrages, dont le principal est son *Voyage dans la haute et la basse Egypte*, publié en 1802 (Paris, 2 vol. in-fol. avec 141 pl.).

faire remarquer les boucles d'or, qu'il portait à ses souliers, et la finesse du drap de son habit, qui lui avait coûté à raison de 300 fr. l'aune, disait-il[1].

Je crois devoir rappeler, quoique ce soit probablement chose triviale, qu'on me donnait ordinairement la place d'honneur dans les grands dîners auxquels je fus invité, soit chez les fameux restaurateurs d'alors, tels que Véry, ceux de Tivoli, de Bourbon-Élysée, de la rue Grange-Batelière[2], soit chez les grands d'autrefois, tels que MM. le marquis de Raigecourt, de Montciel, de Brézé, etc. (*a*), et cela en face de sénateurs, de généraux, de magistrats du premier ordre, pendant tout le temps

(*a*) C'est comme ami que je dînais à volonté chez Mmes de Marmier et de Contades, dont la table, modestement servie, m'était offerte. Quelquefois le marquis et la marquise de Contades, Mme la marquise d'Andigné, dînaient chez leur sœur et belle-sœur, Mme de Contades-Giseux. Je ne me rappelle avoir dîné qu'avec M. Girod, de l'Ain, père du sénateur, chez Mme de Marmier. Non-seulement j'étais confus des bontés de ces dames, mais l'une, Mme de Marmier, me fit cadeau d'une pièce entière de vin, qu'elle disait être de son vignoble de Ray, mais que les amis, qui le goûtèrent, assuraient être du Chambertin, et Mme de Contades d'une boîte d'écaille doublée en or, que j'ai soigneusement conservée, comme un souvenir qui m'a été et me sera toujours précieux.

---

[1] Pour le coup c'est bien là l'homme que les soldats appelaient l'huissier priseur. *Mém. de Mme de Rémusat*, III, 116.

[2] Sur ces maisons et autres en vogue, du Directoire à la Restauration, V. de Goncourt, *La Société sous le Directoire*, p. 207-215 ; — Jal, *Mém. d'un homme de lettres*, p. 118-121, 219 ; — Véron, *Mémoires d'un bourgeois*, I, 120, 121 ; — Brillat-Savarin, *Phys. du goût*, XXVIIIe médit.

de mon emploi dans le cabinet particulier du ministre de la justice.

M. de Volney m'ayant fait part de l'intention d'acquérir une maison de campagne dans le voisinage de Paris, je tâchai de l'en empêcher, en lui faisant remarquer, qu'à raison de la simplicité de ses goûts, de la solitude, de l'isolement dans lesquels il se plaisait à vivre, ce qui lui convenait le mieux était de se faire construire une modeste et commode habitation près de la ferme, qu'il venait d'acquérir dans la Brie du produit de la vente en détail du bien de son père, laquelle ne pouvait lui coûter au delà de 20,000 fr., peut-être moins. J'insistais, pour l'y déterminer, sur le plaisir sans cesse renaissant de se promener sur ses champs. Il parut disposé à prendre ce parti, et cependant il acheta une de ces belles maisons de campagne, communes dans le voisinage de Paris, avec parc de 35 arpents et grande et belle habitation, à Sarcelles[1]. En m'y conduisant quelques jours après l'acquisition avec l'ami commun, M. de la Métherie, il nous raconta que le vendeur, qui n'en avait joui que cinq ans, l'avait payée 70,000 fr., qu'il y avait fait 70,000 fr. de dépenses et qu'il l'avait revendue pour le même prix de 70,000 fr. Je lui observai que cela ne m'étonnait pas, attendu que tout nouvel acquéreur de cette sorte de biens, ayant des goûts particuliers de distribution au dedans et au dehors, se laissait facilement aller au désir de les satisfaire, et qu'une fois entré dans la voie des prétendues

---

[1] Canton d'Ecouen (Seine-et-Oise).

améliorations, il était rare qu'il pût s'arrêter. Je lui conseillai au surplus de ne point montrer son acquisition aux architectes, ses collègues de l'Institut, ni à ceux de ses amis, tels que Gabriel Thouin, spécialement occupés de la décoration des parcs et jardins, et pour cause. Il m'avoua dans la suite son tort de n'avoir pas suivi ce conseil, puisque pour s'être rendu aux observations de l'architecte, qui estimait certain changement dans la maison à un millier d'écus, la dépense était montée à plus de 20,000 fr., et que le décorateur des jardins avec ses monticules, ses vallons, ses ponts, ses plantations, lui en avait occasionné une de plus de 40,000, et, — ce qui le fâchait le plus, — lui avait fait arracher tous ses arbres d'espalier, sous prétexte qu'ils étaient trop vieux; qu'ensuite pour assurer le produit des remplaçants, il avait fallu transporter deux tombereaux de bonne terre dans les larges fosses et renouveler les treillages. Au bout de tout cela, il avait été privé de fruits pendant quatre ans, tandis qu'avec ses vieux arbres il recueillait jusqu'à cinq et six milliers de poires et presque autant de pêches. Il m'avoua enfin bientôt qu'il venait de revendre la propriété pour le prix qu'il l'avait acquise de son prédécesseur.

M. Bodin [1], l'historien de l'Anjou, alors député,

---

[1] Jean-François B., né le 26 septembre 1766 à Angers, mort le 5 février 1829 en sa maison de Launay près Chênehutte. Quelque temps architecte, comme son père, puis membre du District de Saint-Florent-le-Vieil jusqu'à l'insurrection de 1793, alors commissaire civil et trésorier-payeur près l'armée de l'Ouest, définitivement en 1796 installé à la recette particulière

me raconta un jour certain fait que je n'ai point oublié. Il logeait à la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain, dans une maison dont le propriétaire était un boucher, auquel il venait de payer son loyer. A peine était-il entré dans son cabinet, à côté de la boutique, qu'on entend crier par un des garçons : « 60 livres de bœuf pour M. le comte..., « 50 livres de veau, 40 livres de mouton », puis quelques menus articles pour entrées ; et le boucher d'écrire à mesure. La livraison finie, un monsieur (c'était le maître d'hôtel) se présente, et le boucher, après lui avoir donné facture, ouvre un tiroir, où il prend 42 ou 43 fr. de monnaie qu'il remet au maître d'hôtel. Lorsque celui-ci fut retiré, le boucher dit à M. Bodin d'un ton pénétré : « Vous « allez me prendre pour un malhonnête homme ! « l'argent du maître d'hôtel, c'est la part qui lui « revient dans le prix de la livraison, portée sur sa « facture au double de ce qu'elle est réellement. « Mais que voulez-vous? si je n'agissais pas ainsi, « je perdrais toutes mes grosses pratiques du fau- « bourg. »

Quoique je n'aie pas été témoin du fait, je n'ai point hésité à le citer, parce que personne ne pouvait porter plus loin que M. Bodin l'amour de la

---

de Saumur, où la réaction blanche le força à se démettre de ces fonctions. Ses concitoyens, qui l'avaient fait entrer au Conseil municipal depuis l'an XIII, l'envoyèrent en 1820 au Corps législatif, et il y siégea jusqu'aux élections de 1824. Son portrait a été peint par Bodinier, son buste, œuvre de David d'Angers, coulé à Saumur avec le bronze de médailles antiques recueillies dans le pays. Il porte pour devise : *Tout à mon pays.*

sincérité et de la vérité (*a*). D'ailleurs il m'en a rappelé un autre, à peu près du même genre, dont j'ai eu parfaite connaissance.

Étant un jour au Directoire dans le cabinet de M. la Réveillère-Lépeaux, on présenta à son secrétaire le mémoire du boucher pour la fourniture de

(*a*) M. Bodin, receveur particulier de l'arrondissement de Saumur et historien de l'Anjou, a prouvé qu'il possédait éminemment ces vertus, devenues si rares parmi nous, non-seulement aux yeux de ceux qu'il a pu admettre dans son intimité, mais par sa persévérance dans les opinions judicieusement libérales, qu'il avait adoptées de bonne heure, et par tous ses écrits publiés ou restés manuscrits. Je ne rappellerai, parmi ceux qui ont été publiés, que les trois (*) lettres adressées à ses commettants pendant la durée de son mandat à la Chambre des députés, et ses histoires du haut et du bas Anjou, qui paraissent avoir servi de modèle à toutes celles publiées depuis sur les provinces du royaume, de même que l'ouvrage de Volney sur l'Egypte, l'a été, de l'aveu d'un célèbre anglais, pour tous les auteurs qui depuis ont entrepris de publier la relation de leurs voyages (**). M. Bodin remplissait avec la plus grande exactitude ses obliga-

(*) Non pas trois, mais quatre *Lettres à ses commettants* (1820-1823, Paris, in-8°, ensemble de 96 p.), rendant compte chacune des travaux de la session et dont la dernière contient le récit de l'expulsion de Manuel.

(**) *Recherches historiques sur Saumur et le haut Anjou* (1812-1815, 2 vol. in-8° avec pl.), et *Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou* (1821-1822, 2 vol. in-8° avec pl.). Ces deux livres, qui valurent à l'auteur les éloges de Daunou dans le *Journal des Savants* et le titre de correspondant de l'Institut, n'ont pas perdu encore, quoique vieux de plus d'un demi-siècle, leur popularité. Bien que rédigés sur des ouvrages de seconde main, ils se recommandent par un véritable talent d'exposition, une absence absolue de pédantisme, une rare indépendance d'esprit et, ce qui était plus rare encore à cette date, un sentiment très-vif de curiosité et de respect pour les vieux monuments alors désignés aux menaces de tant d'intérêts ennemis, et dont bon nombre, comme Fontevrault, doivent à Bodin seul leur conservation. Du reste Besnard fait ici acte de modestie et ne dit

la décade précédente, sur lequel je jetai machinalement les yeux, et voyant qu'il se montait à 945 livres, je ne pus m'empêcher d'en témoigner une vive surprise. « C'est pourtant à peu près le « chiffre ordinaire, me répliqua Vallée. — Je vais « te prouver, lui dis-je, qu'elle a pu au plus s'élever « à la moitié. » Entrant en effet dans le détail des plats servis le décadi, le quintidi et les autres

tions envers le Trésor, mais sans se permettre aucun agio. M. de Bondi, son receveur général, chez qui j'allais quelquefois pour affaires ou pour visiter les plantes rares, dont il était amateur, me dit un jour que je ferais bien, étant l'ami de M. Bodin, de l'engager à profiter d'une place de commerce aussi avantageuse que celle de Saumur pour y faire des négociations, qui, sans aucun risque, pouvaient procurer à chacun d'eux, 12,000 fr. de bénéfices. Lorsque je m'acquittai de la commission, sa réponse, du ton le plus sec, fut un *non*, trois fois répété. Son silence sur les mérites de l'Empire et de la Restauration lui fut fatal sous ce dernier gouvernement. Il fut destitué en 1815 (*), et chose singulière, un de ses percepteurs, que M. Bodin avait pris en faute grave et de qui il avait simplement exigé la démission, fut en même temps réintégré. Il est vrai qu'on fut obligé de le destituer une deuxième fois peu de temps après. Avant de l'être lui-même, il ne se montrait plus de jour dans les rues de la ville. Lui en ayant demandé la raison, il me répondit que c'était par la crainte d'y rencontrer tel et tel, — surtout l'ingénieur (**) et le juge d'instruction (***), — qui, ayant su que le nouveau

pas tout. Bodin, dès le premier mot de son second volume sur Saumur, débute ainsi : « Je dois commencer cet *Avis* par remercier « mon ami, M. Besnard, d'avoir bien voulu lire mon manuscrit, de « m'avoir donné de sages conseils, que je n'ai peut-être pas assez « suivis, et d'avoir pris la peine de corriger lui-même toutes les « épreuves de cet ouvrage. »

(*) C'est en 1817 seulement et sous le coup d'intrigues diverses et de menaces qu'il fut réduit à donner sa démission.

(**) Normand, ingénieur ordinaire de première classe à Saumur.

(***) Joullain-Dufresnay.

jours, nous ne pûmes trouver au delà de 400 livres, tout en faisant la part des sauces très-libéralement, attendu que plusieurs d'entre eux étaient composés de gibier, de volailles et surtout de poisson de mer ou d'eau douce, qui faisaient l'aliment ordinaire de M. la Réveillère. Vérification faite, mon observation fut trouvée juste et l'on changea de boucher.

Un jour que M. le commandeur de Malthe d'Argenteuil, Gallais et moi, nous avions dîné chez

sous-préfet (*) le rangeait dans la classe des suspects, avaient non-seulement cessé de venir chez lui, mais même lui avaient refusé le salut en public. Ces deux messieurs étaient ceux de la ville qu'il voyait le plus, et ils étaient toujours appelés aux petites et grandes fêtes qu'il donnait : « Une telle rencontre serait « suffisante, disait-il, pour me faire perdre connaissance et tom- « ber de ma hauteur sur le pavé. » Ce fut à cette époque qu'il me dit que sur une trentaine de percepteurs, nommés récemment à la place de ses anciens qui avaient été destitués, il en connaissait à peine trois, à qui il eût prêté 10 fr. sans billet de leur part. Passionné pour les beaux-arts et notamment pour l'architecture, il n'hésita point à concourir pour le plan de l'arc de triomphe dédié aux armées, et l'Institut lui décerna un accessit (**). Il fut un des premiers en France à sentir et à prôner les beautés de l'architecture dite vulgairement gothique, ainsi que le prouvent les nombreux mémoires adressés à plusieurs sociétés archéologiques et les dessins qu'il a fait graver dans ses ouvrages.

Admis pendant plus de vingt ans dans l'intimité de M. Bodin, soit à Saumur, à la ville comme à la campagne, soit à Paris, je reste dans l'entière persuasion, qu'il est un de ces trois personnages, qui de son temps ont fait le plus grand honneur à l'Anjou. On devinera facilement les deux autres (***).

(*) Joseph-Antoine de Carrère.

(**) La Bibliothèque d'Angers conserve de lui des projets manuscrits de fontaines monumentales dont une en l'honneur du roi René pour la place du Ralliement à Angers, Mss. 1137.

(***) Chevreul et David.

Mme de Castellane, dans son hôtel, rue Saint-Dominique, cette dame nous montra une montre magnifique entourée de diamants et qu'elle nous dit avoir coûté 6,000 fr. Elle passa de main en main et M. d'Argenteuil la mit par distraction dans sa poche. Je sortis et fis route avec lui jusqu'au perron du Palais-Royal. A l'instant de la séparation, il s'aperçut qu'il emportait la montre et me dit : « Je vais la renvoyer tout de suite, car Mme de « Castellane serait trop inquiète si je mettais du « retard. » Étant allé quelques jours après lui faire une visite, elle me raconta que lors de la réunion chez elle, M. d'Argenteuil[1] avait emporté par distraction sa montre, — ce que je savais déjà, — qu'il la lui avait ensuite renvoyée par un mendiant et que, sur le reproche de haute imprudence qu'il avait commise en remettant un objet aussi précieux à ce misérable, il lui avait répondu d'un grand sang-froid : « Vous ne connaissez donc guères votre « Paris, Madame! Eh quoi! vous auriez craint qu'il « ne se fût pas acquitté fidèlement de la commis- « sion; mais songez donc que ce mendiant occupe « une place (elle était alors donnée par la police) « qui lui vaut 2,000 fr. et plus, et qu'il n'aurait pas « risqué de la perdre pour l'appât de 4 à 500 fr., et « peut-être moins, que lui aurait donné le juif, à « qui il aurait été obligé de s'adresser (*a*)! »

(*a*) Mme la marquise, — dont Gallais et moi devions la connaissance à Mme Langlois, son amie d'enfance, — spirituelle, vive,

[1] De la famille Lebascle d'Argenteuil représentée en 1789 à l'Assemblée électorale de Touraine par Jean-Louis-Marie Lebascle d'Argenteuil. — C. de Busserolle, *Armor. de Touraine*, p. 108.

Dans l'été qui suivit l'explosion de la machine infernale, qui n'atteignit pas le Premier Consul mais qui faillit renverser plusieurs maisons du haut de la rue Saint-Nicaise, notamment celle dans laquelle un bien digne et respectable ami, le professeur de la Métherie, occupait un appartement dont les plafonds, les murs se ressentirent et dont les vitres furent brisées, — je me trouvai à un grand déjeuner, qu'il donnait à des étrangers de distinction et où assistaient entre autres, milord Hamilton, à côté duquel je fus placé, la célèbre miss Edgeworth [1], et quelques savants de la capitale qui, pour la plupart, voyaient de mauvais œil la marche du gouvernement consulaire, attachés qu'ils étaient, soit

enjouée, parfois légère jusqu'à l'étourderie, réunissait à un haut degré toutes les qualités physiques et morales propres à la rendre très-remarquable parmi les plus aimables femmes qui eussent pu alors et pourraient aujourd'hui orner les salons de la capitale. Elle aimait à nous raconter les scènes plus ou moins piquantes, dans lesquelles elle avait figuré à l'étranger pendant sa longue émigration, et où elle paraissait avoir été fréquemment accompagnée de M. le duc d'Aremberg, tant elle le citait souvent comme acteur ou comme témoin. Je m'en rappelle une et la voici. Étant un jour au spectacle à Venise, elle avait enlevé, avec une ficelle armée d'un hameçon, la perruque de dessus la tête d'un sénateur placé au-dessous d'elle, et avec tant de promptitude et d'adresse que ni lui ni ses voisins ne purent connaître l'escamoteur, ni savoir à qui s'adresser pour obtenir la restitution du larcin, à la grande fâcherie et indignation du noble vénitien, tandis qu'on pouffait de rire autour de lui. Elle ne laissa retomber la perruque qu'à l'instant de trouble et de confusion qui accompagne la fin du spectacle.

---

[1] Maria E., l'auteur si populaire de tant de contes et de romans, née en 1767, morte en 1849.

aux doctrines de l'Assemblée constituante, soit à la constitution de l'an III. Loin de dissimuler leurs opinions, ils se permirent insensiblement les critiques et les blâmes les plus sévères sur les principes qui leur semblaient être professés par Bonaparte et qui, selon eux, tendaient au despotisme le plus absolu. Vers la fin du déjeuner, alors que le champagne pétillait dans les verres, milord Hamilton, qui jusque-là s'était presque entièrement abstenu de parler, rompit tout à coup le silence : « Eh! quoi, — dit-il, — trop heureux Français! « vous avez des abricots, des pêches, d'excellents « vins au plus bas prix, et vous vous plaignez! » — Puis il ajouta en me parlant à l'oreille : « Chez « nous, une pêche vaut quatre et cinq schellings, « une bouteille de champagne ou de Bordeaux, une « guinée (*a*)! »

(*a*) De la Métherie, professeur adjoint de minéralogie au Collége de France (*), propriétaire du *Journal de Physique*, créé par l'abbé Rozier, son ami, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages, était d'une douceur inaltérable de caractère, et telle qu'il ne semblait pouvoir y déroger, que quand on agitait en sa présence quelque question relative à la liberté. Alors il prenait feu, et surtout en faveur de celle proclamée par l'Assemblée Constituante, dont il avait en quelque sorte épousé les doctrines. De là son antipathie prononcée contre le gouvernement de Bonaparte. Il ne manquait pas aussi de sortir de son habituelle tranquillité d'esprit, et je puis dire, de corps, quand on l'amenait sur le terrain de l'une de ses deux opinions favorites, l'origine de l'espèce humaine, qu'il lui attribuait commune avec les singes, et celle de la formation de tous les êtres, organisés ou bruts, qu'il attribuait à la cristallisation, car il parlait toujours de ces deux questions avec une véritable chaleur. J'avais dû, avant 1789,

(*) V. ci-dessus, t. I, p. 336.

Trois jours étaient accordés alors au public pour visiter les galeries du Louvre, si prodigieusement riches en tableaux de toutes les écoles et en statues antiques, mais j'avais eu, grâce à l'obligeance de MM. David, Gérard et Sauvage, la facilité d'y entrer à volonté (*a*). Un jour, qu'assis sur une banquette du salon carré, j'admirais un tableau de Michel Ange (*la Descente du Christ au tombeau*), une dame âgée et d'une mise très-simple, qui était venue se placer à côté de moi sans que je m'en fusse aperçu, prononça d'un ton d'inspirée ce peu de mots : « Quelle tête ! quel dommage que les « chrétiens en aient fait un Dieu ! » Frappé comme d'un coup inattendu, je me tourne vers elle, je la fixe sans oser ouvrir la bouche, et elle de conti-

sa connaissance à Volney, à qui il avait rendu de grands services pendant son voyage en Egypte, comme depuis encore pendant son séjour aux États-Unis d'Amérique.

(*a*) Étant allé, sur la recommandation de M. la Réveillère, voir M. David dans son atelier du Louvre, alors qu'il mettait la dernière main à son tableau des *Sabines*, je fus tellement frappé de sa beauté que je lui dis tout franchement, avec l'accent d'une conviction profonde, qu'il se montrait le digne rival de Raphaël. A ce compliment, qui parut ne pas lui déplaire, il me tendit la main, serra la mienne et, après un léger signe de satisfaction, me dit que l'architecture n'était pas de lui, mais du premier peintre de Paris en ce genre. — M. Gérard, qui était d'une extrême affabilité et dont je préférais volontiers le talent à celui de M. David, aimait à répéter qu'il n'avait pas exécuté de tableaux, dont il fît plus de cas, que du portrait en pied de M. la Réveillère, pour qui il avait la plus grande vénération (*). — Quant à M. Sauvage (**), ses bontés pour moi ont été constantes et presque journalières. Je lui dois mon portrait en mignature.

(*) V. ci-dessus, p. 109.

(**) V. ci-dessus, *ibid.*

nuer d'un ton plus bas : « Il y a là du Socrate, du « Platon! », puis d'analyser les beautés du tableau. Je pus alors échanger quelques paroles avec elle, et enfin je me permis de lui demander à qui j'avais l'honneur de parler. Elle ne se fit point prier pour me répondre, qu'elle était l'épouse de Fabricius, le naturaliste allemand[1]. Ce nom ne m'était pas inconnu, ou plutôt je savais par M. la Réveillère que M. Fabricius était, parmi les entomologistes, ce qu'aux dires de M. de la Métherie, M. Werner[2] était parmi les minéralogistes, c'est-à-dire celui qui passait pour avoir fait faire les plus grands progrès à la science dans la branche d'histoire naturelle dont il s'occupait. Lorsque je lui eus appris le nom de celui de qui je tenais des renseignements propres à me donner des idées aussi avantageuses de son mari, elle m'interrompit pour faire les plus grands éloges et me parler avec une sorte d'enthousiasme de ce directeur de la République, — nous étions en l'an V ou VI, 1797 ou 98, — qu'elle exalta jusqu'à le qualifier de Socrate moderne, Socrate ressuscité. Quant à la science des insectes, elle me raconta que, dans les dernières recherches, auxquelles son mari venait, accompagné de quelques-uns de ses élèves, de se livrer en Suède, il en avait découvert plus de deux mille espèces nouvelles. Les compliments que je pus lui faire à ce sujet furent probablement la

---

[1] Jean-Chrétien F., né à Tundern (Sleswig), mort en 1807 à Copenhague.

[2] Abraham Gottlob W., né à Wehrau (Silésie) en 1750, mort à Dresde en 1817, chef de l'école dite Neptunienne.

cause qui prolongea, pendant plus d'une heure, la conversation également agréable, piquante et instructive que j'eus avec cette dame.

M. la Réveillère me dit, lorsque je lui fis part de cette rencontre, qu'il connaissait effectivement M. Fabricius, pour l'avoir vu plusieurs fois, soit au Jardin des Plantes, soit au Directoire, ainsi que son épouse, qui était venue depuis peu le voir pour s'acquitter d'une commission dont elle avait été chargée par son mari, et qu'elle lui avait paru appartenir à certaine secte d'illuminées, qui passe pour être nombreuse en Allemagne.

Ce fut chez lui que, dans les premières années du Consulat, j'entendis sir Francis Burdet[1] dire que sa dernière élection de membre de la Chambre des communes au bourg de Westmunster lui avait coûté 100,000 livres sterling.

De 1799 à 1804, les progrès du luxe si négligé sous le régime républicain, excepté dans les salons de Barras, ne se firent guère remarquer que dans les services de la table, — genre dans lequel le consul Cambacérès acquit un grand renom[2], — et dans les broderies des uniformes, soit militaires, soit civils. Il commençait toutefois à se montrer dans les meubles des principaux appartements. Les promenades de Longchamps, les mascarades aux époques du carnaval et de la mi-carême redevinrent insensiblement aussi nombreuses et brillantes qu'avant

---

[1] Mort le 23 janvier 1844. Il s'agit ici de son élection en 1802, où il avait notamment loué toutes les voitures de place de Londres pour entraver la circulation des électeurs ennemis.

[2] V. Véron, *Mém. d'un bourgeois de Paris,* I, 122.

la révolution de 1789. Le Premier Consul, en dotant richement les sénateurs, les tribuns, les conseillers d'État, les ministres, les magistrats, etc., entendait qu'ils fissent de la dépense. Il tolérait même, dit-on, les exactions que se permettaient les fonctionnaires publics et les militaires, pourvu qu'ils affichassent un certain luxe; tandis qu'il trouvait mauvais qu'on ne parût faire aucun usage des nouveaux moyens d'aisance qu'il avait procurés; mécontentement qu'il ne dissimulait pas, et qu'il fit sentir un jour d'une manière assez piquante au sénateur Lemercier[1]. S'étant aperçu qu'il continuait de se rendre en fiacre aux Tuileries, quoique pourvu de 36,000 fr. de revenu, à raison de son titre, et d'une sénatorerie qui lui en produisait un semblable, un peu plus ou moins, il fit conduire un carrosse neuf, attelé de deux beaux chevaux, à la porte de son hôtel, le tout venant de sa part. Le sénateur ne manqua pas d'user de la voiture, pour aller au plus tôt remercier le Premier Consul, qui se contenta de lui répondre qu'il était charmé d'apprendre qu'elle était de son goût. Les illusions de M. Lemercier ne furent pas de longue durée; car, peu de jours après, le carrossier se présenta avec le mémoire, qu'il fallut payer, pour la fourniture du carrosse et de l'attelage[2].

Le Premier Consul voulait aussi que sénateurs,

---

[1] Louis-Nicolas L., président du Conseil des Anciens au 18 brumaire, comte de l'Empire en 1808, gratifié dès 1804 de la sénatorerie d'Angers, mort, plus que nonagénaire, en janvier 1849.

[2] M. Bougler fait méchamment subir cette avanie à Volney. *Mouvement provincial en* 1789, *Biogr. des députés*, I, 161.

généraux, hauts fonctionnaires, célibataires ou veufs, se mariassent et prissent de préférence des épouses dans les familles anciennement nobles. J'ai eu connaissance de ce fait par MM. Abrial et Volney, qui, pour éluder l'injonction, se marièrent l'un et l'autre, sans besoin ni envie, avec une de leurs cousines déjà sur le retour de l'âge.

Fatigué du travail du cabinet, et plus encore du régime de vie que je suivais d'après des habitudes insensiblement contractées avec lesquelles je croyais ne pouvoir rompre (*a*), effrayé des projets gigan-

(*a*) Par chaque décade, il y avait pour moi quatre jours pris pour des dîners plus ou moins somptueux : un chez mon notaire, M. Defaucompret, un chez M. Saladin, avocat à la Cour de cassation (*), un chez mon homme d'affaires, M. Imbert, huissier très-accrédité au tribunal de commerce (**), et le quatrième chez

(*) M. Saladin, frappé comme Gallais par la loi du 19 fructidor, n'avait ainsi que lui reparu à Paris, qu'après la journée du 18 brumaire. Il ne lui restait plus alors pour toute fortune que sa maison d'Amiens, qu'il vendit 15,000 fr. Pourvu gratuitement, c'est-à-dire sans cautionnement, d'un office d'avocat à la Cour de Cassation il employa cette somme à la décoration et à l'ameublement d'un grand appartement au premier étage ; et sur ce que je lui témoignais ma surprise de l'emploi qu'il avait fait du peu d'avoir qui lui restait : « Eh quoi ! — me dit-il d'un ton jovial, — vous ne « comprenez pas qu'un client, après avoir traversé une belle anti- « chambre, un cabinet de clercs proprement tenu, quand il viendra « à entrer dans le mien, décoré avec autant de goût et de magni- « ficence, se trouvera sur-le-champ frappé de l'idée qu'au lieu de « 40 à 50 écus pour mes honoraires, le moins qu'il puisse déposer sur « mon bureau, sera un rouleau de vingt-cinq pièces de 20 francs ? »

(**) M. Imbert, huissier, qui passait pour se faire 100,000 fr. de son cabinet, était celui qui nous donnait les dîners les plus splendides. Il y invitait et y recevait les personnages les plus distingués dans la magistrature civile et commerciale. Un jour, que le premier président de la Cour de Cassation, M. Muraire, et le procureur général à la Cour d'Appel, dont j'ai oublié le nom, faisaient partie des con-

tesques de Bonaparte, d'après lesquels j'en étais venu à me persuader que dans un avenir prochain il n'y aurait moyen de compter sur son indépendance, sa tranquillité et même sa subsistance, qu'avec la possession d'une propriété rurale, surtout telle qu'elle pût procurer les articles essentiels aux principaux besoins de la vie, les céréales, le vin, le bois de chauffage et les fourrages nécessaires à l'entretien de quelques têtes de bétail; — de

le restaurateur avec Gallais, Mercier, etc. (*); et pour les six autres je recevais presque toujours des invitations particulières, telles que celles de M. de Volney, Lemeignan, de Baugé, administrateur des hospices, M. Chasles, juge à la Cour de cassation, auquel j'avais pu rendre quelques services, etc.; puis je profitais aussi souvent que cela m'était possible de la permission, qui m'avait été si gracieusement donnée par Mmes de Marmier et de Con-

vives, je me permis vers la fin du repas de demander à celui-ci près duquel j'étais placé, s'il traitait ainsi ses amis, trente à quarante fois par an. Il me répondit, qu'il s'en donnerait bien de garde et que d'ailleurs ses appointements et revenus n'y suffiraient pas. Ceci me rappelle qu'un autre jour, au lieu de prendre place au régal de l'huissier, étant allé dîner chez Mme de Contades, je pris la liberté de lui dire, comptant sur son extrême indulgence, qu'elle serait bien dans le cas de me savoir quelque gré de la préférence que je lui donnais, attendu que j'étais invité dans une maison, où une table de 15 ou 18 couverts, splendidement servie, dans un salon éclairé de 30 bougies, ne laissait rien à désirer aux plus fins gastronomes. Or, la chandelle de suif éclairait chez elle un bon mais très-simple dîner. Tout en riant de bon cœur de mon observation, ayant voulu savoir chez qui on traitait si magnifiquement, sa surprise fut extrême en apprenant que c'était chez un huissier.

(*) Les dîners décadaires chez le restaurateur en société avec Gallais, Mercier, Dambreville, etc., étaient moins somptueux, 5 fr. par tête ordinairement, mais ils étaient si longuement prolongés, puis suivis du bol de punch, que, malgré l'excessive gaîté dont ils étaient accompagnés, il était rare que les inconvénients d'une table plus splendidement servie ne se fissent ressentir.

plus éprouvant le plus ardent désir de me livrer enfin à mes goûts pour l'agriculture, première passion de ma jeunesse que j'avais dû délaisser avec tant de regrets en 1789, je ne balançai plus, je pris et exécutai aussitôt qu'il me fut possible la détermination de quitter Paris et de m'établir à la campagne.

J'y fus porté encore par un autre motif, par l'annonce de la démolition prochaine du pignon de

tades-Giseux, d'aller à volonté prendre place à leur table, qui, soit dit en passant, était alors moins splendidement servie que celles des personnages les premiers nommés. Enfin, je ne manquais guère d'aller tous les dimanches, dans la belle saison, passer la journée à Rueil, chez Mme Denis, l'une des femmes les plus spirituelles, les plus instruites, les plus sagement philosophes, en un mot les plus accomplies, dont j'aie eu l'avantage de faire la connaissance pendant tout le cours de ma longue vie, et qui m'accueillait toujours avec une bienveillance que je ne puis comparer qu'à celle dont j'ai été honoré par Mmes de Marmier et de Contades. La mémoire de Mme Denis, morte il y a une trentaine d'années, est encore l'objet de la plus haute vénération à Rueil. Son mari, quoique tenant à la représentation extérieure d'un ancien premier magistrat d'une cour supérieure, était d'une simplicité rare en affaires. Entre cent je n'en citerai qu'une preuve. Quarante arpents de son domaine étaient contigus à celui de la Malmaison. Bonaparte, qui désirait l'agrandir et qui en effet est parvenu à l'augmenter de plusieurs milliers d'arpents, fit proposer à M. Denis la vente des siens. Il ne lui vint pas la moindre difficulté pour y consentir. Madame, ses amis et moi-même nous insistâmes auprès de lui pour qu'il profitât d'en tirer bon parti. Ce fut en vain. Il s'obstina à dire que, ses quarante arpents étant loués 800 fr., il ne pouvait en demander que 16,000 fr., et la vente fut consommée à ce prix. Hors de doute qu'il en eût pu faire 100,000 fr. et plus; car partie de ces quarante arpents joignaient immédiatement les jardins de la Malmaison.

l'hôtel de Chimay et de l'appartement que j'y occupais, pour l'ouverture des rues Duphot et Richepanse, attendu que je ne pouvais me faire à l'idée de rester à découvert pendant un intervalle de temps plus ou moins long, pas plus qu'à celle de chercher un autre logement.

Quoi qu'il en soit de tous ces motifs, le plus impérieux était d'obéir à l'instinct naturel de veiller à la conservation de l'existence. Quoique ma santé n'eût pas encore été altérée par la continuité d'un régime si propre à la détruire, il me fallait recourir plus d'une fois à l'eau sucrée le soir, au thé simple le lendemain matin; et déjà la tête et la main éprouvaient des tremblements involontaires et plus sensibles surtout le matin, qu'ils ne le sont encore à présent, quoique je sois plus âgé de près de quarante ans.

Il m'en coûta certainement beaucoup pour quitter la capitale, pour me séparer à tout jamais de tant d'amis et de connaissances si honorables et si précieuses, et cependant j'ai eu tout lieu de me féliciter d'avoir eu ce courage, puisque ma constitution s'est raffermie au point de m'étonner moi-même. Je dois ce précieux avantage au genre de vie, que j'ai pu suivre pendant dix-neuf ans à la campagne et dont je crois devoir d'avance présenter ici le tableau.

En vue de varier mes occupations et distractions, j'avais acquis deux petites propriétés, une maison à Fontevrault, où d'anciennes liaisons avec deux dames, sœurs de mon parent M. Boullet, alors juge à la Cour royale d'Angers, m'assuraient les ressources d'un excellent voisinage, puis un domaine

de 45 arpents, terres, prés, bois et vignes, avec une charmante habitation, dans la commune de Raslay, à une lieue de distance, que je me proposais d'exploiter, en y introduisant les améliorations dont les cours de M. Thouin, le dictionnaire de l'abbé Rozier [1] et ma propre expérience dans le département de la Sarthe m'avaient appris à connaître les avantages.

Dès en arrivant j'arrêtai la distribution du temps pour toutes les heures de la journée. Depuis l'heure du lever à 5 jusqu'à celle du coucher à 9, excepté deux dès le matin données au cabinet pour correspondances et lectures, le reste de la journée devait être employé à la culture de mon jardin, à de courtes promenades de chasse au chien couchant, à quelques visites jusqu'à 5 heures, et depuis le dîner jusqu'à 8 heures 1/2, à la réunion régulière, chez les dames Boullet, tant pour la causette que pour la partie de reversi ou de boston. Cette vie devait être modifiée l'année suivante, à mon entrée en jouissance du domaine de Raslay, tant par les occupations de l'agriculture que par les relations à former dans le voisinage, et enfin par les plaisirs de la pêche sur la petite rivière non navigable, qui, passant à ma porte, longeait ma propriété sur un espace de 250 toises et ne laissait pas que d'être poissonneuse.

Accueilli avec la plus grande bienveillance par

---

[1] *Cours complet d'Agriculture théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire ou Dictionnaire universel d'Agriculture*, par une Société d'Agriculteurs et rédigé par l'abbé Rozier (Paris, 1781-1805, in-4°, 12 vol.).

les familles Cailleau et Regnier, parents ou alliés de la famille Boullet, considérés à bon droit pour les personnages les plus honorables du canton, jouissant d'une quiétude, d'une indépendance parfaite, ne voyant dans l'avenir qu'augmentation d'avantages et d'agréments, je recouvrai bien vite et comme par enchantement ce bien-être physique si prodigieusement altéré par le genre de vie que j'avais été obligé de mener depuis dix ans, soit à Paris, soit au Mans.

Dans l'année suivante, le préfet, M. Nardon[1], à qui j'avais cru devoir faire une visite comme nouveau domicilié dans le département, et que j'avais eu occasion de revoir depuis pour affaires de la commune, m'offrit la place de percepteur de Fontevrault, et je crus devoir l'accepter comme pouvant se concilier avec mes autres occupations. En allant le remercier, il m'apprit que le projet, dont il avait été précédemment question avec lui (*a*)

(*a*) Avant de quitter Paris, j'étais allé voir le chef de division, qui au ministère de l'Intérieur m'avait fait un si bon accueil à la recommandation de Mlle Tiberge, et prendre congé de lui, en disant que je me retirais à Fontevrault où j'avais acquis une propriété rurale. A ces mots, il m'interrompit en disant que le gouvernement se proposait d'établir une maison de détention dans l'ancienne abbaye de ce lieu, et que, si j'y voulais un emploi,

---

[1] Hugues N., précédemment administrateur, puis président du département de Saône-et-Loire, procureur général syndic du District d'Autun, puis pendant deux ans sous-préfet d'Autun, nommé préfet de Maine-et-Loire le 30 fructidor an X (17 septembre 1802), installé le 19 ventôse an XI (10 mars 1803), remplacé le 6 thermidor an XIII (25 juillet 1805) par Bourdon de Vatry.

d'établir une maison centrale de détention à Fontevrault était décidément arrêté, et me pria, si j'avais quelques données sur une semblable organisation, de les lui transmettre par écrit. Il paraît que Bonaparte songeait alors à établir aussi un lieu de déportation, car je fus prié dans la même entrevue d'en indiquer un, si j'en connaissais qui pût convenir. Je promis de faire part de mes idées sur ces deux points (*a*) et nous nous séparâmes après deux heures d'entretien avec invitation réitérée de ne pas manquer de le venir voir toutes les fois que mes affaires m'appelleraient à Angers.

Plusieurs motifs, outre le voisinage de deux excellentes amies, plus âgées que moi de quelques années seulement, m'avaient déterminé à préférer à toute autre la résidence de Fontevrault.

Je savais que toutes les grosses et menues denrées y étaient généralement à meilleur marché que

je pouvais m'adresser à lui en toute confiance, ajoutant, ce sont ses propres termes : « Car je suis ministre en cette partie. » J'avais fait part de ce projet à M. Nardon, dès ma première visite.

(*a*) M. Nardon, camarade de collége de Joseph Bonaparte, ne resta pas longtemps préfet de Maine-et-Loire, et j'ignorais ce qu'il était devenu, lorsqu'en 1808 ou 1809, je reçus une lettre de Moreau, mon neveu, qui me priait de lui donner une recommandation pour ce personnage, comme pouvant en sa qualité d'administrateur d'une riche province d'Espagne, lui procurer un emploi avantageux. Quoique je ne pusse raisonnablement compter sur le succès d'une pareille démarche, je lui écrivis en effet, et il m'informa lui-même qu'il avait conféré à mon neveu l'emploi d'administrateur d'une propriété considérable mise sous le séquestre. La retraite des armées françaises ne lui permit pas d'en jouir longtemps, et quant à M. Nardon, je n'ai plus entendu parler de lui depuis cette époque.

partout ailleurs. Ainsi, par exemple, le vin rouge et blanc valait de 25 à 30 fr. la pièce de 2 hectolitres 28 litres ; le blé 3 et 4 sols par boisseau moins cher qu'à Saumur ; le bois de 20 à 22 fr. la corde, soit les deux voies; le beurre de 8 à 10 sols la livre ; les œufs de 5 à 7 sols la douzaine ; les poulets de 12 à 16 sols, et les canards de 15 à 20 sols la couple ; la viande de boucherie et de porc de 3 à 4 et 5 sols la livre (*a*); et il en était de même en proportion pour les gages de domestiques, savoir : 40 à 50 fr. pour les filles, propres aux divers services du ménage, 60 à 72 fr. pour les garçons de grosse peine et dont la nourriture était aussi peu dispendieuse qu'on puisse l'imaginer ; le salaire des journaliers sans nourriture était de 8 à 10 sols au plus en hiver, de 12 à 15 sols dans la belle saison ; pour les maîtres charpentiers, couvreurs et maçons de 30 sols, et pour leurs compagnons de 20 sols, etc. Je savais que la température du climat était beaucoup plus chaude qu'à Paris et dans le Maine et que j'aurais difficilement trouvé

(*a*) Une vieille demoiselle Despieds n'avait pour tout revenu qu'une rente viagère de 120 fr., et à la voir en robe de soie, coiffée à la grecque et proprement chaussée, on lui en eût donné dix fois davantage. A la vérité, sa garde-robe était montée par succession d'une sœur au point de n'exiger aucun renouvellement. Le pain, 2 livres de viande et une bouteille de vin par semaine suffisaient à la dépense de la bouche ; celle du bois et de l'éclairage était nulle, parce qu'elle se couchait en tout temps, dès que la brune paraissait, et la cuisson de ses aliments chez le boulanger, quelquefois chez un voisin, ou avec le secours d'un peu de braise, n'exigeait pas de frais de combustible. J'ai connu et admiré cette demoiselle vraiment remarquable par sa politesse, la propreté de sa mise et sa gaîté.

ailleurs mieux à ma portée ces plaisirs de la chasse, que j'étais autorisé à prendre dans la forêt de Fontevrault, par un permis que m'avait offert M. Delorme [1], conservateur de la division dans laquelle elle se trouvait située.

Enfin j'attachais un grand prix à l'avantage d'une position qui ne laissait plus entre ma famille et mes amis d'Angers qu'une faible distance à parcourir.

Je fus frappé, en arrivant à Fontevrault, des changements qui s'y étaient effectués depuis mes derniers séjours en 1789.

La petite ville si vivante, si remuante à cette dernière époque, n'était plus qu'un corps sans âme, un véritable désert. Après les dames Boullet, qui y occupaient le premier rang, et une demoiselle de Rancher, qui ne tarda pas à s'en éloigner par suite de son mariage avec M. de Case pour aller vivre près de Cahors sur ses propriétés, on ne voyait figurer dans la bourgeoisie que le notaire, le chirurgien et l'huissier, vieux célibataires, devenus étrangers à la société, six à sept religieuses réduites à leur modique pension de 200 fr. [2],

---

[1] Jean-Baptiste-Michel D., ancien receveur des Gabelles à Vihiers et que Besnard avait sans doute connu à Paris membre en l'an V du Conseil des Cinq-Cents.

[2] Des 70 dames de chœur, des 39 converses, qui figurent au procès-verbal du 19 juillet 1790 pour déclarer leur résolution prise en conformité des décrets des 14 et 20 avril et 18 juin précédent, on retrouve établies à résidence dans la petite ville transformée 9 ou 10 dames de chœur, dont Françoise-Adélaïde-Rose de Saint-Hubert, âgée de 20 ans en 1790, devenue jusque vers 1840 institutrice de la commune, Catherine Lemaignan de

et trois autres dames plus ou moins âgées qui vivaient dans l'isolement. On n'entendait plus le bruit des voitures suspendues qui se dirigeaient journellement vers l'abbaye, ni des allants et venants que les visites ou les affaires y appelaient.

Si sous ce rapport les changements portaient à la tristesse, je ne tardai pas à en découvrir d'autres qui m'inspirèrent une véritable satisfaction. Aux abords de la ville, plusieurs chaumières avaient pris la place des souterrains, des caves qui servaient précédemment d'habitation à plus de la moitié des habitants ; — de nombreuses parcelles de terrain avaient été défrichées et offraient une agréable variété de cultures ; des femmes, des enfants allaient de tous côtés ramasser le fumier destiné à améliorer des terres que leur stérilité naturelle avait condamnées à l'improduction, alors qu'elles appartenaient à l'abbaye, et qui après avoir été vendues d'abord

---

Pinturbat, âgée de 73 ans en 1790, morte le 16 avril 1808, Jeanne-Marie d'Authier de Saint-Sauveur, âgée de 34 ans, Jeanne-Perrine Boré-Martorey, âgée de 57 ans, Marie-Césarie de la Garde de Chambonas, âgée de 25 ans, Marie-Sophie-Adélaïde de Rancher, âgée de 66 ans, et Françoise de Rancher, âgée de 26 ans, Claudine Lion des Granges, âgée de 57 ans, morte le 21 floréal an XI, Anne-Philippine Dillon, âgée de 28 ans, et une trentaine de sœurs converses, dont trois sœurs connues sous le nom de Castalie, Louise-Marguerite Ouvrard, Julie Hardré, Marie-Catherine Merceron, morte le 12 août 1806, Marguerite Liret, Véronique Rathouis, Anne-Louise Delanoue, Victoire-Honorée-Thiberge Estienvrot, etc. — La dernière survivante de l'ordre fut, croit-on, Élizabeth-Jeanne-Baptiste Guillotreau, née à Noirmoutiers le 31 janvier 1764, retirée à Nantes en 1792, et réunie en 1826 aux nouvelles Fontevristes de Chemillé, où elle est morte le mardi de Pâques 1854.

en masse, avaient depuis été acquises en petits lots par de simples journaliers prolétaires ; et ceux-ci dont la lâcheté, la fainéantise étaient passées en proverbe, se montraient depuis lors actifs et laborieux (*a*). Dès les premiers dimanches je m'aperçus que les haillons, dont un si grand nombre d'individus étaient autrefois couverts, avaient été remplacés par de bons vêtements et que les processions de mendiants, qui ces jours-là ne manquaient pas de se présenter aux portes des personnes habituées à leur faire l'aumône, avaient cessé de se montrer.

A l'époque de la suppression de l'abbaye, tout ce monde avait donné des signes de douleur et de regrets, pour ne pas dire de désespoir, car ils se voyaient tout à coup privés des ressources sur lesquelles ils avaient compté pour se soustraire aux horreurs de la misère. En effet les secours qu'ils en recevaient journellement étaient considérables. Outre le pain d'une livre, distribué à tout individu qui se présentait à l'heure fixée, on lui donnait également la valeur d'un litre (la mesure d'une grande cuillère à pot) d'un mélange de solide et de liquide provenant de la desserte de toutes les tables (*b*); en outre

(*a*) Il était passé en proverbe que les journaliers de Fontevrault ne quittaient leurs habits de travail que pour l'heure des repas. Il n'y avait dans la commune que trois petites fermes de 2 à 300 fr. de loyer chacune, dans lesquelles on avait rarement besoin de leur aide. Par conséquent l'abbaye était à peu près seule dans le cas de les employer, et elle leur fournissait une nourriture, qui, quoique peu coûteuse pour elle, était pour eux un véritable festin.

(*b*) Ce mélange se composait de tous les restes de soupe, de

chaque religieuse était dans l'usage d'adopter une famille pauvre, à qui elle savait procurer des secours particuliers et souvent considérables. Enfin la charité de Mme l'Abbesse et celle des grands dignitaires de l'ordre, Mmes la grande prieure, la prieure de Saint-Lazare, la grande grenetière, la dépositaire et la dame du four étaient rarement invoquées en vain. Malgré tant de ressources, cette population était réduite à une misère vraiment hideuse. Tout le bétail de la commune consistait alors en une vingtaine de vaches, une cinquantaine d'ânes, autant de chèvres, trois paires de jeunes bœufs, autant de troupeaux de moutons de la plus chétive espèce, dix à douze mauvais chevaux, non compris ceux de l'abbaye, autant de porcs et quelques volailles. Mais lorsque j'y arrivai on comptait déjà plus de cent vaches et plus de deux cents ânes. Le nombre des porcs se trouvait à peu près égal à celui des vaches, et même il s'en engraissait plusieurs, tandis qu'auparavant on les vendait maigres. Presque tous ces ci-devant prolétaires possédaient quelques parcelles de terrain, outre une chaumière ou cave; quelques-uns récoltaient déjà leur provision de grains, et

viandes bouillies, rôties et en ragoûts, de poisson de mer et d'eau douce, de gibier, de volailles, de légumes de toute espèce, que les servantes de l'abbaye réunissaient dans de grands baquets, auxquels on donnait le nom de *bacicot*, et on appelait *dames du bacicot* celles qui allaient y recevoir leur portion. J'entendis un jour dans une dispute entre deux femmes faire le reproche suivant : « Ah! tu ne te souviens donc pas, — « disait l'une à l'autre, — d'avoir été comme moi, dame du « bacicot? »

pouvaient vendre de 15 à 20 pièces de vin (*a*).

Les dames Boullet avaient trouvé étrange que j'eusse fait des visites au maire et au curé, attendu que l'un était un paysan et que l'autre, épileptique et dartreux, ne jouissait d'aucune considération dans la commune. Pour me justifier à leurs yeux, il fallut leur dire que ce n'était pas pour eux personnellement que j'avais cru devoir faire cette démarche, mais pour les fonctions qu'ils y exerçaient.

Par le même motif, j'en avais fait une au sous-préfet[1], ce dont je n'avais pas été blâmé, probablement parce que c'était un homme comme il faut, — ainsi s'exprimait-on alors dans le pays, — et une autre au receveur de l'arrondissement, M. Bodin, dès que j'eus reçu l'avis de ma nomination à l'emploi de percepteur.

En lui parlant, lors de cette première entrevue, des motifs qui m'avaient déterminé à quitter Paris, il avait été dit quelque chose des rapports que j'avais eus avec MM. la Réveillère et Volney. Il n'en fallut pas davantage pour me rendre l'objet des attentions les plus bienveillantes de sa part. Après que j'eus satisfait à quelques questions tant sur

(*a*) L'un d'eux, qui avait acheté, dix ans auparavant, 9 boisselées (un demi-hectare) d'un terrain, situé sur un monticule, réputé tout à fait improductif, pour la modique somme de 50 fr., l'ayant défriché et planté en vignes, l'a revendu sous mes yeux, celle de 2,230 fr.

---

[1] Jean-Pierre Delabarbe, nommé le 12 prairial an VIII, mort en fonctions le 24 octobre 1811.

leur compte que sur celui de Vallée, avec lequel il s'était trouvé dans la Vendée, alors que celui-ci était curé de Saint-Florent et qu'il était lui-même payeur de l'armée républicaine, et m'avoir donné des conseils sur la gestion de mon emploi, il me dit, avec la dernière obligeance, qu'il espérait que les relations d'état le mettraient en mesure de faire plus amplement ma connaissance. En effet, il y avait à peine trois mois que j'étais entré en fonctions, qu'il me retint à dîner, en m'assurant que je pouvais regarder dorénavant sa maison comme la mienne et y prendre un lit toutes les fois que je serais dans le cas de passer la nuit à Saumur. Il ne tarda pas lui-même à venir me voir à Fontevrault, où il voulut bien accepter un lit, pour me montrer, dit-il, de quelle manière je devais en user avec lui à l'avenir. Il y revint même dans la suite, lorsqu'en s'occupant de ses *Recherches historiques sur le haut Anjou*, il songea à publier une Notice sur la célèbre abbaye de ce nom, ce qui exigea de sa part un examen attentif des monuments qui y subsistaient encore. Ces marques d'estime, d'amitié, de confiance, déjà si flatteuses par elles-mêmes, le devinrent davantage à mes yeux, lorsque je pus être instruit que de tous les percepteurs de son arrondissement j'avais été seul, à l'exception de deux, qui firent successivement auprès de lui fonctions de commis principal, admis à sa table et seul aux honneurs de l'hospitalité soit à la ville, soit à la campagne. Cette honorable et si précieuse liaison n'a été rompue que par sa mort, survenue en février 1829.

Je remarquai avec plaisir que les mœurs s'étaient

sensiblement améliorées dans la commune ; les cabarets n'étaient plus aussi fréquentés ; on n'entendait point parler de ces accidents de grossesses de filles si fréquents du temps des moines. Le goût du travail, auquel on se livrait même les jours de fêtes et dimanches, avait succédé aux habitudes de la fainéantise, et la lèpre hideuse de la pauvreté avait disparu. Chacun ne semblait être occupé que de ses propres affaires.

Les cultures, soit de terres arables, soit des vignes, s'exécutaient presque toutes à bras d'hommes et j'y voyais employer les enfants, alors qu'ils pouvaient à peine soulever la houe, tandis que les petites filles aidaient leurs mères à garder et soigner la vache, et allaient ramasser le fumier, tout en filant à la quenouille.

La nourriture de ces petits cultivateurs était très-frugale ; la soupe, le pain et l'ail en formaient la base principale ; la boisson retirée de dessus le marc, et celle de fruits cuits, tels que pommes et cormes dessséchées, ou de baies de genièvre, arbuste multiplié dans les bois du voisinage, formaient leur breuvage ordinaire ; on y ajoutait rarement un verre de vin, qui se réservait pour la vente. Rarement aussi la viande de porc et quelquefois la potée de fèves ou de haricots ou de pommes de terre figuraient dans leurs repas.

Aux travaux de la terre plusieurs joignaient les métiers de charron, de tisserand, de menuisier, de cordonnier, de charpentier, de couvreur, etc., et surtout de maçon, exercé par plus de 80 individus. Quelques-uns faisaient des éducations de vers à soie ; d'autres désignés par la qualité de cui-

siniers, confectionnaient les pruneaux dits de Tours; dans les soirées d'hiver quelques-uns fabriquaient des ouvrages d'osier, des balais de bruyère et de genêt, qu'ils allaient vendre aux marchés voisins; d'autres enfin cassaient des noix pour le moulin à huile du lieu, et d'autres des amandes pour les confiseurs de Paris.

Tout cela n'était qu'édifiant à mes yeux, mais j'entendais avec peine la chronique scandaleuse rapporter que les femmes et filles qui avaient pu se compromettre étant jeunes, se distinguaient maintenant par les actes extérieurs de la plus haute dévotion. Elle assurait au surplus que pareille métamorphose avait lieu à Saumur, où les dames qui avaient été dans le même cas, étaient parvenues à l'aide d'un curé venu de la Vendée, à former une espèce de congrégation, qui à certains jours de fêtes, assistaient aux offices tenant de gros cierges à la main.

Ayant reconnu que mon petit emploi de percepteur me convenait beaucoup mieux que la direction de la Maison Centrale, je ne manquai pas, avant même qu'on eût commencé les travaux de construction, de prévenir, dans un voyage de Paris, le chef de division, qui m'avait offert ses bons offices, que je ne les accepterais pas. J'avais déjà fait la même déclaration au préfet. Je n'eus pas à m'en repentir.

Un régime frugal, l'exercice à pied et à cheval, des occupations tranquillisantes, la respiration d'un air pur, la jouissance des agréments de société les plus analogues à mes besoins, tout avait concouru à remettre ma santé sur le meilleur pied. Mon bonheur eût été parfait, s'il n'eût été troublé par

l'idée, sans cesse présente, de ma détresse, causée par les dettes considérables que j'avais déjà contractées. Ruiné par les dépositaires de mes faibles économies, rebuté par l'homme du Mans que j'avais autrefois le plus obligé, exploité par un faux ami, un instant, perdant la tête, j'avais failli me jeter à l'eau sous la promenade du Greffier ; mais, le courage revenu, je n'avais pas celui d'arrêter la dette qu'accroissait sans cesse l'urgence d'améliorations sur mon domaine de Raslay, qu'en son état présent je n'aurais pu louer plus de 200 fr.

Dès la première année de mon séjour à Fontevrault, j'éprouvai une perte bien douloureuse, et telle que je n'en avais pas ressenti une semblable depuis celle de ma mère. Mme Boullet, proche parente et intime amie depuis l'enfance, mourut chez son fils aîné, à Tours. J'en porte encore le deuil dans mon cœur.

L'apprentissage que je fis de l'horticulture contribua puissamment à adoucir les chagrins et les inquiétudes qui me tourmentaient. Je n'avais jusqu'alors manié ni bèche, ni pioche, ni râteaux. A voir seulement faire le jardinier, j'en appris l'usage et je devins vite habile dans un métier si agréable et qui m'assurait des ressources aussi précieuses pour la santé du corps, que propres à calmer les tourments du cœur et de l'esprit.

Cet état de satisfaction me rappela naturellement une anecdote, que M. Thouin l'aîné prenait plaisir à raconter de M. Cochin, père de l'ecclésiastique fondateur de l'hospice de Paris qui porte son nom et aïeul du maire du XIIe arrondissement et plusieurs fois député.

Né sans fortune, il avait été placé à son arrivée à Paris, en qualité de commis, chez un gros marchand de toile de la rue Saint-Jacques et y mérita par sa bonne conduite l'affection et la confiance de son patron, au point que celui-ci en se retirant lui céda son fonds de commerce. Il le géra jusque dans ses plus minces détails avec une assiduité et une loyauté qui lui permirent de le quitter à son tour, lorsque, devenu possesseur d'une fortune considérable, le poids des années le fit songer à la retraite. Sa récréation principale avait été, pendant plusieurs années, avant de prendre ce parti, de venir faire quelques tours de promenade au Jardin des Plantes, et il y avait parfois échangé quelques paroles de conversation avec M. Thouin, qu'il rechercha davantage, lorsqu'il se trouva dégagé des affaires. Il lui dit un jour que depuis que, sur les instances réitérées de ses enfants richement établis, il avait été comme forcé de quitter son état, il mourait d'ennui, dans le désœuvrement complet auquel il se trouvait réduit. « Je sais, dit Thouin, « un bon remède au mal qui vous consume », et sans tenir compte des observations de M. Cochin, il donna l'ordre à un des garçons jardiniers de lui procurer une bèche et de lui montrer à s'en servir. M. Cochin ne tarda pas à convenir que le sommeil, l'appétit étaient revenus les mêmes qu'autrefois. Deux mois s'étaient à peine écoulés que sur les conseils de M. Thouin, il se détermina à acquérir une maison de campagne, à s'y retirer, et à s'y livrer à la culture de son jardin. Sa santé se rétablit parfaitement, et il ne manquait guère, dans les rares apparitions qu'il fit depuis à

Paris, de passer au Jardin des Plantes, de remercier M. Thouin, et de reconnaître qu'il lui était redevable de la vie[1].

J'avais eu occasion de remarquer précédemment l'état d'enfance dans lequel se trouvait l'agriculture à Fontevrault, à Raslay et lieux circonvoisins. Elle avait fait de grands progrès à Fontevrault, où l'aisance avait succédé à la pauvreté; elle était restée stationnaire à Raslay, où la presque totalité de la population végétait dans un état voisin de la misère (*a*). Non-seulement les journaliers, mais les fermiers ou métayers ne savaient ni lire, ni écrire,

(*a*) Un habitant de la commune, propriétaire cultivateur, retiré du service militaire, me disait un jour, qu'en Alsace, où il était resté à la campagne dix-huit mois, logé chez un petit propriétaire, il avait reconnu que cet individu qui possédait à peine 60 boisselées de terre (3 hectares et un tiers), se faisait 3,000 fr. de revenu et se nourrissait bien, tandis que lui-même, possesseur de plus de 200 boisselées (10 à 11 hectares), pouvait à peine nouer les deux bouts, à la fin de l'année, tout en se nourrissant maigrement. « Eh bien! lui répartis-je, avez-vous « observé ce qu'il faisait? — Oh! il faisait de tout, du blé, du « trèfle, des choux, des oignons, du tabac, de la garance; « jamais sa terre ne se reposait. — Eh! que ne faites-vous « comme lui? »

---

[1] Le plus curieux c'est que Claude-Denis Cochin, né à Paris en 1698, mort en 1786, et dont d'aucuns font un magistrat, tient une place dans tous les dictionnaires biographiques à titre de « botaniste français. » Il avait pris si bon goût aux conseils de son nouveau maître, que bientôt son petit domaine de Châtillon lui fit une réputation pour sa collection de plantes rares, — et que Hérissant et Coquereau l'ont consacrée en donnant leur *Jardin des curieux ou Catalogue raisonné des plantes les plus rares et les plus belles,* qui en comprend la description (Paris, 1771, in-8°).

et leur indolence pour le travail était en proportion de leur ignorance. Un très-petit nombre était devenu propriétaire de quelques parcelles de terrain. Or j'ai reconnu d'après une foule d'observations, que le moyen infaillible de rendre laborieux, économe et actif un prolétaire de la campagne, est de lui procurer l'acquisition d'une portion de terrain, tant faible soit-elle.

Les travaux de la culture s'exécutaient généralement à la charrue, chez les fermiers avec un attelage de deux bœufs, avec celui de deux ânes chez les petits cultivateurs. Cette charrue, une des plus simples dont on se soit servi dans les temps les plus anciens, était légère au point que le laboureur la portait souvent sur l'épaule en allant et revenant du labourage; le soc était du poids de 3 à 4 livres, l'âge ou perche de volume et de longueur proportionnés, ainsi que le mancheron à une seule branche, et point de roues. La herse à dents de bois, et dont on se servait rarement, ne pouvait produire que bien peu d'effet. Les mœurs étaient au surplus bien meilleures qu'on ne s'y serait attendu dans une commune dont les habitants se trouvaient dans un état si voisin de l'indigence. La plus grande tranquillité régnait dans les familles, et la plus grande union partout. Je me suis de plus en plus convaincu qu'il en fallait attribuer la cause principale à l'influence salutaire du plus riche d'entre eux, exploitant un domaine considérable et qui n'avait cessé d'être leur maire depuis 1789.

M. Cesvet des Granges, fils d'un riche cultivateur, avait embrassé la profession de son père, et il s'y était rendu aussi habile que la routine d'alors

pouvait le permettre. Par sa fortune et ses qualités personnelles, surtout par son affabilité, il avait obtenu le respect et la confiance des habitants de sa petite commune, dont la plupart l'avaient servi lui et sa famille, soit comme domestiques, soit comme journaliers habituels. Il entrait volontiers avec eux en toute occasion dans les détails de leur situation présente, et il manquait rarement celle de soulager et même de prévenir leurs besoins, tout en leur donnant les conseils propres à les en préserver par la suite. Aussi comme maire, il n'avait qu'à dire un mot pour leur faire entendre raison.

Son épouse, également fille d'un riche cultivateur, possédait toutes les qualités désirables dans l'administration intérieure d'une grande exploitation rurale, et ne se montrait pas moins que son mari généreuse et charitable envers les malheureux. Parmi les secours de tout genre qu'ils distribuaient si libéralement l'un et l'autre, j'en citerai un, à cause de sa singularité et de son importance. Mme Cesvet possédait une de ces *pierres à serpent*, célèbres dans l'Indoustan. Un ami l'avait rapportée et en avait fait présent à madame sa mère, qui s'en était servie avec le plus grand succès. Cette pierre, dont le volume et la forme peuvent être comparés à ceux d'une fève de marais et dont la couleur est d'un gris noir, paraît être artificielle. Brisée par accident, une des moitiés était échue à Mme Cesvet des Granges, et l'autre à sa sœur, qui résidait dans le village voisin de Bizay[1]. L'une et l'autre avaient

[1] Commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

conservé toute leur vertu, et les deux sœurs les employaient avec un égal empressement. Lors donc que quelqu'un dans le voisinage, et même à des distances lointaines, avait été mordu par un reptile venimeux, et surtout par une vipère, dite aspic dans le pays, il ne manquait pas de se rendre promptement chez une de ces dames, qui, après avoir lavé la plaie, posait la pierre sur la blessure. Dès qu'elle s'y était collée, ce qui à ma connaissance a toujours eu lieu dans les diverses applications qui en avaient été faites, la guérison était certaine, mais il fallait attendre qu'elle s'en détachât d'elle-même ; au surplus la cohésion était si forte, qu'on n'eût pu la détruire sans déchirer les chairs. La séparation spontanée s'opérait, selon l'époque ou la gravité de la morsure, au bout de deux à dix jours, et on plongeait alors la pierre dans un vase de lait, pour la faire dégorger et nettoyer ; puis on l'essuyait et on la replaçait dans sa petite boite. Le malade, qui ne se retirait qu'après avoir pris une médecine, regardée comme nécessaire pour assurer l'entière guérison, était pendant toute la durée du traitement, hébergé, nourri, soigné gratuitement, avec autant d'attention qu'il eût pu l'être dans un hospice desservi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

M. et Mme Coutelle, anciens amis du Mans, qui avaient quitté cette ville pour venir habiter près de nous à Paris et qui par le même motif avaient quitté Paris pour acheter une propriété à Fontevrault et s'y fixer[1], avaient ajouté par leur présence

[1] M. Coutelle remplace en la mairie de Fontevrault Pierre

de nouveaux charmes aux réunions journalières du soir chez Mmes Boullet, déjà si attrayantes par la franche gaîté qui y régnait. Nous étions accueillis, je pourrais dire recherchés par les familles Cailleau, de Candes, et Régnier, de Turquant, à en juger par les honnêtetés et les témoignages multipliés d'entière confiance que nous en recevions. M. Guillemard, ancien receveur des douanes à Nantes[1], qui ne tarda pas à devenir propriétaire[2] du vignoble le plus considérable des coteaux de Saumur et qu'un heureux hasard m'avait permis de rencontrer à Paris, dès en arrivant à sa terre de la Fessardière[3], nous avait reçus et traités sur le pied d'anciens amis, indiquant nos chambres, nous invitant à les occuper souvent, etc. ; à Saumur, j'avais M. Bodin, c'est tout dire, et par son entremise le docteur Chapuis[4], dont la connaissance m'a été si précieuse ; Mmes Saint-Sauveur, anciennes religieuses de Fontevrault, devenues sinon riches, du moins pourvues d'une fortune qui les plaçait dans une haute aisance, et par elles, le général Bontemps[5], ex-moine de

---

Ponillé le 9 nivôse an XIV (30 décembre 1805) jusqu'au 2 janvier 1808.

[1] Où il est mort en 1825.

[2] En 1809.

[3] Demeure au XVIIe siècle de l'agent général de l'abbaye de Fontevrault et où est né le 3 août 1795 Abel Aubert Du Petit-Thouars.

[4] François Ch., élève de 1789-1791 de l'École de médecine de Dijon, puis attaché à l'hôpital de la Charité de Paris et de 1792 à l'an IV aux hôpitaux militaires, de l'an IV à l'an XI, pratiquant avec brevet de chirurgien de 1re classe, à Saumur, reçu docteur-médecin à Paris le 22 thermidor an XI (10 août 1803).

[5] V. t. I, p. 199.

Fontevrault qui, à l'occasion, m'hospitalisait à la ville, comme à sa jolie campagne de Chaintre[1]; un peu plus tard, M. Gaultier-Tribert, avec lequel les liaisons se sont depuis resserrées au point de devenir et d'être encore très-intimes; MM. Gaulay père[2], chirurgien, et Gaulay fils, médecin, que je voyais comme parents, à la vérité très-éloignés; enfin, j'y avais fait plusieurs connaissances plus ou moins honorables, telles que celles de MM. Allain-Targé, procureur impérial[3], Normand, ingénieur ordinaire, Dupuis-Boutet, riche négociant, et M. Delabarbe, sous-préfet, que j'aurais dû nommer plus tôt, puisqu'il me traitait en ami et m'honorait de sa confiance.

M. Drouin, ex-adjoint aux commissaires des guerres, revint en ce temps chez Mme sa mère, qui jusqu'alors avait vécu dans la retraite avec ses deux

---

[1] Commune de Dampierre. Dans l'ancienne chapelle, transformée en une sorte de salon, se conserve encore un joli tableau de Vierge, provenant de Fontevrault.

[2] Urbain G., né à Doué, le 15 janvier 1748, attaché de 1769 à 1778 à l'hôpital militaire de Strasbourg, puis pendant plus de trente ans à l'hôpital civil et militaire de Saumur. Pour son fils, V. t. I, p. 72.

[3] René-François A.-T., grand-père du député actuel, né à Saumur le 20 février 1770, procureur impérial depuis le 25 août 1804, maintenu en 1815 et qui se signala dans ces fonctions par un rare exemple d'indépendance courageuse en faisant dénier par le Tribunal de Saumur, malgré l'avis de son chef immédiat, la compétence des conseils de guerre pour le jugement de trois des complices du général Berton (19 octobre 1822). Révoqué en 1823, réintégré dans la magistrature en 1825, il est mort président de Chambre et membre du Conseil général de Maine-et-Loire, le 16 octobre 1835, à Saumur.

demoiselles, et il ne tarda point à augmenter les ressources de la société locale de Fontevrault, en se réunissant avec sa famille au petit groupe qui existait déjà. Habitué au maniement des affaires, et d'un caractère dont la vivacité ne lui permettait pas de rester inoccupé, sachant de plus que le maire n'attachait pas grande importance à la conservation de sa place, et qu'il avait toute confiance en moi, il me pria un jour de l'engager à donner sa démission, et de le proposer en qualité de son successeur. Je me chargeai volontiers de la double commission, et peu de jours après il fut nommé maire [1].

Il avait fait en arrivant l'acquisition d'un domaine rural assez considérable, situé aux portes de la ville de Thouars ; il fit reconstruire ou transformer la maison de ville et celle d'une petite propriété rurale de sa mère, et il établit la dépense de la famille avec laquelle il vivait, non-seulement sur un pied de beaucoup supérieur à celle d'auparavant, mais même de toutes les autres maisons de la ville. Il faisait même de fréquentes visites à M. Du Petit-Thouars [2], qui en effet tenait le plus grand état de maison du voisinage : « Parbleu, ces nobles sont

---

[1] François-Charles D. remplace le successeur de Coutelle, Martin Babin, le 24 juin 1812 et se démet en 1815.

[2] Abel-Ferdinand Aubert du P.-T., né au château de Saumur le 9 novembre 1769, officier d'infanterie en 1789, marié à Saumur avec une demoiselle Marie Besnard, membre du Conseil général de Maine-et-Loire du 16 frimaire an XI au 2 floréal an XIII, maire de Turquant le 6 vendémiaire an XII, sous-préfet de Chinon en l'an XIII, député d'Indre-et-Loire en 1807, mort secrétaire général de l'Hérault, à Montpellier, le 28 novembre 1829. C'est le père de l'amiral Abel du P.-T.

« bien singuliers ! — me disait-il un jour. — Ils « vous font à l'arrivée grandes politesses, grand « accueil, et à peine sont-ils réunis, qu'ils forment « bande à part, vous tournent le dos pour causer « tout bas, et vous laissent croquer le marmot des « demi-heures entières ! »

Mais bientôt des rivalités de personne ou d'intérêt soulevées par l'organisation de la prison mirent si bien le trouble dans notre petite société, que je m'y sentis déplacé et pris le parti de m'installer à Raslay ; je l'aurais dû prendre plus tôt.

Dès l'hiver qui suivit mon acquisition, j'y avais planté quelques arbres d'achat alors très-chers (*a*) et j'avais établi en pépinière un millier de plants de diverses espèces, surtout en arbres fruitiers, et quoique les ouvriers eussent cru, en les mettant en terre, pouvoir leur souhaiter le *Requiescat in pace*, ils présentèrent un beau développement dans le cours de l'année, ce qui m'encouragea à doubler ce nombre dès la suivante ; je ne tardai pas même en augmentant progressivement à le porter à 4,000, et même en 1812, à 5 et 6,000 pieds (*b*), et c'est à cette entreprise d'horticulture, et en même temps d'agriculture, que je dus l'avantage d'avoir enrichi mon petit domaine et de plus d'être enfin parvenu à

(*a*) Les pommiers, poiriers, pruniers, abricotiers, cerisiers, 1 fr. 25 c. ; les basses tiges, abricotiers, pêchers, 75 c. ; les ormeaux, sycomores, hautes tiges, 1 fr. 25 c. ; les châtaigniers et platanes, 2 fr. ; les tilleuls, 3 fr. ; les peupliers 60 et 75 c. ; les pins, sapins, cyprès de 3 ou 4 pieds de hauteur, 3 fr.

(*b*) Je forçai aussi sur les semis d'arbres, soit fruitiers, soit champêtres et d'agrément, tels que ceux de pommiers, poiriers, châtaigniers, noyers, ormeaux, sycomores, tilleuls, mûriers,

la libération totale de mes dettes passives, poids d'autant plus accablant que j'étais obligé de ne m'en confier à personne, dans la crainte d'inquiéter mes créanciers, dont quelques-uns auraient pu exiger immédiatement leur solde, sinon à Mlle la Ferté, qui sans paraître effrayée le moins du monde, conservant même une sécurité et un sang-froid admirables, parvenait à me persuader que de manière ou d'autre je parviendrais avec le temps à une libération complète.

Je résolus donc de me faire surtout pépiniériste, ce qui n'exigeait que de faibles avances, tandis que faute de capitaux, je ne pouvais entreprendre les améliorations nécessaires pour mettre en valeur un sol aussi peu productif dans l'état où je le trouvais. Je fus bientôt affermi dans ce dessein, par les demandes d'arbres qui me furent faites dès la troisième année qui suivit celle de la première plantation.

J'avais supprimé la jachère; quinze et seize productions diffférentes, blé, seigle, orge, avoine, maïs, sarrasin que j'enterrais quelquefois pour engrais, trèfle, luzerne, haricots, pois, millet, lentilles, vesces, raves, choux et pommes de terre revenaient alternativement sur le sol, et je ne

pins, sapins, cyprès de diverses espèces, gleditzia, cèdres, dont les graines ou cônes m'étaient procurés par M. Thouin, et jusque sur ceux d'aubépin et d'asperges. Ces semis, sur un sol de sable gras, réussissaient au point qu'on eût dit qu'il ne restait pas en terre une seule graine, et la terre de bruyère, que je trouvais à ma porte, ne leur manquait pas suivant le besoin; aussi cette partie de la pépinière, eu égard à la dépense, me fut-elle la plus lucrative.

manquais guère de faire deux récoltes par an sur le même champ, surtout dans mes terres légères. Cependant le défaut de présence, la privation de l'œil du maître occasionnaient des négligences, des oublis dans l'exécution de mes ordres, dont les suites étaient plus ou moins préjudiciables ; je récoltais beaucoup, et le produit net n'était pas satisfaisant.

La mort de M. Régnier[1], à peine âgé de quarante ans, qui m'avait comblé de tant de bontés et auquel j'étais si vivement, si sincèrement attaché, fut pour moi un dernier motif de quitter ma résidence de Fontevrault.

J'étais d'ailleurs peu propre aux fonctions de percepteur, qui exigeaient une fermeté, pour ne pas dire une dureté de caractère dans les poursuites à exercer contre les contribuables, dont j'étais loin d'être pourvu, ce qui m'obligeait à des avances continuelles, et de plus, entraînait annuellement la perte de plusieurs cotes. Aussi ne tardai-je pas à me convaincre qu'en résultat définitif je perdais bien autant et plus sur mon exploitation rurale par mon absence, que je ne pouvais retirer de mon emploi. En le quittant je trouvais au contraire au moins 300 fr. de loyer de ma maison et dépendances de Fontevrault ; de plus je pouvais retirer 4,000 fr. de ma démission, somme qui allégeait d'autant le capital de mes dettes, et des intérêts en proportion.

Dès la quatrième année de l'établissement de ma pépinière dans la vue seule de me procurer les

---

[1] Le 5 octobre 1811, à Turquant.

arbres que je m'étais proposé de planter sur mon domaine, j'en avais déjà vendu plusieurs, et il m'en était demandé plus que je n'en pouvais fournir. Ce petit commerce, utile par lui-même, me procura l'occasion de former des liaisons aussi avantageuses qu'honorables avec les principaux propriétaires du canton, puis bientôt à Loudun d'excellentes connaissances, telles que celles de M. Montaut-Desilles, ancien préfet[1], de M. Dumoutier de la Rue, maire, de Mme de l'Épinay, de M. Vallée, percepteur; aux Trois-Moutiers, de M. et de Mme Dutemple, des curés du voisinage, surtout de Roiffai, des Trois-Moutiers, de Saix et d'Épieds, tous anciens prêtres qui ne partageaient pas les idées intolérantes ni les haines cléricales des nouveaux et qui dans la suite me témoignèrent assez d'amitié pour accepter ma soupe ou m'offrir la leur, et quelquefois assez de confiance pour me consulter sur des cas de conscience et d'administration dans l'exercice de leurs fonctions. — Au reste ceux du voisinage de Fontevrault, également tous prêtres d'avant 1789, en avaient usé de même avec moi ; — ce qui, soit dit en passant, prouve que l'éducation, donnée dans les Séminaires depuis cette époque, est bien différente de celle qu'on y donnait autrefois, etc.; — puis un peu plus tard de former des liaisons de grande intimité avec M. et Mme de Lope, alors propriétaires du châ-

[1] Pierre Montault-Desilles, né le 9 mai 1751 à Loudun, membre du Corps législatif en 1791, du Conseil des Anciens en l'an V, préfet de Maine-et-Loire le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), installé le 8 germinal (29 mars), et en fonctions jusqu'au troisième jour complémentaire de l'an X (20 septembre 1802).

teau de Bizay[1], et qui comme celles avec M. Hennecart se sont entretenues jusqu'à présent.

A raison de sa singularité, je me permettrai de citer un fait dont j'ai eu pleine connaissance, tandis que j'habitais encore Fontevrault. Le fils unique d'un paysan, riche propriétaire dans la commune de Turquant, arrondissement de ma perception, chez lequel j'entrais assez souvent dans mes allées et venues chez MM. Guillemard et de Joannis, était attaqué d'une pulmonie, que les médecins de Saumur avaient déclarée incurable comme étant parvenue à sa dernière période. Le père, au désespoir, prit le parti de le conduire dans sa charrette chez M. d'Angot, vieux noble, habitant un petit castel près les Aubiers, dans la Vendée, qu'on lui avait dit avoir opéré, et gratuitement, des cures merveilleuses. Arrivés près de lui, le grand médecin, — c'est ainsi que dans le pays on désigne les jugeurs d'eau et les autres charlatans ou empiriques, — déclara qu'en effet le mal était grave et qu'il ne croyait pas pouvoir le guérir. Cependant après avoir ruminé, pendant quelque temps, et cédant aux instances du père, il dit : « Je ne connais qu'un remède ; c'est « de prendre un caillou, gros comme la tête d'un « enfant, de le casser et réduire en petits mor-

[1] Mme de Lope était fille de Jacques-Philippe-Charles de Bernard, à qui la terre était échue par alliance avec la famille de Bussy. — En 1790 il y fut donné un dîner, qui fit grand bruit dans le pays, à cause du divertissement qui suivit et où le fils de la maison, le jeune Bussy, entra dans le salon, monté sur un âne, en criant : « Hue ! hue ! en avant la nation ! », ou suivant d'autres témoignages recueillis dans une enquête : « C'est moi ! Voici le « Tiers-État ! »

« ceaux gros comme des noisettes, de le faire « bouillir dans deux pintes de vin jusqu'à réduc- « tion des deux tiers, d'en donner un petit verre « le matin et le soir au malade, et de continuer « jusqu'à la fin. » Le jeune homme exécuta l'ordonnance de point en point — et recouvra la santé. Comme je l'avais vu réduit au dernier degré de marasme, je fus très-surpris de le retrouver un jour, travaillant à la vigne avec son père, qui me raconta l'histoire du remède et de la parfaite guérison qu'il avait opérée.

Ce grand médecin, quoique peu riche, non-seulement exerçait gratuitement, mais comme les dames Cesvet, il hébergeait et nourrissait les consultants qui, venant de trop loin, ne pouvaient retourner chez eux dans le jour.

J'ai eu occasion plus tard de me rencontrer avec lui. Étant allé voir Mme Dutemple, atteinte d'une maladie grave et qui faisait craindre pour ses jours, son mari me dit que les soins du docteur Doucet, qui passait à bon droit pour le plus habile de Loudun, ne lui paraissant pas produire d'effets satisfaisants, il prenait le parti d'aller lui-même prier M. d'Angot, qu'il savait ne jamais se déplacer pour n'importe quel malade, de vouloir bien pour lui s'écarter de la règle qu'il s'était faite. Je le priai alors de me faire avertir de son arrivée si elle avait lieu. M. d'Angot, après une longue résistance, céda enfin à ses prières, et je me hâtai de profiter de l'occasion de le voir. Je trouvai maîtres, enfants et domestiques dans la consternation, tant le mal avait fait et continuait de faire des progrès. Sur ce qu'on me dit que M. d'Angot était auprès de Madame, je

passai dans le salon, où le docteur Doucet, qui s'y trouvait seul, me dit que la malade était très-mal, que tout ce que l'art avait pu lui suggérer n'avait pu produire les effets qu'il en attendait, mais il se hâta d'ajouter, bien entendu sans avoir l'air d'y croire, que l'autre docteur, désignant M. d'Angot, qui était là, en montrant du doigt la chambre de la malade, serait sans doute plus heureux que lui.

Nous causions assez lestement de sa capacité, lorsqu'un certain bruit du côté de la chambre fit présumer qu'il en sortait, et le docteur Doucet, qui ne se souciait apparemment pas de se trouver avec lui, me quitta subitement et me laissa seul avec M. d'Angot, vieillard de soixante-dix-huit ans, mais encore vert. — « Vous êtes médecin, Monsieur ? » me dit-il. — « Non, Monsieur, à moins qu'on ne « donne ce titre à celui qui aurait suivi pendant « trois mois des cours de médecine. » — « En ce « cas, vous l'êtes toujours plus que moi, qui n'en « ai jamais suivi. » Puis le voilà, qui me raconte naïvement, et pourtant avec prolixité, son histoire. Cadet d'une noblesse d'ancienne extraction, — car un de ses frères avait été chanoine-comte de Lyon, il était entré jeune au service et était parvenu au grade de capitaine ; il l'avait quitté en 1789 et après avoir émigré, était revenu dans la Vendée, où il avait servi jusqu'en 1801. Pendant la durée de cette guerre, il n'était sorte de fatigues, de misères, de dangers qu'il n'eût essuyés, et finalement il se trouvait dénué de tout, le peu de bien qu'il possédait ayant été vendu, quand un proche parent vint à son secours, en lui accordant l'usufruit de la mai-on qu'il habitait, ainsi que de la ferme attenante.

Il y avait trouvé un vieux livre de médecine, contenant un grand nombre de recettes contre toutes sortes de maladies. Ayant fait avec succès usage de quelques-unes sur les gens de sa maison et de sa ferme, il avait étudié ce livre et en avait extrait 200 recettes, qu'il appliquait à toutes sortes de maladies. Sans doute il ne réussissait pas toujours, mais pour cela, il ne manquait pas de pratiques, « par la raison », — ajouta-t-il en riant, — « que « je n'exige et ne perçois aucun paiement ». Je fus si émerveillé de son récit, que j'oubliai de lui parler de la cure du jeune paysan.

Quoi qu'il en soit de la science et du mérite des 200 recettes de M. d'Angot, Mme Dutemple fit dès lors et exclusivement usage de celles qu'il crut devoir lui appliquer, et elle recouvra la santé (*a*).

Les événements de 1814 hâtèrent l'exécution du dessein de transférer mon domicile à Raslay. Prévoyant que je perdrais mon emploi sous la Restauration — (en effet, 34 sur 43 percepteurs de l'arrondissement de Saumur furent destitués [1] et remplacés la plupart par des individus tarés), — je me hâtai de le vendre avec un rabais de 1,000 fr. sur le prix qui

(*a*) Les remèdes, dits de bonnes femmes, m'ont été très-utiles en deux cas : 1° contre un rhumatisme aigu, dont j'avais cruellement souffert trois ou quatre fois l'an, de 1800 à 1819, par l'application sur les genoux d'un chausson de laine tricotée à côtes ; 2° contre les crampes, dont les attaques étaient très-fréquentes, par celle d'une ficelle fortement imprégnée de tabac, placée immédiatement au-dessous du genou. L'une et l'autre pratique ont été continuées depuis l'époque de leur emploi.

---

[1] Les perceptions étaient possédées à titre inamovible et viager.

m'en était offert, à M. Morna, lequel ayant servi dans la Vendée, devait être indubitablement agréé par le ministre (*a*).

Les 3,000 fr. que je reçus furent employés au grand œuvre de ma liquidation. Quoique cette somme fût à peine suffisante pour amortir la sixième partie de mes dettes, ce faible commencement releva mon courage et me pénétra de la joie la plus vive. J'eus même peu après un autre sujet de satisfaction, quand une foule de petits contribuables en arrière de plusieurs années, non compris la courante, s'empressèrent de s'acquitter complètement, mus, dirent plusieurs, par la reconnaissance de ce que je les avais attendus sans les écraser de frais, en sorte que tous mes rôles, — ce qui ne m'était jamais arrivé pendant mes dix années de gestion, — se trouvèrent couverts, à l'exception de 150 à 200 fr., lorsque je les remis à mon successeur.

Je louai en même temps ma maison de Fontevrault et le petit domaine qui en dépendait. Nous partîmes de Fontevrault à la fin de février 1815 dès la pointe du jour, afin d'éviter les adieux et les rencontres qui auraient été plus ou moins pénibles, plongés dans le chagrin de nous éloigner d'amis auxquels nous étions si sincèrement attachés. Mais

(*a*) On ne faisait alors aucune difficulté au ministère des finances de nommer en ce genre d'emplois l'individu désigné par le démissionnaire, mais je craignais avec raison qu'on en agît autrement sous la Restauration, et en effet tous mes collègues destitués furent privés de cet avantage. J'avais pris au surplus le parti de ne signer ma démission qu'argent sur table, et après avoir prévenu le cessionnaire qu'il eût à s'atourner, comme il l'entendrait; que quant à moi je ne me chargeais plus de rien.

l'éloignement n'était pas assez considérable pour nous priver du plaisir de nous revoir souvent. Raslay devint pour les amis Boullet et Coutelle leur maison de campagne, comme Fontevrault pour nous la maison de ville.

Je me livrais gaîment aux diverses occupations de mes cultures, lorsque je fus informé d'abord par mon journal, puis par le passage de plusieurs émigrés qui se rendaient dans la Vendée, de l'approche d'une lutte inattendue.

Je ne puis taire que l'enthousiasme fut général dans le canton en faveur de Napoléon, lorsqu'on y fut informé de son entrée triomphante à Paris. Il était causé par la crainte du rétablissement des dîmes et de l'annulation de la vente des domaines nationaux, articles sur lesquels prêtres et nobles ne dissimulaient point leurs espérances. Aussi un des principaux propriétaires de ces biens, quoique cultivateur de profession, m'avait-il dit quelques jours auparavant, à l'occasion des bruits qui couraient alors à ce sujet, qu'il ne savait pas à quoi cela aboutirait, mais que puisque les nobles et les prêtres riaient, nous n'avions bien sûr qu'à pleurer (*a*).

(*a*) La plupart des nouveaux curés des villages voisins ne faisaient point alors mystère de leurs opinions sur le prochain recouvrement des biens de l'Église, de quelque nature qu'ils fussent. Quant aux dîmes, ils faisaient un cas de conscience à leurs paroissiens de les payer, comme la plupart des habitants de la Vendée qui n'en faisaient pas la moindre difficulté; et quant aux propriétés foncières, ils prenaient note de celles qui avaient appartenu à leurs cures, disant aux nouveaux possesseurs qu'ils feraient aussi bien de s'en dessaisir dès à présent, que d'attendre le moment d'y être forcés par la loi, qui allait intervenir.

La guerre ne tarda point à recommencer dans la Vendée, et même à se rapprocher de nous; car une division d'insurgés, commandée par le général Canuel, s'était portée sur la ville de Thouars et s'en était emparée, ce qui lui donnait toute facilité de pénétrer dans celle de Loudun et dans toutes les communes environnantes. Au bruit du tocsin, qui retentissait de toutes parts, les habitants de Raslay, ayant le maire à leur tête, se réunirent chez moi, en annonçant qu'ils partaient pour Thouars. Je parvins, non sans peine, à les détourner de ce dessein, en leur disant qu'il suffisait pour le moment d'envoyer cinq à six d'entre eux à la découverte de ce qui se passait, tandis que les autres, postés sur le pont de Raslay, qui couvrait la commune, attendraient le rapport des éclaireurs; et je mis à leur disposition mes armes, qui consistaient en deux fusils de chasse, l'un double, de Leclerc, provenant de M. l'abbé de la Châtaigneraie, évêque de Saintes et abbé de Bourgueil, l'autre simple, canon de Bilbao, monture de Lesage, présent de mon ami Pesch (*a*), et de plus un pistolet d'arçon. Cette proposition appuyée par le maire ayant été agréée, l'Assemblée se sépara. Tous purent rentrer chez eux au bout de cinq à six heures d'attente, sur le rapport des éclaireurs, que le général Canuel,

(*a*) Ceci me rappelle que sur l'annonce de la vente de mes meubles en 1822, un chasseur, qui connaissait bien mon fusil simple, vint me trouver et m'en offrit une rente viagère de 2 livres et de 6 perdreaux, franc de port, à Paris. Quelque agréable et même utile qu'elle m'eût été, je la refusai, car j'avais promis ce fusil à mon neveu Lenoble, et je lui ai tenu parole.

après avoir pillé les caisses et mis à contribution la ville de Thouars, s'était retiré aux approches d'une colonne de troupes impériales, commandée par le général Delaage.

Ayant facilement compris que l'obligation de loger et nourrir pour un temps indéterminé des militaires dans une commune aussi petite que la nôtre et composée, comme elle l'était, d'habitants si peu en mesure de les recevoir, serait pour elle une charge également coûteuse et embarrassante, j'allai sur-le-champ trouver le maire, pour l'engager à écrire immédiatement au sous-préfet, que dans le cas où les communes rurales de l'arrondissement fussent tenues de loger et de nourrir des militaires, il voulût bien excepter la sienne de cette obligation, attendu qu'elle était incapable de la remplir, en offrant de fournir en subsistances et argent ce qu'il jugerait compatible avec ses facultés. Il n'hésita point à approuver cette idée, en me chargeant de la rédaction de sa lettre, que je rendis aussi pathétique qu'il me fut possible, quoique généralement conforme à l'état réel des choses. Quoi qu'il en soit, notre commune fut seule dans le voisinage affranchie de logements militaires, et le maire et moi nous supportâmes les trois quarts de la charge en subsistances qui lui furent imposées en remplacement. Elle fut même totalement rendue nulle par la suite, car à ma grande surprise, un an ou dix-huit moîs après, on nous en paya la valeur en argent.

Aux promesses d'union et d'oubli succédèrent immédiatement après la victoire les vengeances, les proscriptions des Cours prévôtales, les destitutions

des fonctionnaires, tant révocables qu'inamovibles, et de longues listes de suspects.

Le sous-préfet de Saumur était alors un M. Carrère, ci-devant protégé par Joseph Bonaparte, qui lui avait procuré un emploi en Espagne pendant la courte durée de sa royauté, et qui, rentré en France, l'avait fait nommer à la sous-préfecture de Saint-Malo[1]. Vrai caméléon politique, sur la première nouvelle de la catastrophe de Napoléon, il s'empressa de manifester la plus grande joie en apprenant le retour des Bourbons, et de protester hautement par ses paroles comme par ses actes du plus entier dévouement à leurs personnes. Cette politique, assez familière aux méridionaux, lui valut la conservation de son emploi, non à Saint-Malo, où le rôle qu'il y avait précédemment joué, lui aurait suscité des désagréments, mais à Saumur, où ses antécédents n'étaient pas connus. Cet homme, qui ne marqua guère son administration que par des bassesses et des vexations exercées à l'égard des citoyens les plus recommandables, ne manqua pas de m'inscrire sur la liste des suspects (*a*). Je ne sais et n'ai pas voulu savoir à la recommanda-

(*a*) La liste des transportables dressée par ce sous-préfet était si nombreuse, que le préfet ne voulut l'appliquer à aucun des individus qu'elle comprenait. Quant à mon dénonciateur, j'aurais

---

[1] Joseph-Antoine de Carrère, né à Paris, le 7 mars 1775, militaire, puis professeur aux Écoles Centrales, puis chef de bureau, secrétaire général, directeur d'un hôtel des Monnaies, en dernier lieu sous-préfet, non de Saint-Malo, mais de Saint-Brieuc, nommé à Saumur le 11 septembre 1815, installé le 30, en fonctions jusqu'au 27 mai 1828.

tion de qui j'en fus redevable, puisqu'il ne me con naissait pas ; mais ce que je puis affirmer, c'est que je n'avais pas d'ennemis dans le canton où d'ailleurs je n'avais pu exciter la jalousie de qui que ce fût ; ce que je sais, c'est que comme je n'habitais plus son arrondissement, il avait spécialement recommandé à son collègue de Loudun l'application de cette mesure, qui se trouva transformée en une simple surveillance. Je n'ai même été instruit de cette particularité que quelques années après. Notre bon maire, dînant un jour chez moi, demanda en riant, si je me trouvais bien de la mise en état de surveillance sous son autorité. Comme je traitais la question de plaisanterie, il me dit : « Vous y avez pourtant été placé; mais voici « ce que je fis à la réception de cet ordre. Je « montai sur-le-champ à cheval et allai trouver le « sous-préfet, auquel je déclarai que je ne vous « le notifierais pas, attendu que très-lié avec vous « pendant plus de dix ans, j'avais acquis la con- « viction que votre conduite avait toujours été « irréprochable et que toute la commune était là « pour le certifier ; et j'ajoutai que si on croyait « devoir vous mettre en surveillance, il n'y avait « qu'à m'y mettre aussi moi-même, et avec moi « les trois quarts et demi de la France. A cela, il « me répondit : Que voulez-vous? je ne connais pas « l'individu ; j'ai reçu cet ordre de mon collègue de « Saumur, avec invitation de le faire exécuter. »

peut-être pu, mais je n'ai pas voulu le connaître, précisément parce que mes soupçons savaient où tomber, du côté de Fontevrault.

Ce qu'il y eut encore de singulier dans cette affaire, c'est que m'étant trouvé plusieurs fois à dîner dans cet intervalle de temps chez M. Hennecart, au château de la Motte, avec le sous-préfet de Loudun, j'avais toujours été traité par lui avec toute l'honnêteté possible, même avec une sorte de confiance dans les conversations particulières, tandis que celui de Saumur, dans les bureaux, où j'étais venu remplir une formalité relative à ma démission, m'avait lancé des regards de haine et de fureur au seul énoncé de mon nom. Il avait fait pis à d'autres.

Mme de Bernard, veuve en premières noces de M. le marquis de Bussy, et en secondes de M. de Bernard, également respectable par ses titres, son âge et ses charités envers les pauvres, habitait son château de Bizay avec M. de Lope, époux de sa fille aînée. Celui-ci avait donné une fête aux habitants de son village lors de la rentrée de Bonaparte, et Mme de Bernard, craignant que le sous-préfet, dont le caractère violent était déjà connu, ne prît des mesures de rigueur, telle que la transportation à l'égard de son gendre, avait cru devoir l'aller trouver et lui offrir toute satisfaction et garantie. Le sous-préfet, sans se lever, sans lui offrir ni lui permettre de prendre un siège, la laissa parler pendant près d'un quart d'heure, puis d'un ton sec et hautain, il l'interrompit pour lui dire : « Madame, je ne puis rien ; votre gendre sera « traité comme il le mérite, retirez-vous. »

Je reconnus bientôt l'utilité de mes pratiques horticoles. Mon jardin, d'un sol sablonneux, mais gras et facilement arrosable, me procura des

légumes secs et crûs en telle quantité, que j'en pus facilement vendre annuellement pour 250 et 300 fr. puis fournir en majeure partie avec les œufs à la nourriture des gens de la cuisine, et souvent quelques plats à la table des maîtres.

Un seul porc du poids de 130 à 150 livres se trouva bientôt suffire pour la cuisine, et je pus vendre les trois autres de même poids, que j'élevais successivement dans le cours de l'année. Et ces animaux, qu'on était habitué, dans le canton, à vendre lorsque âgés de sept à huit mois ils étaient parvenus à peu près à atteindre ce poids, n'exigeaient aucun déboursé; ils étaient engraissés avec les pommes de terre cuites et arrosées de son ou d'un peu de farine d'orge, le tout fourni par la petite ferme.

Une centaine de grosses et menues volailles, oies, dindons, canards, poulets, quelques couples de pigeons et les veaux de mes trois vaches âgés de trois semaines me valaient du boucher, par marché convenu, autant de livres de viande que ma livraison en comportait, et pour l'ordinaire m'acquittaient avec lui au bout de l'année. Tous ces animaux étaient également nourris avec les produits de la petite ferme.

Je ne puis trop recommander d'après mon expérience à tous les cultivateurs grands et petits d'apporter des soins particuliers à la culture de leurs jardins et à l'entretien de leur basse-cour.

Les sables maigres, si peu productifs en seigle, le devinrent pour moi presque autant et à moindre frais, par la culture des pommes de terre, du millet, du maïs, des haricots, du sarrasin, des raves, que

je ne semais d'ailleurs pour l'ordinaire qu'après avoir enlevé une récolte de choux, de vesce verte ou sèche, de pois, etc. L'établissement de luzernes, les semis de pommes de terre, de diverses plantes fourragères, fournissaient à la fois les moyens d'améliorer le sol, de nourrir abondamment le bétail, de fabriquer une grande quantité d'engrais et de vendre la presque totalité du foin de mon pré, la luzerne et le trèfle n'étant pas de vente dans le canton.

Les soins donnés à ces diverses branches de l'économie agricole ne me firent pas négliger ceux que je devais à ma pépinière, et même elle commença dès lors à les fixer plus particulièrement. Jusqu'alors les produits de la vente d'arbres ne s'étaient pas élevés au delà de 900 fr., mais l'extension que je lui avais déjà donnée et que je continuai d'augmenter, les porta bientôt à 1,500, puis à 2,500 et 2,700 fr. Je diminuai même la dépense, en me substituant au jardinier, qui me coûtait 400 fr. de gages et une nourriture plus recherchée que celle des autres ouvriers; je le remplaçai par un jeune garçon, à 50 fr. de gages, que je me chargeai d'instruire dans les diverses parties du jardinage, et il ne tarda point à me fournir meilleure besogne, que celui qui se croyait un savant de premier ordre et qui n'était qu'un routinier très-ignorant.

Je m'étais fait la loi d'être le premier levé et le dernier couché. Des croisées de ma chambre je voyais tout ce qui pouvait se passer dans la cour, et cela ne m'empêchait pas de visiter au sortir du lit les écuries et les étables, pour m'assurer que

chacun était à son poste, puis de passer dans le jardin et la pépinière.

La distribution du temps et du travail est de la plus grande importance; je l'avais arrêtée pour moi et mes domestiques. Je ne dérangeais jamais ceux-ci de leurs travaux particuliers, sinon pour cause grave et urgente, et quant à moi, après ou avant mon inspection, je donnais le matin de deux à trois heures au travail de cabinet, et le reste de la journée à celui du jardinage, entrecoupé quelquefois par un coup d'œil jeté sur la besogne du laboureur et l'état des champs ensemencés. Les longues soirées d'hiver, c'est-à-dire jusqu'à 9 heures, me servaient à nettoyer et ensacher mes graines, à lire mon journal et quelque ouvrage d'agrément.

J'assistais aux repas et surtout aux dîners et soupers de mes domestiques, tant pour leur parler de nos petits travaux sur lesquels j'avais quelquefois l'air de les consulter, que pour leur donner quelques conseils, quelques instructions, puis pour maintenir l'union entre eux, m'assurer qu'ils étaient contents de ce qu'on leur avait servi et empêcher qu'ils ne restassent pas trop longtemps à table.

Toute cette vie rustique s'animait par le contraste de relations, que j'ai su apprécier à leur valeur et dont par conséquent je conserve précieusement le souvenir; car j'avais entretenu dans toute leur intimité mes liaisons formées à Fontevrault avec les dames Boullet, messieurs et dames Coutelle, Guillemard, et Mme Régnier (monsieur était mort, et j'éprouve encore aujourd'hui le sentiment de sa perte, qui alors fut peut-être plus douloureuse

pour moi que pour n'importe quel membre de sa famille, tant mon attachement était fondé sur l'estime, l'amitié et la reconnaissance). J'allais de temps à autre leur rendre des visites d'un et deux jours, et toujours de sept à huit chez M. Guillemard, à la Fessardière, chez qui, comme depuis au château de la Motte et de Bizay, nous avions des chambres portant nos noms. De même chez mes voisins et amis de Raslay je pouvais faire des visites dont la durée était ou pouvait être de plusieurs jours, sans être assujetti à représailles, ce qui, vu la gêne dans laquelle les dettes me plaçaient et le besoin de vaquer à mes diverses occupations, eût été une charge réelle. Quelques-uns d'eux, surtout M. Delage, Vaslin et Bassereau, sans parler des Coutelle, venaient néanmoins quelquefois mais seuls, passer trois ou quatre jours dans ma modeste solitude, et leur présence, qui ne me gênait en rien, ne pouvait que m'être agréable. Enfin, j'avais à ma porte M. Cesvet, maire, et le curé de Morton, ma paroisse, son beau-frère, qui nous accueillaient avec la plus grande cordialité. La maison de M. Cesvet me plaisait d'autant plus, que dans sa tenue elle me rappelait sous les plus grands rapports celle de ma mère, dans laquelle régnait la plus profonde tranquillité au milieu de nombreux domestiques, employés aux travaux de la ferme, et l'abondance de tout ce qui pouvait être nécessaire dans le ménage, sans faste, sans luxe, mais avec un ordre parfait.

J'avais fait vers la fin de 1816 au château de Bizay la connaissance de M. Péron, ancien capi-

taine de vaisseau marchand[1], alors maire de la commune, lequel formait pour M. et Mme de Lope, ainsi que pour Mme et Mlle de Bernard, belle-mère et belle-sœur de celui-ci, un voisinage dont toute la famille faisait le plus grand cas. Je ne tardai pas à être informé qu'il avait fait de longs et périlleux voyages, et qu'il avait même été abandonné pendant trois ans sur une petite île déserte de l'Océan méridional. Ces premières notions piquèrent ma curiosité et je saisis avec empressement la première occasion qui se présenta de lui adresser quelques questions sur des aventures, que dans mon imagination j'avais déjà assimilées à celles de Robinson Crusoé. Il voulut bien répondre à toutes ; il fit plus, il m'entretint longuement, dans les entrevues suivantes que j'eus avec lui, de ses séjours à l'île déserte d'Amsterdam, à celle de France (Maurice) et aux États-Unis, de ses voyages à Moka et dans l'Yémen, aux îles de Madagascar et d'Anjouan, à la Nouvelle-Hollande, aux principales îles de la Polynésie, à la Chine, aux côtes Nord-Ouest de l'Amérique jusqu'au 62e degré, etc., enfin d'une foule d'événements qui lui étaient survenus ou dont il avait été témoin dans l'intérieur et aux extrémités nord et sud des deux grands Océans. Prenant un

---

[1] Pierre-François P., né à Lambezellec (Finistère) le 6 février 1769, retraité comme capitaine de vaisseau, habitait le château du Péage dans la commune d'Épieds, dont il fut nommé maire le 2 janvier 1805 jusqu'aux Cent-Jours, puis de nouveau de juillet 1815 à 1825. Établi alors à Saumur, il y remplit les fonctions de premier adjoint, de mars 1826 à avril 1830. Plus tard, il résidait à Brétignolles en Cléré. Je n'ai pu trouver la date de sa mort.

vrai plaisir à entendre les détails dans lesquels, comme tout voyageur, il aimait d'ailleurs à entrer, je ne pus m'empêcher de lui exprimer des regrets de ce qu'il ne s'était pas déterminé à publier le rècit de voyages, qui me paraissaient très-propres à exciter et satisfaire la curiosité des lecteurs.

Il me répondit d'abord qu'il n'en avait pas eu le loisir depuis son retour en France, puis il ajouta que n'ayant pas l'usage d'écrire, il n'avait pas osé former cette entreprise. « Mais, lui observai-je, « avez-vous des journaux, des notes? » Sur sa réponse affirmative, je me permis de lui donner le conseil de les confier à un ami, à un homme de lettres, qui se chargerait de les coordonner et de les mettre en état de paraître au grand jour. A cela il m'objecta qu'outre le désordre qui existait dans ses notes et journaux, les uns et les autres étaient écrits partie en français et partie en anglais; il ne connaissait d'ailleurs personne dans le canton, qui réunissant la connaissance de ces deux langues pût ou voulût se charger d'un tel soin. Je n'hésitai point alors à lui dire que, pourvu qu'il me permît de jeter un coup d'œil sur ses manuscrits, j'aurais bientôt vu, si, comme j'étais prêt à le faire, il y aurait lieu à ce que je m'en chargeasse moi-même. Ayant pris jour pour l'examen de ses papiers, je me trouvai chez lui au rendez-vous à point nommé. Après en avoir passé en revue les principaux, surtout ceux écrits en anglais, je lui dis que j'entreprendrais volontiers le travail, en lui observant toutefois que je ne pourrais m'y livrer avec une certaine assiduité que pendant l'hiver, attendu que dans la belle saison j'avais, soit au cabinet soit au

dehors, des occupations qui absorbaient presque tout mon temps. En les emportant, je lui dis qu'à la quinzaine je lui rapporterais les feuilles que j'aurais rédigées. Cet essai ayant eu son approbation, je continuai la besogne, qui se trouva terminée en 1819.

Je faisais ordinairement, depuis que j'avais pris en 1803 le parti de me retirer à la campagne, le voyage de Paris avec un passeport de cultivateur, tous les deux ans, par préférence en mai, époque à laquelle ma présence était le moins nécessaire pour la direction des travaux horticoles et agricoles, et autant pour profiter des leçons et conseils du professeur Thouin, que pour me tenir un peu au courant de ce qui se passait en politique, — les journaux ne m'inspirant depuis longtemps aucune confiance, — par mes relations avec des amis d'opinions différentes et en position de juger ou de savoir. Dans ce nombre je puis citer dans le sens libéral M. la Réveillère, Volney, Moreau de la Sarthe, Duport, du ministère de la justice, Bodin ; à l'opposé, Gallais, Pech, Dambreville, etc. Au commencement de l'année périodique, en 1819, je reçus de M. Volney une lettre, dans laquelle après m'avoir annoncé la vente de sa maison, rue de la Rochefoucault[1], et l'acquisition d'un hôtel, rue de Vaugirard, nº 73, il m'invitait à y descendre[2], en obser-

[1] Il l'avait fait construire sur ses plans en 1802, avec tous les embellissements de ses souvenirs d'Égypte, pyramides, sphynx, hiéroglyphes, et venait de la revendre à Dureau de la Malle.

[2] Cependant ce n'est pas Volney, qui engageait Besnard à quitter les champs pour la ville. On le voit par la lettre adressée en

vant que j'y serais mieux logé que dans l'autre et aurais la jouissance d'un beau et grand jardin.

J'arrivai chez lui le 27 avril, et son accueil fut aussi obligeant qu'analogue à mes goûts, besoins et habitudes, avec toute liberté d'aller et venir dans le cours de la journée, de me trouver ou non à l'heure des repas, de commander chaque jour à la cuisine un plat particulier, d'amener un ami dîner ; mais je n'usai que rarement de ces deux dernières facultés, et même uniquement pour lui prouver ma déférence à ses volontés; car je savais qu'il ne supportait pas la contradiction sur n'importe quel point.

M. de Volney voyait très-peu de monde. Je ne me rappelle avoir vu chez lui, à cette époque, que MM. Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Denon, de Broglie et Chaptal, quelques libraires et académiciens, avec lesquels il s'enfermait dans son cabinet. Il vivait frugalement, et sa cuisinière, bon sujet, qu'il avait amenée de la campagne de Madame, alors absente, était loin d'être un cordon bleu. Elle formait à elle seule tout son domestique, avec le cocher qui ne lui rendait d'autres services que ceux de soigner ses chevaux, de faire quelques commissions et de le conduire en venant prendre l'ordre deux fois par jour, à 8 heures du matin et à 6 heures du soir. M. de Volney le donnait bien rarement, car il

ce temps même, 6 avril 1819, par lui à Besnard et que publie Bodin : « Vous avez placé votre chimère à la ville... D'après ce « que vous me dites de votre vie si douce, de vos jours si pleins, « si courts, même en hiver, de votre souci à l'idée du moindre « voyage, prenez bien garde... Avez-vous toutes ces douceurs de « chaque jour, de chaque heure, cet exercice réglé que vous « avez ?... » *Rech. hist. sur Angers et le Bas Anjou*, II, 434.

ne fréquentait aucun ministre ni dignitaire, et il se rendait pédestrement à la Chambre des pairs. Il se comportait au dîner à peu près comme tout le monde, mais toujours avec une grande sobriété; le vin de Coulanges lui paraissait préférable à tout autre et lui suffisait. Pour le déjeuner, il avait des habitudes, que j'étais loin d'approuver et que je me permis même de critiquer. Avec pain, viande chaude ou froide, fruits crus ou confitures, au lieu d'eau rougie, il prenait, pour tout breuvage, tantôt du thé, tantôt du café, qu'il préparait lui-même et dont il humait une cuillerée à toute bouchée. Je faisais volontiers usage des deux liquides, de saveur d'ailleurs délicieuse, — car son moka et sa caravane étaient en première qualité, et il se vantait, non sans raison, de les préparer mieux que qui que ce fût, — mais seulement sur la fin de mon déjeuner.

Malgré le sérieux de son caractère porté souvent jusqu'à la sauvagerie, il se livrait quelquefois à une certaine expansion. Il détestait presque également le gouvernement républicain, même celui des États-Unis, qu'il croyait ne pouvoir subsister jusqu'à la fin du siècle, et le gouvernement impérial. Partisan zélé, lors de l'Assemblée Constituante, du gouvernement représentatif, il voyait avec peine que les Bourbons ne l'eussent adopté que pour se donner le plaisir de le fausser. Il ne leur pardonnait d'ailleurs ni la cession d'une portion importante de l'ancien territoire français, ni les dilapidations du trésor public en faveur des nobles et des prêtres, article sur lequel il citait volontiers une foule de traits plus ou moins révoltants, et surtout

ces gratifications, ces pensions, accordées à des Vendéens, et même à des individus, qui n'avaient jamais servi, ni même mis le pied dans la Vendée.

Je savais depuis longtemps que M. de Volney n'aimait pas à être troublé dans ses méditations, aussi me hasardais-je rarement de lui adresser la parole le premier, dans nos rencontres journalières, à moins d'avoir quelque chose de plus ou moins important à lui communiquer ; mais j'ignorais qu'il ne permît pas volontiers à qui que ce fût de pénétrer dans sa chambre. Un jour que la porte donnant sur le salon à manger était entr'ouverte, je m'étais avisé de la pousser légèrement pour lui rappeler que le déjeuner était sur la table et que son fourneau était allumé, il m'arrêta tout court, en s'écriant d'un ton de voix ferme : « On n'entre pas dans « mon antre. »

Tel était l'état misérable des cultures dans la petite commune de Raslay que M. Delavau, principal propriétaire, ne trouvait pas à louer ses fermes sur le pied de 18 fr. l'hectare. Les fermiers préféraient cultiver à titre de moitié, et cela parce qu'alors le salaire des charrois leur revenait en entier. Le sol d'ailleurs ne recevait que peu ou point d'engrais, car il ne pouvait guère s'en fabriquer sur une ferme de 30 hectares, où le bétail consistait dans deux bœufs, une vache, un porc et un chétif troupeau de quarante à cinquante moutons, dont le fumier n'était enlevé qu'une fois l'an, et quelquefois un cheval. Deux bœufs de plus se trouvaient sur une ferme de 40 à 50 hectares, et tout le gros bétail pâturait les trois quarts de l'année dans les champs.

Ce que peuvent produire de bons labours et des engrais suffisants était néanmoins mis hors de doute par les récoltes des propriétaires de parcelles, dont le sol était labouré à la bèche ou à la houe et abondamment fumé ; car elles s'élevaient à 9, 10 et 12 pour 1, tandis que celles des autres cultivateurs n'atteignaient guère que le chiffre de 3. Plusieurs individus, simples journaliers prolétaires, avaient acquis d'abord une petite parcelle, puis une seconde ; de plus ils s'étaient procuré une vache à cheptel d'abord, et avec la vache ils avaient adopté l'usage d'améliorer successivement deux jeunes porcs, qu'ils revendaient avec un bénéfice de 20 à 25 fr. par tête. Outre l'engrais produit par ces animaux, ils ramassaient le fumier sur la voie publique, avec les feuilles et les fougères qu'ils allaient couper dans les bois et lieux incultes. A l'égard des vaches, dont ils étaient pour la plupart devenus propriétaires, le maire m'a dit qu'à sa connaissance, il n'y en avait, vingt ans auparavant, que sept ou huit dans la commune, et qu'il y en existait maintenant pour le moins soixante ; qu'il en avait procuré lui-même jusqu'à vingt-sept à la fois à titre de cheptel, et qu'il n'en possédait plus que cinq à six, et cela sur de nouvelles et récentes demandes. Il convenait volontiers que les habitants, — parmi lesquels il n'existait qu'un seul individu réduit à la mendicité, — se trouvaient dans une sorte d'aisance, par comparaison avec l'état misérable dans lequel il les voyait dans sa jeunesse. Il aimait à me citer un fait dont il avait été témoin, non dans la commune de Raslay, mais tout auprès dans celle de Saix, où il était né et où son père, fermier de l'abbaye de Sainte-Radé-

gonde de Poitiers, exploitait à la fois un vaste domaine, en même temps qu'il était seul décimateur, c'est à savoir, qu'avant la Révolution de 1789, il n'existait pas, dans cette commune peuplée de 6 à 700 âmes, quatre ménages pourvus de deux paires de draps !

Si l'aisance avait pris des accroissements sensibles dans les campagnes, le luxe ne paraissait pas avoir fait de grands progrès dans les châteaux, dans les maisons de campagne ni même dans les villes environnantes. Les glaces, les parquets, les plafonds, les meubles d'acajou, les grands rideaux de croisée, etc., étaient toujours inconnus, les cheminées de marbre, les tentures même en papier encore rares; quant aux tapis de pied, ainsi que ceux dits descentes de lit, on ne les connaissait nulle part en 1820. Les modes pour les dames subsistaient encore deux, trois et quatre ans, tandis que pour les messieurs, elles avaient au moins le double de durée.

La vente des domaines nationaux, celle en détail de toutes les espèces de biens ruraux, dont l'usage s'était introduit dans la contrée, avaient insensiblement morcelé, disséminé les propriétés, au point que tout prolétaire en possédait quelques parcelles ; et à peine tombées entre ses mains, elles produisaient le double et le triple de ce qu'elles donnaient auparavant et acquéraient une valeur vénale quadruple. — « Vous m'avez vendu 4 boisselées de terrain « (22 ares) pour 60 fr., disait un jour en ma pré« sence un de ces prolétaires à son voisin, eh « bien, je ne vous les recéderais pas aujourd'hui « pour 400 fr. » J'ai vu vendre en détail 45,000 fr.

une ferme ou métairie, produisant à peine 600 fr. et une autre du même revenu, 54,000 fr. Je pourrais citer beaucoup d'autres faits semblables, comme aussi quelques-uns de ces prolétaires, qui, ayant commencé par acquérir un quart, un demi-hectare de terre, en possédaient alors 10 et 15 dans le meilleur état de production, et j'ai observé que quiconque parmi eux était parvenu à en posséder un seul, entretenait sa famille dans une sorte d'aisance, par la raison qu'il habituait naturellement dès leurs plus tendres années ses enfants au travail, et qu'aux champs il y en a pour tous les âges.

Il existe dans cette commune de Saix, dont les habitants étaient si pauvres avant la Révolution, un usage particulier relativement à la jouissance des biens communaux, dont elle possède plus de 500 hectares de mauvaises landes et bruyères. Par concession ou tolérance mutuelle chacun des individus de la commune y ayant droit en défriche et cultive à son profit telle portion qu'il lui plaît.

Toujours préoccupé du désir d'acquitter des dettes, dont l'idée ne cessait de troubler la jouissance des agréments de ma position actuelle, je me déterminai à vendre ma petite bibliothèque. Elle ne consistait qu'environ en 1,700 volumes, mais d'un bon choix ; j'en adressai le catalogue, avec estimation des articles, qui se trouva monter à un peu plus de 6,000 fr. et le bibliothécaire d'Angers, M. Grille[1],

---

[1] Toussaint Gr., né le 28 mars 1766 à Angers, ancien génovéfain, puis curé constitutionnel de Chambellay, professeur à l'École Centrale d'Angers en l'an IV, avait pris la direction de la

à qui j'en transmis une copie, ne la trouva pas portée à sa valeur. On m'offrait bien de quelques ouvrages un prix supérieur à celui de mon estimation, mais les circonstances, dans lesquelles je me trouvais, ne me permettaient pas d'entrer facilement dans un semblable détail. Après de longues recherches et plusieurs tentatives inutiles de la vendre à prix d'argent, je pris en 1819 le parti de traiter avec mon ami M. Péron, pour une rente viagère de 300 fr., reversible, après mon décès, sur la tête de Mlle la Ferté. J'avoue que la vente de ces livres, que j'avais réunis avec tant de soins et d'épargnes, que j'avais tous lus (*a*), excepté les dictionnaires, et qui m'avaient été d'une si grande utilité à toutes les époques de la vie, fut un des sacrifices les plus douloureux que j'aie eu jamais à subir. Je ne m'en diminuai même l'amertume qu'en formant le projet d'employer annuellement le produit de cette rente à l'achat d'une nouvelle bibliothèque, qui sans être aussi nombreuse que la première, — elle m'avait coûté plus de 8,000 fr., — eût compris les

(*a*) Dès l'âge de vingt-deux ans j'avais contracté l'habitude de n'acheter des livres, que pour les lire, et de ne m'en procurer d'autres, qu'après avoir achevé la lecture de ceux que je possédais déjà.

Bibliothèque communale le 19 thermidor an XIII (7 août 1805), dont il se démit en 1837 au profit de son neveu François G. Il mourut le 23 décembre 1850, et la vente de ses livres, de ses manuscrits, de son cabinet d'antiquités, qui dura plus d'un mois (28 avril-26 mai 1851) devint un événement littéraire, dont garde souvenir un *Catalogue* imprimé, in-8° de 348 p. avec 2 pl. V. *Dict. hist. de Maine-et-Loire,* II, 305-306.

ouvrages les plus analogues à mes goûts et à mes besoins, dès que, libéré de toutes dettes, je pourrais, en économisant sur toute autre dépense, disposer de cette petite somme.

En venant fixer mon domicile à Raslay, je m'étais d'abord proposé de reprendre le matin pour travail de cabinet, mon ouvrage sur l'agriculture grecque, commencé à Nouans, sous le titre de *Xénophon à Scyllonte*; mais je renonçai bientôt à ce dessein et j'en vins à former celui de présenter un tableau qui comprendrait l'agriculture ancienne et moderne. Ma propre pratique, mes observations en diverses localités, mes lectures fournissaient, chaque matin, matière à des notes que j'enregistrais ; puis dans les voyages de Paris, les bibliothèques publiques et mes entretiens surtout avec MM. Thouin et Bosc me procuraient d'autres ressources que je tâchai de mettre à profit. Mais je ne tardai point à reconnaître que pour rédiger il me fallait habiter la capitale.

Ce motif, l'âge avancé qui ne me permettrait bientôt plus de subir les fatigues de mon administration, le besoin de rentrer à la ville pour être à proximité des secours que réclament les infirmités, compagnes habituelles de la vieillesse, les raisons que j'ai déjà alléguées et plusieurs autres qu'il serait trop long et inutile d'énumérer, me décidèrent à traiter au printemps de 1822 de la vente de ma jolie propriété de Raslay (*a*).

(*a*) Parmi ces raisons, il y en avait une d'un genre particulier, et dont je n'ai jamais donné connaissance à qui que ce soit. Elle se rattache à l'état ecclésiastique, auquel j'avais été voué par mes

J'avais eu le malheur de faire, dans la même année, en 1820, deux pertes irréparables, celles de M. de Volney [1] et de Gallais [2]. Le peu de détails dans lesquels je suis entré sur les témoignages d'attachement, de bienveillance et même de générosité dont j'ai été l'objet de la part du premier, suffit pour ne

parents et dont je n'avais cessé d'exercer les fonctions qu'en 1793. Obligé d'embrasser extérieurement la vie séculière, je me regardais moi-même comme un être amphibie dans le monde. Cet état était devenu pour moi depuis la Restauration une cause fréquente de désagréments difficiles à supporter. Sur les places publiques de Saumur et de Loudun, dans les salons des personnes honorables, s'il survenait quelqu'un à qui je fusse inconnu, il ne manquait guère, comme dans toute petite ville, de s'informer qui j'étais, d'où je venais, etc. Lorsqu'il apprenait que j'avais été ecclésiastique, j'étais sûr, pour peu qu'il affectât des airs de royalisme, de le voir bientôt fixer sur moi des regards de malveillance et d'injure, quelquefois même des paroles, des épigrammes, auxquelles je n'avais à opposer qu'un morne silence. Or, j'avoue que quoique passablement stoïcien, je souffrais cruellement dans de telles circonstances, comme lorsque dans les rues je m'apercevais qu'on s'arrêtait auprès de moi pour s'entretenir de moi peu charitablement. Aussi, quand je n'aurais pas eu d'autre motif de me soustraire à de telles avanies, je crois qu'il aurait suffi pour me déterminer à fixer ma dernière demeure à Paris, quelque désir que j'eusse pu avoir de finir mes jours en province, à proximité de ma famille et des nouveaux amis, que j'avais eu le rare bonheur d'acquérir dans le pays.

---

[1] Le 25 avril 1820. Cinq ans après la mort de Volney, David d'Angers, ayant fait son buste en marbre, l'offrait vainement à l'Institut, même à la ville d'Angers, et se voyait refuser son présent glorieux par injure pour l'auteur des *Ruines*.

[2] Le 26 octobre 1820. Il était depuis 1815 le correspondant littéraire de l'Empereur de Russie et avait été chargé de l'éducation d'un fils naturel de Wellington.

laisser pas lieu de douter que mon affliction dut être vive et sincère (*a*). Mes liaisons avec le deuxième n'avaient été modifiées ni par une célébrité justement acquise ni par l'élévation de rang et de fortune. Le tutoiement entre nous datait des premières années de l'enfance; nous étions même parents, quoique à un degré très-éloigné. En un mot, tout concourait à les rendre à la fois solides, agréables et utiles.

Je vendis Raslay à la fin de l'hiver 1822; nous sortîmes pédestrement de cette bien regrettée résidence dans l'après-midi du 12 mai, accompagnés de nos bons amis le maire et le curé de la commune, qui nous firent la conduite jusqu'à l'extrémité du domaine sur la route de Fontevrault : bon gré mal gré la séparation y dut avoir lieu, le cœur gros de soupirs et les yeux remplis de larmes.

Quelque empressement que j'eusse de me rendre

(*a*) M. de Volney m'avait souvent dit que dans sa famille la durée de la vie ne s'étendait pas au delà de 60 à 65 ans. En le voyant, en 1819, aussi frais et bien portant qu'en 1800, j'étais loin de croire qu'il dût fournir la preuve de son assertion, d'autant plus que retiré du monde, il était d'une extrême sobriété et ne s'occupait plus d'aucun travail sérieux de cabinet. En apprenant sa mort survenue à l'âge de soixante-trois ans, je voulus savoir ce qu'étaient devenues deux de ses cousins germains que j'avais connus à Angers, MM. l'abbé Chassebœuf, autrefois précepteur des enfants d'Andigné de Sainte-Gemmes, et Chassebœuf, marchand quincaillier à Angers, tous deux de taille aussi avantageuse que celle de M. de Volney, mais d'une complexion beaucoup plus robuste; et on m'informa que l'un et l'autre avaient payé le dernier tribut à la nature à très-peu près au même âge, c'est-à-dire de 62 à 64 ans.

à Paris, je m'étais imposé la loi de ne pas quitter le pays sans revoir mes parents et amis, desquels j'allais me trouver si éloigné et peut-être pour toujours. L'itinéraire, tracé d'avance, et qui fut exactement suivi, comprenait Fontevrault, Candes, Bizay, Chacé, Varrains, Saumur, Doué, les Alleuds, Brissac, Angers et Tours, où après avoir passé trois ou quatre jours chez le bon parent et ami Boullet, nous devions prendre la diligence pour Paris. Les adieux avaient toujours été pour moi une sorte de cérémonie pénible, à laquelle je m'étais souvent soustrait ; mais ils m'avaient paru indispensables dans cette circonstance, et l'amertume n'en fut adoucie que par la promesse, religieusement observée depuis, de revenir dans deux ans voir tous ceux dont je me séparais alors. Je donnai trois mois tout entiers à ces visites, par la raison que les progrès de la vieillesse ne me laissaient pas l'espérance d'en entreprendre d'autres dans la suite. Je pus cependant satisfaire encore ce besoin de mon cœur cinq ans plus tard, et prolonger également pendant trois mois celles qui cette fois devaient être les dernières.

Si les bornes que je me suis imposées, en formant dans un âge aussi avancé l'entreprise de retracer mes souvenirs, le permettaient, avec quel empressement ne peindrais-je pas mes regrets en quittant une contrée où j'ai passé les dix-neuf plus paisibles années de ma vie, et ma reconnaissance envers tant de personnes honorables, qui m'ont accueilli avec tant de bontés, moi chétif individu, né dans la classe moyenne et obscure de la société, celle des fermiers, qui alors, excepté celle dite des

fermiers généraux ou de maîtres de forges à fer (*a*), ne jouissait pas d'une grande considération, et d'ailleurs réduit par la modicité de ma fortune à l'impossibilité de payer de retour ! Qu'il me soit néanmoins permis de citer leurs noms, en particulier et sans oublier ceux que j'ai déjà cités, tant à Fontevrault qu'à Raslay, ceux de M. Cesvet, notre maire, et de M. l'abbé Lebeau, son beau-frère, notre curé, avec lesquels nous avions formé dès la première année d'acquisition du domaine de Raslay des liaisons étroites d'amitié ; de M. et Mme Hennecart, qui dès la première année de possession de leur beau château de la Motte-Chandenier[1], éloigné seulement d'une demi-lieue de notre humble Raslay, que nous n'habitions pas même encore nous y accueillirent comme ils auraient pu faire de bons et anciens amis, en nous y assignant des chambres avec invitation de venir les occuper souvent, ce qui en effet a eu lieu, pendant toute la durée de notre séjour, soit à Fontevrault, soit à Raslay, et avec liberté entière d'arriver et de repartir à volonté ; de M. Delage, ancien receveur des tailles de l'Élection de Saumur, dans sa délicieusé maison de cam-

(*a*) Presque tous les fermiers de ces deux classes ne manquaient pas alors d'acheter des offices, qui, sans leur imposer d'obligations, soit de service personnel, soit de résidence, leur conféraient la noblesse. On appelait alors ces offices ou charges des savonnettes à vilain. Quantité de familles nobles du Maine et de l'Anjou leur doivent les titres de marquis, comtes, barons, dont elles se parent aujourd'hui.

---

[1] Commune des Trois-Moutiers (Vienne).

pagne du Ruau[1], près Montreuil-Bellay, où il avait établi une vaste pépinière ; de M. Tribert[2], inspecteur des forêts de l'État, dans son abbaye des ci-devant bénédictins de la même ville de Montreuil-Bellay ; de M. Bodin, receveur particulier des contributions directes, soit à sa maison de ville à Saumur, soit à celle de campagne, aux Tuffeaux, sur les bords de la Loire ; de M. Guillemard, receveur des douanes à Nantes, dès qu'en 1809, il eut pris la détermination d'habiter pendant une bonne partie de l'année sa belle propriété de la Fessardière, commune de Turquant ; de Mme de Bernard et de M. de Lope, son gendre, au château de Bizay, éloigné de Raslay d'une très-petite lieue (*a*) ; du bon parent et ami M. Vaslin, alors percepteur, puis maire, à Doué[3] ; enfin de l'ancien ami, camarade de

(*a*) M. de Lope ayant transféré en 1825 son domicile à Paris, après la mort de Mme de Bernard, nous y a fait le même accueil pour sa table, et en nous laissant à son beau château de Saint-Just la liberté entière d'y passer pendant la belle saison, tout le temps qui pourrait nous convenir.

---

[1] Commune du Coudray-Macouard. Aujourd'hui beau château moderne, à M. Combier, maire de Saumur.

[2] Joseph-Jérémie T., né le 23 juillet 1743 à Luzignan (Vienne), mort à Montreuil-Bellay le 11 mars 1816, dans le prieuré bénédictin de Saint-Pierre, qu'il avait acquis en 1791. C'est un des plus vaillants patriotes de la Révolution, dont j'ai raconté la curieuse existence dans mon *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, III, 632.

[3] Pierre-Denis-Guy V., né le 27 mai 1771, percepteur de la Chapelle-sous-Doué durant l'Empire, maire de Doué du 14 septembre 1830 au 25 février 1848, membre du Conseil général de 1833 à 1848, mort à Doué le 16 mai 1855, veuf de Françoise-Désirée Guionis.

collége, M. Bassereau, l'un des riches propriétaires de la commune de Chacé, près Saumur, où il était venu se fixer. Chez tout ce monde nous avions l'avantage d'être hospitalisés de la manière la plus agréable et de profiter du meilleur accueil pendant tout le temps qu'il nous plaisait de fixer (*a*).

Je puis encore citer les noms de M. et Mme Cailleau, à Candes, de M. et de Mme Régnier, à Turquant, des frères Moricet et du curé à Montsoreau, de M. et Mme Dupuy de Briacé à Parnay, de M. et de Mme de Joannis, à Turquant, de M. Gaultier-Tribert, à Saint-Lambert-des-Levées, chez lesquels nos stations furent alors plus transitoires, mais n'en furent pas moins marquées de tous les caractères qui signalent une franche et agréable hospitalité.

Que tous ceux qui vivent encore soient bien persuadés que je n'ai point perdu le souvenir des bontés dont ils ont bien voulu m'honorer, que je n'ai cessé d'en être reconnaissant et qu'il forme aujourd'hui une des plus douces jouissances de ma dernière vieillesse.

Dans les fréquentes visites de parents et amis du bas Anjou, j'ai toujours été reçu armes et bagages, surtout depuis 1800, avec la plus grande cordialité, par la famille Boullet, père, mère et enfants, avec lesquels, dès la première jeunesse (car j'ai vu naître les enfants) j'étais encore plus lié par l'amitié que par la parenté. Chez eux, comme dans

(*a*) Quelle que fût la disproportion de rang et de fortune, nous étions admis dans toutes ces maisons sur le pied de la plus parfaite égalité. Il existait dans la plupart des chambres qui portaient nos noms.

mon quartier général, je me portais au dehors et au dedans de la ville ; au dehors, je tâchais de n'oublier aucun parent ou vieille connaissance, quelle que fût sa position présente dans la société, particulièrement Mme Goumenault, née Adam, dont la connaissance remontait à plus de soixante ans ; Mlle Dillé que j'avais eu occasion de connaître sous les rapports les plus estimables au Mans en 1793, alors qu'elle y habitait, comme réfugiée de la Vendée, Mme Aubert que je n'avais eu l'honneur de connaître qu'en 1823, mais dont les preuves signalées et sans cesse réitérées d'intérêt, d'égards et de confiance m'ont naturellement inspiré pour elle les sentiments du plus sincère et respectueux attachement, qu'elle a toujours reconnus par l'accueil le plus flatteur ; M. Victorin de la Réveillère [1] que je n'ai encore connu que plus tard, mais que dès les premières rencontres j'avais appris à honorer justement et qui me recevait avec tant d'égards à sa charmante solitude du Fléchay [2] ; M. et Mme Duboys, d'Angers, que j'aurais aussi dû citer les premiers pour cette partie de l'Anjou, tant à raison de l'ancienneté de nos intimes liaisons (*a*) que de la

(*a*) J'avais connu au Mans, dès 1793, Mme Duboys, fille de M. Juteau, avec lequel je formai, les premiers mois de l'année suivante, une société dont le but était de procurer de l'occupa-

---

[1] Né à Angers le 9 avril 1791 et camarade d'étude à Paris de son cousin Ossian, la Réveillère-Lépeaux, député de Maine-et-Loire de 1830 à 1834, conseiller général de 1848 à 1851, ami passionné des lettres et des arts et qui a doté le Musée d'Angers de l'*Angélus* de Bodinier. — Mort à Thouarcé le 14 février 1865.

[2] Commune d'Avrillé dont il fut maire de 1830 à 1852.

bienveillance dont ils m'ont toujours accueilli à la ville, à la campagne, à Paris encore et des services qu'ils se sont prêtés à me rendre tant à moi qu'aux miens.

Connaissant l'importance d'une bonne distribution du temps, j'arrêtai, par à peu près du moins, avant de quitter Raslay, celle que je pouvais adopter, partant de ce point fixe, que je ne changerais rien de l'habitude du lever à 4 heures le matin, et du coucher à 9 heures du soir, bien convaincu, que le cabinet, pour lequel depuis près de cinquante ans, j'avais toujours eu un travail organisé, m'offrirait des occupations agréables ou utiles de 5 à 9 heures, et quant au surplus de la journée, je compris que je ne pouvais rien déterminer, sinon que jusqu'à 5 heures du soir, le temps serait employé soit à

tion aux ouvriers en toile de Cholet, réfugiés de la Vendée, ce qui établit entre nous des rapports d'intérêts et d'une amitié qui s'est maintenue jusqu'à sa mort. Peu de temps après j'avais eu occasion de faire la connaissance de M. Duboys, alors que revenu de l'armée, il remplissait à Angers les fonctions d'avocat et de professeur en droit. Depuis leur mariage les liaisons déjà formées se sont de plus en plus resserrées et je n'ai cessé d'en éprouver les plus heureux effets.

Ceci me rappelle que de tous les amis du Mans, MM. Aubert, Dupin, Leboul, Leroux, Loisilière, Duboyle et Fortis jeune, tous devenus riches par la Révolution, qui formaient avec Chevallier et moi des réunions hebdomadaires les plus gaies qui eussent alors lieu, aucun, excepté le dernier, n'a voulu continuer de me montrer quelque peu d'attachement depuis ma sortie du Mans, pour la raison qu'ils prirent au sérieux la qualité de *niais de la Révolution,* qu'ils me donnaient en riant, parce que je n'en avais pas profité pour devenir riche, excepté, — dis-je, le dernier, M. Fortis, qui n'a cessé de me donner des preuves de la plus cordiale et généreuse amitié.

suivre des cours publics à la Sorbonne ou au Collège de France ou au Jardin des Plantes, soit à fréquenter les bibliothèques, soit à visiter les anciens amis et les connaissances honorables qui me restaient à Paris. M'étant bien promis de renoncer aux réunions de société et aux soirées mondaines, j'espérais que les après-dîner des distractions suffisantes ne me manqueraient pas pendant l'hiver, surtout dans les maisons Thouin et la Réveillère, et pendant l'été, soit dans la culture du jardin, qui dans mon projet devait essentiellement faire partie de ma location, soit dans les promenades publiques. Ce plan n'a été que légèrement modifié jusqu'à la fin de 1837.

Je sollicitai l'autorisation de venir rechercher le soir dans la famille Thouin d'aimables divertissements, dont le souvenir remontait au Directoire. J'y retrouvai les célèbres professeurs Van Spaendonck et Desfontaines, ainsi que le bon M. Toscan le bibliothécaire, et quelquefois M. la Réveillère, qui paraissait prendre plaisir à exploiter, pour notre plaisir, mais avec une politesse et une urbanité qui lui étaient familières, la taciturnité de ce dernier; et je me rappelle qu'un jour voulant répondre au reproche qui lui était amicalement fait sur ses habitudes silencieuses, M. Toscan répliqua : « Qu'eussiez-« vous dit, si vous eussiez connu mon frère, le « chanoine de Besançon, qui passait quelquefois « des journées entières sans proférer une parole? « et si vous eussiez su que dans la jeunesse de « l'un et de l'autre, mon père trouvant à redire « sur ce que je parlais trop, m'engageait à le prendre « pour modèle et prétendait que je ne serais jamais « qu'un babillard ! »

Un heureux hasard me combla en permettant que de bien dignes compatriotes, M. et Mme Bérard et leurs enfants, vînssent occuper l'appartement du troisième au-dessus de nous. J'avais déjà eu occasion de les voir deux ou trois fois dans leur logement de la rue Corneille et de me charger pour eux de commissions pour leur ami Vaslin, de Doué. Ce rapprochement imprévu ne tarda point à établir entre nous d'étroites liaisons, qui ont heureusement subsisté, après qu'ils durent quitter vers la fin de 1832 l'appartement qu'ils occupaient si près de nous. Elles ont même été l'origine de celles que nous avons eu l'avantage de former avec leurs deux fils[1] et leur gendre M. Hourman[2], tous les trois si distingués par leur mérite personnel et leurs brillants succès dans les concours de la Faculté de Médecine de Paris, couronnés pour l'aîné à l'âge de trente-deux ans par une place de professeur, et pour les deux autres par les emplois de membres

---

[1] Pierre-Honoré B., né en 1797 à Lichtemberg, mort à Paris le 12 décembre 1858, membre de l'Académie, et doyen de la Faculté. C'est le beau-père d'Hourman. — L'autre Auguste B., né le 1er août 1802 à Varrains, docteur en 1830, membre de l'Académie de médecine en 1838, professeur de clinique chirurgicale en 1842, médecin consultant du roi en 1845, mort le 16 octobre 1846. V. ses ouvrages dans le *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 315.

[2] Joseph-Joachim H., né à Angers le 26 juin 1802, reçu docteur-médecin à Paris en 1824, un instant établi à Jarzé, puis rappelé à Paris au titre de préparateur du cours d'anatomie de son beau-frère Pierre Bérard, bientôt après agrégé de la Faculté, puis médecin de l'hôpital de l'Ourcine, mort le 27 septembre 1842 à Montfort, près Rennes, d'une piqûre contagieuse. V. la liste de ses ouvrages dans le *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, 368.

du bureau central de médecine des hôpitaux de la capitale, où ils sont comptés parmi les plus célèbres praticiens. Ils voulurent bien s'adjoindre, mais bientôt avec des rapports beaucoup plus intimes, à des réunions chez Mme de Jansens, qui occupait avec son jeune fils, peintre de talent, un appartement dans la même maison. Cette petite société du soir reçut encore bientôt après un renfort intéressant par l'adjonction de M. et de Mme Guilhem et de leur demoiselle, âgée de dix-huit ans, qui à leur retour de l'île de Bourbon, vinrent occuper un appartement dans la maison. M. Guilhem était malheureusement dès lors privé de la vue et n'en était pas moins gai. Nouvelle Antigone, mademoiselle sa fille nous édifiait véritablement par les soins attentifs qu'elle prenait de son père, qu'elle accompagnait toujours dans toutes ses sorties de l'appartement. Les réunions du soir en été méritèrent bientôt à mon jardin le nom du petit Luxembourg.

La mort du professeur Thouin ne tarda pas à amener la séparation des membres de la famille, qui depuis tant d'années vivaient en commun et sous le même toit. C'était comme une sorte de communauté laïque, qui, par la sympathie des cœurs et des esprits, aurait pu servir de modèle aux établissements de ce genre consacrés par des vœux religieux. Elle se composait encore alors de M. André Thouin, le professeur, — en cette qualité il occupait le rez-de-chaussée et une partie du deuxième étage de l'ancienne habitation de M. de Buffon qui lui avait autrefois prodigué tous les soins d'un père, — de M. et Mme Guillebert, née Thouin, de M. et de Mme Leclerc, née Thouin, de MM. Jean Thouin, jardinier

en chef, et Jacques Thouin, agent général de l'administration du jardin. Un seul des frères, M. Gabriel, occupait une maison particulière, mais dans le voisinage de l'établissement, dont il était l'architecte.

J'avais déjà fait dans la même année 1824 deux pertes également irréparables et plus douloureuses encore. De toutes les connaissances, je pourrais dire, de tous les amis, que j'avais eu l'avantage de retrouver à Paris, une des plus anciennes, et à mes yeux la plus honorable, la plus précieuse était celle de la famille la Réveillère-Lépeaux. Dès le 29 mars, son chef, à qui l'histoire ne pourra refuser de belles pages et à qui je tenais par tous les liens que peuvent former la plus haute estime et la plus profonde reconnaissance, termina une carrière illustrée par les vertus les plus pures que l'on puisse rencontrer dans un citoyen, dans un sage. Il fut suivi peu de jours après dans la tombe par sa digne fille, Mme veuve Maillocheau, véritable modèle des vertus filiales, conjugales, maternelles et philanthropiques. Qui eut jamais à se plaindre d'elle? Qui n'eut dans le monde, où elle fut si répandue, à se louer d'elle? Quant à moi, si fier d'avoir été honoré de ses bontés, je regarde comme un des plus beaux titres dont j'aurais pu me glorifier, celui d'avoir été choisi par elle entre un si grand nombre d'amis, pour son exécuteur testamentaire. Sa fille unique, alors enfant, a depuis épousé notre célèbre statuaire et compatriote, M. David.

Dans mon voyage d'Anjou, cette année même, je ne manquai pas de revoir mes respectables amis de Raslay, surtout les familles Hennecart, Cesvet,

de Lope, et M. Péron. J'appris de ce dernier que M. d'Ambray, alors chancelier de France, qui était venu passer quelque temps chez l'abbé de Charnacé, propriétaire du château de Meigné, oncle de l'épouse de son fils, et M. le marquis de Brézé, alors grand maître des cérémonies, qui se trouvait à son château en même temps que M. d'Ambray à celui de l'abbé de Charnacé, instruits de la rédaction de son aventureux voyage, l'avaient prié de leur en lire quelque partie ; qu'ils avaient paru en entendre la lecture avec plaisir, au point de lui promettre la publication, soit à l'imprimerie royale, soit chez quelque libraire-éditeur de la capitale, mais que bientôt M. d'Ambray, qui en avait accepté la dédicace, puis M. de Brézé l'avaient l'un après l'autre informé de l'inutilité de leurs tentatives à cet égard.

Sur ce récit, je crus devoir lui proposer de me confier le manuscrit, en lui promettant que de retour à Paris, je ferais tous mes efforts pour lui procurer un éditeur. Il accepta cette offre, mais à la condition que je partagerais avec lui le prix que je pourrais retirer de la vente de l'ouvrage, si même je n'en gardais la totalité, ainsi qu'il le voulait d'abord.

En ne consultant que mon zèle pour l'amitié, je ne m'étais pas douté des difficultés qu'entraînait une pareille négociation. L'hiver suivant tout entier fut employé en courses et sollicitations auprès d'une douzaine de libraires, et Dieu sait quelle est la position d'un écrivain inconnu en pareille affaire ! Heureusement je ne sollicitais pas alors pour moi. Enfin je parvins au commencement du printemps à traiter avec le libraire Brissot-Thivars, sous les conditions

de 1,200 fr., payables en quatre termes, de six mois en six mois, d'un petit assortiment de livres de fonds de son magasin, à mon choix, jusqu'à concurrence de 150 fr., et de 25 exemplaires gratis, le tout pour le compte de M. Péron, et évalué en somme à 1,600 fr. L'éditeur eut l'honnêteté d'y ajouter six exemplaires, dont il me fit cadeau. Ce ne fut qu'après la conclusion de cette affaire, que je pus me livrer entièrement à la reprise de mon travail particulier, mais cette perte de temps me parut suffisamment compensée par la satisfaction que j'éprouvai, en voyant que chétif individu, uniquement guidé par le zèle de l'amitié, j'avais pu exécuter ce qui avait excédé les puissants moyens de ces deux hauts personnages, qui, ainsi que cela arrive souvent à leurs semblables, ne se montrèrent que comme de simples donneurs d'eau bénite de cour.

L'ouvrage fut publié en 1824 chez Brissot-Thivars. En traitant avec lui, d'après l'invitation de M. Péron, je tombai d'accord à ce qu'au lieu de *Voyages*, le titre fut celui de *Mémoires*, parce que, me dit le libraire, c'est le seul genre de publications qui ait maintenant de la vogue ; mais il était en même temps convenu, qu'il ne serait fait aucun changement à l'ouvrage, sans mon approbation et que je reverrais les épreuves. Près de six mois s'étant écoulés, sans que j'eusse reçu aucune feuille j'allai le trouver pour le presser d'imprimer ; mais alors le travail touchait à sa fin, et il me dit qu'il avait cru devoir m'épargner une peine inutile en ne m'assujettissant pas aux corrections. Cette raison me satisfit dans le moment, mais lorsqu'à la réception d'un exemplaire, je vis qu'il avait supprimé pour le

moins le tiers du manuscrit, c'est-à-dire la presque totalité des aventures agréables ou périlleuses, les observations sur les peuplades et la description des lieux qu'elles occupaient, en un mot presque tout ce qui pouvait intéresser le commun des lecteurs, et qu'il n'avait pour ainsi dire conservé, que les détails nautiques, je témoignai un juste mécontentement. Il me donna pour toute excuse ou raison, qu'il eût fallu un volume de plus, et que la vogue des *Mémoires* baissant d'un jour à l'autre, il y aurait eu trop de risques pour lui à différer cette publication.

J'eus à déplorer en janvier 1825 une perte qui m'affecta vivement, celle de M. Guillemard, qui avait bien voulu me continuer à Paris, dans son hôtel, rue du Houssay, où depuis trois ans il avait fixé sa principale résidence, les bontés dont il m'avait honoré à la Fessardière. Non-seulement sa table m'était ouverte, mais j'y étais accueilli avec des égards dont il n'est pas prodigue. Je pouvais et devais aller m'y asseoir au moins tous les quinze jours, et dans les soirées d'hiver, il avait souvent l'attention de mettre à ma disposition un fiacre pour le retour.

Le docteur Moreau, de la Sarthe, mourut le 3 juin[1] 1826. C'était pour moi un ami dévoué et un excellent médecin, qui depuis près de trente ans, m'avait donné les soins les plus attentifs et chez lequel j'étais souvent convié à dîner, soit à l'appartement qu'il occupait en qualité de bibliothécaire à l'École

---

[1] Le 13 juin, suivant les Biographies. Il était né le 28 janvier 1771 à Montfort près le Mans.

de Médecine, soit à celui de la rue de Seine, où il habita depuis avec Mme Talma, née Vanhowe[1], et où il est mort après avoir été destitué de sa chaire par le même coup d'État qui atteignit plusieurs de ses collègues[2], imbus plus ou moins, comme lui, d'opinions peu favorables à la Restauration (*a*).

(*a*) Né de parents peu fortunés, le docteur Moreau venait passer une partie des vacances chez une tante, nièce du bailli des justices seigneuriales de Dangeul et de Nouans, qui l'avait élevée et instituée sa légataire universelle. A l'exemple de son oncle, elle faisait partie de la société et des réunions des curés voisins. C'est elle, qui disait souvent : « entre nous autres prêtres ». Un jour, qu'après avoir achevé ses humanités, il nous lut une petite pièce de vers, qui fut très-applaudie, je me permis, lorsqu'on se fut levé de table, de lui faire observer, que ce genre de mérite, auquel il paraissait attacher une grande importance, conduisait rarement à la fortune. Il parut frappé de mes raisons, car dès le lendemain il vint me trouver, et après avoir longuement raisonné sur ce chapitre, il se détermina à renoncer au goût prononcé qu'il avait pour la poésie et à étudier en médecine. Entré d'abord chez un chirurgien du Mans, il alla continuer ses études à Paris en 1791 et fut employé dans son état à l'armée de la Vendée. L'ayant retrouvé à Paris à la fin de 1794, je pus seconder ses démarches pour la place de sous-bibliothécaire de l'École de médecine, par l'entremise de M. la Réveillère-

---

[1] Charlotte Vanhowe, née à la Haie le 10 septembre 1771, morte à Paris le 11 avril 1860, mariée en secondes noces, après divorce, avec Talma (1802), remariée plus tard avec le vicomte de Chabot. Elle avait débuté à 14 ans et prit sa retraite le 1er avril 1811.

[2] L'ordonnance du 21 novembre 1822 supprimait la Faculté de médecine ; l'ordonnance du 2 février 1823 mit Moreau au nombre des professeurs honoraires, notamment avec Pinel, Desgenettes et Chaussier.

J'avais eu l'avantage de faire depuis la fin du siècle dernier, par l'entremise de son intime ami M. la Réveillère-Lépeaux, la connaissance de M. Bosc[1], l'un des naturalistes les plus distingués de notre temps, et surtout très-zèlé pour les progrès de l'agriculture. Non-seulement il voulut bien m'honorer de ses conseils et me prêter ceux des livres de sa bibliothèque, qu'il crut propres à seconder mes recherches, mais il alla jusqu'à m'indiquer à Mme Huzard, comme devant bientôt publier un bon ouvrage en ce genre, et me recommander à elle dans les termes les plus obligeants. Successeur de M. Thouin dans la chaire de cultures au Jardin des Plantes, il succomba, quoique beaucoup plus jeune que moi, en juillet 1828, à une maladie chronique, due aux travaux infatigables qui avaient occupé sa vie entière ; et je me trouvai privé du dernier soutien qui me restait pour les derniers jours de ma carrière.

D'après ses conseils, j'avais fait plusieurs excur-

Lépeaux. Il l'obtint en effet, puis celle de bibliothécaire en chef, et enfin celle de professeur. Parvenu au faîte des grandeurs dans sa partie et ayant acquis une haute clientèle, telle que celle de la ci-devant reine d'Espagne, de la reine de Suède, de l'ambassadeur de Portugal, de plusieurs pairs et maréchaux de France, etc., il lui est arrivé plusieurs fois de m'indiquer, moi présent, dans les grands dîners, qu'il donnait conjointement avec Mme Talma, comme l'auteur principal de l'honorable position dans laquelle il se trouvait, et d'en rappeler les causes.

---

[1] Louis-Augustin-Guillaume B., né à Paris le 29 janvier 1759, mort le 10 juillet 1828, dévoué toute sa vie d'un même cœur ardent à la science et à la patrie. V. ci-dessus, p. 89.

sions agronomiques à Trilbardou[1] et Charny[2], près de Meaux, à Luzarches[3], à Sarcelles[4], à Rambouillet, à Versailles dans les fermes du parc, à Grignon, où on venait de fonder une ferme expérimentale[5], etc., qu'il avait jugées utiles, pour prendre connaissance des pratiques d'agriculture usitées dans ces localités. Je m'étais lié plus particulièrement, étant au ministère de la justice, avec M. Duport, chef de la comptabilité, et depuis lors je n'avais cessé de le voir. Dans tous mes voyages de Fontevrault et de Raslay à Paris, il m'avait toujours traité en ami, et même jusqu'à m'obliger de services d'argent. Nos rapports d'amitié subsistèrent jusqu'à sa mort, survenue vers la fin de 1832 (*a*).

Ainsi, dans un petit nombre d'années, je voyais disparaître l'un après l'autre presque tous les amis, toutes les connaissances précieuses, que j'avais trouvés à Paris en 1822 ; et peu de temps auparavant, Mme Denis, MM. de Volney et Gallais les avaient précédés. Quant à M. de la Metherie, dont la société était si douce et les attentions si déli-

(*a*) M. Duport, ci-devant avocat général pour le roi de Sardaigne à Chambéry, puis membre de la Convention, joignait la

---

[1] Commune du canton de Claye, arrondisssement et à 7 kil. de Meaux (Seine-et-Marne).

[2] Commune du même canton, à 11 kilomètres de Meaux.

[3] Chef-lieu de canton de Seine-et-Oise.

[4] Commune du canton et à 3 kilomètres d'Écouen (Seine-et-Oise).

[5] Commune de Thiberval (Seine-et-Oise), dans un magnifique château du XVIIe siècle.

cates, si généreuses je l'avais cherché en vain dans mon voyage en 1808 ; il était mort depuis un an.

Après un travail opiniâtre de six années, j'étais enfin parvenu vers la fin de 1828 à mettre mon travail au net. Je l'avais soumis à quelques amis, entre autres à MM. Ossian la Réveillère et Oscar Leclerc, et précédemment quelques-uns des premiers cahiers à M. Bosc. Ils avaient paru en être satisfaits, et m'assurèrent qu'au besoin ils en témoigneraient. Je me déterminai alors à le présenter à Mme Huzard, mais auparavant, je crus devoir parler de la publication à MM. Adolphe et Hector Bossange, avec lesquels j'avais eu de fréquents rapports à l'occasion des *Mémoires* de M. Péron, puis à M. Brissot, avec lequel j'en avais traité et qui m'avait dit plusieurs fois avoir fait avec moi une bonne affaire. Tous les trois me répondirent que les circonstances étaient si défavorables pour la librairie, qu'ils ne pouvaient, sans s'exposer à des pertes assurées, former aucune entreprise nouvelle. Ils s'accordèrent au surplus à m'indiquer

finesse d'esprit d'un Italien au flegme d'un Hollandais. Sa conversation ne roulait guère que sur des lieux communs, dans lesquels il trouvait facilement à placer le mot pour rire. Je me rappelle cependant, que quelque peu communicatif qu'il fût sur tout ce qui pouvait être pris au sérieux, il me dit un jour en parlant des abus dans le budget du ministre de la justice (sous M. de Peyronnet), qu'un article allouait 11,500 fr. pour la fourniture, entretien et blanchissage du linge des bureaux, et que c'avait été pour loger plus commodément sa belle-sœur, avec laquelle la chronique scandaleuse du ministère lui prêtait des liaisons un peu plus intimes que celles de la parenté.

Mme Huzard, comme pouvant mieux que tout autre se charger de celle-ci.

Je pris d'abord ces réponses pour une défaite, ou plutôt comme un moyen d'obtenir à un prix très-inférieur le manuscrit que des amis avaient estimé devoir me produire au moins 5,000 fr. Mais cette conjecture était mal fondée, car ces messieurs ne tardèrent point à déposer leur bilan, et je fus au contraire dans le cas de leur savoir gré d'une délicatesse, qui ne leur avait pas permis de contracter des engagements qu'ils prévoyaient n'être pas en état de remplir. En effet les libraires-éditeurs, au lieu de comptant, règlent pour l'ordinaire en effets payables à un, deux ou trois ans. Je n'avais fait au surplus ces démarches auprès d'eux, que pour tâter le gué, si je peux m'exprimer ainsi, et les disposer, dans le cas où l'ouvrage viendrait à paraître chez Mme Huzard, à saisir les occasions d'en parler avantageusement.

M. Bouchard, homme de lettres, gendre de Mme Huzard, qui la représentait dès lors dans les affaires de la librairie, me dit, quelques jours après que je lui eus remis le manuscrit, que l'ouvrage lui avait paru bon et qu'il se chargerait volontiers de le publier, aux mêmes conditions que celles accordées aux auteurs les plus accrédités en ce genre d'ouvrages, tels que MM. Mathieu de Dombasle, Bosc, etc., c'est-à-dire, à moitié frais. Mais quelque obligeantes que fussent ces offres, je me vis dans la nécessité de les refuser, d'après les détails dans lesquels il entra sur le montant de ces frais, qui avec environ 200 gravures insérées dans le texte se seraient élevés de 14 à 15,000 fr., somme

dont j'étais hors d'état de fournir la moitié (*a*). Ainsi je dus rompre là les pourparlers.

Je pus, dans les trois mois suivants, arrêter avec deux libraires des projets de traités, d'après lesquels non-seulement je n'avais rien à débourser; — je devais même recevoir une somme, qui n'eût pas été moindre de 3,000 fr., tant en argent qu'en livres de fonds, et une part afférente dans les produits de la vente de l'édition; — mais ces traités furent rompus par des raisons indépendantes de ma volonté, le jour qui avait été pris pour les signer [1].

Loin d'en être affecté, j'en éprouvai une sorte de joie. J'ai toujours cru qu'il n'y avait pour moi de bonheur, que dans une sorte d'obscurité et en

(*a*) La reconnaissance m'oblige de déclarer qu'ayant fait connaître à MM. de Lope et Jules Hennecart, les raisons qui ne m'avaient pas permis de souscrire aux conditions proposées par M. Bouchard, l'un et l'autre offrirent de me fournir l'argent nécessaire. Mais je gardais un souvenir trop vif des angoisses subies si longtemps par l'état de débiteur, pour les affronter de nouveau en acceptant leurs généreuses offres, surtout quand je me trouvais sur le bord de la tombe.

---

[1] Ce grand travail, résumé des études de toute sa vie, forme un véritable cours d'agriculture comparée. Le manuscrit in-4° de 642 pages, d'une écriture fine et compacte, est conservé dans la Bibliothèque de la Société Industrielle d'Angers, où il avait été adressé par Besnard même, de son vivant. Il a pour titre : *Exposé des méthodes de cultures pratiquées dans toutes les régions civilisées du globe depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours.* Après une introduction (p. I-XXI) et quelques généralités, l'auteur passe en revue l'Egypte, la Grèce, la Palestine, Rome, l'Italie, la Savoie, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, et successivement, dans des chapitres spéciaux, toutes les régions habitées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Il termine par une étude particulière-

gardant, excepté pour mes parents et amis, un véritable incognito.

En fin de compte, j'éprouvais à la fois le besoin du repos et des distractions. Je me déterminai pour un voyage, soit en Suisse avec un ancien et bon ami du Puy en Velay, M. de Saint-Sauveur, soit en Anjou, et je donnai la préférence à ce dernier avec le dessein, que j'exécutai, de revoir non-seulement les parents et amis, qui me restaient en Maine-et-Loire, mais aussi ceux d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Loire-Inférieure, de la Sarthe, de l'Orne, et de Seine-et-Oise.

Suivant un vieil usage, je fixai non-seulement

---

ment complète de l'Angleterre (p. 347-452), puis de la France (452-580), dans un exposé méthodique, dont le détail suit, pour donner une idée du livre : *Sur l'agriculture de la France depuis la conquête des Romains jusqu'à Henri IV* (p. 452); — *Depuis Henri IV jusqu'en* 1789 (p. 455) ; — *Depuis* 1789 *jusqu'en* 1836 (p. 467); — *Son état actuel : Climat et sol* (p. 470) ; — *Constructions rurales* (p. 471) ; — *Instruments aratoires* (p. 477); — *Engrais et amendements* (p. 479) ; — *Culture des céréales* (p. 486) ; — *Culture des plantes nutritives* (p. 496) ; — *Des plantes tinctoriales* (p. 502) ; — *Des plantes économiques et textiles* (p. 506) ; — *Des plantes légumineuses* (p. 510) ; — *des prairies artificielles* (512) ; — *Assolements* (p. 516) ; — *Vigne et fabrication du vin* (p. 527) ; — *Cidre et poiré* (p. 539) ; — *Arbres fruitiers* (p. 541) ; — *Dessèchements et défrichements* (p. 547) ; — *Élève et engrais du bétail* (p. 550) ; — *Routes et canaux* (p. 558); — *Baux des fermes* (p. 560) ; — *Bois et forêts* (p. 560) ; — *Pépinières et plantations* (p. 566) ; — *Jardins et vergers* (p. 570) ; — *Comptabilité agricole* (p. 578). — *Appendices : Poids et mesures* ; *monnaies, mercuriales* (p. 580) ; — *Liste des auteurs qui ont traité de l'agriculture* (p. 596). — Des indications notent, au courant du travail, les pages du texte, où se pourraient intercaler des planches, et les ouvrages qui les pourraient fournir.

l'époque du départ et du retour, mais la durée de chacune des vingt-deux stations que j'avais résolu de faire dans cette tournée, savoir à Tours, à Poitiers, à la Motte-Chandenier, à Loudun, à Raslay, à Saumur, à Doué, à Coron, à Cholet, à Nantes, à Chalonnes, à Angers, au Fléchay, à Brissac, aux Alleuds, à Boisrenault, au Mans, à la Touche, à la Forge-d'Antoigné, à Alençon, à Mamers et à Versailles, plan qui fut ponctuellement exécuté, sans accident, et avec toute la satisfaction désirable, nonobstant mes soixante-dix-sept ans accomplis ; et ce long voyage ne m'a laissé que des souvenirs agréables.

Dès l'année 1823 j'avais eu occasion, par l'entremise de M. Péron, de faire la connaissance d'un Saumurois, M. Couscher, son beau-frère, ci-devant inspecteur des douanes, que je savais avoir fait plusieurs fondations philanthropiques dans sa ville natale[1]. Un tel zèle en faveur de l'humanité, joint à sa qualité de compatriote, ne pouvait me permettre de l'envisager que sous les rapports les plus agréables, les plus analogues à mes goûts et à mes habitudes. Il était d'ailleurs à peu près sexagénaire et célibataire, deux circonstances qui me convenaient beaucoup, parvenu que j'étais à un âge si avancé. Je m'attachai donc à l'idée de la cultiver,

---

[1] Jacques-Alexandre C., né à Saumur le 29 mai 1768, « point « gêné, point gênant », — à ce qu'il écrit lui-même, — « cosmo- « polite, citoyen de l'univers, ressuscité des quatre parties du « monde, qu'il a eu la persévérance d'aller visiter pour y pro- « pager et y prêcher le libéralisme, s'annonçant avec le titre de « prêtre de la saine raison et prédicateur de la nature. »

et en effet, elle s'est maintenue pendant une douzaine d'années, grâce, je puis le dire, à la patience, avec laquelle j'ai pu supporter si longtemps les écarts habituels du caractère le plus étrangement bizarre et hautain jusqu'à l'impertinence, dont le cœur humain puisse être susceptible. Je répondais de mon mieux aux attentions, qu'il lui plaisait de me témoigner, par l'empressement avec lequel je remplissais les commissions plus ou moins embarrassantes dont il me chargeait, et surtout en ne contrariant jamais, ce qui d'ailleurs eût été inutile, mais aussi sans approuver les absurdes fantaisies auxquelles il se livrait volontiers et dont il m'étourdissait les oreilles pendant des heures entières, dans l'impossibilité où j'étais pour l'ordinaire d'arrêter un instant un flux de paroles, qui, prononcées d'un ton haut et clair, ébranlaient jusqu'aux dernières fibres du cerveau.

Quoique chaud partisan des principes de la plus parfaite égalité, peut-être, pourrait-on dire, des plus exaltés, — car, à la Chambre, Garnier-Pagès était son orateur favori, son héros, alors que Thiers ou Guizot étaient ministres, — il faisait le plus grand cas des distinctions. Il aimait à citer les membres de sa famille, qui, quoique d'une roture, à la vérité très-ancienne et qu'il regardait comme au-dessus d'une noblesse moderne, avaient été officiers, chevaliers de Saint-Louis, etc.

Il avait bien d'autres manies, parmi lesquelles je citerai celles-ci :

Il avait acheté un terrain au Père-Lachaise, et y avait fait creuser son tombeau de telle manière qu'il

pût justifier l'inscription : *Ci-gît debout, qui fut toujours Couschè.*

Ayant appris qu'on avait critiqué les religieuses hospitalières de Saumur, à l'occasion d'un déjeuner qu'elles lui avaient donné, il fonda en leur faveur une rente perpétuelle de 50 livres de chocolat, pour qu'elles eussent moyen, sans prendre sur la pitance des malades, d'offrir un déjeuner à leurs parents ou amis [1].

Il se plaisait à composer et à faire imprimer des allocutions, des petits traités de morale, qu'il distribuait non-seulement à ses amis, mais aux premiers venus, quelquefois aux pauvres en guise d'aumônes, quoique ces chefs-d'œuvre de philanthropie à ses yeux, ne fussent qu'une réunion d'idées bizarres, rédigées sans ordre, et dont le style blessait les plus simples règles de la langue et de l'orthographe, et il exigeait qu'on les lût, qu'on les admirât.

Sa chambre était tapissée entièrement de petites images de deux sols, représentant quelques sujets plus ou moins bizarres, et il exigeait volontiers de ceux qui le visitaient d'en faire un examen attentif, comme il se complaisait à en expliquer le but moral ou les allusions qu'il leur attribuait.

---

[1] Et encore ailleurs diverses rentes pour le soulagement des pauvres prisonniers, — pour blanchir les murs de la prison, — pour prime d'encouragement aux sapeurs-pompiers, — pour prime aux domestiques fidèles, — pour les pauvres estropiés, — pour les enfants trouvés, — pour les élèves de l'École primaire de Brézé, — pour l'achat d'un drap mortuaire pour les pauvres, — pour l'entretien d'un cheval et d'un cabriolet à l'usage des convalescents de l'hospice, — et pour l'entretien d'une chaire d'espagnol ou d'anglais au Collège de Saumur.

Il m'a raconté que se promenant un jour sur les boulevards, il avait laissé tomber à ses pieds et ramassé sur-le-champ un napoléon ; qu'il avait ensuite rejoint un passant et lui avait demandé si c'était lui qui avait laissé tomber la pièce qu'il tenait à la main ; que sur sa réponse négative, il lui avait proposé de partager l'avantage de la trouvaille, en allant dîner ensemble chez le restaurateur jusqu'à concurrence de 10 fr. par tête, ce qui fut accepté.

Telle était la bizarrerie de son système de philanthropie, que je n'aurais pas conseillé à ses amis de lui demander un prêt de 50 fr., et quant à moi je n'eusse osé, après douze ans de fréquentation habituelle, lui faire une semblable demande. C'est ainsi qu'au rapport des maires de Saumur, la plupart de ses fondations contenaient des clauses qui en rendaient l'exécution, sinon impossible, au moins très-embarrassante.

Je ne croyais pas avoir de parents à Paris, et je trouvai presque en y arrivant, un petit-fils de mon oncle Vaslin de la Bataille, par conséquent mon neveu à la mode de Bretagne, professeur distingué de violoncelle au Conservatoire de musique, musicien de la chapelle du roi et de l'Opéra, marié à une femme très-intéressante sous tous les rapports.

J'avais eu aussi l'avantage de faire d'assez bonne heure la connaissance de deux excellents compatriotes, M. Baron de la Genevraye, pharmacien du roi, et Raimbault, jeune avocat. Elle réunissait toutes les conditions d'agrément au point de me décider à quitter un domicile de quinze ans dans la rue Neuve-Saint-Étienne, pour en prendre un rue d'Assas,

à dessein de nous rapprocher d'eux. Mais à peine avais-je réalisé cette intention, que tous deux, comme s'ils s'étaient donné le mot, prirent le parti de quitter la capitale, pour se retirer à la campagne, le premier à Saint-Florent, près Saumur, dont il était originaire, le second à la Foucaudière, près Angers, chez son père, déterminés l'un et l'autre par le désir de se livrer tout entiers à leur passion pour l'horticulture.

Dès le mois de septembre 1830, j'avais eu le malheur de perdre un ami de cinquante ans, dont j'ai eu l'occasion de parler, l'abbé Pech[1]. (Ce titre d'abbé étant honorable avant 1789, il le prenait alors. Il s'en était volontairement démis depuis cette époque.) Réunissant les connaissances les plus variées à la finesse de l'esprit, au goût le plus délicat pour les arts, parlant avec facilité les langues espagnole, italienne, anglaise et russe, jouissant d'une fortune considérable, qui lui permettait de réunir à sa table, surtout et habituellement au déjeuner, les artistes, les savants les plus distingués, soit étrangers, soit français, il prit tout à coup la résolution de quitter Paris, et ce fut en vain que ses nombreux amis cherchèrent à l'en détourner. Qui pourra le croire? Son grand, son vrai, son unique motif, ainsi que j'ai pu m'en assurer dans les sérieux entretiens que j'eus avec lui à ce sujet, fut l'insurmontable aversion qu'il avait conçue pour la Révolution de Juillet, quoiqu'elle ne lui eût causé aucun préjudice personnel et qu'il n'ait pu me nommer aucune

---

[1] V. t. I, p. 326.

victime parmi ses amis, alors même qu'il désapprouvait et blâmait auparavant la marche de la dynastie déchue. Il partit les premiers jours de septembre pour l'Italie, où, après avoir inutilement essayé de se fixer à Naples comme à Rome, il a fini par préférer une maison de campagne près de Sarzanne, pour y terminer ses jours la sixième année de son exil, dévoré de chagrins et d'ennuis, ainsi que me l'a rapporté le fidèle domestique qui ne l'a point quitté, et comme lui-même ne le dissimulait point dans ses lettres.

Plusieurs connaissances, que je désigne par le nom de transitoires, ont embelli et flatté mes vieux jours. Elles se composaient principalement de jeunes élèves en droit et en médecine, presque tous Angevins. Je me bornerai à citer parmi les parents, les deux Pannetier, les deux Boullet, et parmi ceux qui ne l'étaient pas les deux frères Gaultier, le jeune Girard, de Saumur, l'élève en médecine Boinet, de Fontevrault, les trois frères Jahan, de la Celle-Saint-Avent, dans le Chinonais, le jeune Michelin, Alfred Aubert, doué de tous les moyens de plaire et dont la mort prématurée a laissé inconsolable une si digne mère, et enfin Aristide Boullet[1], que tous les jeunes gens devraient bien prendre pour modèle, car il leur serait difficile d'en rencontrer un plus accompli. Je me permets aussi d'espérer que la plupart d'entre eux se

[1] Mort le 16 octobre 1848 à Enghien-les-Bains, léguant sa bibliothèque et ses collections artistiques à la ville de Château-gontier, où était mort le 8 août 1825 son père, Julien-Pierre B., conseiller à la Cour d'Appel d'Angers.

rappelleront, quelquefois même avec plaisir, l'accueil que je leur ai fait, et surtout l'intérêt que je me plaisais à prendre à leurs progrès et à toutes leurs espérances de bonheur et d'avenir.

J'arrivais de ma longue tournée dans les départements de l'Ouest pour faire les adieux promis, et que je regardais comme les derniers, à mes parents et amis, lorsque mourut Louis XVIII. Je profitai des moyens qui me furent offerts pour voir de près les principaux détails de ses obsèques. D'abord M. de la Genevraye, un de ses pharmaciens et embaumeurs, voulut bien m'accompagner dans la salle où il fut exposé pendant huit jours sur un lit de parade ; ensuite, un ami me procura une croisée au premier étage de la chapelle. Là j'observai que dans tout le cortège, qui précédait ou suivait le corbillard, les seuls militaires de tout grade présentaient un aspect sinon triste, du moins sérieux et grave, tandis que dans toutes les voitures de la cour, et surtout dans celles des évêques, on paraissait s'entretenir aussi gaîment que s'il eût été question d'assister à une réjouissance publique ; je fus enfin placé par un des grands officiers de la maison du roi dans l'église de Saint-Denis, sur la première banquette de l'amphithéâtre, en face du catafalque et de la chaire, dans laquelle l'orateur, qui fut M. l'abbé Fraissinous, devait prononcer l'oraison funèbre. Je n'en perdis pas un seul mot, et j'avoue que son discours me parut bien froid et bien plat en comparaison des sermons et homélies que je lui avais entendu débiter dans plusieurs églises de Paris. J'assistai ensuite à l'exécution lente mais solennelle de tout le cérémonial antique et

bizarre, qui précède la descente au tombeau d'un monarque français. Ce fut dans cette occasion, que je pus voir de près pour la première et dernière fois M. le duc d'Orléans, lorsqu'il vint présenter son dernier adieu au roi défunt.

Pour me délasser des fatigues d'un travail opiniâtre de six ans, et aussi pour satisfaire un besoin du cœur, j'avais entrepris en juin 1829 une seconde tournée dans l'Ouest, et j'étais à Angers, lorsque dans la seconde semaine d'août j'appris la nomination du ministère Polignac. Je n'hésitai pas à déclarer, dans le moment même, que ce coup de force rapprochait ouvertement l'époque certaine de la chute du roi, que la publication des ordonnances le 26 juillet détermina.

Invité à dîner le 27 rue Notre-Dame-des-Victoires, je revenais sur les 2 heures par la rue Chaussée-d'Antin pour passer dans la rue Neuve-du-Luxembourg, quand je trouvai le passage interdit par la troupe de ligne, devant l'hôtel des relations étrangères. Ayant obtenu d'un gendarme la permission de passer sous son escorte, je parvins sur la place des Victoires, où tout paraissait assez tranquille. Il n'était que 4 heures, et je crus devoir faire un tour de Palais-Royal. Dès en y entrant, je remarquai une grande confusion d'allants et venants, puis j'entendis et vis fermer les boutiques et les grilles. Je ne songeai plus qu'à rentrer chez moi, mais en coupant la rue de Valois, à peine eus-je le temps de me jeter dans une boutique pour me soustraire au flot d'une énorme masse d'individus, fuyant sous une charge de cavalerie. Je repris ma route, lorsque la voie publique me parut être libre,

et de là jusque chez moi je ne rencontrai plus d'attroupements, mais bien un grand nombre d'individus qui se portaient vers les lieux d'où je venais.

A la chute du jour, le bruit des armes à feu joint à celui de cris perçants et de mouvements tumultueux que j'entendais dans le lointain, m'annonçaient que des combats sérieux étaient engagés entre le peuple et les troupes du roi. Ce bruit augmenta, mais toujours dans le lointain, dès qu'il fit jour, et le tocsin, qui commença à retentir de toutes parts, acheva de me plonger dans des transes mortelles, dont je ne fus délivré, au moins en partie, que le 29 au soir, lorsque mon petit-neveu Besnard vint sur les 9 heures m'apprendre que l'armée royale, battue sur tous les points, était en retraite sur Saint-Cloud, où Charles X et sa famille s'étaient retirés. Quoique tranquillisé par son rapport, les détonations, que je continuais d'entendre dans divers quartiers, ne me permirent pas encore de reposer cette nuit avant la pointe du jour. Quant aux deux nuits précédentes, je n'avais pas eu un instant de sommeil.

Pleinement rassuré le 30 au matin, je me hâtai de parcourir divers quartiers de la ville, principalement ceux où les scènes les plus chaudes avaient eu lieu. Je n'entreprendrai pas de rappeler et de peindre l'horreur, dont je fus saisi à la vue de ces nombreuses barricades, que j'eus souvent beaucoup de peine à franchir, de ces édifices criblés de boulets et de biscaïens, de ces pavés ensanglantés, et de ces cadavres d'hommes et de chevaux, qu'on achevait d'enlever. Au milieu de tant d'objets si propres à frapper de terreur, je ne fus pas peu

surpris de ne découvrir sur tous les visages que des signes de contentement et même de joie, et il me fallut bien croire qne le gouvernement de Charles X n'avait pas l'opinion publique en sa faveur. Tandis qu'il quittait le sol français pour s'embarquer à Cherbourg, Louis-Philippe d'Orléans était appelé au trône qu'il laissait vacant, et je puis attester que son installation le 8 août à l'hôtel-de-ville fut accompagnée des acclamations et des suffrages les plus unanimes.

Cependant je ne tardai point à m'assurer que ces sentiments n'étaient pas enracinés dans tous les cœurs ; car dès le mois d'octobre suivant il me fut facile de reconnaître une origine républicaine à l'émeute, qui se porta sur le Palais-Royal. Le doute, s'il y en eût eu, fut levé par l'aveu de quelques jeunes gens, membres de sociétés populaires. J'appris en même temps, qu'il avait été distribué de l'argent sur les quais de Gesvre et de la Mégisserie à la classe ouvrière, ce qui me rappela que l'on regardait en 1792 et 1793 comme certain, qu'avec 100,000 écus on insurgeait les faubourgs. De plus, j'avais acquis la conviction, étant administrateur du département de la Sarthe, qu'il existait alors une secrète intelligence entre le jacobinisme de Bazin et le royalisme de la chouannerie, dans le but de renverser la Constitution de l'an III. Je pensai dès lors, et l'idée m'en est restée, qu'un tel accord existait entre les partisans de la République, d'un Bonaparte et de Charles X.

A ces appréhensions, dont m'assaillait la prévision des événements, se joignit bientôt l'inquiétude pressante pour l'entretien de ma modeste vie, les

échéances de mes petites rentes viagères retardées ou suspendues par deux faillites, la nécessité urgente et la difficulté d'obtenir, sans blesser un vieil ami, le remboursement de quelques économies. La Révolution de 1830 me combla du moins au delà de toute espérance en amenant M. Duboys d'Angers à fixer son domicile à Paris, comme député et conseiller à la Cour royale de cette ville. Je fus bientôt accueilli par lui non-seulement comme ami intime, mais comme membre de la famille, et je pus me considérer comme regardé du même œil par la famille Puisard, gendre, enfants et brus[1]. Aux témoignages de confiance, aux attentions, aux cadeaux souvent répétés se joignirent bientôt des services réels, dont je crois devoir citer celui-ci.

Ayant eu occasion de remarquer dans le budget du Clergé un chapitre sous ce titre : Secours aux ecclésiastiques vieux ou infirmes qui n'ont pas repris leurs fonctions, je n'eus pas plutôt exposé à M. Duboys le droit que j'y pouvais prétendre qu'il m'engagea à présenter une pétition. Il plaida si bien ma cause, que dans l'année même quoique déjà très-avancée, je pus toucher 250 fr. Ce secours me permit tout d'abord de commencer la restauration d'une garde-robe si dénuée, que des pieds à la tête elle offrait des besoins à satisfaire (*a*).

(*a*) En me conformant trop à la lettre aux doctrines de Sénèque, j'avais négligé et même redouté l'acquisition des richesses,

---

[1] Charles-Pierre-Michel de P., né à Mayenne le 24 septembre 1786, mort à Angers le 16 janvier 1850, conseiller honoraire et ancien député de la Mayenne, avait épousé Anne-Émilie Duboys le 1er février 1823.

De tous les amis, ou du moins de tous ceux avec lesquels j'avais entretenu d'étroites liaisons pendant mes six ans d'habitation au Mans, les uns, comme M. Juteau, étaient morts ; les autres, devenus plus ou moins opulents, m'avaient tourné le dos. Il ne m'en restait qu'un, M. Fortis jeune, mais qui depuis l'époque de notre séparation, fin de 1799, n'avait cessé de me donner des preuves d'un véritable attachement et m'avait souvent secouru avec une entière générosité. De plus, il avait contracté l'habitude de m'envoyer tous les ans une bourriche de ces belles volailles, que l'on sait fabriquer dans sa ville ou plutôt dans ses environs. Je lui étais d'autant plus reconnaissant que de tous ces prétendus amis il était celui que j'avais été le moins dans le cas d'obliger. Quoique moins âgé de cinq à six ans que moi, il se trouvait depuis quelque temps assailli d'infirmités graves et terminait une de ses lettres en août 1833, en exprimant le désir de me revoir encore une fois avant de mourir ; et ne pouvant plus, comme les années précédentes, faire le voyage de Paris, il me pressait de faire celui du Mans.

au point que la privation du strict nécessaire, que je possédais, m'avait réduit deux fois à l'état de pauvreté réelle. En revenant fixer mon domicile à Paris, avec 4,000 fr. de revenu, je me crus en quelque sorte riche, parce que j'étais persuadé, d'après une maxime généralement adoptée dans ma jeunesse, que celui qui ne pourrait vivre avec 3,000 fr. de rente ne vivrait pas avec 30,000. Mais les temps étaient bien changés, et les besoins s'imposaient alors tout autres ; ce n'est plus 3,000 fr. qu'il aurait fallu dire, mais 6,000. Au reste, quant à la doctrine de Sénèque, j'ai reconnu, et dans plusieurs autres cas, qu'il y avait abus et danger à pousser trop loin les conséquences d'un principe, quelque incontestable qu'il pût être.

Quoique âgé de 81 ans, je m'occupai immédiatement des préparatifs du départ, qui eut lieu le 2 septembre, et je ne me rappelle point sans une vive émotion, combien, les larmes aux yeux, dès le premier abord il me remercia de ma complaisance. Il parut vivement affecté, lorsque, suivant mon usage à l'arrivée chez parents ou amis, je le prévins que je le quitterais le 30 du même mois pour retourner à Paris.

L'habitation de Fortis, à la campagne, était une des plus agréables que j'aie eu occasion de remarquer, bâtie dans la forme d'un beau presbytère, à l'exposition du levant, entre cour et jardin, avec un verger et un pré sur le bord de la Sarthe ; au delà, un grand chemin entre deux, un moulin à eau, établi sur un plateau presque à pic de 25 à 30 pieds de hauteur à la distance de 80 toises, dont la chute, en forme de cascade, à la sortie de l'usine et après avoir traversé le chemin, ainsi que partie du verger, alimentait entre le jardin et le verger, un long et large bassin empoissonné, pour épancher son trop-plein soit dans la mare d'abreuvoir de la ferme, soit dans un large fossé d'écoulement vers la Sarthe, sur le côté méridional du jardin.

La maison de ferme, dont le domaine en prairies et terres arables était considérable, derrière celle du propriétaire, n'en était séparée, ainsi que toutes les servitudes d'une grande exploitation, que par un mur de clôture. Trois autres petites fermes, qui n'étaient pas éloignées, un petit clos de vignes et une vaste prairie, avec 7 ou 8 arpents de terre labourable formant la réserve du maître, composaient la propriété, dont le sol fertile coupé en pièces par

des haies et fossés complantés d'arbres fruitiers et d'arbres champêtres, partie en futaie, ne laissait rien à désirer soit pour le coup d'œil, soit pour le produit. C'était sans doute, en faisant allusion à une propriété semblable, que Bonaparte disait un jour en ma présence, qu'il ne connaissait rien de plus heureux, que le sort d'un gentilhomme campagnard vivant dans la retraite au fond de la province.

Fortis, inconsolable de la perte de ses deux filles chéries, enlevées à l'âge de 13 à 14 ans, l'une après l'autre, dans un court intervalle de temps, persistait dans son irritation contre son unique héritière, qui malgré lui avait contracté, peu de jours après ce funeste événement, un mariage auquel il s'était ouvertement opposé. Il avait renoncé par suite à l'exécution de tous les projets formés autrefois pour embellir son manoir de La Touche, ci-devant baronnie, situé environ à une lieue du Mans[1]. Accablé sous le poids de souffrances physiques et morales, il était tombé dans un état de marasme, d'où il ne sortait guère que lorsque cédant à des douleurs plus vives qu'à l'ordinaire, il jetait quelques cris de plaintes et de lamentations, insensible aux distractions, aux plaisirs, et même au soin de ses affaires, même en ayant presque entièrement perdu la mémoire.

Il sortit rarement de l'enceinte de son jardin et du verger pendant mon séjour, et lorsque cela lui arrivait, il se munissait de petits gâteaux fabriqués à la maison. Du plus loin que les enfants des chau-

---

[1] Commune de Saint-Jean-d'Assé, aujourd'hui à M. de Saint-Cher.

mières voisines l'apercevaient, ils accouraient vers lui, et il paraissait prendre plaisir à les leur distribuer. Une autre habitude à laquelle il ne manquait que retenu de force à la chambre par ses infirmités, c'était de porter tous les matins, à peu près à la même heure, une corbeille de petits morceaux de pain aux carpes, qu'il entretenait dans son bassin. Sur un coup de sifflet, on les voyait aussitôt se montrer à la surface de l'eau, cherchant la pâture quotidienne, et lorsqu'il jetait, en les éparpillant, ces petits morceaux de pain, toute cette bande de carpes, au nombre de 40 à 50, chacune du poids de 10 à 12 livres et même plus, s'élancer vers leur proie, se la disputer, disparaître sous l'eau, puis reparaître et se trémousser en cherchant encore jusqu'à disparition de tout butin.

En prenant le parti de passer le mois de septembre chez mon ami, j'avais formé le dessein de pousser une pointe jusqu'à Angers, ce qui m'eût occasionné une absence de huit jours au plus, mais ne pouvant douter qu'elle ne l'eût mortellement contrarié, et le croyant réellement, comme il le disait à chaque instant, sur le bord de la tombe, je n'hésitai point à y renoncer. Ce ne fut pas pourtant sans verser des larmes, accompagnées de reproches de ce que je l'abandonnais si promptement, qu'il me fut permis de partir au temps que j'avais fixé lors de l'arrivée, en exigeant de moi la promesse, que j'ai tenue, de lui écrire tous les mois.

Je n'ai depuis reçu de lui, qu'une seule réponse en trois lignes d'écriture illisible, portant prière de continuer d'écrire quand même, alors que pour lui, il ne le pouvait plus.

Je n'avais éprouvé en allant à la Touche qu'une bien légère fatigue; j'en fus accablé au retour et je fus bientôt après obligé de reconnaître un sensible affaiblissement, d'abord dans les forces locomotrices, puis dans tous les organes. Jusqu'alors j'avais pu chaque jour parcourir 4 et 5 lieues de chemin sur le pavé de Paris, et à peine me trouvai-je l'année suivante en état d'en faire trois. J'escaladais sans m'en apercevoir les quatrième et cinquième étages, quelquefois le sixième, et bientôt il me fallut prendre du repos dès le deuxième, puis au troisième et quatrième; l'alourdissement des doigts, qui jusqu'alors se prêtaient à écrire avec une célérité remarquable, rendit le travail à la fois lent et pénible. Les yeux et les oreilles se ressentirent en même temps de la décadence des autres facultés. Je m'endormais aux cours les plus intéressants de science et de littérature, qui jusqu'alors avaient été ma principale jouissance, et je fus contraint de renoncer à l'abonnement dans un cabinet de lecture, parce qu'il m'était devenu impossible de subir celle de deux ou trois journaux, tandis qu'auparavant je n'en sortais point, sans en avoir parcouru au moins un dans chacune des opinions qui partageaient alors la Chambre des Députés. La mémoire se trouva affectée au point que je ne retrouvais plus, sinon avec peine, les noms des personnes, que je connaissais le mieux, et des plantes, que j'avais cultivées de préférence, ni le souvenir de ce qui m'était arrivé la veille. Parmi les réflexions sérieuses suscitées par cette découverte, une des premières fut que je ne pouvais plus me flatter de revoir les parents et amis que je

possédais encore dans les lieux qui m'avaient vu naître, et par conséquent d'ajouter aux regrets de n'avoir pu profiter du rapprochement d'Angers, tandis que je me trouvais transporté chez mon ami, pour y faire une apparition de courte durée, il est vrai, mais qui aurait satisfait un besoin du cœur.

Je fais maintenant une autre découverte, en achevant de fouiller mes souvenirs, c'est qu'ils sont plus faibles et plus rares, en proportion de ce que les faits se trouvent être d'une date plus récente. Il m'arrive très-souvent de ne pouvoir me rappeler, sinon avec la plus grande difficulté, ceux de la veille. L'importance et la gravité des événements qui se sont si rapidement succédé, d'une part, et d'une autre, la vie à peu près de solitude et de repos, dans laquelle il était naturel à mon âge de vouloir passer mes derniers jours, ayant rendu de plus en plus rares les occasions de voir et d'observer, il est possible que la mémoire n'ait pas été dans le cas de se charger de beaucoup de faits. De plus, je ne dissimulerai point que la curiosité s'est insensiblement affaiblie chez moi ou pour mieux dire n'existe plus.

Quelques notes pourtant encore.

Quelqu'un me dit un jour, après avoir gravement raisonné sur l'état actuel des choses, sur les dispositions où la France se trouvait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que Louis-Philippe serait certainement renversé du trône avant peu, dans six semaines au plus tard, et que ce serait à force ouverte. Puis en ajoutant que Paris allait être incessamment assiégé par des armées considérables, il me donna très-sérieusement le con-

seil, qu'il avait déjà mis en pratique, de me précautionner contre la famine, qui nécessairement aurait lieu dans la ville pendant quinze ou huit jours au moins, en faisant des provisions de riz, de légumes secs, de chocolat, etc. J'avoue que frappé du ton d'assurance et de conviction du donneur d'avis, que je savais d'ailleurs me porter un véritable intérêt, je donnai l'ordre, dès en rentrant chez moi, de faire les emplettes indiquées. Mlle la Ferté, qui ne partageait point mes appréhensions, l'exécuta, mais seulement en partie, c'est-à-dire qu'elle borna les quantités à 6 l. de riz, autant de chocolat, et 8 litres de haricots, tandis que je demandais le double et même le triple de chaque article, pensant que, si j'en avais de trop, je ne manquerais pas d'occasions d'en céder à des amis.

Je ne sais par quelle singularité ce terme de six semaines était généralement employé par les organes des partis républicains, carlistes et bonapartistes. Je puis du moins affirmer, qu'ils me l'ont, comme d'un commun accord, assigné, toutes les fois, à bien peu d'exceptions près, qu'il leur a plu de m'informer, du ton de la plus intime conviction, de l'époque à laquelle allait finir le règne du roi Louis-Philippe.

Lorsqu'en 1838 se forma, ou du moins se montra à découvert cette effrayante coalition, qui fera vivre le bon mot de Royer-Collard : « J'ai vu pis, j'ai vu « mieux, mais je n'ai jamais rien vu de pareil, » le hasard voulut que dans le même jour je passai chez deux personnages non moins distingués par leur capacité personnelle que par leur position sociale, l'un zélé bonapartiste, l'autre chaud henri-

quinquiste. Raisonnant avec eux sur cet événement qui occupait alors tous les esprits, tous deux convinrent que ce n'était pas aux ministres, mais au roi qu'on en voulait, à savoir l'un en termes précis, — qui furent ceux-ci : « mais ce n'est pas aux ministres « que nous en voulons; c'est au roi », — et l'autre d'une manière plus vague, mais qui n'était pas moins significative.

Me retrouvant quelques jours après chez l'un d'eux, alors que le succès de la coalition paraissait assuré, il me raconta, que s'étant trouvé la veille au comité, ou plutôt à une réunion de ses principaux chefs satisfaits et enorgueillis de la victoire, il leur avait dit : « Eh! bien oui, vous voilà au « pouvoir, et dès que vous y serez, vous ferez « comme vos prédécesseurs. »

Dès 1837, un homme de beaucoup d'esprit disait en ma présence : « M. Thiers a souvent à la « bouche la maxime : *le roi règne et ne gouverne pas;* « c'est que M. Thiers ne se soucie pas de régner, « mais qu'il aimerait à gouverner [1]. »

Quoique je n'en aie pas eu personnellement connaissance, je crois pouvoir ranger parmi mes souvenirs le trait suivant, attendu qu'il m'a été communiqué par un personnage grave et digne de foi, alors qu'il venait d'en être informé par un des témoins, confidents les plus intimes de M. de Quélen, archevêque de Paris.

M. de Quélen, qui avait conservé jusqu'à ses derniers moments la plus grande tranquillité d'es-

---

[1] Cf. *Mém. d'un bourgeois de Paris,* par Véron, III, 275 et 365.

prit, s'entretenant la veille de sa mort avec les amis dont il était entouré, de divers événements qui avaient signalé son épiscopat et de la conduite qu'il avait cru devoir tenir en diverses circonstances, s'interrompit tout à coup pour dire : « Mais, « avec tout cela, il ne serait pas impossible que « nous nous fussions trompés dans notre politique ! »

Je m'étais fait une loi dès les premiers mois de la Révolution de ne pas plus chercher à imposer mon opinion aux autres que de me soumettre à la leur. Aussi lorsqu'il s'élevait quelque discussion grave sur ce sujet avec mes amis, je les laissais dire, et au lieu d'entreprendre de les réfuter, je me bornais à leur faire observer, qu'ils pouvaient avoir raison, sous certains points de vue, mais qu'aussi ils pouvaient se tromper; que dans une question aussi ardue on ne pouvait trop peser le pour et le contre; que l'on ne pensait pas toujours de la même manière sur le même sujet à toutes les époques de la vie; qu'on se laissait quelquefois influencer soit par le journal préféré, soit par la popularité d'un écrivain, d'un orateur de tribune, soit par les opinions de la société que l'on fréquentait avec le plus de plaisir, etc., sans jamais chercher à faire prévaloir autrement mon sentiment.

Quoi qu'il en soit, j'avais traversé ainsi quarante ans de la Révolution, sans avoir ressenti l'amertume et les chagrins d'une rupture avec d'anciens amis, pour cause d'opinions différentes.

Dès les premiers mois de mon séjour à Paris en 1822, j'avais eu le bonheur de former des liaisons amicales avec un compatriote qui jouissait déjà, quoique encore jeune, d'un renom supérieur dans

le monde des arts. J'y trouvais honneur et profit et les entretiens d'un cœur généreux pendant une douzaine d'années. Mais après ce laps de temps force me fut de remarquer des signes de refroidissement à mon égard, et insensiblement ils se multiplièrent et devinrent si sensibles que j'aurais dû cesser mes visites; je les continuai pourtant, quoiqu'on ne les reçût que très-rarement, et qu'on ne me les rendît pas. Madame [1] d'ailleurs continuait de me recevoir avec bonté.

Les choses étaient dans cet état depuis quatre ou cinq ans, lorsque m'étant présenté au mois de février 1840, il me fut répondu par le domestique, que Madame était sortie, mais que Monsieur était chez lui, et que je pouvais monter; quelle que fût ma surprise, je n'hésitai pas à le suivre. L'accueil fut aussi obligeant et affable qu'il avait pu l'être autrefois; mais la conversation, après avoir roulé d'abord sur des sujets plus ou moins indifférents, ne tarda pas à s'établir sur les affaires du temps, et alors, comme si la leçon se fût trouvée prête, l'artiste parla et longtemps des vices, des indignités du gouvernement monarchique, tel qu'il existait alors en France, des avantages incontestables du gouvernement républicain, qui devait incessamment lui succéder parmi nous et qui avant la fin du siècle se trouverait établi dans toute l'Europe, avec une chaleur et une volubilité de langage qui ne me permirent pas de placer un mot. Puis, me prenant en quelque sorte à partie, il exprima sa surprise, accompagnée de reproches,

---

[1] David d'Angers avait épousé en 1831 la petite-fille de la Réveillère-Lépeaux, la fille du docteur Maillocheau.

de ce que passant pour avoir autrefois professé des opinions libérales, notamment pendant la durée du Directoire, qui au surplus, — observa-t-il, — n'était qu'une république du juste milieu, je paraissais les avoir abjurées.

Quoiqu'en crainte de prononcer quelques paroles irritantes, je crus pouvoir l'interrompre alors pour dire que cela pouvait être, quoique à cette époque on ne parlât pas d'opinions libérales, mots dont je ne connaissais pas même encore la définition, mais que parvenu à la caducité de la vieillesse, qui me permettait à peine de lire ou d'écrire pendant quelques quarts d'heure d'une journée entière, et encore à longs intervalles d'un repos nécessaire aux yeux, à la main et au peu de facultés intellectuelles qui me restaient, j'avais depuis plusieurs années renoncé à toute étude sérieuse, et à plus forte raison, à des questions aussi ardues que celle de la meilleure forme des gouvernements; qu'en un mot ma grande occupation était de m'acheminer le plus doucement possible vers la tombe; et j'ajoutai que conformément au vieil adage : *tot capita*, *tot sensus*, j'étais dans l'intime persuasion, depuis plus d'un demi-siècle, que chacun pouvait avoir sa manière de penser, s'il n'entreprenait point de l'imposer à autrui.

Ce long et pénible entretien, dans lequel certains mots me donnèrent d'ailleurs sujet de concevoir de véritables inquiétudes sur l'état présent et futur du pays, leva du moins toute incertitude sur la nature du motif, qui avait si sensiblement altéré nos bons rapports depuis tant d'années, dès lors sans espérance d'aucun rapprochement.

Il m'est arrivé, chose assez rare pour être notée, d'avoir vécu sous huit règnes, sans compter celui de Louis XVII, savoir, sous ceux de Louis XV, de Louis XVI, de la Convention, du Directoire exécutif, de Napoléon, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, et parmi les crises décisives dont j'ai été témoin, j'ai vu la prise de la Bastille, la proclamation de la République en 1792, la condamnation et exécution à mort de Louis XVI, la terreur à l'ordre du jour, la famine avec la loi du *maximum*, la banqueroute sous le Directoire, le 18 brumaire, l'invasion des armées étrangères, la Révolution de 1830, les trois grandes émeutes sur le pavé de Paris, les quatre ou cinq assassinats tentés en plein jour sur la personne de Louis-Philippe, la coalition des partis républicains, bonapartistes et légitimistes en 1838-39 et 1840; — j'en passe et n'oublie pas les tentatives de Babœuf sous le Directoire, le Saint-Simonisme, les entreprises des sociétés secrètes; que sais-je encore! mais n'ai-je pas bientôt tout vu?

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS PROPRES

ET DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER.

Page 1, note 1, *au lieu de* François Vaslin, *lire* François Vallée.

Page 114, ligne 6, *ajouter en note* : Jean-Martin la Selve de Saint-Avit, né à Tulle, le 24 octobre 1721, élève en 1740 du Séminaire d'Angers, professeur en 1749 de scholastique au Séminaire d'Orléans, revint comme directeur en celui d'Angers jusqu'en 1774 où il fut appelé à Limoges. On l'y trouva mort dans son lit le 8 novembre 1787.

Page 148, ligne 7, *ajouter en note* : Jacques-Joseph Ferrand, né le 30 septembre 1719 à Castelnaudary, d'abord élève, puis maître ou économe du nouveau Séminaire de Toulouse, puis associé en 1749 ou 1750 à la compagnie de Saint-Sulpice, fut tout aussitôt après son noviciat envoyé au grand Séminaire d'Angers où il remplit pendant quarante ans les fonctions de procureur et en même temps pendant plusieurs années celles de premier directeur. Il refusa le serment et mourut peu après le 23 janvier 1792. L'évêque constitutionnel Pelletier assistait à son convoi. — Je dois ces indications, et celles qui précèdent, à M. l'abbé L. Bertrand, du grand séminaire de Bordeaux.

Page 249, note 2, *ajouter* : Ségur aussi l'y rencontra et raconte ses prouesses. *Mémoires*, t. II, p. 232, 282, 289, etc.

Page 251, *supprimer la dernière ligne de la note 4 et ajouter* : Le nom de Boson, qui sert souvent seul à le désigner, n'est que le prénom du comte de Talleyrand, frère du prince de Talleyrand et qui avait dix-huit ans lors de son début en Amérique.

TOME DEUXIÈME.

Page 101, note *, *au lieu de* inexcusable, *lire* inexorable

Pages 128 et 158, *au lieu de* Nepveu de la Cr., *lire* Négrier de la Cr.

Page 134, note 2, *au lieu de* Sorin, *lire* Souın.

Page 320, *remplacer la note ainsi* : Commune de Neuville-sur-Sarthe.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE MAINE-ET-LOIRE

PAR M. CÉLESTIN PORT

Ouvrage honoré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une Médaille d'or en 1874 ET DU GRAND PRIX GOBERT EN 1877

---

3 volumes grand in-8°, à 2 colonnes, texte compact, brochés. . .	**78** fr.
Reliés. demi-basane, tranche jaspée	**84** fr.
— demi-chagrin, —	**86** fr.
— demi-chagrin, tranche dorée	**90** fr.
Reliure d'amateur, tête dorée, tranche ébarbée	**95** fr.

EN SOUSCRIPTION

NOUVELLE ÉDITION

DE

L'HISTOIRE DE SABLÉ

PAR

GILLES MÉNAGE

PUBLIÉE, ANNOTÉE ET RECTIFIÉE

PAR

M. Célestin PORT

ET PAR

M. l'Abbé Gustave ESNAULT

PRO-SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DU MANS,
CORRESPONDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE.

L'ouvrage, publié sous les auspices de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, formera quatre volumes grand in-8° raisin, avec portrait, vue de l'ancien château de Sablé, sceaux, etc., et sera terminé par la table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux.

Prix de chaque volume : 12 francs.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.